

463
269

УНИВ БИБЛИОТЕКА

Р. И. Бр. 4237

ARTHUR CHUQUET

L'ÉCOLE DE MARS

(1794)

Avec une gravure en couleurs



PARIS

LIBRAIRIE PLON

E. PLON, NOURRIT ET C^{ie}, IMPRIMEURS-ÉDITEURS

RUE GARANCIÈRE, 10

1899

Tous droits réservés.

L'ÉCOLE DE MARS

(1794)

L'auteur et les éditeurs déclarent réserver leurs droits de reproduction et de traduction en France et dans tous les pays étrangers, y compris la Suède et la Norvège.

Cet ouvrage a été déposé au ministère de l'intérieur (section de la librairie) en Juin 1899.

OUVRAGES DU MÊME AUTEUR :

Le général Chanzy (*Couronné par l'Académie française*),
La Guerre (1870-1871).

Paris en 1790, voyage de Halem.

Jean-Jacques Rousseau.

La jeunesse de Napoléon : I. *Brienne.*

— II. *La Révolution.*

— III. *Toulon.*

LES GUERRES DE LA RÉVOLUTION :

La première invasion prussienne.

Valmy.

La retraite de Brunswick.

(*Couronnés par l'Académie française, second prix Gobert et par l'Académie des sciences morales et politiques, grand prix Audiffred.*)

Jemmapes et la conquête de la Belgique.

La trahison de Dumouriez.

(*Couronnés par l'Académie française, grand prix Gobert.*)

L'Expédition de Custine.

Mayence.

Wissembourg.

Hoche et la lutte pour l'Alsace.

Valenciennes.

Hondschoote.



ELEVES DE L'ÉCOLE DE MARS

10-59873703
ARTHUR CHUQUET

L'ÉCOLE DE MARS

(1794)

Avec une gravure en couleurs



PARIS

LIBRAIRIE PLON

E. PLON, NOURRIT ET C^{ie}, IMPRIMEURS-ÉDITEURS

RUE GARANCIÈRE, 10

1899

Tous droits réservés.

PRÉFACE

Nulle institution n'est peut-être moins connue que l'École de Mars. Thiers, Hippolyte Carnot, et d'autres s'imaginent que les élèves sortaient de cette école avec le grade d'officier et qu'elle avait remplacé l'ancienne École royale militaire. Seul, Montzey, dans ses *Institutions d'éducation militaire*, a traité le sujet, mais très sommairement, et avec un parti-pris de sévérité. Aidé des rapports de Barère et de Guyton de Morveau, des *Souvenirs* d'Hyacinthe Langlois (parus en 1838 dans les Mémoires de la Société libre d'émulation de Rouen), et surtout du livre d'ordres de l'École qui existe aux archives historiques du ministère de la guerre, des dossiers de certains instituteurs de l'établissement et des papiers des



Archives nationales (AF, II 199 et 293), j'ai voulu, après avoir exposé dans la *Jeunesse de Napoléon* ce qu'étaient les écoles militaires de la monarchie, retracer complètement les destinées de l'institution révolutionnaire de 1794.

Parmi les documents que contient l'appendice, on accueillera sans doute avec gré la liste des élèves de l'École de Mars. A mesure que les élèves arrivaient au camp des Sablons, ils étaient inscrits sur deux registres, dans l'un par districts et dans l'autre par ordre alphabétique. J'ai reproduit la liste des élèves par districts et, pour plus de commodité, je l'ai ordonnée par département.

Je dois exprimer ma gratitude à ceux qui m'ont secouru et conseillé dans mes recherches : à MM. Alexandre Tuetey et Gerbaux, des Archives nationales ; à M. Léon Hennet, qui connaît si bien le personnel des écoles militaires d'autrefois ; à M. Félix Brun ; à M. Étienne Charavay, qui m'a communiqué quelques pièces précieuses de sa collection (cf. les pièces IV et IV *bis* de l'appendice) ; à MM. les généraux Vanson et Hanrion-Bertier ; à M. le commandant P. Boppe, à M. Maurice Tour-

neux, à plusieurs archivistes et bibliothécaires : MM. Chevreux, d'Epinal ; Coüard, de Versailles ; Det, de Troyes ; Laurent, de Mézières ; Moris, de Nice ; Waltz, de Colmar.

L'ÉCOLE DE MARS

CHAPITRE PREMIER

La Méthode révolutionnaire

L'École des armes.—La méthode révolutionnaire.— L'École d'agriculture. — L'École normale. — L'École de navigation. — Idée de l'École de Mars. — Barère et Robespierre. — L'École, pépinière d'émules de Bara et de Viala.

La lutte que la France soutenait en 1794 contre la coalition avait enflammé les âmes. Une fièvre ardente, généreuse, s'était emparée des patriotes. Ils comprenaient qu'il fallait, pour vaincre, opérer des prodiges d'énergie révolutionnaire, des prodiges de promptitude et d'activité. « C'est aujourd'hui, disait Barère, et non dans un an, que nous voulons des fusils. »

Les six ministères, traités de machines traités



nantes et routinières, furent supprimés et remplacés par douze commissions. La fabrication des armes et des poudres, dévolue auparavant à trois ministères, fut confiée à une commission centrale, et cette commission, mise sous la surveillance immédiate du Comité de salut public. Des ateliers s'élevèrent à Paris et les ouvriers des manufactures des départements vinrent y apprendre leur métier, vinrent, comme on s'exprimait alors, apprendre dans ce Paris brûlant de patriotisme à la fois le républicanisme et l'art de forger la foudre.

Le Comité fit mieux encore. Fidèle à sa maxime de tout créer et de tout accélérer, il fonda l'*École des armes*. Le 2 février 1794, il arrêtait que tous les districts de la République et toutes les sections de Paris délégueraient deux citoyens robustes, intelligents, tirés des compagnies de canonniers. Ces citoyens, choisis par les administrateurs du district sur la présentation des sociétés populaires, seraient âgés de vingt-cinq à trente ans, et l'un des deux devrait savoir lire et écrire. Ils viendraient à Paris pour suivre pendant trois décades des cours sur l'art de raffiner le salpêtre, de fabriquer la poudre, de mou-

ler, fondre et forer les canons. Ils auraient un état de route comme les canonniers de l'armée et toucheraient quotidiennement trois livres pendant leur séjour. La municipalité de Paris les logerait dans la caserne de la rue de Lourcine, et nommerait un inspecteur chargé de les accueillir et de leur donner tout le nécessaire. Après les cours qui se feraient en trois séries, — 19 février, 1^{er} et 11 mars, — ils recevraient chacun un exemplaire d'instructions techniques accompagné de planches. Ils seraient employés selon l'intelligence qu'ils auraient montrée et les connaissances qu'ils auraient acquises.

Ces cours révolutionnaires se faisaient sous les yeux du Comité. Guyton de Morveau, Fourcroy, Dufourny, Berthollet, Carny, Pluvinet enseignaient la fabrication du salpêtre et de la poudre; Hassenfratz, Monge et Périer, la fabrication des canons. Les six premiers professaient, à tour de rôle, au laboratoire du Muséum; les trois autres, à l'Évêché, dans la salle des Électeurs.

Un mois suffit pour instruire les élèves, pour former, selon un mot du temps, huit cents Salmonées qui se répandirent dans les ateliers de la



République et initièrent leurs compatriotes aux procédés de la fabrication des poudres et des armes : la France, disait-on, allait devenir un arsenal ; en trente jours, le génie de la liberté avait fait ce que le despotisme aurait fait à peine en trois ans ; l'effet des leçons avait été aussi prompt que l'effet des matières traitées et des éléments manipulés !

L'expérience de ces ateliers nationaux ne fut pas perdue, et la Convention reconnut qu'ils avaient produit des résultats d'un avantage inappréciable (1). « La Révolution, s'écriait Barère, est à l'esprit humain ce que le soleil d'Afrique est à la végétation ; l'influence de la liberté rend tous les fruits précoces et toutes les institutions faciles ! »

Mais pourquoi en rester là ? Pourquoi ne pas continuer l'œuvre commencée, ne pas faire d'autres merveilles d'instruction ? Ne suffisait-il pas de joindre au patriotisme une science qui ne serait pas pédantesque, d'ouvrir pour quelques instants des écoles où d'excellents professeurs réuniraient autour d'eux des jeunes gens doués

(1) Cf. le rapport de Boissier du 31 décembre 1794 (*Mon.* du 1^{er} janvier 1795).

d'heureuses dispositions ? Le gouvernement révolutionnaire ne devait-il pas organiser un enseignement révolutionnaire, et puisque le branle était donné à toutes les intelligences, puisque le mouvement était imprimé à tous les travaux, l'enseignement ne pouvait-il, lui aussi, participer à la rapidité de la Révolution, être, comme elle, actif, vif, précipité, lui prendre son caractère impétueux ? Que les districts envoient à Paris plusieurs de leurs citoyens, que ces citoyens, une fois instruits, reportent leur instruction toute fraîche dans leur ville, dans leur village et « sur une grande surface ». Le gouvernement n'aura-t-il pas ainsi et en très peu de temps multiplié tous les genres de connaissances ? Et, de la sorte, n'aura-t-il pas régénéré l'esprit public ? Ces hommes, qui suivront des cours à Paris et les feront à leur tour en leur pays d'origine, s'élèveront dans la capitale à la hauteur de la Révolution, s'animeront d'une chaleur républicaine et d'une énergie patriotique qu'ils propageront dans leurs foyers, recevront une impulsion qu'ils communiqueront à tous les points du territoire. « L'essai de l'École des armes, lit-on dans le *Moniteur* du 1^{er} mars 1794, promet des succès, »

et le journal encourageait le Comité à employer cette *méthode révolutionnaire*, « un des produits les plus utiles et un des plus forts appuis de la liberté ».

C'est sous l'empire de ces idées que le Comité de salut public projeta d'instituer une Ecole destinée à répandre dans les campagnes de saines notions sur l'amélioration des terres et l'élevage des troupeaux : il fallait, disait Fourcroy, « répandre révolutionnairement les connaissances nécessaires au perfectionnement du premier des arts, de l'agriculture » et « assurer l'approvisionnement des armées de terre et de mer ».

Un an plus tard, lorsque le Comité fondait l'Ecole normale et prétendait révolutionner l'instruction comme il avait révolutionné l'armée, les articles du décret rappelaient singulièrement ceux de l'arrêté du 2 février 1794 sur la fabrication des armes, des poudres et du salpêtre. Trois citoyens, âgés de moins de vingt et un ans et choisis par l'administration de chaque district, devaient se rendre à Paris où ils suivraient durant quatre mois les cours de l'École normale et au bout de ce temps revenir dans leur dis-

trict pour ouvrir une École normale où ils transmettraient aux futurs instituteurs la méthode d'enseignement qu'ils avaient acquise à Paris (1).

Le Comité eut même l'idée de créer des institutions navales selon les mêmes principes et sous les mêmes formes. Le 31 décembre 1794, la Convention décrétait d'établir dans quelques ports des écoles révolutionnaires de navigation et de canonnage maritime qui donneraient les premières notions et habitudes du métier de la mer à un grand nombre de jeunes gens. Chaque section de Paris fournirait deux élèves, et chaque district de la République, dix. Ils auraient de quinze à dix-neuf ans et seraient désignés par l'agent national; ils feraient une campagne du 20 pluviôse au 1^{er} vendémiaire, c'est-à-dire du 8 février au 23 novembre 1795; ils seraient formés aux travaux de corderie, voilerie, garniture et calfatage, de carène, grément et armement, aux mouvements des navires, aux manœuvres et exercices de l'artillerie; ils recevraient leurs leçons non seulement dans les chantiers et ateliers du port, mais sur des vais-

(1) Cf. Paul Dupuy, *l'École normale de l'an III*, pp. 36-37.



ments garde-côtes, sur des corvettes d'instruction qui escorteraient les convois ou se joindraient aux vaisseaux de ligne pour se livrer à de courtes croisières; ils toucheraient six francs par mois; au 1^{er} vendémiaire ils subiraient un examen et seraient employés à la campagne suivante selon leurs capacités, qui comme matelots, qui comme canonniers, qui comme aspirants.

Avant l'École normale et l'École de navigation, l'École de Mars avait été une application de la *méthode révolutionnaire*. Barère en témoigne dans son rapport du 14 juillet 1794 : après avoir rappelé que l'instruction des élèves de l'École des armes avait été solide et prompte tout ensemble, « cette expérience des cours révolutionnaires, dit-il, a fait connaître un nouveau mode d'instruction, un instrument nouveau dont le Comité tirera grand parti pour plus d'un genre : de là, le camp des Sablons et l'École de Mars ».

La Convention avait décrété que tous les Français de dix-huit à vingt-cinq ans iraient défendre la frontière. Mais ne devait-elle pas s'intéresser

à ceux de seize ans, de dix-sept ans, de dix-sept ans et demi? Pourquoi la République ne s'emparait-elle pas de cette portion de la jeunesse? Pourquoi ne façonnerait-elle pas ces adolescents par une éducation révolutionnaire, et, puisqu'elle prenait plaisir à la guerre, puisqu'elle était victorieuse et voulait suivre sa pointe, puisqu'il fallait porter à la perfection, comme disait Barère, un art terrible qui devenait nécessaire au salut de la liberté, pourquoi ne leur donnerait-elle pas une instruction martiale, toutes les connaissances et les mœurs des soldats républicains? Quelques mois, quelques semaines suffiraient à leur inspirer le patriotisme et le civisme, la haine des tyrans et la pratique de la fraternité, à leur jeter dans la mémoire plusieurs vérités utiles, à leur imprimer l'habitude et le goût des exercices physiques et, grâce aux leçons d'habiles professeurs, à stimuler leur intelligence, à réchauffer leur âme, à effacer l'impression des préjugés.

L'idée de l'École de Mars venait sans doute de Barère (1). Elle fut avidement accueillie par Robespierre. C'est sur la recommandation de

(1) *Orateur du peuple*, 15 septembre 1794.

l'imprimeur Nicolas, juré du tribunal révolutionnaire — celui que Camille Desmoulins appelait le compagnon et l'ami de Robespierre — que le Comité choisit l'économe et le commis de l'hôpital de l'École. C'est sur l'avis de Robespierre que le Comité met à la tête de l'hôpital le chirurgien Souberbielle, Souberbielle, membre, comme Nicolas, du tribunal révolutionnaire, Souberbielle qui vécut dans l'intimité de Robespierre, qui professa pour lui une sorte de culte et le vénéra toujours comme un martyr. C'est un compatriote de Robespierre, un de ses confidents et de ses admirateurs passionnés, Le Bas, qu'il nommait le plus digne des hommes à tous égards, Le Bas, dont il approuva le mariage avec Elisabeth Duplay, c'est Le Bas qui sera l'un des deux représentants du peuple près l'École de Mars.

Robespierre voyait évidemment dans cette nouvelle École un des ressorts du gouvernement, un des grands moyens par lesquels il substituerait, comme il s'exprime, la morale à l'égoïsme, les principes aux usages, les devoirs aux bienséances, le mérite à l'intrigue, les vertus et les miracles de la République aux vices et

aux ridicules de la monarchie. L'École de Mars était à ses yeux une de ces institutions démocratiques qui devaient enflammer les âmes de l'amour de la patrie et de l'égalité, leur enseigner cette force qui rend l'homme capable de sacrifice et lui fait préférer l'intérêt public à tous les intérêts particuliers. C'était une pépinière de futurs émules de Bara et de Viala.

Il croyait à l'héroïsme de Bara et de Viala, et ne cessait de le citer, de le glorifier dans ses discours. Le 28 décembre 1793, il priait la Convention de décerner à Bara les honneurs du Panthéon dans une fête nationale, dans une pompeuse et triomphale cérémonie dont David tracerait le plan. Ne serait-ce pas exciter dans les jeunes cœurs le patriotisme et la passion de la gloire, préparer par là les prodiges de la génération naissante, et apprendre aux ennemis qu'ils n'asserviraient pas un peuple chez qui les plus sublimes vertus dataient de l'âge le plus tendre ? Et, à la voix de Robespierre, la Convention décrétait que les honneurs du Panthéon seraient décernés à Bara et, — sur la motion de Barère — que l'héroïsme du petit tambour serait représenté sur une gravure aux frais de la République

Nous vivons, nous croissons, c'est pour les surpasser.

Davignny célébrait dans un hymne ces victimes de la liberté que le Panthéon allait accueillir :

Ouvre-toi, temple des héros,
et que tes portes triomphales
reçoivent deux martyrs nouveaux !

Joseph Chénier ajoutait à son *Chant du départ* un couplet en leur honneur et faisait dire à un enfant :

De Bara, de Viala, le sort nous fait envie :
ils sont morts, mais ils ont vaincu.
Le lâche accablé d'ans n'a point connu la vie :
Qui meurt pour le peuple, a vécu.
Vous êtes vaillants, nous le sommes ;
Guidez-nous contre les tyrans ;
Les républicains sont des hommes,
Les esclaves sont des enfants !

Ainsi que l'avait voulu Robespierre, Bara et Viala furent les dieux de l'École de Mars. Elle les invoquait en toute occasion, et en toute occasion jurait de les prendre pour modèles, de défendre comme eux la belle cause de la liberté, de mourir comme eux pour la patrie. Leurs bustes, « images chéries », frappaient sans cesse les yeux des élèves, et Payan, l'agent national de

la commune de Paris, disait justement que leurs ombres planaient au-dessus du camp des Sablons (1).

(1) Cf. *Mon.* 6, 27 et 28 juillet 1794 (nos 288, 309 et 310) et Welschinger, *le Théâtre de la Révolution*, pp. 453 et 477.

CHAPITRE II

Le décret du 1^{er} juin

Rapport de Barère (1^{er} juin 1794). — Proposition de fonder l'École de Mars. — Caractère républicain de l'institution. — Ses différences avec l'École royale militaire. — Côté réel et positif du nouvel établissement. — La langue des signes. — Décret de la Convention. — Six élèves par district. — Les représentants du peuple près l'École de Mars. — Peyssard et Le Bas. — Le général de l'École. — Bertèche. — Le commissaire de l'École. — Collet.

Le 1^{er} juin 1794 (13 prairial an II), Barère lisait à la Convention, au nom du Comité de salut public, son rapport sur la fondation de l'École de Mars, et dans ce rapport, long, diffus, très mal composé, plein de digressions et de redites, évidemment rédigé en toute hâte, il avait déployé les petites habiletés de son style brillant, comparaisons, contrastes, tirades contre la tyrannie et ces airs de bravoure où il excellait.

Il montrait d'abord que la France ne pouvait pas, au milieu des secousses de la Révolution,

négliger l'éducation de la génération nouvelle et l'abandonner aux préjugés, à l'intérêt privé, à l'aristocratie. L'importante fonction d'élever des hommes libres devait être réservée à la patrie. Les enfants appartenaient à la grande famille avant d'appartenir à leur famille particulière. Le père a la direction de leurs premières années. Mais, sitôt que leur intelligence est formée, la république fait valoir ses droits : ils sont nés pour elle et non pour l'orgueil ou le despotisme de leurs parents, il est de toute justice qu'elle se saisisse d'eux à l'âge où leur âme ardente s'ouvre naturellement aux beaux sentiments, à l'enthousiasme du bien, au patriotisme. La République allait donc s'emparer d'une portion de la jeunesse, de cette classe si « intéressante » qui produisait les Bara et les Viala : trop jeunes pour être astreints à la réquisition militaire, trop âgés pour entrer dans les écoles primaires dont la Convention décréterait bientôt l'établissement, ces adolescents devaient recevoir une éducation révolutionnaire et républicaine, se soumettre à une suite d'exercices et de travaux dans une école spéciale. Cette école se nommerait l'*École de Mars*. Ses élèves, au nombre de trois mille

environ, les meilleurs de leur génération par l'esprit et la force physique, auraient une instruction uniforme, mangeraient à la même table, travailleraient dans le même camp. Ce seraient, non pas de ces jeunes gens qui ressemblaient aux hochets de la monarchie, et qui n'avaient du citoyen que le costume et la carte, non pas de ces muscadins qui gardaient en pleine Révolution l'habit, le langage et les manières de l'ancienne société, non pas de ces efféminés et de ces « hermaphrodites » qui sont indignes d'un peuple libre et qui n'ont pas de patrie, mais de véritables et sincères républicains, les fils des sans-culottes qui servaient aux armées. On choisirait la moitié d'entre eux parmi les enfants des paysans et des artisans, l'autre moitié parmi les enfants des volontaires blessés dans les combats. Tous sortiraient de ces familles qui sont la précieuse ressource de l'État : ils sortiraient du peuple, du vrai peuple qui remplit les ateliers et cultive la terre, de cette race saine et vigoureuse qui soutient et nourrit la liberté ; ils viendraient de la campagne autant que de la ville : la nature n'a-t-elle pas disséminé les talents dans les chaumières comme dans les cités ?

La nouvelle École, ajoutait Barère, aurait un caractère tout républicain. Elle façonnerait non seulement des militaires, officiers et soldats, ingénieurs et commissaires des guerres, cavaliers et artilleurs, mais des citoyens et des hommes vertueux. Il n'y avait parmi les « esclaves à uniforme », dans les armées de l'ancien régime, que jalousie, envie, indiscipline, dissipation, intempérance : les élèves de l'École de Mars, émules et non pas rivaux, seraient unis par la fraternité ; ils respecteraient la discipline : ils prendraient l'habitude de la frugalité ; ils auraient les mœurs pures. Des leçons journalières feraient passer dans leur âme la haine impérissable des rois. Formés par la patrie, ils seraient animés de l'amour de la patrie, cet amour généreux qui n'est qu'un roman pour les monarchies et n'existe que dans les républiques.

Barère insistait sur les différences entre l'École de Mars et l'École royale militaire. Pour entrer à l'École royale militaire, il fallait descendre « de quelque brigand féodal, de quelque fripon privilégié, de quelque marquis ridicule, de quelque baron moderne ou d'un valet de la cour » ; pour être appelé à l'École de Mars, il faudrait apparte-

nir à la classe des pauvres gens. L'École royale ne favorisait et n'abritait que des ennemis du peuple; il n'y aurait de places à l'École de Mars que pour ce peuple que la monarchie dédaignait et regardait comme un esclave toujours trop instruit, pour le peuple seul et pour la partie la moins fortunée du peuple, pour des enfants venus, ainsi que Cincinnatus, de la charrue. Les élèves de l'École royale étaient, disait Barère, « des jeunes gens de l'armée qui bégayaient le mieux la langue des mathématiciens, qui dessinaient quelque paysage ou barbouillaient quelque profil, qui faisaient avec grâce l'exercice à la prussienne et ne tuaient aucun Prussien, qui ne connaissaient les forteresses que sur la carte et les éléments de la tactique que par les livres »; les élèves de l'École de Mars sauraient manier les armes à la française, employer la baïonnette et marcher au pas de charge avec audace, sauraient exécuter les manœuvres de l'infanterie et de l'artillerie, sauraient pratiquer les principes de l'art de la guerre, sauraient élever des fortifications de campagne, et l'administration militaire, cet objet si négligé et livré si longtemps à l'igno-

rance et à l'improbité, ne leur serait pas étrangère. L'École royale militaire était logée dans un grand édifice bâti « avec les sueurs du peuple » et qui ne témoignait que l'orgueil insolent du *maître* qui l'avait fait construire; il ne fallait pour l'École révolutionnaire de Mars que le sol aride de la plaine des Sablons, des tentes, des armes, des canons.

L'orateur du Comité ne connaissait pas alors, et fort naturellement, les noms des glorieux capitaines récemment sortis de l'École royale militaire et qui commençaient à se signaler sur les champs de bataille : Bonaparte, Davout, Clarke, Nansouty, Hédouville, Boisgérard, La Bruyère. Aussi assurait-il que le brillant enseignement de l'École royale militaire n'avait pas donné à la France un seul guerrier célèbre, pas un général, pas un administrateur, et que l'École de Mars, ce terrain infertile en apparence, mais fécondé par la liberté, produirait des officiers habiles et d'intrépides soldats.

Barère mettait en évidence le côté réel et positif de la nouvelle École. Pas de longue théorie; pas d'exercices inutiles; pas de connaissances vaines et pédantesques qui surchargent la

mémoire. Il n'y aurait à l'École de Mars que des démonstrations pratiques, propres à exciter la curiosité des élèves, à fixer leur attention, et — le mot y est — à les instruire en les amusant. Au bout de deux mois, la plaine des Sablons verrait des simulacres de combat.

Le rapporteur décrivait à l'avance cette École pleine de tous les instruments de guerre et retraçait sa future organisation. Comme Rousseau, dont il citait le nom, il recommandait de frapper les yeux des jeunes gens par des signes et de faire pénétrer la République dans leur âme par tous les sens : ornements militaires destinés à leur inspirer sans cesse la haine des tyrans et l'amour de la liberté; drapeaux avec l'inscription *peuple français*, plus démocratique que l'inscription *Sénat et peuple romain*; une musique énergique et mâle, sévère et majestueuse qui exalterait les courages, et cette *Marseillaise* que les soldats français chantaient à la bataille de Jemappes, à la prise de Toulon et à leur entrée dans le Piémont!

Il ne manquait pas de dire que ce rassemblement de républicains purifierait la plaine des Sablons souillée à certaines époques par la présence

de Capet et par les revues des satellites du tyran (1). Les élèves resteraient sous la tente tant que la température le permettrait. Dès la mauvaise saison, le camp serait dissous, et chaque adolescent regagnerait sa ville ou son village, y porterait l'exemple des vertus civiques. Il était nécessaire que ces jeunes gens revinssent dans leur famille pour montrer que l'éducation nationale ne confère pas un privilège et ne fournit aucun titre particulier aux places de l'État. Les élèves de l'École royale militaire avaient le droit d'être officiers sans avoir appris à l'être; les élèves de l'École de Mars apprendraient à être citoyens autant que soldats, à aimer leur pays, à obéir aux lois, à attendre patiemment l'appel de la patrie. Quelle autre ambition doit avoir le républicain que celle de devenir meilleur? Ne lui sied-il pas de se préparer aux fonctions publiques modestement et en silence, sans annoncer aucune prétention? Quelle leçon pour les sollici-

(1) Cf. Mercier, *le Nouveau Paris*, édit. de 1862, p. 273. « Autrefois les deux derniers rois de France faisaient chaque année une revue des régiments des gardes françaises et des gardes suisses dans cette plaine brûlée des rayons du soleil, et c'étaient là tous leurs exploits guerriers. Ils ne daignaient pas même tirer l'épée, ces rois de France, même en qualité de colonels; ils soulevaient un mouchoir, et toutes les mationnettes de tourner à ce signe du Sardanapale! »

teurs des départements qui venaient à Paris importuner le gouvernement révolutionnaire! « Allez, s'écriait Barère, intrigants et agioteurs de places, allez à l'École de Mars, vous y verrez trois mille jeunes gens instruits par la République et se retirant ensuite jusqu'à ce qu'ils puissent lui être utile! »

Le rapport de Barère fut interrompu par de fréquents applaudissements, et le décret qu'il présentait, adopté. Chaque district de la République enverrait à l'École de Mars six jeunes gens dans l'âge de seize à dix-sept ans et demi. L'agent national les choisirait moitié dans la campagne « parmi les citoyens peu fortunés », moitié dans les villes parmi les enfants des volontaires. Ce seraient les mieux constitués, les plus robustes, les plus intelligents, et ils devaient avoir donné des preuves constantes de civisme et de bonne conduite. Ils feraient la route à pied, par étapes, comme les défenseurs de la République, sous la surveillance fraternelle de l'un d'eux qui serait responsable de leurs actes. Ils partiraient dix jours après la réception du *Bulletin* de la Convention où le décret était inséré. A leur arrivée, qui ne pouvait avoir lieu après le 20 messidor ou

8 juillet, ils trouveraient un commissaire des guerres chargé de les recevoir et de les placer. Ils seraient habillés, armés, équipés, nourris, entretenus aux frais de la République, exercés au maniement des armes et aux manœuvres de l'infanterie, de la cavalerie, de l'artillerie, initiés aux principes de l'art de la guerre, de la fortification de campagne et de l'administration militaire, formés à la fraternité, à la discipline, à la frugalité, aux bonnes mœurs, à l'amour de la patrie et à la haine des rois. Ils resteraient sous la tente tant que la saison le permettrait. Sitôt le camp levé, ils retourneraient dans leurs foyers pour y demeurer jusqu'au moment de servir aux armées et pour y recevoir une instruction d'un autre genre selon le zèle et les aptitudes qu'ils auraient montrés. Paris fournirait, à cause de son immense population, quatre-vingts élèves choisis par l'agent national de la commune dans les mêmes conditions que les élèves des districts. Le Comité de salut public nommerait les instructeurs et employés de l'École. L'établissement était placé sous sa surveillance immédiate et les agents nationaux des districts devaient lui exposer les motifs qui détermineraient leurs choix.

Deux représentants du peuple (1) furent chargés par un arrêté du 2 juin de faire les dispositions préparatoires, de donner les ordres nécessaires pour que l'objet de la nouvelle institution révolutionnaire fût entièrement rempli, d'échauffer les enfants de Mars par des harangues républicaines, bref, d'organiser et de gouverner l'École. L'un d'eux devait être toujours présent et aucune décision ne pouvait avoir d'effet sans son approbation. « Élèves de Mars, s'écriait Barère, des représentants du peuple se rendront dans vos camps, iront présider à vos jeux, assisteront à vos exercices; c'est sous les ailes de la représentation nationale que vous serez instruits! »

Ces deux représentants du peuple furent Le Bas et Peyssard. C'étaient d'ardents jacobins. Peyssard, député de la Dordogne, avait été garde du corps; mais il disait qu'il avait cessé de l'être dès qu'il avait vu naître une lutte entre le despotisme qu'il détestait et la liberté qu'il avait dans le cœur. Il vota la mort du roi. Envoyé en

(1) C'est ainsi que, sur le rapport du Comité, la Convention décréta, le 26 septembre 1794, qu'il y aurait près de l'établissement des épreuves de Meudon deux représentants du peuple; ainsi qu'elle nomma le 12 octobre de la même année Lakanal et Sieyès (bientôt remplacé par Fourcroy, puis par Deleyre) représentants près l'École normale de Paris.

mission à l'armée du Nord, il assura, de concert avec ses deux collègues, violents et soupçonneux comme lui, Hentz et Duquesnoy, que le pauvre Houchard trahissait la République. Aussi fut-il admis par les Jacobins lorsqu'ils épurèrent leur société. Il parla souvent dans la Convention au nom du Comité des secours, et ce fut lui qui fit accorder une pension au serrurier Gamain : il accusait Louis XVI d'avoir empoisonné cet ouvrier et déclarait qu'il fallait *déroyaliser* la terre. Récemment, le 19 mai 1794, il avait obtenu qu'un trousseau fût donné, de même qu'auparavant, à chacun des orphelins de la patrie reçus à l'École de Léonard Bourdon, et, ainsi qu'il s'exprimait, à chacun des précieux enfants que la nation s'était empressée de recueillir (1). Il fut un de ceux qu'on appelle les derniers montagnards, et la commission militaire qui condamna Romme, Duquesnoy, Du Roy, Bourbotte, Soubrany et Goujon à la mort, prononça contre Peyssard la peine de la déportation : l'amnistie du 4 brumaire le sauva.

(1) Sur les Orphelins de la patrie, voir Léon Hennet, *les Compagnies de Cadets-gentilshommes et les Ecoles militaires*, p. 157.

Le Bas, député du Pas-de-Calais, membre du Comité de sûreté générale, président des Jacobins, avait, comme Peyssard, voté l'exécution du roi en déclarant que la loi punissait de mort les conspirateurs. Avec Saint-Just, il avait, en Alsace et au Nord, rempli d'importantes missions. Il était énergique et ferme. Ne le vit-on pas au 9 thermidor, parmi les clameurs hostiles et sous les menaces qui partaient de tous les points de la salle, s'élançant à la tribune et demander la parole avec une courageuse insistance? Rebuté des lenteurs de la commission du commerce et des approvisionnements, il lui écrivait le 9 juillet que chacun devait concourir par tous les moyens à la prompte formation de l'École de Mars, et il ajoutait : « Nous vous prévenons qu'il est inutile de nous envoyer de longues lettres pour vous justifier; ce n'est point du papier qu'il faut au gouvernement, c'est de l'obéissance, et si la commission ne sort pas de cet état d'indifférence vraiment répréhensible, nous la dénoncerons à la Convention comme indigne de la confiance publique. » Il plut aux enfants de Mars parce qu'il contrastait avec Peyssard. Son collègue, raide et gourmé, était d'a-

bord hautain, de mine arrogante, rébarbative. Le Bas avait des façons polies et une physionomie attrayante. « Je vois encore, dit un élève, sa taille élégante, ses beaux yeux bleus, ses cheveux blonds et la douceur apparente de sa pâle figure légèrement marquée de petite vérole. »

Un officier d'artillerie, Borthon, agent du Comité de salut public, fut adjoint à Le Bas et à Peyssard pour hâter l'exécution des premières mesures (1), et, de leur côté, les représentants attachèrent à leur personne un agent particulier,

L'École devait être commandée par un général, et administrée par un commissaire en chef. Commissaire et général étaient tous deux nommés par le Comité de salut public.

Le général fut un des héros de la France nouvelle, et, comme disait Barère, un jeune soldat républicain couvert de blessures et connu par une récompense éclatante que la Convention

(1) Sans doute le Borthon, qui fut camarade de Napoléon au 4^e régiment d'artillerie, ci-devant Grenoble, et qui avait été quelque temps lieutenant-colonel en premier du bataillon des volontaires de la Drôme ; cf. *Jeunesse de Napoléon*, II, pp. 181 et 327.

lui avait décernée : Bertèche, que les journaux de l'époque appellent à tort Bretèche ou La Bretèche et que le *Patriote français* qualifiait de moderne Dentatus. Engagé à quinze ans au corps des volontaires étrangers de la marine qui devint la légion de Lauzun, sous-lieutenant au régiment de la Martinique, gendarme à la compagnie écossaise, Bertèche avait, en 1788, regagné Sedan, sa ville natale. En 1791, il acceptait un grade de lieutenant dans la compagnie de gendarmerie des Ardennes. L'année suivante, à Jemappes, il sauvait la vie au général Beurnonville et à l'instant où il retirait avec peine son épée qu'il avait enfoncée jusqu'à la garde dans le corps d'un dragon de Cobourg, il recevait quarante et un coups de sabre et un coup de feu qui le blessait au bras et le jetait à bas de sa monture. Il fut nommé capitaine de gendarmerie sur le champ de bataille. A ces avancements s'ajoutèrent d'éclatantes distinctions et les honneurs que les républiques antiques décernaient à leurs plus vaillants guerriers. Le 6 mars 1793, Bertèche était présenté par Beurnonville, alors ministre, à la Convention, et le président de l'assemblée, Dubois-Crancé, son compatriote,

lui posait sur le front une couronne de chêne, lui donnait le baiser civique et l'armait d'un sabre national dont la lame portait ces mots : *la République française à Bertèche*. Il obtint en outre une somme de dix mille livres : quatre mille à titre d'indemnité et six mille pour qu'il pût prendre les eaux de Bourbonne. Il eut enfin le brevet de colonel du 16^e régiment de chasseurs à cheval.

Ce régiment, formé de Normands, s'était prononcé pour les Girondins et lorsque Bertèche vint le commander, le bruit courut qu'il partageait l'erreur de ses camarades et cédait comme eux aux suggestions de Félix Wimpffen. Il se hâta de protester contre cette calomnie. « Mon cœur, écrivait-il, est tout plein encore des témoignages de satisfaction que j'ai reçus, et je déclare que toutes les forces qui me restent, tout le sang qui coule dans mes veines, toute mon existence appartient à la République une, indivisible et démocratique. »

Bertèche se trouvait à Sedan pour se reposer et se guérir de ses blessures, qui le faisaient encore souffrir, lorsqu'il fut — à la date du 17 mai — mis à la tête de l'École de Mars. Il

se rendit aussitôt à Paris et se logea provisoirement rue du Mail, dans la maison dite maison du Mylord, où allaient le voir tous ceux qui désiraient être employés au camp des Sablons.

Il n'était que colonel; mais, avec l'autorisation du Comité de salut public et selon le règlement, il prit le titre de général de l'École. Ce brave soldat n'était nullement expérimenté, nullement apte au commandement : Fournier, le futur Fournier-Sarlovèze, assurait que sa bonhomie n'était que de la stupidité, et le conseil d'administration du 16^e chasseurs déclarait en 1796 qu'« à certaines époques il n'était susceptible d'aucunes réflexions », que « son peu de connaissances et de moyens » avait fait un grand mal au régiment. Mais il avait un beau renom d'intrépidité, et le glorieux blessé de Jemappes au teint basané, à la tenue martiale, à la figure balafrée, aux mains mutilées, inspirait le respect. La gravure l'avait popularisé, et au bas de son portrait répandu partout se lisaient ces quatre mauvais vers :

Citoyen valeureux, rien ne manque à ta gloire;
Il est beau de voler au champ de la victoire,
Mais porter la terreur, quoique criblé de coups !
Quel héros de ton sort ne serait point jaloux ?

Bertèche devait porter le costume des élèves. Il conserva le traitement qu'il avait à l'armée. S'il n'eut pas d'aides de camp, il eut deux secrétaires qui furent logés près de lui et il put se servir des instructeurs pour transmettre ses ordres, put user des chevaux de l'École et avoir ses propres chevaux qui furent entretenus avec ceux de l'établissement. Ce fut lui qui détermina les heures des exercices, les rapports que ses subordonnés avaient avec lui et la manière dont ils devaient lui rendre compte de leur service, les mesures qu'exigeaient la garde et la surveillance du camp.

Le commissaire en chef, désigné sous le nom de commissaire de l'École de Mars, fut Ferdinand-Marie Collet. Il avait été naguère dénoncé par la Société populaire de Versailles et par le député Le Cointre, qui demandaient sa suspension. Le Cointre et les clubistes versaillais assuraient que son père avait été secrétaire du cabinet de Madame Infante, que sa mère avait suivi M^{me} Adélaïde à Rome comme première femme de chambre, qu'il était filleul de M^{me} Adélaïde et du prince de Parme, qu'il dissimulait avec soin ses

sentiments royalistes et qu'en 1789, en 1790, en 1791 il ne cachait pas sa haine contre la Révolution. Le Comité fit une enquête et, par une décision signée de Barère, de Carnot, de Collot-d'Herbois et de Robert Lindet, répondit à Le Coindre qu'il n'y avait pas lieu à suspension. Collet s'était rendu très utile au camp de Meaux en 1792, et à Paris, en 1793, en 1794, avec un zèle infatigable, il menait de front plusieurs tâches : il avait la police des dépôts de remonte, celle du service des transports militaires, celle de l'École nationale des trompettes, celle de la première division de gendarmerie, celle de tous les militaires détenus d'abord dans les prisons, puis à la caserne de la Courtille : en un an, il avait vu, interrogé et expédié aux armées vingt mille soldats et volontaires arrêtés pour divers motifs sur le pavé de Paris. Le 6 juin le Comité le nommait commissaire des guerres à l'École de Mars.

De même que Bertèche, il dut vivre au camp. Il conserva le traitement dont il jouissait précédemment. Un cheval de luxe fut mis à sa disposition. Il eut, pour tenir ses écritures et porter ses ordres, des aides en nombre suffisant, et il fit le règlement qui déterminait leurs fonctions et

leur solde. Un de ses premiers soins fut de présenter le tableau des mesures qu'il fallait prendre pour fournir à l'École les habits, les armes, les chevaux, les effets de campement, les approvisionnements de toute espèce. Afin de faciliter ses opérations et dans la crainte de « croiser » les autres exercices, il régla, de concert avec Berthéche, le mode des distributions journalières.

La comptabilité, dont il était chargé, concernait les effets en nature et l'argent. Pour les effets en nature, il fut entendu que le Comité de salut public donnerait à chaque commission exécutive l'ordre de les livrer sur la demande de Collet. Pour l'argent qui servirait à payer les appointements des instructeurs et agents, à acquitter les dépenses nécessaires d'établissement et les menues réparations, à subvenir aux autres frais indispensables, le Comité résolut de le prendre sur les cinquante millions dont il disposait : provisoirement, il avança cinquante mille livres destinées aux besoins les plus pressants, et Collet dut présenter à son approbation les mandats qu'il tirait sur la trésorerie nationale.

CHAPITRE III

L'ouverture de l'École

Les choix des agents nationaux des districts. — Rôle des clubs. — Patriotisme des élèves. — Les districts de Colmar, de Troyes, de Remiremont, de Versailles, de Mirecourt, de Couvin. — Les suppléants. — Choix de l'agent national du district de Paris. — Les élèves de Paris à la Convention et au club des Jacobins. — Les élèves du district de Saint-Maixent aux Jacobins. — Arrivée des élèves au camp. — Devesly, du district de Dreux. — Ouverture solennelle de l'École (8 juillet). — Premières réprimandes de Bertèche. — Le tambour Derudder. — Beaurepaire, Danton, Le Bas, Marx-Berr.

Sitôt que le décret du 4^{er} juin fut connu dans les départements, les jeunes gens se présentèrent en foule et les municipalités n'eurent pas de peine à désigner des candidats. La plupart des districts se plaignirent de ne pas fournir un nombre d'élèves proportionné au chiffre de leur population et demandèrent, inutilement d'ailleurs, l'autorisation de tripler, de quadrupler leur contin-

gent. On rapporte que les adolescents qui furent refusés par défaut d'âge ou à cause de la faiblesse de leur complexion marquèrent leurs regrets par des pleurs. L'agent national du district de Preuilly, en Indre-et-Loire, écrivit à la Convention que la jeunesse entière avait témoigné l'ardent désir de recevoir ces « leçons de victoire et de vertu qui devaient instituer des héros français », et que ceux qu'il ne pouvait admettre avaient attendri les spectateurs par leurs larmes (1).

Les agents nationaux qui choisirent les élèves de Mars prirent des renseignements auprès des patriotes du district et surtout auprès des agents nationaux des communes.

Plusieurs, comme l'agent national du district de Nogent-sur-Seine, envoyèrent une circulaire aux municipalités des chefs-lieux de canton : « Je crains d'être trompé par mes propres connaissances. Veuillez bien, frères et amis, me

(1) *Mon.* du 8 juillet 1794, et rapport de Guyton de Morveau, p. 2. Pour ce qui suit, il était impossible de fouiller les archives de tous les départements et j'étais trop certain à l'avance que le résultat ne répondrait pas à l'effort. Je me suis borné aux archives de l'Aisne, des Alpes-Maritimes, des Ardennes, de l'Aube, de l'Aude, de la Haute-Garonne, de l'Hérault, de Meurthe-et-Moselle, du Haut-Rhin, de Seine-et-Oise, du Vaucluse, des Vosges, et la récolte a été très mince.

désigner ces jeunes citoyens. Votre œil vigilant saura distinguer les plus dignes, et ceux sur lesquels vous fixerez vos regards deviendront les enfants chéris de la République. »

D'autres, comme l'agent national du district de Nancy, consultèrent les clubs qui leur présentèrent une liste de candidats. La Société populaire épurée de Brienne mandait à l'agent national du district de Bar-sur-Aube qu'elle avait *adopté*, dans une de ses séances, le fils du défunt maréchal-ferrant Ravallée, « attendu ses qualités morales et physiques ainsi que ses mœurs et principes républicains ». L'agent national du district de Mirecourt désignait pour l'École de Mars, sur la recommandation du club de Charmes, le jeune Nicolas Laforge, fils d'un serrurier de cette commune, et il soumettait à la censure de la Société populaire de Mirecourt le choix de cinq autres élèves, Gajet, Bailly, Belfoy, Lété et Morel. L'agent national du district de Grenade expédiait le décret du 1^{er} juin aux Sociétés populaires de son arrondissement en les invitant à tenir sur-le-champ une séance extraordinaire pour faire connaître à tous la volonté de la Convention. « Nous avons, écrit l'agent na-

tional du district de Saint-Dié, consulté la Société populaire pour nous éclairer sur notre choix et le rendre digne de cette institution bien-faisante. »

D'autres, comme l'agent national du district de Grandpré, annoncèrent qu'ils choisiraient les élèves à un jour fixé et que tous les jeunes gens et de préférence les enfants des volontaires blessés dans les combats ou qui servaient aux armées de la République devaient se présenter ce jour-là au chef-lieu.

D'autres, comme l'agent national du district de Bar-sur-Seine, convoquèrent le même jour tous les jeunes citoyens de l'âge de seize ans à dix-sept ans et demi, et prirent parmi ceux qui vinrent de leur propre gré les six sujets qui leur parurent remplir les conditions du décret.

L'agent national du district de Versailles pria les municipalités de lui désigner chacune un jeune homme qui réunirait les qualités exigées par la loi, assembla les candidats le même jour en une même salle, les mit sur une même ligne et, après avoir consulté les procès-verbaux des communes, retint quarante aspirants sur quatre-vingt-quatre : ce fut parmi ces quarante qu'il

choisit les trois élèves de la campagne. Quant aux trois élèves de la ville, il les prit parmi les treize candidats présentés par les treize sections de Versailles.

L'agent national du district de Saint-Dié appela devant lui les jeunes gens de seize à dix-sept ans et demi : il examina les attestations que les communes leur avaient données, et, après avoir remarqué qu'aucun n'avait et n'avait eu un père qui servit dans les armées, il nomma André, de Raon l'Étape, dont le frère était alors sous les drapeaux, et Quirin, de Saint-Dié, dont le frère avait eu le bras emporté au siège de Mayence : puis, après ces deux-là, quatre sujets « n'ayant pas de parents aux frontières, mais pauvres », Granaye, de Ban-sur-Meurthe; Colin, de Saint-Dié; Frick, de Fraize, et Humbert, de Saales.

L'agent national du district de Pontivy se tira d'embarras plus simplement. Tous les jeunes gens, dit-il, désiraient partir, et il n'osait les désigner : pour « éviter des pleurs », il les fit tirer au sort, et c'est ainsi que furent choisis Leozic, les deux frères Termelet, fils d'un ancien dragon invalide, le boulanger Rolland, le commis du district Floho et le cultivateur Legouallé.

Presque partout, selon le décret, les agents nationaux prirent des jeunes gens pauvres et les prirent dans des familles dont la conduite politique était irréprochable. Le père, lit-on dans leurs lettres, est sans-culotte, ... est patriote prononcé. Il était bon que les élèves eussent des connaissances et même qu'ils appartenissent à la classe la plus indigente; mais ils devaient avant tout être républicains.

On a quelques rapports des agents nationaux au Comité de salut public. Ils insistent sur le patriotisme des élus.

L'agent national du district d'Ervy déclare que les six sujets qu'il a choisis sont tous remplis de bonne volonté, savent tous lire et écrire, et il ajoute, en se servant des termes mêmes du décret du 1^{er} juin, qu'ils ont donné constamment des preuves de civisme.

« J'ai pris, dit l'agent national de Sedan, des enfants de sans-culottes pauvres et vertueux; ils sont révolutionnaires et pleins de feu; ils brûlent d'acquérir les talents qui les rendront capables de venger leur patrie et d'exterminer les rois. »

L'agent national du district de Blamont marque que les six élèves qu'il a nommés sont tous

sans-culottes : « J'espère qu'ils donneront de bons républicains ; ils l'ont été jusqu'à présent et m'ont juré de continuer. »

Pareillement, l'agent national du district de Dieuze : « Les six jeunes citoyens brûlent tous d'acquérir les principes de l'art de la guerre, de même que tout ce qui est nécessaire à des républicains ; pour la haine des tyrans et des rois, ils l'ont dans le cœur. »

Chaque agent national fit imprimer et afficher dans les communes du district la liste des élèves. La plupart de ces tableaux ont disparu. Quelques-uns, qui subsistent encore, exposent les motifs qui déterminèrent l'agent dans son choix.

L'agent national du district de Colmar avait nommé Rippert et Boldeveck, de Colmar ; Schmitt, de Val-aux-Mines ; Keller, de Rouffach ; Dietrich, de Riquewihr et Zenner, de Ribeauvillé : Rippert, fils d'un sergent du bureau militaire de Colmar, qui avait huit enfants dont deux au service de la République ; Boldeveck, fils d'un pauvre cordonnier ; Schmitt, fils d'un serrurier réquisitionné aux forges de Klingenthal et chargé de huit enfants ; Keller, orphelin à qui son père,

cultivateur, n'avait laissé aucune fortune; Dietrich, fils d'un tonnelier, membre du Comité de surveillance, qui ne vivait que du produit de son travail; Zenner, dont le père, malade d'ailleurs et obligé d'élever six enfants, avait servi trente-quatre ans dans l'armée française.

L'agent national du district de Troyes avait nommé Charpy, Colinet, Vinot et Fleuriot, de Troyes; Marot, de Saint-Martin-ès-Vignes, et Pierre, de Saint-Benoît-sur-Seine : il dit que Charpy, bonnetier et fils d'un employé de la douane, a deux frères qui servent aux armées; que Colinet, garçon de magasin, compte trois frères, dont un blessé, parmi les défenseurs de la patrie; que Fleuriot, bonnetier, a un oncle blessé; que Vinot, bonnetier, a un père employé au magasin militaire des fourrages; que Marot, vigneron, a un frère soldat; que Pierre est, comme Fleuriot et Marot, fils d'un manouvrier.

L'agent national du district de Remiremont avait nommé Brisac, Lallemand, Paget, tous trois recommandés par la Société populaire du Thillot; Bagré, Cuny et Bouteille. Brisac, dit l'agent, est réfléchi, patriote et fils d'un bon patriote qui lui a donné une éducation républicaine; il déteste

le despotisme et le fanatisme ; il a deux frères à l'armée. — Lallemand est robuste ; il a le caractère assez doux ; son père, bon sans-culotte, lui apprend le métier de maréchal-ferrant. — Paget, fils d'un défenseur de la patrie, a seize ans à peine ; mais il est vif, leste, dur à la fatigue, assez joli de figure, et il possède les qualités républicaines : il a manifesté depuis longtemps sa haine contre les aristocrates et les prêtres. — Bagré, bon patriote, aimant le travail, veut s'instruire et servir la patrie ; son père a été dans tous les temps un des zélés champions de la liberté. — Cuny a bon cœur et bon caractère ; il est attaché à la Révolution ; deux de ses frères sont à l'armée. — Bouteille est sérieux, docile, désireux d'être utile à son pays.

L'agent national du district de Versailles avait nommé Laurent, de Dampierre ; Desauges, des Troux ; Pagnon, de Gif ; Sorreau, Dissey et Brunet de Versailles. Il dit que Laurent a deux frères qui combattent à la frontière et que ses parents ont donné des preuves du plus pur civisme ; — que les parents de Desauges sont bons citoyens et munis de certificats ; — que Pagnon ne sait ni lire ni écrire, mais qu'il semble avoir beaucoup

de dispositions, que sa famille s'est toujours bien comportée, que sa mère, quoique remariée, a besoin de secours, que son frère sert comme volontaire depuis le mois de septembre 1792; — que Sorreau, orphelin, adopté par le citoyen Bachelier qui, malgré ses soixante ans, appartient à la garde nationale de Versailles, a, lui aussi, servi dans la garde nationale à Versailles et à Paris, qu'il est de bonne santé et de mœurs pures, qu'il sait lire et écrire, qu'il connaît les trois premières règles de l'arithmétique; — que Dissey, fils d'un vivandier à l'armée du Nord, a déjà servi non seulement dans la garde nationale de Versailles, mais dans le 11^e bataillon de Seine-et-Oise, et que sa section atteste ses bonnes mœurs et sa bonne conduite; — que Brunet est un bon républicain, qu'il a un oncle et deux cousins dans la troupe, qu'il possède quelque teinture de géométrie et d'architecture.

Plusieurs districts ne se conformèrent pas aux articles du décret. L'agent national du district de Mirecourt écrivait aux représentants Le Bas et Peyssard qu'il était impossible de trouver trois élèves dans le peuple des campagnes : Peyssard

l'autorisa à compléter comme il pourrait le nombre exigé par la loi, et sur les six jeunes citoyens que délégua ce district des Vosges, cinq étaient nés à Mirecourt et y résidaient. De même, l'agent national du district de Troyes dut prendre quatre sujets sur six parmi les adolescents de la ville de Troyes. En revanche, l'agent national du district de Blamont, remarquant qu'il n'existait dans le district aucune commune dont la population atteignit deux mille âmes, décidait, comme il dit, de « choisir partout ».

Certains districts, en proie à la révolte ou à l'invasion étrangère, Mâchecoul, Dunkerque, Valenciennes, Le Quesnoy, Céret, n'envoyèrent pas d'élèves. D'autres n'en fournirent que quatre ou cinq; La Roche-Bernard et Saint-Paul du Var, que trois; Couvin, que deux.

L'histoire des difficultés que rencontra Foquet, agent national du district ardennais de Couvin, est assez curieuse. Il ne trouva d'abord que trois jeunes hommes qui lui semblèrent réunir toutes les qualités requises, âge, éducation, civisme, capacités, dispositions physiques, et qui n'étaient pas employés aux travaux des champs ni aux forges d'artillerie. Ne fallait-il pas, écrivait-il

aux représentants, préférer le choix au nombre et n'était-ce pas le sens de la loi, n'était-ce pas l'intention de la Convention? Le Bas et Peyssard lui répondirent qu'ils voulaient six élèves, et non trois. Foquet choisit, non sans peine, trois autres jeunes gens. Mais lorsque les six élus durent prendre le chemin de Paris, deux d'entre eux se cachèrent et le troisième, puis le quatrième refusèrent de partir. « Les insensés, s'écriait Foquet, ils n'ont su profiter de leur bonheur! Tandis que tous les Français se disputaient la gloire d'être choisis pour la plus belle École du monde, ils se cachaient! Ils ont été sans doute détournés de cet acte civique par des aristocrates! » Finalement, le district de Couvin n'eut que deux élèves inscrits sur le registre de l'École de Mars.

En beaucoup d'endroits, les élèves partirent au milieu de l'enthousiasme de leurs concitoyens. Avant de s'éloigner, les six jeunes gens du district de Sedan se présentèrent à la séance du club des jacobins sedanais; ils furent accueillis par des applaudissements, reçus membres de la Société et embrassés comme des frères par le président.



Ils avaient, en vertu du décret, leur feuille de route pour se rendre à leur destination, et certaines villes, que l'agent national leur avait indiquées, devaient leur fournir le logement et l'étape selon les lois et règlements militaires. Les élèves du district de Sedan quittèrent Sedan le 24 juin, couchèrent le soir à Mézières, passèrent le 25 à Launois, le 26 à Rethel, le 27 à Reims où ils séjournèrent le lendemain, le 29 à Fismes, le 30 à Soissons, le 1^{er} juillet à Villers-Cotterets, le 2 à Nanteuil où ils demeurèrent le jour suivant, le 4 au Mesnil, le 5 au Bourget, et arrivèrent le 6 à Paris.

Conformément aux termes du décret, un d'eux, d'ordinaire le plus âgé et le plus résolu, les surveillait fraternellement ou, comme on disait, était le conducteur de ses collègues. « Je compte sur toi, écrivait un agent national à un de ces jeunes mentors, excite tes compagnons avec le zèle qui caractérise les républicains, à se rendre à la voix de la patrie qui les appelle; montre-toi digne d'être élève de la République française. »

Quelques-uns de ceux qui n'étaient pas admis accompagnèrent les six élèves de leur district

dans l'attente d'être accueillis à l'École comme remplaçants ou surnuméraires, et ils hésitèrent d'autant moins à faire le chemin que le district leur donnait un viatique et que leurs camarades partageaient généreusement avec eux la subsistance qu'ils recevaient en route. Leur espoir ne fut pas déçu : il y eut peu à peu des places vacantes, et ce furent eux qui les obtinrent; sur la demande de Le Bas et de Peyssard, la Convention autorisa l'admission des suppléants que les districts avaient envoyés à leurs frais.

Un de ces suppléants, nommé Monsieur, trompa singulièrement la confiance des représentants. Ce Monsieur était du pays de Franchimont, réuni naguère à la République et compris dans un département qui porta quelque temps le nom des Eaux-Minérales. Il n'avait pas son acte de naissance. Mais l'agent national du district de Sedan le jugeait très recommandable à cause des « persécutions inouïes que lui avait fait souffrir la tyrannie autrichienne et sacerdotale de Cobourg et du petit despote de Liège ». Monsieur accompagna les six élèves du district de Sedan, et il fut admis par Le Bas et Peyssard à l'École de Mars. Au bout de plusieurs jours, il disparut

avec son « butin ». L'agent national du district de Sedan, informé, remplaça le fugitif par Pierre Tasseret, jeune homme pauvre qui n'avait pas encore seize ans, mais qui servait depuis dix-huit mois et avait à diverses reprises marché contre les Autrichiens aux côtés de son père, sergent aux chasseurs sedanais.

A Paris comme en province, les jeunes gens s'empressèrent. Tous voulaient être reçus à l'École de Mars. Des enfants de quatorze ans assuraient qu'ils avaient l'âge et la force de la vingtième année. « La patrie ne peut me renvoyer, disait l'un d'eux, j'ai grandi de trois pouces depuis qu'on a refusé de m'enrôler. » Un autre, blessé, déclarait à l'agent national que, s'il restait cinq ou six jours au lit, il serait en état de faire le service, et il montrait le certificat d'un officier de santé. « Je suis trop petit, protestait un troisième, mais je suis républicain et je pourrai toujours atteindre avec ma baïonnette le ventre d'un Autrichien. » François-Étienne Lambert, âgé de quinze ans et dix mois, vint au camp des Sablons sous la tente des représentants : « Deux mois de plus, leur dit-il, et j'allais apprendre à

servir mon pays, j'aurais été un des élèves de Mars; mais la loi me destine à mourir de douleur, je ne l'ai pas mérité. » Il sanglotait. Le Bas et Peyssard, touchés, consentirent à l'admettre provisoirement, et Lambert, pleurant de joie, se précipita dans leurs bras (1).

Le maire Fleuriot-Lescot et l'agent national Payan présentèrent le 4 juillet, à la Convention les quatre-vingts élèves de Mars que la commune de Paris offrait à la patrie. Quelques-uns avaient perdu leur père dans les combats, au 14 juillet, au 10 août, aux armées. Les autres avaient encore dans les camps un père ou un des leurs. Pas un, comme s'exprimait Fleuriot-Lescot, dont les parents n'eussent scellé de leur sang ou de leurs travaux révolutionnaires la liberté publique. « Les élèves de Mars, dit Payan à la Convention, séparés par leur jeunesse de la génération actuelle, n'ayant point eu avec les vices du despotisme un dangereux contact, sont des âmes vierges encore dans lesquelles vous planterez facilement l'amour de la patrie, la sobriété et la franchise. Il suffira, pour les em-

(1) Il n'est pas cependant inscrit sur les registres de l'École de Mars.

pêcher de faire une action injuste, de leur dire : *un roi en aurait fait autant.* »

Ces jeunes Parisiens se montrèrent aux Jacobins. Le 4 juillet, au sortir de la séance de la Convention, ils paraissaient devant la célèbre Société. L'orateur de la troupe était François Gautier, et sa mère fréquentait les tribunes du club. Il fit l'éloge de la Société qu'il nomma le boulevard de la liberté, l'effroi de la tyrannie et l'égide de l'opprimé. Il lui offrit « avec l'effusion d'une âme sentimentale et l'attendrissement de la reconnaissance » les cœurs et les bras des élèves de Mars. Il lui jura, ainsi que ses camarades, de vaincre ses passions, d'égaliser les Spartiates en vertu républicaine et les Romains en courage, de soutenir l'honneur du nom français contre les « monstres couronnés ». Il rappela l'héroïsme de Bara et de Viala : « Si l'on jetait, conclut-il, un œil défavorable sur quelques-uns d'entre nous parce qu'ils n'auraient pas une taille avantageuse, qu'on n'oublie jamais que nous sommes tous également grands en patriotisme, tous imitateurs zélés de Bara et de Viala, qui n'étaient que des enfants, mais qui depuis sont devenus des héros. Voilà nos mo-

dèles, et c'est en marchant sur leurs traces que nous poursuivrons les ennemis jusque dans leurs derniers repaires. »

Comme les élèves de Paris, les élèves des départements vinrent rendre hommage à la Société. Les six jeunes gens choisis dans le district de Saint-Maixent parurent le 6 juillet au club et le lendemain à la Convention. Ils jurèrent entre les mains des jacobins de remplir en toute circonstance leur devoir de vrais républicains, et à la barre de la Convention, le père de l'un d'eux, prenant la parole, assura que la vie sous la tente et les exercices militaires n'étaient pas nouveaux pour ces Vendéens : tous avaient en plusieurs occasions marché contre les rebelles et quelques-uns avaient été par deux fois prisonniers des chouans ; tous étaient attachés au gouvernement révolutionnaire, soumis à la discipline et désireux de vaincre ou de mourir pour la patrie (1).

(1) *Mon.* des 6, 7, 8 et 10 juillet 1794. Les six élèves du district de Saint-Maixent avaient avec eux un élève du district de Saint-Florent ou de Mont-Glone, de cette « malheureuse contrée qui tant de fois avait été livrée au pouvoir des brigands, tant de fois souillée par le crime et le fanatisme ». Mais cet élève n'est pas, comme dit le *Moniteur*, le seul de son district qui soit venu ; les six élèves du district de Saint-Florent furent présents à l'École.

Peu à peu, même avant la date du 8 juillet fixée par le décret, les élèves arrivaient au camp. Le 4, quinze cents étaient déjà présents, et ce jour-là Le Bas et Peyssard écrivaient au président de la Convention que le vœu de l'assemblée serait sûrement exaucé, que la plaine des Sablons fournirait une pépinière d'hommes braves et vertueux, que la discipline, la haine des rois et l'amour de la liberté y étaient à l'ordre du jour. Un instructeur, pris de vin, avait été chassé par ses camarades : « il n'avait souillé qu'un instant l'asile de la tempérance. » Un élève du district de Dreux, Devesly, avait voulu se retirer et les représentants, après avoir épuisé les objections et les remontrances, avaient dû prononcer son expulsion sur le front du camp en arrêtant qu'il serait renvoyé à Dreux de brigade en brigade et placé sous la surveillance de l'agent national. Cette décision avait été accueillie par des cris unanimes de *Vive la République!* et *A bas les lâches!* et les cinq autres élèves du même district, émus d'une patriotique colère, étaient sortis des rangs pour se jeter sur Devesly et reconduire hors de l'enceinte de l'École cet « être indigne des soins de la mère commune ».

Pressé par le temps, désireux de mettre à profit ce qui restait de la belle saison, le Comité n'avait eu qu'un mois pour appeler les élèves de tous les points du territoire, rassembler les instructeurs, dresser et ordonner le camp. « Mais, écrit Guyton de Morveau en son style scientifique, la rapidité du torrent révolutionnaire ne laisse pas apercevoir les frottements, et dans les entreprises qui sortent des limites posées par l'usage, la force de première impulsion approche plus sûrement du but que le mouvement continuellement retardé par les oscillations d'un régulateur. »

Le 8 juillet, la plupart des élèves étaient, comme disait Barère, au poste d'éducation que leur indiquait la patrie (1). Les plus éloignés

(1) Non pas tous, comme l'a dit Barère, car les élèves du Midi ne vinrent que bien plus tard : ceux du district de Fréjus arrivèrent le 19 juillet ; ceux des districts de Saint-Maximin, de Solliès, d'Apt et de Nice, le 22 juillet ; ceux de Prades et de Saint-Pons, le 28 juillet ; ceux de Menton, le 1^{er} août ; ceux de Puget-Théniers, le 2 août ; ceux de Grasse, le 3 août ; ceux de Couvin, le 12 août ; ceux de Cholet, le 1^{er} septembre ; ceux de La Roche-Sauveur, le 12 septembre. L'agent national de district de Quillan nous apprend qu'« il était impossible de mettre dans l'opération plus de célérité » ; il a reçu le 10 juin, au soir, le décret du 1^{er} inséré au *Bulletin* du 2, et il a, le 17, achevé son choix ; le 20, partent les élèves ; ils arrivent le 14 juillet (archives de l'Aude). Cf. aux archives de Haute-Garonne la lettre de l'agent national du district de Grenado.

avaient fait jusqu'à douze et treize lieues par jour pour arriver au moment prescrit par la loi. La plaine des Sablons, couverte de tentes, présentait un camp fermé de tous côtés avec parc d'artillerie, écuries, hôpital. Les services de distribution étaient organisés. Des ouvriers édifiaient une vaste salle destinée à l'enseignement oral.

L'ouverture solennelle de l'École eut lieu ce jour-là. Les élèves défilèrent devant les représentants. Ils n'avaient pas encore d'uniforme, mais beaucoup d'entre eux portaient l'habit de garde national. La musique jouait, et, selon le mot de Barère, c'était une musique, non pas efféminée et muscadine, mais une musique guerrière qui montait les âmes au ton de l'énergie et de la grandeur républicaines. Les jeunes gens de Marseille et de Brest, ceux de Strasbourg et de Bayonne marchaient ensemble au pas de charge, comme s'ils n'avaient voyagé qu'une journée. « Quand la patrie a parlé, disaient Le Bas et Peyssard, les républicains sont infatigables ; une joie pure, une ardeur vraiment martiale, voilà ce que nous avons vu sur toutes les figures, et nous ne craignons pas d'assurer que les écoliers du

camp des Sablons seraient déjà en état de donner une leçon aux automates de la tyrannie. »

Ces écoliers vantés par les conventionnels s'attiraient pourtant les justes réprimandes de leur général. Deux compagnies d'invalides, dont le corps de garde était dans une des maisons de la porte Maillot, surveillaient provisoirement le camp, le dépôt de la cavalerie et le parc d'artillerie. Quelques élèves s'assirent sur les bâtons des chevaux de frise et se moquèrent de ces vieux braves : Bertèche leur signifia que les sentinelles devaient être « infiniment respectées ». D'autres allaient au dehors remplir de vin leurs bidons : Bertèche leur défendit sous les peines les plus sévères de franchir l'enceinte. D'autres faisaient des ordures dans les allées et aux alentours : Bertèche leur rappela qu'il y avait des commodités et qu'il était aussi dangereux que malséant de « porter partout des odeurs méphitiques (1) ».

Mais ces reproches du général ne s'adressaient qu'au petit nombre. La masse des enfants de Mars était, comme l'avaient dit Le Bas et Peyssard, pleine d'ardeur et de zèle. L'enthousiasme républicain éclata lorsqu'un jeune tam-

(1) Ordres des 29 et 30 juin et des 3 et 18 juillet (11, 12, 15 et 30 messidor).

bour, Jean-Dominique Derudder, — plus tard tambour du bataillon des grenadiers de la représentation nationale, — fut reçu par les commissaires de la Convention élève de l'École. Ce Derudder, voyant à l'affaire de Fougères son père tomber mort à ses côtés, lui arrachait son pistolet de sa ceinture, brûlait la cervelle au meurtrier et continuait de battre la charge contre les chouans jusqu'à leur entière déroute. Le Bas et Peyssard lui ôtèrent ses baguettes et sa caisse, l'admirent comme élève, bien qu'il n'eût que quatorze ans, et donnèrent publiquement l'accolade à ce digne émule des Viala et des Bara, au milieu des applaudissements et des démonstrations de la joie la plus vive. « Oui, nous l'imiterons, s'écriaient les nouveaux camarades de Derudder, nous vengerons nos frères et nous affermirons la liberté! » Un témoin de la scène raconte que toutes les âmes semblaient électrisées et que les visages respiraient « cette énergie républicaine qui ne souffrira plus désormais sur la terre ni esclaves ni tyrans (1) ».

D'autres jeunes gens attiraient l'attention. Les

(1) *Mon.* du 12 juillet 1794.

six élèves du district de Limoux avaient adopté les saints du calendrier républicain et se prénommaient Basilic, Laurier, Tulipe, Chêne, Champignon et Râteau (1). Un élève du district de Rozay ou de Coulommiers, Nicolas Beaurepaire, appartenait à la famille du Nicolas Beaurepaire qui s'était deux années auparavant brûlé la cervelle pour ne pas rendre Verdun aux ennemis. Louis-Nicolas Danton, du district d'Arcis-sur-Aube, et Louis-Joseph Le Bas, du district d'Arras, étaient parents des conventionnels du même nom.

Un élève supplémentaire du district de Strasbourg fut peut-être le seul israélite de l'École : Samson Marx-Berr, de cette maison strabourgeoise des Marx Berr qui comptait parmi ses membres un fournisseur de fourrages fameux dans la guerre de Sept-Ans par ses friponneries et un Directeur des achats, collaborateur de Pache en 1792. L'envoi de ce Marx-Berr à l'École de Mars était un signe des temps. Déjà, trois ans plus tôt, le curé constitutionnel et le rabbin

(1) C'est ainsi que le chef d'escadron Fournier (le futur Fournier-Sarlovéze) se prénommaît Réséda et que le représentant Bernard de Saintes substituait à ses prénoms André-Antoine ceux de Pioche-Fer.

de Bischheim s'étaient embrassés devant l'autel de la patrie, et la municipalité de Strasbourg avait interdit de sonner chaque soir, du haut de la plate-forme de la cathédrale, l'antique cor d'airain ou *Kräuselhorn* qui, depuis une époque reculée, avertissait les voyageurs juifs de quitter la ville (1).

(1) Rod. Reuss, *la Cathédrale de Strasbourg*, pp. 242 et 268.

CHAPITRE IV

Le régime de l'École

Emplacement de l'École de Mars. — Milleries, centuries, décuries. — Millerions, centurions, décurions. — Répartition des élèves. — Les commandements tirés au sort. — Le coucher sous la tente. — Coupe des cheveux. — Équipement provisoire. — Uniforme. — Nourriture. — Régime sanitaire. — L'hôpital et son personnel. — Le tribunal militaire. — Le lever. — La journée. — Les patrouilles. — Lecture des journaux. — Franconi.

Entre Neuilly et les Ternes s'étendait la vaste plaine que son sol pierreux et calcaire avait fait nommer la plaine des Sablons. Ce fut là que le Comité de salut public établit l'École de Mars. Elle formait un camp entièrement clos par des chevaux de frise et des barrières pour que personne ne pût soit du dedans soit du dehors en franchir les limites. Son hôpital était dans le bois de Boulogne. Un appentis en planches, construit pour servir d'écurie à ses chevaux,

commençait près de la porte Maillot et s'ados-
sait au mur qui fermait le bois du côté du nord.
La salle dite baraque d'instruction et destinée à
l'enseignement oral s'élevait près du chemin qui
conduisait de la route de la Révolte à la porte
Maillot et vis-à-vis le milieu de sa longueur.

Une partie de la route ou avenue de Neuilly
était comprise dans l'enceinte du camp et ne
pouvait plus dès lors être ouverte au public :
c'eût été désorganiser le service de l'École. Elle
fut interceptée par des barrières à chacune de ses
extrémités, et les particuliers durent désormais,
pour aller à Neuilly, prendre le chemin qui con-
tournait le camp, l'ancienne route de Saint-Ger-
main ou chaussée du Roule, dite aujourd'hui
avenue des Ternes. Mais ce chemin n'était ni
pavé ni chargé de gravier et une pluie de quel-
ques jours suffisait à le rendre très incommode
aux transports. Le 30 août, le Comité de salut
public arrêta que cette portion de la chaussée
du Roule qui longeait les barrières du camp,
ainsi que le passage qui la reliait à l'avenue de
Neuilly, serait remplie d'un gros gravier qu'on
prendrait dans une carrière à peu de distance (1).

(1) Un sieur Hurard, marchand de vin et maréchal-ferrant

L'École devait comprendre d'abord trois corps ou *milleries*, formés chacun de mille jeunes gens. Mais le nombre des élèves dépassa les prévisions. Il fallut créer un nouveau corps, la quatrième millerie, qui compta quatre cents sujets et qui fut dissoute à la fin de septembre (1).

Chaque millerie se composait de dix *centuries*.

Chaque centurie se divisait en dix *décuries*, chacune de dix hommes.

Ces divisions par mille, cent et dix facilitaient, disait-on, les opérations d'ensemble : elles étaient fondées sur le système décimal que la Convention avait récemment adopté, et elles prévenaient des obscurités et des erreurs dans la comptabilité.

Suivant cette méthode simple et commode, le commandant de la millerie prit le nom de *mille-*

à Neuilly, se plaignit, après la levée du camp, des pertes que cet établissement lui avait fait essuyer. L'avenue de Neuilly, disait-il, aboutissait à sa maison ; elle avait été fermée par les barrières de l'École ; son commerce, sa profession étaient totalement anéantis. D'autre part, deux écuries, qui dépendaient de sa propriété, avaient été encloses dans le camp pour servir de magasin de fourrages ; des tuiles et des carreaux qu'elles remplissaient, des moellons qui y étaient adossés, avaient été brisés. Le Comité fit donner à Hurard une indemnité.

(1) Elle fournissait soit dix, soit trente élèves, selon que les trois premières milleries fournissaient chacune soit quarante, soit quatre-vingt-dix élèves.

tion ; le commandant de la centurie, le nom de *centurion* ; le chef de la décurie, le nom de *décurion*. Dans le principe, ces termes parurent bizarres. Peu à peu ils devinrent familiers et personne ne s'en étonna plus (1). Le Comité, qui prétendait régénérer les mœurs de la nation, assurait superbement qu'il n'y avait pas de petites innovations, qu'il fallait commencer par supprimer les dénominations et divisions communes aux hordes que soudoyait le despotisme.

Millerion, centurion, décurion devaient avoir, selon un mot du Comité, outre les qualités civiques indispensables, l'expérience du métier militaire. Le millerion était capable de commander un bataillon ; une de ses obligations consistait à indiquer tous les soirs à cinq heures l'effectif réel des élèves et des instructeurs de sa millerie sur deux feuilles de mouvement, destinées, l'une au commissaire des guerres, l'autre, aux munitionnaires de vivres et de fourrages. Le centurion faisait les fonctions de capitaine. Le décurion avait les attributions du

(1) Ils reparurent sous le Directoire qui réunit, en 1796, à Lille et à Dunkerque, en centuries et en milleries, un corps d'étrangers, prisonniers et déserteurs, qui devait être employé à l'expédition Quantin.

sous-officier, sergent ou caporal, et, par un arrêté du 20 août, reçut les appointements attachés au grade de lieutenant.

Ces divers instructeurs furent nommés par le Comité de salut public. Mais Le Bas et Peyssard les proposèrent au choix du Comité et donnèrent sur eux les renseignements qu'ils avaient recueillis soit par eux-mêmes en faisant venir les candidats ou en allant les voir, soit auprès de la commission de l'organisation et du mouvement des armées de terre, soit auprès de Bertèche ou de leurs collègues de l'assemblée — ceux du moins « dans lesquels on avait confiance », — soit surtout auprès de Hanriot, à qui Le Bas demanda des adjudants et officiers de la garde nationale parisienne sortis de la troupe.

Ils ne devaient pas quitter leurs élèves. Deux fois par jour, le matin et le soir, à une heure qui n'était pas déterminée, avait lieu, en présence du général, l'appel de tous les instructeurs : les absents étaient punis la première fois par l'inscription au registre ; la deuxième, par les arrêts ; la troisième, par l'exclusion. Mais les permissions qu'ils sollicitaient du général pour se rendre à Paris leur étaient toujours accordées.

L'égalité la plus complète régnait entre les élèves. Six jeunes gens étaient partis ensemble de leur district à la voix de la Convention, et le voyage avait fortifié la liaison commencée par la communauté d'origine. Mais le Comité voulait subordonner les affections particulières à des affections plus générales et à de plus graves intérêts. Il voyait dans les élèves de l'École de Mars, non pas les enfants de tel district, de tel département, mais les enfants de la grande famille française unis les uns aux autres par la fraternité républicaine, rivalisant à qui servirait le mieux la patrie. Dès leur arrivée, ils furent dispersés. Sur six sujets d'un même district, deux furent placés dans chaque millerie, et les deux élèves placés dans la même millerie n'étaient ni dans la même centurie ni dans la même décurie. D'ailleurs décuries, centuries, milleries prenaient rang entre elles suivant l'ordre dans lequel elles avaient été formées au fur et à mesure que les élèves se présentaient (1).

Tous les élèves de la décurie exerçaient le

(1) On agita même, dès le début, la question de savoir s'il ne conviendrait pas de changer ultérieurement les élèves de décurie, de centurie et de millerie pour « éviter l'esprit de corporation » !

commandement à tour de rôle, selon le rang d'âge, pendant une décade, et celui qui commandait avait alors le nom de décurion. Les jeunes décurions de la même centurie tiraient au sort celui d'entre eux qui commanderait la centurie pendant une décade et qui prendrait le nom de centurion. Les centurions de la même millerie tiraient pareillement au sort celui qui commanderait la millerie pendant une décade et qui prendrait le nom de millerion. Ces fonctions, dont les élèves s'acquittaient souvent avec une gravité comique et en se donnant des airs d'importance, ne leur conféraient aucune prérogative. Les centurions et les millerions avaient, il est vrai, une tente particulière; mais ils mangeaient à la gamelle chacun dans leur décurie. Pendant la durée de leur emploi, ils étaient, ainsi que les décurions, attachés aux instructeurs de leur grade, les accompagnaient aux distributions, à la garde montante, aux appels du soir et du matin, aux inspections de tenue et de propreté.

Le règlement et les avis réitérés du général prescrivaient d'exercer la plus grande surveil-

lance et d'empêcher qui que ce fût de sortir du camp. Seuls, les députés de la Convention munis de leur carte et les personnes pourvues d'une autorisation signée des représentants avaient accès dans l'École. Plusieurs jours avant l'ouverture solennelle de l'établissement, des marchands de cerises et des débitants de vin et d'eau-de-vie s'approchèrent des palissades et vinrent même s'asseoir sur les bâtons des chevaux de frise; les sentinelles eurent ordre de les éloigner.

Les élèves et les instructeurs, ainsi que le général et le commissaire en chef, couchaient sous la tente. Comme le soldat en campagne, chacun recevait une botte de paille fraîche par décade. Des instructeurs s'étaient fait donner des lits de sangle, des traversins, des matelas, des draps; ils durent les restituer aux magasins. Tout ou presque tout était sous la toile : le quartier de santé; la salle de visite où un chirurgien visita les élèves lorsqu'ils mirent pour la première fois leur uniforme; la lingerie où un garde soignait, conservait et distribuait le linge; l'atelier où un ouvrier ferblantier raccommodait les bidons et les gamelles; la forge des deux armuriers atta-

chés à l'École pour la réparation et l'entretien des armes; le bureau du commissaire des guerres où, quotidiennement, de six heures du matin à six heures du soir, un agent répondait aux réclamations; le bureau ou tente de l'état-major, où un élève de chaque millerie, dit *élève écrivain*, se rendait tous les jours pour transcrire l'ordre; le dépôt des outils ou tente des effets d'artillerie où les enfants de Mars, conduits par leurs instructeurs, allaient prendre les camions ou petites voitures, les brouettes, les pelles, les pioches qui leur servaient pour les travaux du camp. Il y avait la tente du tribunal militaire et la tente du Conseil. Il y avait les tentes républicaines, ci-devant marquises, réservées aux grands personnages de l'établissement : la marquise du commissaire, les deux marquises du général, les quatre marquises des représentants surmontées chacune d'un drapeau. Il y avait une tente de discipline ou prison. Il y avait quatre tentes de distribution où, tous les deux jours, à sept heures du matin, un instructeur de chaque millerie venait avec plusieurs élèves chercher les rations : la tente aux légumes, la tente aux légumes secs, la tente au pain. Lorsque le tailleur, assisté de

quelques garçons, essaya durant les mois d'août et de septembre leur uniforme aux élèves, on mit à sa disposition deux tentes gardées chacune par un factionnaire et dénommées tentes d'habillement. Mais le magasin de lingerie était hors du camp, dans une maison de Madrid, et le magasin de vivres avait été placé dans la maison Walpole, près de la porte Maillot, parce qu'on ne pouvait conserver sous la tente, par la grande chaleur, l'huile, le beurre et les légumes.

A peine arrivés, les élèves durent se mettre entre les mains de fraters ou de barbiers qui les tondirent à un pouce, à un demi-pouce de la peau, et — dit un de nos jeunes gens — dans la tente où avait lieu le sacrifice s'élevèrent bientôt d'énormes pyramides de cheveux où se confondaient la toison noire et crépue du Provençal, les mèches grasses, plates et longues du Bas-Breton, les boucles blondes ou dorées du Flamand et de l'Alsacien, la chevelure brune comme châtaigne du Normand. Un Tourangeau de très jolie figure avait cru bon, avant d'entrer au camp, de s'arrêter à Neuilly pour se faire friser, pommader, poudrer ainsi qu'une mariée; il fut tondu tout

comme les autres, et il pleurait en montrant à ses camarades quelques aunes de padou, désormais inutiles, que sa mère et ses sœurs lui avaient données pour l'entretien de son superbe catogan. Mais beaucoup d'élèves n'avaient pas la même coquetterie. Il fallut leur enjoindre de se peigner avec soin chaque matin. Plusieurs étaient dévorés de vermine. Bertèche leur commanda de se débarrasser sous six jours de tout insecte parasite; sinon, il prendrait le parti de les faire raser entièrement.

Les élèves eurent d'abord, et provisoirement, comme principales pièces d'équipement, un bonnet de police en drap, une blouse de gros coutil blanc qu'on nommait sarrau ou surtout et qui était munie d'une ceinture, un gilet de drap ou de velours, un pantalon de même étoffe garni de boutons de corne sur chaque côté et dans toute sa longueur; bonnet, gilet, pantalon étaient de couleurs différentes.

Un uniforme ou, comme on disait encore à cette époque, un habillement uniforme, commun aux instituteurs et aux élèves, remplaça cette tenue provisoire. Le Comité de salut public le désirait national, digne des républicains, plein

d'un « grand caractère », et il avait déclaré par la voix de son rapporteur qu'il ne voulait plus de l'habit monarchique du soldat, de cet habit mesquin, ridicule, indécent, trop habilement échancré, trop bien allégé et écourté par les colonels et les entrepreneurs qui ne pensaient qu'à gagner du drap.

Le costume des élèves de Mars, dessiné par David, était ainsi composé :

Une tunique aux manches étroites, rappelant, selon les uns, les cuirasses antiques et, selon les autres, l'habit des highlanders ou *sans-culottes* écossais, descendant jusqu'aux genoux, marquant la taille, fermée sur le devant dans toute sa longueur, attachée en haut par un double rang de ganses et portant au bas un feston imprimé ;

Un gilet en forme de gilet-châle qui laissait le cou à découvert ;

Une ceinture-giberne, garnie de trente-deux petits étuis ou canons qui renfermaient chacun une cartouche et de deux sachets où l'élève mettait son supplément de munitions, les pierres à fusil, le tourne-vis et le tire-balles, couverte extérieurement dans toute sa longueur de six à sept tabliers de basane qui simulaient une peau

de tigre ou de léopard (1), d'autant plus commode qu'elle glissait autour du corps et dispensait l'élève de chercher ses cartouches à tâtons et par-derrière ;

Un pantalon collant, garni entre les cuisses et les jambes d'un cuir fort souple qui se découpait sur les bords en larges dentelures ;

Des souliers carrés et des demi-guêtres de toile noire à bordure rouge (2) ;

En guise d'épaulettes, deux fortes pièces de buffle qu'on faisait blanchir avec de la terre de pipe, bordées chacune d'une espèce de crête de coq en drap rouge, descendant cinq pouces en avant et en arrière des épaules, rendant ainsi le tiraillement des bretelles du havre-sac et du baudrier plus supportable dans la marche ;

Une cravate d'étamine rouge qui se nouait sous le col de la chemise et tombait par ses deux extrémités jusqu'à la ceinture au-dessous des ganses de la tunique ;

(1) Cette panne tigrée qui recouvrait les gibernes était fournie par Bonvallet fils, manufacturier d'Amiens. Ce Bonvallet fit aussi imprimer les bordures et ornements au bas des habits.

(2) Ces guêtres coûtaient quatre livres la paire lorsque la toile était fournie par le fabricant, et deux livres, lorsqu'elle était fournie par l'agence générale de l'habillement.

Un shako ou bonnet de feutre orné d'un plumet et pourvu d'un bord retroussé par des cordons (1);

Un baudrier en cuir noir sur lequel se voyaient en lettres jaunes les mots *liberté, égalité*, et entre ces deux mots une plaque où était représentée, au-dessous d'un niveau, une épée à deux tranchants, horizontalement posée, dominant une rangée d'épis et fauchant parmi ces épis celui qui s'élevait seul au-dessus des autres;

Un sabre court, à la romaine, portant pour ornement un bonnet phrygien en relief et le niveau symbolique gravé en creux, arme d'ailleurs peu tranchante et fabriquée par des industriels sans conscience qui avaient employé dans la confection de cette lame plus de plomb que d'acier.

Les draps d'habillement avaient été fournis pêle-mêle et au hasard. Aussi le costume des élèves, blouse, gilet, pantalon, différait-il par la couleur et par la qualité. L'un avait une tunique verte ou bleue d'une étoffe fine et soyeuse; l'autre, une

(1) Ces bonnets de feutre ou *feutres* furent livrés par un chapelier de la rue Saint-Honoré, Commirey, qui les fit fabriquer, au nombre de 3.265, en laine de Hambourg.

tunique noire ou brune qui révoltait le toucher par sa grossièreté; un autre, une tunique grise qui ressemblait à la casaque d'un infirmier. Cette singulière bigarrure faisait dire à certains que l'École présentait l'image d'une armée turque; mais elle disparaissait lorsque ces trois mille quatre cents adolescents, légers et lestes, brillants de fraîcheur et de santé, manœuvraient avec l'agilité de leur âge et l'aplomb des vieux soldats. Et ne fallait-il pas, alléguait le Comité, user d'économie? La couleur importait sous la monarchie, où l'uniforme d'un régiment était comme la livrée du colonel, mais non en temps de Révolution. L'essai pratiqué à l'École de Mars démontrait qu'une troupe peut avoir consistance et bonne tenue, sans avoir un habit d'une seule couleur.

Tel quel, ce costume était piquant, neuf, et il fit l'admiration des gens de goût. Mais d'aucuns le trouvaient théâtral, et les habitants de Neuilly, assistant au défilé des élèves de Mars, croyaient voir des figurants d'Opéra (1). Des conventionnels et des membres du Comité, tout en le ju-

(1) Bellanger, *Histoire de Neuilly*, p. 166.

geant sain et propre à garantir le corps des intempéries, tout en reconnaissant qu'il offrait en son ensemble de grands avantages, assuraient qu'il fallait le corriger en quelques parties. David lui-même convint que le shako était laid et regretta de n'avoir pas inventé pour les élèves de Mars un casque léger et de forme gracieuse.

L'École ne reçut cet uniforme qu'assez tard. L'habit des élèves qui devaient paraître dans la fête du 10 thermidor ou du 28 juillet fut remis en magasin parce que la solennité n'eut pas lieu. C'est le 13 août, à l'exercice, que les enfants de Mars ont pour la première fois leur bonnet de feutre; c'est le 20 août que le Comité de salut public arrête de leur fournir un pantalon, un gilet et une veste de matelot confectionnés avec les coupons de drap, de velours et de coton que contiennent les magasins de la République; c'est le 9 septembre que commence la distribution de l'uniforme à leurs centuries qui viennent quotidiennement au nombre de deux, décurie par décurie, aux tentes d'habillement; c'est le 16 septembre qu'ils ont ordre de ne plus porter d'autre vêtement à l'exception du sarrau ou surtout qu'ils continueront à mettre tous les jours à

l'heure des travaux du camp, de la cuisine et du pansement des chevaux.

Leur trousseau n'était pas considérable. Ils n'eurent d'abord que deux chemises. Le 7 août, le Comité décida qu'ils auraient une troisième chemise pour « s'entretenir dans la propreté convenable ». Ils avaient en outre un havre-sac et un sac à distribution, un peigne démêloir et un peigne à fond, un tire-boutons et une alène.

Le décret du 1^{er} juin portait expressément qu'ils seraient formés à la frugalité. Ils eurent chaque jour une livre et demie de pain et un demi-litron de légumes secs, haricots ou fèves; deux jours par décade (le quintidi et le décadi), une livre de viande fraîche, bœuf ou vache; les huit autres jours, un quart de livre de porc. Parfois, ils avaient des légumes frais, des choux, du riz, des pommes de terre. Au lieu de manger les pommes de terre avec leur viande au repas de midi, ils les partageaient entre eux et entretenaient du feu pour les faire cuire en détail dans l'après-dînée : un arrêté du 27 août leur enjoignit de mettre dans la marmite avec la viande les légumes de toute nature.

Beaucoup avaient l'appétit de leur âge et criaient famine. Le 23 juillet, Le Bas et Peyssard requirent la commission du commerce et des approvisionnements de fournir dorénavant la viande de porc sur le pied d'un tiers de livre, au lieu d'un quart, par chaque élève, et le 20 août, lorsque les représentants furent autorisés par le Comité de salut public à donner aux enfants de Mars un supplément de pain, Peyssard prescrivit que la manutention livrerait désormais par jour deux cents miches de quatre livres et demie en plus, et il lança cette proclamation : « Le représentant du peuple, toujours prêt à faire droit aux réclamations fondées, arrête que chaque centurion lui donnera demain la liste des élèves de sa centurie qui ont besoin d'un supplément de ration de pain. Le superflu étant une dilapidation, un vol fait à la République, il s'attend à ne trouver sur cette liste que ceux pour lesquels la ration est indispensable et véritablement insuffisante. » De son côté, le 22 août, le général de l'École — c'était alors Chanez — fit dire à l'ordre que quelques élèves se plaignaient peut-être sans nécessité absolue et qu'il avait vu jadis en pareille occasion des morceaux

de pain traîner partout dans les camps ; il espérait donc que les enfants de la patrie agiraient autrement que les soldats des despotes et prévendraient le centurion dès que l'excédent pourrait être diminué ou supprimé : sinon, ajoutait le général, — dans les mêmes termes que Peysard — ce « serait se montrer ingrat envers la Convention, et dans une république la moindre dilapidation est un vol fait à tous ». Ces avertissements ne furent pas inutiles. En cinq jours, près de huit cents élèves, dont trois centuries entières, renoncèrent au supplément de pain.

La boisson était de l'eau pure. Les élèves y mettaient du vinaigre qui leur était fourni dans les proportions d'un demi-setier par décurie : c'étaient vingt-cinq pintes par centurie et deux cent cinquante pintes par millerie. Ils purent aussi, durant les grandes chaleurs, puiser librement dans des baquets d'eau où nageaient quelques bâtons de réglisse. Il y avait des distributions d'eau-de-vie et de vin, mais dans de rares circonstances et en petite quantité. C'est ainsi que sept pièces de vin furent réparties entre les élèves lorsqu'ils revinrent de la fête du 21 septembre.

« On voit, s'écrie un conventionnel, avec quelle facilité la sobriété peut se naturaliser dans une république et jusqu'où elle peut être portée sans affecter la santé et nuire au développement des forces physiques. » Pour qu'aucun de nos jeunes gens ne pût éluder ce régime tout spartiate et, comme on disait, troubler la douce égalité par le spectacle de jouissances non partagées, ils ne touchaient pas de solde et ils durent, dès leur arrivée, déposer les assignats et l'argent qui leur restaient. Plusieurs obéirent de très mauvaise grâce. Mais Bertèche les somma de « ne pas garder par devers eux ce métal méprisable aux yeux du vrai républicain ». Centurions et décurions menacèrent de les fouiller et de faire une perquisition dans leur tente. Ils tirèrent de leur cachette le papier-monnaie et ces pièces qui, selon le mot d'un d'entre eux, étaient en ce temps plus rares que les diamants et les perles. Dès le 30 juin, un instructeur, Georges Laurent, qui conseillait aux élèves de ne rien livrer, avait été chassé de l'École et conduit à la maison d'arrêt de Saint-Lazare.

Il y eut donc peu de maladies graves au camp des Sablons. Sur trois mille quatre cents élèves,

vingt-six furent renvoyés pour infirmités ou faiblesse de santé (1); plus de cinq cents, atteints de divers maux, entrèrent à l'hôpital, et malgré le nombre des fièvres putrides et malignes, des fluxions de poitrine, des dysenteries, que les chaleurs du mois d'août rendirent fort communes, douze seulement succombèrent (2).

On fit alors l'essai d'un nouveau régime d'hôpital. On doutait jusqu'à cette époque que les malades pussent recevoir dans un camp les soins qu'exige leur état. L'expérience de la plaine des Sablons prouva que, sous des tentes arrangées exprès et avec un peu d'art, ils pouvaient être traités, pansés et guéris aussi commodément, avec autant de propreté et à aussi bon compte que dans les meilleurs hospices, sans être exposés à l'air souvent infect et contagieux des hôpitaux sédentaires.

Le quartier ou camp de santé comprenait dix-huit tentes. Chaque tente, longue de 45 pieds et large de 24, renfermait douze lits placés sur

(1) Deux pour épilepsie.

(2) Et non dix, comme dit Guyton de Morveau dans son rapport.

deux rangs. Une tente avec deux fourneaux contenait la pharmacie ou apothicairerie; sous deux autres tentes étaient les cuisines; deux autres tentes furent réservées aux officiers de santé, et quatre autres, aux apothicaires et infirmiers.

Les élèves n'étaient admis au quartier de santé que sous la conduite d'un instructeur et s'ils présentaient un billet d'hôpital signé par le commissaire Collet.

Le personnel avait été bien choisi. Le chef du service médical, Souberbielle, portait le titre de chirurgien major et, de concert avec le commissaire Collet et les représentants Le Bas et Peyssard, régla toutes les questions relatives à l'hôpital et nomma les employés : le Savoyard Hyacinthe Gavard, qu'il jugeait zélé et exact (1); Lallemand, chirurgien en chef de la Salpêtrière; quatre élèves de Lallemand; Fouquier, cousin de l'accusateur public Fouquier-Tinville et plus tard médecin en chef de l'hôpital de la Charité;

(1) Gavard avait alors 37 ans; il était né à Montmeillant, en Savoie; pharmacien durant sept ans, il avait servi, comme apothicaire, trois ans dans la marine, un an et demi à l'hôpital de la Charité et six ans à l'Hôtel-Dieu.

Lacombe, fils du membre du Comité révolutionnaire de la section des Tuileries.

Il y eut même au quartier de santé, dans une tente dite tente d'instruction, un cours de médecine. Suivant une décision du 5 août, trente élèves, choisis parmi ceux qui avaient commencé leurs études médicales, étaient menés tous les jours à la tente d'instruction par deux décurions de planton et assistaient au cours de trois heures à quatre heures et demie.

A côté de cet enseignement technique avaient lieu des exercices militaires. Les quatre mille-ries envoyaient chacune à l'hôpital un instructeur pour dresser les élèves atteints de la gale ou de toute autre indisposition qui ne les empêchait pas de se mouvoir. Ces quatre instructeurs, renouvelés chaque décade, surveillaient les distributions et faisaient exécuter dans l'enceinte du quartier de santé les règlements de police et de propreté.

La frugalité prescrite par le Comité de salut public et la précaution qu'il eut d'ôter leur argent aux élèves avaient non seulement prévenu les maladies qu'engendre l'intempérance, mais écarté

les sujets de jalousie, les querelles, les occasions de désordre. Aussi fut-il facile de maintenir la police dans le camp des Sablons et, selon l'expression du Comité, de lui donner le caractère de moralité et de républicanisme qu'elle devait avoir.

Cette police s'exerçait d'une façon originale. Le Comité avait pensé que l'instant était favorable pour essayer une institution qui lui semblait propre à détruire les abus dans les armées : l'établissement d'un tribunal militaire composé de vétérans ou d'invalides. Ces anciens soldats, connus par leur zèle, par leur probité, par leur honorable carrière, n'avaient pas besoin d'un code écrit pour juger les délits. Ignorants des formes judiciaires et n'écoutant que la droite raison, ils sauraient châtier tous les manquements et pourtant accorder à la faiblesse humaine l'indulgence qu'elle a droit de réclamer. Ils étaient six et se nommaient Bailly, Dehaye, Jérôme, Lemaire, Levesque et Vergnet. Le Comité leur avait donné un costume particulier : habit brodé, gilet de drap blanc, pantalon de drap écarlate. On nous les représente actifs, exacts, pleins de bonne volonté. Les décisions qu'ils

rendaient publiquement obtinrent l'assentiment général. Leurs jugements ne dépassèrent jamais la mesure : ils ne furent ni trop durs ni trop cléments.

Chaque fois qu'un instructeur punissait un élève, il faisait un rapport au tribunal qui consignait cette mauvaise note dans un registre.

Des peines avaient été indiquées à l'avance par le Comité : l'inaction, le travail inutile, rester sous la tente, faire l'exercice avec un fusil de bois, monter le cheval de bois, être privé de l'honneur de porter le sabre. Il ne semble pas qu'elles aient été appliquées. L'élève était d'ordinaire envoyé à la prison ou tente de discipline, située non loin de la barrière de Neuilly, et il ne demeurait pas oisif : le commandant de garde au poste voisin avait mission d'exercer les détenus trois fois par jour pour le moins.

Quelques élèves, en très petit nombre, furent chassés pour dépravation de mœurs. En somme, a dit Guyton de Morveau, « il serait difficile de se faire l'idée d'un aussi grand rassemblement d'hommes armés où la discipline fût plus exacte, la subordination mieux observée, où il y eût moins de vices à punir, moins d'excès à réprimer ».

A cinq heures du matin un coup de canon annonçait le réveil, et quarante ans plus tard, un élève se souvenait encore du saisissement qu'il eut au lendemain de son arrivée lorsqu'il fut tiré du sommeil par cette détonation. Il dormait comme on dort à seize ans, enfoncé jusqu'aux oreilles dans son sac de nuit, quand, au lieu de la voix de sa bonne mère qui l'éveillait doucement chaque matin en lui présentant une tasse de lait sucré, il entendit soudain l'épouvantable bruit d'une pièce d'artillerie, puis le roulement des tambours et le *tantara* des trompettes. Cet impérieux vacarme fut suivi d'une sorte de concert. L'excellente musique de l'École (1), composée d'élèves de l'Institut national, jouait l'*Hymne à l'Être suprême* de Gossec, et des voix mâles et retentissantes chantaient les vers de Desorgues :

(1) Sur cette musique de l'École de Mars, composée de jeunes gens du Conservatoire, nous n'avons trouvé que l'arrêté suivant du Comité (A. N. AF. II. 67) :

Du 3 messidor an II.

Le Comité de salut public charge l'Institut national de composer sans délai un corps de musiciens pour l'École de Mars et, autant qu'il sera possible, dans l'âge prescrit par le décret pour les élèves de cette École. L'Institut national pourra requérir les musiciens qui pourraient être nécessaires pour la composition de ce corps de musique à la charge de remettre au Comité le tableau de formation de ce corps.

B. Barère. Billaud-Varenne. Carnot.

Père de l'univers, suprême intelligence,
Bienfaiteur ignoré des aveugles mortels,
Tu révélas ton être à la reconnaissance
Qui seule t'éleva des autels.

L'école du matin durait de cinq heures et demie à sept heures et demie. A neuf heures, les élèves déjeunaient. Après cette collation, les uns, au nombre de 354 (1), occupaient les postes nécessaires à la garde du camp. Les autres étaient employés à la distribution des vivres et aux travaux qu'on nommait travaux de guerre et travaux de propreté : les instructeurs avaient ordre de ne se servir en aucun cas du mot *corvée*, qui rappelait l'ancien régime.

A midi, ils dinaient ou, comme on disait, mangeaient la soupe.

A une heure, ils se rendaient à la salle d'instruction dite grande baraque, destinée à l'enseignement oral.

De deux heures et demie à quatre heures, ils prenaient leur récréation.

Tous les trois jours, à cinq heures, les élèves de

(1) Chacune des trois milleries fournissait tous les jours, pour monter la garde, trois instructeurs et cent élèves; la quatrième millerie fournissait deux instructeurs et cinquante-quatre élèves.

chaque millerie allaient se baigner dans la Seine.

L'école du soir varia selon les mois : elle durait en messidor de six heures à sept heures et demie ; en thermidor, de cinq heures à sept heures ; en fructidor, de quatre heures à six heures. A cette école du soir, les élèves se rassemblaient devant leurs tentes, par centurie et par rang de taille, pour qu'on ne vit pas dans une même file un grand fusil à côté d'un petit, puis se réunissaient en millerie par ordre et numéro de centuries. A un battement de tambour qui partait du centre, les milleries étaient conduites sur le terrain où elles devaient s'exercer. Là chaque centurie se divisait en trois classes dirigées chacune par un décursion. Un roulement indiquait les repos et les reprises. Nul ne pouvait se coucher pendant les repos ni sortir du rang sans permission. Un rappel annonçait la fin de l'exercice.

Le souper avait lieu, ainsi que l'école du soir, à des heures diverses, selon la saison : à quatre heures et demie, à cinq heures, à sept heures.

A sept heures et demie, un coup de canon terminait cette laborieuse journée : on donnait le mot d'ordre, on battait la retraite, on faisait l'appel par décurie devant les tentes.

Des patrouilles furent organisées au commencement d'août. Elles se composaient d'un instructeur, d'un élève décurion et de douze élèves. Chaque millerie fournissait deux patrouilles, l'une qui partait aussitôt après la retraite et rentrait à dix heures, l'autre qui partait à dix heures et rentrait à minuit. Les patrouilles de la 1^{re} millerie parcouraient l'enceinte extérieure de l'hôpital jusqu'à la porte du magasin des armes où elles se faisaient reconnaître; celles de la 2^e millerie parcouraient l'intérieur de l'hôpital où elles s'arrêtaient plusieurs fois; celles de la 3^e millerie, qui sortaient par la barrière du vieux chemin de Paris, longeaient les palissades en dehors du camp et revenaient par la barrière du côté de Neuilly. Toutes devaient, sur le terrain de leur millerie, imposer le silence aux élèves et s'assurer qu'ils étaient couchés.

Le *Bulletin* de la Convention était affiché dans le camp. Mais les instructeurs avaient ordre de le lire aux élèves. Ils allaient d'abord chercher eux-mêmes à la tente du général les « papiers patriotiques » et ils lisaient le *Bulletin* à midi et les autres journaux le soir, après la retraite. Ces deux lectures furent bientôt réduites à une

seule. Le soir, à la fin de l'exercice, — à six heures et demie au mois de fructidor — les chefs de millerie passaient sur le front de bataille et distribuaient les imprimés. Les décurions faisaient alors former le cercle et lisaient à haute voix le *Bulletin*, les gazettes et l'ordre pour le lendemain.

Les représentants avaient dit, dans les premiers jours, qu'ils récompenseraient ceux qui se signaleraient par leurs progrès et observeraient exactement la discipline. Ils s'engageaient à les mener au spectacle, notamment dans les théâtres qui représentaient des pièces républicaines et des traits d'héroïsme comme la mort de Viala et de Bara : les élèves « en rapporteraient un amour plus ardent, s'il est possible, pour la patrie et pour la vertu ». Cette promesse ne fut pas tenue. Du moins, les représentants essayèrent de divertir les enfants de Mars dans l'intérieur de l'École : la troupe du célèbre Franconi vint un jour du faubourg du Temple au camp des Sablons et y fit, selon les termes de son programme, des exercices d'équitation et d'émulation, tours de manège et danses sur ses chevaux, avec plusieurs scènes et entractes amusants.

CHAPITRE V

Exercices et Cours

L'adjoint Blanc. — Les millerions Devaux, Lécaillette Constantin, Cudey, Choppin. — Les centurions. — Dériot. — Les décurions. — Maniement du fusil et manœuvres d'infanterie. — Exercice de la pique. — Cours d'équitation. — Fischer, Feldenheim et Dard. — Le manège. — Lavard, Coupé, les deux Jardin, Giroux. — Les trompettes. — Cours d'artillerie. — Leclercq. — Rivereau. — Exercice à feu. — Travaux de fortification. — Bizot-Char moy. — Eynard, Lavocat, Levasseur, Hébert. — Les élèves du génie. — La grande baraque. — Cours d'art militaire. — Cours d'administration militaire. — Hassenfratz. — Cours d'hygiène. — Chaussier. — Tirades patriotiques.

Le Comité avait décidé que les exercices d'instruction de l'École de Mars comprendraient : 1° dans le camp, les détails du service, la marche, la tenue, l'habillement, le maniement des armes, les petites évolutions, la connaissance du cheval, la manœuvre du canon ; 2° hors du camp, les grandes évolutions, l'exercice à feu,

les reconnaissances militaires, les campements, les retranchements, les manœuvres de la cavalerie, les attaques de postes, les simulacres de combat.

L'instruction de l'infanterie était donnée sous l'autorité supérieure du général par l'adjoint Blanc et par cinq chefs de millerie, par trente centurions et par cent cinquante décurions attachés chacun à trois ou quatre décuries.

Blanc, ancien sergent aux gardes françaises, capitaine au 103^e régiment, avait reçu dans les reins à la bataille de Wissembourg un éclat de bombe. Il fut, avec le titre de millerion, l'adjoint du général de l'École, une sorte de sous-directeur, et il rendit de grands services à l'établissement par sa vigilance et par son esprit d'initiative. Les représentants le qualifiaient d'excellent officier et assuraient que sa bonne conduite, son civisme et ses talents lui avaient valu leur estime. C'est, disait Moreau de Saône-et-Loire, « un des citoyens qui ont le plus efficacement coopéré aux étonnants progrès des élèves de Mars (1) ».

(1) « Si l'on pouvait, ajoute Moreau, réunir Chanez (le suc-

Les cinq chefs de millerie étaient Devaux, Lécailllette, Constantin, Cudey et Choppin.

Devaux commandait la 1^{re} millerie. Instructeur aux gardes françaises, lieutenant dans la garde nationale soldée de Paris, puis dans une compagnie de gendarmerie, adjudant général de l'armée révolutionnaire, commandant temporaire à Meaux et à Chantilly, il était moins instruit que Blanc : il avait, dit-il lui-même, une trop forte corpulence qui lui faisait à regret refuser un emploi supérieur dans l'armée, et il écrivait *santurion* pour « centurion ». Les représentants le jugeaient bon pour être adjudant de place.

Le Sedanais Jacques Lécailllette, chef de la 2^e millerie, vieux soldat de l'armée royale, parvenu, après vingt-sept ans de services ininterrompus, au grade d'adjudant-major dans un régiment d'infanterie, avait été un des centtrentesix aides-de-camp créés par la loi de 1790. Attaché à Ligniville, son ancien colonel, il resta sans emploi après la destitution de ce général et se

cesseur de Bertèche) et Blanc à la tête d'une École militaire, ils y rendraient de grands services par la réunion de leurs lumières. »

retira dans sa ville natale où il fut chef de bataillon à la suite de la garde nationale soldée. Son compatriote Bertèche le fit nommer à l'École de Mars, et lorsque Lécaillotte quitta le camp des Sablons, les représentants certifièrent qu'il avait « rempli ses fonctions de la manière la plus distinguée, déployé tous les talents d'un homme consommé dans la partie militaire, donné sans cesse des preuves du républicanisme le plus prononcé et du plus sévère attachement à la discipline », que « ses vertus et surtout sa modestie lui avaient mérité l'estime de ses collaborateurs et des élèves ».

Constantin, naguère commandant d'une caserne de Paris, était chef de la 3^e millerie et avait la garde de la tente où étaient les drapeaux et les armes. Les représentants disent qu'il a des talents, du patriotisme, de la conduite et qu'il peut être utile dans une école ou aux armées.

Cudey, chef de la 4^e millerie, sergent aux gardes françaises, lieutenant de la garde nationale soldée de Paris, adjudant général chef de bataillon dans l'armée révolutionnaire, s'était signalé par sa bravoure dans la Vendée et devait mourir en 1805 capitaine adjudant à l'état-

major de la place de Paris. Instruit, bon patriote, très aimé et estimé de tous ses camarades : telle est la note que lui donnent les représentants.

Choppin, homme d'honneur et d'expérience, récemment commandant de la maison d'arrêt de la Courtille, fut chargé d'instruire les élèves au maniement de la pique. « Il les a soignés, témoignent les représentants, et tous ses camarades l'estiment. »

Sur les trente centurions d'infanterie, trois ou quatre furent franchement mauvais, comme ce Girardot, chef du bataillon du Pont-Neuf, que les représentants près l'armée de la Moselle avaient suspendu parce qu'à la bataille d'Arlon il faisait tirer sur une troupe française qu'il devait protéger. Mais tous les autres méritèrent les éloges du conventionnel Moreau, qui les félicita d'avoir bien tenu et conduit leur centurie. L'un d'eux, Dériot, dont Moreau louait la fermeté, fournit une brillante carrière. Il avait été fourrier des grenadiers au régiment des gardes françaises et il était maréchal des logis dans la gendarmerie parisienne lorsqu'il fut requis au camp des Sablons. Bonaparte le connut après vendémiaire à l'état-major de la place de Paris, l'emmena en

Orient — où Dériot fut blessé devant Saint-Jean d'Acre et à Héliopolis — et le fit successivement adjudant supérieur du palais des consuls, sous-gouverneur des palais de Fontainebleau et de Versailles, chambellan, baron, général de brigade, général de division, chef d'état-major de la garde impériale (1).

La plus grande partie des décurions étaient de bons instructeurs de détail et avaient une conduite exemplaire. Mais environ quarante d'entre eux, tout en remplissant leurs devoirs avec zèle, montraient plus de bonne volonté que de moyens et n'avaient qu'une médiocre connaissance du métier. Une dizaine étaient insouciants, paresseux, médisants, plus occupés de leurs plaisirs que de leur emploi, comme cet Eschard, qui commandait en vendémiaire une compagnie des *patriotes de 89* et qui fut réformé parce qu'il était « cabaleur et dangereux par ses menées sourdes ». Les représentants n'avaient pu faire leurs choix à loisir : ils avaient pris en hâte, au petit bonheur, parmi les sous-officiers qui sortaient de l'armée révolutionnaire

(1) Cf. sur Dériot la pièce X, p. 349, à l'appendice.

ou qui se trouvaient alors à Paris pour solliciter un grade ou pour se guérir de leurs blessures (1).

Il fallait, avant toutes choses, montrer aux enfants de Mars régulièrement et par une méthode uniforme le maniement du fusil et les manœuvres de l'infanterie. Sur la proposition de Blanc, une école dite école journalière fut établie le 19 juillet et pour les instructeurs et pour les élèves. Quotidiennement, à une heure précise de l'après-midi, centurions et décurions s'assemblaient pour prendre une sorte de leçon particulière et s'exercer à tous les emplois de l'ordre de bataille. Cette leçon leur était donnée en présence du général et de son adjoint par un chef de millerie qui les faisait sortir alternativement du rang pour s'assurer de leur façon d'enseigner. Elle devait être rendue aux élèves le soir et le lendemain matin.

(1) Aussi Barère disait-il dans son rapport que les instructeurs seraient choisis parmi les défenseurs de la République que des blessures glorieuses empêchaient de combattre encore l'ennemi. « Ainsi, ajoutait-il avec emphase. — et d'ailleurs inexactement — le camp des élèves présentera le touchant spectacle de la reconnaissance nationale et de l'éducation républicaine ; il réunira de jeunes élèves pris dans les familles peu fortunées et des instructeurs choisis parmi les défenseurs de la patrie blessés dans les combats : il n'appartient qu'à la vertu d'élever des républicains. »



A la même heure, deux ou trois élèves (1) choisis dans chaque centurie parmi ceux qui montraient le plus de facilités et qui s'énonçaient avec le plus de précision et de clarté, suivaient un cours dit cours d'instruction. Ce cours leur était fait par l'adjoint Blanc, assisté de deux de ses subordonnés. Ces jeunes gens une fois dressés servaient de guides et de moniteurs à leurs camarades, et Blanc témoignait plus tard que cette mesure avait « mis une prompte *accélérité* dans toutes les manœuvres, évolutions et attaques ».

Les moins instruits, ordinairement douze à quinze par centurie, étaient attachés à une classe particulière qu'on nommait la seconde classe. Mais le 16 août ils exprimèrent au général leur chagrin de n'être pas aussi avancés que leurs compagnons et de ne pouvoir arriver de si tôt à la première classe : sur quoi le général, applaudissant à leur zèle, ordonna qu'ils seraient dispensés d'aller à la distribution et pendant ce temps, de neuf heures et demie jusqu'à la soupe, exercés au maniement de l'arme.

Un certain nombre d'élèves, mille environ,

(1) Deux, dès le 17 juillet, et trois, après le 18 août.

apprirent, sur l'ordre du Comité, à se servir de la pique. Le Comité voulait mettre en honneur cette arme peu coûteuse et facile à fabriquer. Dès 1792, un colonel de dragons, Scott, ne publiait-il pas un *Manuel du citoyen armé de la pique* et, sur la proposition de Carnot qui rappelait les batailles de Cérisoles, de Marignan et de Moncontour, sur le rapport de Carnot-Feulint, qui nommait la pique l'arme de la liberté, l'Assemblée législative ne décrétait-elle pas que la pique dite du maréchal de Saxe, longue de six à dix pieds, devait être donnée à tout citoyen qui ne possédait pas un fusil? La Commune de Paris ne présentait-elle pas au ministre de la guerre en août 1793 un nouveau modèle de pique contre la cavalerie? Au mois de septembre suivant, les Jacobins ne demandaient-ils pas qu'un Comité d'anciens militaires fût chargé d'indiquer aux patriotes la meilleure façon d'employer dans l'attaque et la défense une arme que les aristocrates discréditaient à dessein, mais qui valait la baïonnette?

L'exercice de la pique commença le 3 août à l'École de Mars. Il durait dix jours pour cent élèves qui cédaient la place à cent autres dès

qu'ils étaient suffisamment instruits. A cinq heures, les piquiers se rendaient à la tente du millerion Choppin qui leur distribuait les piques ; mais ils ne s'exerçaient que le matin et ils servaient le reste du jour dans leur centurie. Ils figurèrent à la grande manœuvre qui se fit le 1^{er} octobre sous les yeux de la Convention, et Guyton de Morveau mentionne dans son rapport « ce corps de piquiers que l'on a vu, avec tant de légèreté et d'audace, se présenter au-devant de la cavalerie en mouvement ».

L'instructeur général de la cavalerie, André Fischer, devait sa nomination à Bertèche, son ancien colonel. C'était, comme on disait déjà au xviii^e siècle, une vieille culotte de peau. Il avait servi vingt-deux ans dans les hussards, et il venait d'être promu lieutenant au 16^e régiment de chasseurs, lorsqu'il reçut le brevet de chef d'escadron dans l'armée révolutionnaire du département de Paris. Il se rendit en Vendée, et son général attestait qu'il avait toujours eu la plus grande exactitude. « Il n'a cessé, témoignait Peyssard après la levée du camp, de donner des preuves de zèle pour son service et d'attache-

ment à la République, et il s'est surtout distingué par son amour ardent de la discipline. » Mais Moreau, tout en jugeant sa conduite irréprochable, le blâmait de s'isoler des chefs de l'infanterie : « il ne lui manque, ajoutait Moreau, que de savoir se faire obéir par ses sous-ordres, et il est meilleur à l'armée qu'à l'École. » Fischer n'a pas dépassé le grade de capitaine.

Il eut pour principaux collaborateurs les centurions Feldenheim et Dard. Le premier, Colmarien de naissance, était sous-lieutenant au 16^e régiment de chasseurs — le régiment de Berteche et de Fischer — et il devint capitaine. Le second, gendarme national, puis lieutenant dans un escadron de l'armée révolutionnaire, montra, disent les représentants, de l'intelligence et du zèle au camp des Sablons. C'est un des meilleurs officiers de dragons qu'ait eus Napoléon. Recommandé par tous ceux qui l'employèrent, par Bernadotte qui l'eut pour officier d'ordonnance et qui loua ses preuves réitérées de courage au Tagliamento et à Gradisca, par Murat, par le prince Eugène, par Macdonald qui le vit de près à Wagram, Dard fut nommé baron de l'Empire, et, sous les Cent Jours, maréchal de camp.

Il était impossible d'exercer à la fois tous les élèves aux manœuvres de la cavalerie, et, d'autre part, il fallait craindre de blesser l'égalité par des préférences. On s'efforça, dit Guyton, de concilier tous les intérêts par une ingénieuse combinaison.

150 élèves — 45 fournis par chacune des trois premières milleries et 15 par la quatrième — durent prendre durant une décade les leçons d'équitation, et, chaque décadi, les élèves de chaque décurie tiraient au sort celui d'entre eux qui serait admis à cet enseignement. Les élèves ainsi désignés se réunissaient à cinq heures et se rendaient le matin à l'école de manège et à une heure de l'après-midi à l'école de théorie. Chaque jour avait sa tâche déterminée; le primidi, monter à la longe et au pas; le duodi et le tridi, aller au trot; le quartidi et le quintidi, aller au trot avec le sabre; le sextidi, aller au trot avec le sabre et le mousqueton; le septidi et l'octidi, aller au galop; le nonidi, marcher en colonne deux à deux; le décadi matin, marcher en colonne par quatre; le décadi soir, marcher en bataille par escadron et au pas. Le soir de chaque décadi, après la marche en bataille, l'instructeur général Fischer choisissait les trente meilleurs

écuyers. Ces trente élèves étaient employés dans la décade suivante comme aides-instructeurs, et ce furent eux qui firent, pendant les manœuvres, marches et reconnaissances militaires exécutées par l'École, le service de la cavalerie.

De la sorte, remarque Guyton, les derniers appelés avaient, pour rattraper les autres, la facilité qu'ont les recrues dans une troupe déjà vieille et dressée. Le hasard décidait des premiers choix et l'aptitude des seconds.

Une résolution, prise le 16 août, corrigea d'ailleurs les chances du sort : elle autorisait l'instructeur général Fischer à remplacer sur-le-champ les élèves auxquels leur santé ou le défaut de dispositions ne permettait pas de continuer l'exercice du cheval.

350 chevaux de chasseurs furent rassemblés au camp des Sablons, et, comme on disait, destinés aux 350 élèves de la légion formée par le Comité.

Sur la demande de Collet, approuvée par les représentants du peuple, l'administration du département de Seine-et-Oise envoya 72 chevaux du manège national de Versailles au manège de l'École de Mars.

Ce manège avait pour chef Lavard, qui possédait à Paris dans la rue de Bondy un établissement du même genre : Lavard, diligent, assidu, très habile en son métier, avait sous ses ordres deux centurions instructeurs, Coupé et Jardin père, et deux sous-chefs, Giroux et Jardin fils.

Coupé, chef du manège national de Versailles, touchait trois cents livres par mois ; il fut, au témoignage des représentants, tout entier à ses devoirs et mérita constamment des éloges.

Jardin père, qui venait, comme Coupé, du manège de Versailles, était moins instruit que Coupé, mais il se conduisit bien et il connaissait son service. Toutefois, il montra, dit le conventionnel Moreau, un caractère dangereux : il avait peu d'esprit, et ce peu était envieux et méchant. On l'accusait d'avoir « accaparé » Bertèche et d'user de son ascendant sur le général pour calomnier ses camarades dans l'espoir d'obtenir la direction du manège.

Jardin fils, naguère employé dans les charrois, n'avait que dix-sept ans, et, quoiqu'il promît beaucoup et qu'il dût faire par la suite, selon le mot du temps, un sujet intéressant, il était trop jeune pour ses fonctions et les devait unique-

ment à l'influence de son père sur Bertèche.

Giroux, élève du manège de Versailles, où il gagnait huit cents francs, était doux, zélé, assez instruit, très actif, et le représentant Moreau proposait, après la levée du camp, de le nommer sous-chef, et de lui donner un traitement de deux mille francs.

Les cavaliers de l'École de Mars apprenaient, tout en marchant, à tirer le pistolet (1). Ils avaient, non pas l'épée romaine, mais le *bançal*, et ils portaient les bottes qu'on appelait alors bottes à la hussarde ou à la hongroise. Ils ne négligeaient pas le service de l'infanterie : chaque soir, ainsi que les piquiers et les canonniers, ils rentraient dans leur centurie pour s'exercer au maniement du fusil et à la marche.

Neuf trompettes étaient attachés à la cavalerie de l'École de Mars. Dès le 25 juin, Bertèche avait requis Hanicle (2), commandant de l'École des trompettes, de lui envoyer dans le jour Juteau, l'un des quatre instructeurs de l'établissement, et huit de ses meilleurs élèves. Hanicle les fit par-

(1) Le 26 septembre, la commission des armes et poudres a ordre du Comité de fournir 330 pistolets d'arçon qui doivent servir à l'exercice des élèves dans la cavalerie.

(2) Cf. sur Hanicle, *Jeunesse de Napoléon*, I, p. 373.

tir aussitôt, et ils restèrent au camp des Sablons jusqu'au décret du 23 octobre.

L'instructeur principal pour l'artillerie, ou, comme on disait, le chef de l'artillerie ou l'artilleur en chef, fut d'abord un sous-officier du 3^e régiment, Maurice Leclercq, que Ronsin avait fait nommer adjudant-général chef de bataillon et commandant de l'artillerie de l'armée révolutionnaire. Appelé, sur la proposition de Bertèche, au camp des Sablons, Leclercq commença, selon sa propre expression, les premières instructions de l'artillerie à l'École de Mars. Mais il manquait de fermeté dans le commandement. Le Comité le remplaça par Rivereau, capitaine-commandant au 4^e régiment de Parme.

Comme nombre d'officiers de l'artillerie et notamment du 4^e régiment, comme les capitaines Vaubois, Gouvion et Borthon, comme le lieutenant Napoléon Bonaparte, comme les sergents majors Dubois et Davin, le lieutenant Rivereau

(1) Cf., sur Rivereau ou Riverot, *Jeunesse de Napoléon*, II, pp. 341-342. Ce fut sans doute son camarade Borthon, devenu agent du Comité, qui le fit venir à l'École de Mars. Après la levée du camp des Sablons, Rivereau fut employé à Meudon aux épreuves des mobilies incendiaires.

était entré dans les volontaires. Il avait, au mois de novembre 1791, accepté le grade d'adjudant-major, et au 1^{er} janvier 1792, le grade de lieutenant-colonel du 1^{er} bataillon de la Drôme; puis il avait opté pour l'artillerie où, tout en menant ses Dauphinois au combat, il avançait à l'ancienneté. Il fut très utile à l'École de Mars : le représentant Moreau assure qu'il s'est supérieurement conduit; que les instructeurs et les élèves de son arme ont été, grâce à lui, le mieux tenus et maintenus; qu'il avait un peu trop de sévérité sans porter cependant la rigueur à l'excès; qu'il faudrait recourir encore à ses talents si le Comité formait une nouvelle école. Quelques mois après avoir quitté le camp des Sablons, Rivereau fut promu chef de bataillon pour prendre rang du jour où il avait été nommé lieutenant-colonel de volontaires.

Il régla le nombre et l'espèce des bouches à feu qui devaient servir aux élèves. Il requit chaque mois une certaine quantité de munitions pour l'école pratique du canon de bataille (1). Il eut

(1) C'est ainsi qu'un arrêté du 22 août lui fournit 243 gargousses de 4 sabotées, 243 de 4 en papier, 27 de 8 sabotées, 27 de 8 en papier, 243 boulets de 4, 27 boulets de 8, 108 lances à feu et 648 étoupilles.

sous ses ordres cinq centurions — dont Leclercq — et six décurions ainsi que deux ouvriers en fer et un ouvrier en bois qui furent « employés aux différentes machines d'artillerie (1) ».

Les élèves de l'artillerie furent, comme ceux de la cavalerie, choisis par le sort — le sort, disait Barère, n'afflige personne. — Trois cents environ apprenaient durant vingt jours la manœuvre et le tir du canon (2).

Ils devaient d'abord faire l'exercice à feu sur un emplacement qui leur fut désigné entre Monceaux et Montmartre. « On s'assurera, avait dit le Comité, s'il est possible d'établir la batterie au pied de Montmartre de manière que la montagne serve de butte. » Mais Rivereau objecta que des accidents pouvaient se produire. Le Comité décida, le 13 septembre, que l'exercice se ferait au parc de Vincennes où la butte élevée pour l'épreuve des canons neufs empêchait toute mésaventure. 40 pièces de quatre furent transportées au parc de Vincennes et les élèves de l'École

(1) Arrêté du 6 août.

(2) 340, le 7 août (90 fournis par chacune des trois premières milleries et 40, par la quatrième); 272, le 27 août (80 choisis dans chacune des trois premières milleries et 32 dans la quatrième), etc.

que Rivereau jugeait assez avancés y furent, dès le 25 septembre, conduits deux fois par décade. Suivant Guyton, quelques-uns d'entre eux étaient en état de manœuvrer avec de vieux canonniers.

Dans son rapport sur la création de l'École de Mars, Barère avait annoncé que les travaux de fortification seraient enseignés dans le nouvel établissement et que les élèves de la patrie apprendraient à remuer la terre et à faire, comme les Autrichiens, ces ouvrages de terrasse que les Français avaient jusqu'ici négligés : « négligence qui amenait souvent des défaites ou des retraites forcées ».

La direction de ces travaux fut confiée au capitaine Bizot-Char moy, un des officiers les plus distingués de l'arme du génie, un de ceux qui s'étaient, comme disait Guyton de Morveau, formés par l'étude et l'observation. Bizot-Char moy, alors âgé de trente-sept ans, avait fait plusieurs campagnes : il était dans Thionville au siège de 1792 et il avait suivi l'armée de la Moselle à l'expédition de Trèves et dans toutes ses opérations entre la Sarre et Longwy, notamment aux

affaires d'Arlon. Il commandait le génie à Thionville quand il fut appelé, le 5 juillet 1794, à Paris par le Comité de salut public. Le 17 août il était nommé instructeur principal des fortifications à l'École de Mars où, dit le représentant Moreau, ses talents et sa conduite lui valurent toujours des éloges. Lorsque le camp des Sablons fut dissous, il se rendit à l'armée du Rhin et obtint dès le 3 décembre 1794, devant Mayence, sur la proposition de Merlin de Thionville, le brevet de chef de bataillon. Directeur des fortifications, colonel de son arme, commandant le génie d'un des corps de la Grande Armée, il succomba misérablement dans la retraite de Russie : il était arrivé à Vilna moitié gelé, mourant, et Chasseloup-Laubat l'avait fait placer sur un fourgon de foin : le convoi, abandonné, fut incendié par les cosaques et Bizot-Char moy périt dans les flammes.

Bizot-Char moy eut deux adjoints, le capitaine du génie Boucher, qui s'employa avec zèle dans toutes les circonstances pour diriger les travaux des élèves, et un ancien officier de l'arme, Giraud, habile dessinateur qui s'occupa particulièrement, dans les grandes manœuvres de l'École,

de la levée des plans et de la reconnaissance du terrain.

Il avait sous ses ordres cinq centurions : le capitaine Eynard, l'adjoint du génie Lavocat, l'instructeur d'artillerie Levasseur et les deux instructeurs d'infanterie Genton et Hébert.

Les décurions, indiqués au Comité par la commission des travaux publics comme des républicains à la fois capables et vertueux, étaient le conducteur de travaux de fortification Durand, des canonniers-gendarmes de la Convention, Payen, Auburtin, Boileau, Mennequin, l'ancien canonnier Godefroy, l'ancien sergent des mineurs Vincent et quatre terrassiers de Mennecey, Blessay, Lajoie, Plantin et Rivière (1).

Quelques-uns de ces instructeurs du génie méritent une mention. Eynard, élève des ponts et chaussées, sous-lieutenant dans les volontaires étrangers de la marine à la Martinique, ingénieur des colonies avec rang de lieutenant à Saint-Domingue, envoyé à Constantinople au temps

(1) Deux élèves des ponts et chaussées avaient été nommés décurions : Duvivier, qui devint capitaine du génie, et Muriel, qui fut plus tard colonel d'état-major et qui exerçait sous la Restauration les fonctions de conservateur et administrateur du dépôt de la guerre; mais ni l'un ni l'autre n'acceptèrent l'emploi.

de la guerre russo-turque, était sous la Révolution, comme capitaine d'infanterie et adjoint aux adjudants généraux, attaché au dépôt de la guerre. Il aida Bizot-Char moy à développer plusieurs chapitres du cours d'art militaire qui fut professé aux élèves, et il dessina plusieurs cartes dont Bizot fit hommage au Comité de salut public. Après la suppression de l'École de Mars, où il avait, au témoignage des représentants, rempli ses fonctions avec zèle, talent et civisme, Eynard devint chef de bataillon du génie.

Lavocat avait été nommé à l'École de Mars par Bizot-Char moy qui l'employait à Thionville au service des fortifications. Il surveilla les élèves et leur donna des leçons de mathématiques. Au sortir du camp des Sablons, il fut admis extraordinairement à l'École du génie avec le grade de lieutenant « en considération des connaissances qu'il avait manifestées à l'École de Mars et des services qu'il avait rendus tant à cette École que dans les places de guerre ». Il n'a pas dépassé le grade de capitaine. Même en 1815, lorsqu'il se ralliait à Napoléon et le suivait de Sisteron à Paris, il n'obtenait que la croix de légionnaire.

Victor Levasseur, lieutenant d'une compagnie

de canonniers au 4^e bataillon du Calvados, s'é-
tait signalé par sa bravoure au siège de Mayence.
Blessé à la défense de la redoute dite redoute de
Merlin, il fut nommé par les représentants Mer-
lin et Reubell capitaine-adjoint à l'état major de
Kléber qui commandait le camp retranché. Il
revenait d'un congé qu'il avait eu pour se gué-
rir de sa blessure lorsqu'il fut, en passant à
Paris, requis par le Comité pour être employé
au camp des Sablons, d'abord comme instruc-
teur d'artillerie, puis comme instructeur de cen-
turie pour les fortifications, et les représentants
reconnurent qu'il avait donné des preuves con-
stantes de républicanisme et de soumission aux
lois, rempli ses fonctions avec distinction, mon-
tré en toute occasion un zèle et des talents dignes
d'éloges. Appelé à l'armée de Rhin et Moselle et
promu par Merlin adjudant général chef de batail-
lon, confirmé dans ce grade par le Comité, Levas-
seur fut attaché de nouveau à une école, l'École
centrale des travaux publics, durant deux mois, de
février à avril 1795. Moreau devait, sur le rapport
de Sainte-Suzanne, lui donner le grade de général
de brigade sur le champ de bataille d'Erbach.

Hébert se vantait d'avoir tiré le premier coup

de fusil pour la défense de la liberté. Le 12 juillet 1789, ses camarades des gardes françaises l'avaient mis à la tête d'une de leurs compagnies pour repousser en face même de leur dépôt un escadron de Royal-Allemand. Chef du bataillon de réquisition de la section des Gardes-Françaises et du Muséum, puis, de par la loi, simple soldat dans une demi-brigade d'infanterie, il était entré au 16^e régiment de chasseurs à cheval, et Bertèche, son colonel, l'avait fait venir à l'École de Mars. Hébert, d'abord centurion de la quatrième millerie, ensuite centurion du génie, se conduisit bien : « ses chefs, disait Peyssard, m'ont rendu de lui le meilleur témoignage » et Chanez assure qu'il a été par son civisme et sa moralité d'un bon exemple pour les élèves. Sous-lieutenant au sortir de l'École de Mars, aide de camp du général Liebert, adjoint aux adjudants-généraux, Hébert devint capitaine à l'état-major de l'armée de Naples.

Malgré les efforts du Comité, qui déléguait Ozenne, un de ses agents, pour lui rendre compte des difficultés survenues et proposer les mesures urgentes (1), l'École de Mars ne put consacrer

(1) Arrêté du 23 septembre.

que trois semaines à la fortification. Le Comité ne désigna les adjoints et centurions de Bizot-Charmoy que le 17 septembre et le choix des décorions ne fut complètement arrêté que le dernier jour de ce mois.

On sut toutefois profiter du peu de temps qu'on avait pour exécuter d'utiles travaux. Le général de l'École choisit à portée du camp un emplacement où les élèves purent tracer et construire un retranchement, apprendre le service du génie dans ses applications les plus variées, se livrer à des simulacres d'attaque et de défense, et il prévint les particuliers qui possédaient ce terrain qu'on ne ferait aucun dégât et qu'en tout cas une indemnité convenable leur serait accordée. La commission des armes et poudres dut fournir dans le plus court délai un nombre considérable d'outils : 2000 pelles, 600 pioches, 150 pics à vielle, 150 louchets à couper le gazon, 100 haches à main, 10 scies et 400 toises de cordeau. La commission des transports, postes et messageries dut fournir sans retard douze voitures pour l'enlèvement des terres, gazons et autres déblais. La commission des travaux publics dut fournir le papier, l'encre, les plumes, les pinceaux, les

couleurs nécessaires au dessin des opérations, fournir les cartes et les instruments propres à la levée des plans, fournir assez de fascines et de gabions « pour faire connaître aux élèves la construction et l'usage de ces objets » (1).

Restait à déterminer le mode d'instruction. Le Comité usa, cette fois encore, de la méthode révolutionnaire. Il fallait d'abord trier les élèves qui connaissaient les premiers éléments du calcul et de la géométrie ou qui du moins avaient l'habitude du dessin. Une commission, nommée le 17 septembre par le Comité et composé des citoyens Guyton, Hassenfratz, Monge aîné, Monge cadet, Lamblardie et Barruel, se rendit au camp le surlendemain, à huit heures du matin. Chacun des six savants examina les élèves de six centuries et choisit dans chacune

(1) Arrêtés du Comité de salut public pour la commission des armes et poudres et la commission des travaux publics (17 septembre), pour le général de l'École chargé de trouver à portée du camp la place du futur retranchement (18 septembre), pour la commission des transports, postes et messageries (26 septembre). La commission des travaux publics acheta, pour les mettre à la disposition de l'École et les employer à la confection des gabions et fascines, les saules qui, sur le bord de l'ancien bras de la Seine, en amont, du côté de Neuilly, faisaient partie de la propriété de l'émigré Placement, devenue bien national: il y avait 352 pieds de saule qui furent payés 1056 livres à la commission des revenus nationaux.

les six élèves qui lui parurent montrer le plus d'intelligence pour les mathématiques. « Que l'on ne pense pas, a dit Guyton, que ces examens aient eu quelques traits de ressemblance avec ces concours où l'amour-propre joue un si grand rôle ; il faut en avoir été témoin pour connaître à quel point le sentiment de l'intérêt général peut maîtriser toutes les autres passions. Ceux des élèves à qui les questions étaient adressées les renvoyaient à leurs camarades qu'ils savaient être plus en état d'y répondre. On n'eut bientôt plus qu'à regretter que le nombre des candidats fût limité. »

Les élèves ainsi désignés formèrent dans l'École une section du génie qui comprit deux centuries. Ils dirigèrent leurs camarades et leur expliquèrent le tracé de la fortification. Leur prérogative, ajoute Guyton dans son rapport, « n'était même que de multiplier la voix de l'instructeur, pour transmettre à leurs frères les principes d'après lesquels avaient été ordonnés les travaux. »

Aux exercices et manœuvres militaires, se joignit un enseignement que le Comité de salut public nommait « l'instruction orale qui ne peut

se donner en plein air » et qu'il institua le 17 août. Cet enseignement se fit dans une salle qui fut appelée soit l'amphithéâtre, soit la salle de démonstration, soit, et le plus souvent, la baraque d'instruction ou la *grande baraque*.

La salle avait été commencée dès l'établissement du camp. Mais la besogne n'avancait pas. Le 17 août, le Comité, pris d'impatience, recourut aux grands moyens. Il mit en réquisition des maîtres et compagnons : un serrurier, un tapisier, un peintre en bâtiment, deux vitriers, quatre menuisiers, trois charpentiers et un entrepreneur. Les ouvriers, au nombre de cent cinquante, durent se mettre aussitôt à l'œuvre et travailler sans relâche. Ils furent nourris, comme les élèves, au camp même et ils ne purent abandonner leur tâche ni sortir de l'enceinte de l'École avant que la baraque fût terminée (1).

(1) Arrêté du 17 août 1794. Le Comité de salut public mit en réquisition un serrurier de la rue Pagevin, Turquois ; un tapisier de la rue Saint-Thomas-du-Louvre, Gilbert ; un peintre en bâtiments de la rue de Sèvres, Vavin ; deux vitriers, l'un de la rue de l'Arbre-Sec, Guerrier, l'autre, du cul-de-sac Dauphin, Billoir ; quatre menuisiers, Lemarchand, de la rue Caumartin, Girardeau, de Neuilly, Renié, de la rue Basse-du-Rempart, Pelleport, de la rue des Fossés-du-Temple ; trois charpentiers, Binet, de la rue Saint-Dominique, Lacase, de la Chaussée-d'An-

Cette baraque, de fort légère charpente, longue de quatre-vingts à cent pieds, large et haute à proportion, frêle et vaste à la fois, était extérieurement revêtue de toile grise rayée aux couleurs nationales. Elle recevait intérieurement la lumière par un immense transparent pratiqué dans le plafond en forme d'éventail. Sur les grands châssis vitrés de ce transparent avait été collé du papier gris orné de riches arabesques. Des peintures décoraient le pourtour ainsi que les colonnes de la salle. Elles imitaient le bronze et représentaient des trophées, des faisceaux d'armes, des boucliers chargés de maximes républicaines. Dans les angles étaient posés deux coqs, de six pieds de haut, entourés chacun d'une couronne de chêne qui mesurait huit pieds de diamètre : « le coq de France, avait dit Barère dans son rapport, surpassera l'aigle des Romains (1). »

tin, Colinet, du faubourg Saint-Honoré; enfin, un sieur Ravelle, qui demeurait, « dans la maison de la plaine des Sablons » et qui fut chargé d'organiser le service des porteurs. Turquois devait requérir 10 compagnons ou ouvriers; Gilbert et Vavin, chacun 15; Guerrier et Billoir, 12; les quatre menuisiers, 40; les trois charpentiers, 30; Ravelle, 30.

(1) Cf. le mot de Carnot (discours du 1^{er} octobre 1795) qu'il faut « couper les ongles du léopard qui empêche le coq de dormir tranquille ».

Entre les deux portes de la baraque s'élevait la tribune, sorte de *suggestus* romain à deux escaliers : c'était là que siégeaient les délégués de la Convention, escortés des chefs de l'École et des juges militaires. Derrière la tribune se dressait une statue de la Liberté, gigantesque, coiffée d'un bonnet et touchant presque la partie supérieure de la salle, fière, menaçante, et comme prête à s'élancer de son piédestal à de nouvelles conquêtes, ne portant que sur un pied et appuyant avec légèreté sur la pointe de l'autre, tenant de la main droite une massue et traînant de la main gauche une chaîne à laquelle était attaché un joug rompu, vêtue d'une simple peau de lion pour montrer qu'elle avait renversé la tyrannie par son courage et par les seules armes de la nature (1). Aux deux côtés de la déesse, sur d'énormes gaines, étaient les bustes colossaux de Bara et de Viala, génies tutélaires du camp. En avant de la tribune, une très belle table dans le goût antique servait aux démonstrations des professeurs. En face, la musique occupait l'orchestre, et, derrière l'orchestre,

(1) C'était l'œuvre du sculpteur Daujon qui reçut six mille livres en paiement.

trois mille quatre cents adolescents couvraient l'amphithéâtre.

L'enseignement oral de l'École commença le 22 août après l'achèvement de la salle. Il comprit deux parties : l'art militaire et l'administration militaire. On avait, disait-on, cherché la plus grande simplicité dans l'organisation du camp en confiant à un général tout ce qui tenait au commandement et à l'action, et en chargeant un commissaire de tous les détails de l'administration : l'instruction orale était ordonnée de même et répondait à ces deux attributions.

Le cours d'art militaire, professé par Bizot-Char moy, eut lieu de deux jours l'un, et le cours d'administration militaire, professé par Hassenfratz, tous les jours. Sur l'invitation du Comité, les deux maîtres firent imprimer et distribuer quotidiennement aux enfants de Mars le programme de leurs leçons, afin de guider leur auditoire et de mieux lui rappeler les objets qu'ils avaient développés de vive voix. Lorsque l'enseignement fut terminé, les élèves qui désiraient conserver la collection de ces feuilles de cours la remirent à leur centurion, et ceux de

leurs camarades qui connaissaient le métier de relieur se chargèrent de la coudre et de la mettre en cahier : « La reliure des cahiers, disait un ordre du 22 octobre, n'est autre chose que d'y mettre une enveloppe de papier de couleur avec une couture au milieu ; les quartiers-maitres seront chargés de procurer le fil, le papier et les ustensiles nécessaires (1). »

Bizot-Char moy fit quatorze leçons. Il traita d'abord de la guerre avant l'invention de la poudre et de la révolution que l'effet prodigieux des armes à feu avait opérée dans la manière d'attaquer et de se défendre.

Vinrent ensuite des leçons sur la première instruction du soldat, sur les manœuvres et évolutions des troupes, sur la formation d'une armée. Il montra en quoi consistaient les reconnaissances et comment il fallait les faire : voir tout en détail, dessiner le relief du sol, décrire dans un mémoire circonstancié les communications, les ressources, les productions de la contrée. Il retraça les marches qui se font à portée de l'ennemi, la façon de diviser et de diriger les colonnes, de choisir des positions,

(1) Nous avons eu entre les mains un de ces exemplaires.

de protéger une grande étendue de pays. Il enseigna ce qu'on entend par castramétation et qu'on doit, avant d'occuper tel ou tel emplacement, s'assurer du terrain nécessaire au développement du camp et de l'espace dont les troupes ont besoin pour se mettre en bataille. Il définit les ouvrages qu'une armée construit pour se fortifier : le retranchement avec son fossé, son parapet et ses banquettes, l'épaulement, la redoute, le redan.

L'ordre de bataille, les variations qu'il subit selon les circonstances, les différents cas dans lesquels s'engage une affaire, les attaques de lignes et de camps retranchés, les règles de la fortification permanente et les moyens de défendre une place ou de la prendre, tel fut l'objet des dernière leçons de Bizot-Char moy. Dans chacune, il avait eu soin, selon les instructions qu'il avait reçues du Comité, de confirmer les principes par le récit des événements de l'histoire.

Hassenfratz était le principal « instituteur ». Les enfants de Mars l'écoutaient, le regardaient avec curiosité parce qu'il avait joué dans la Révolution un rôle considérable.

Ce chimiste et minéralogiste, élève de Bauvin et de Monge, collaborateur de Lavoisier, futur membre de l'Institut et professeur de l'École polytechnique, était probe, intelligent — quoiqu'un contemporain le tienne pour un esprit confus qui ne sait que mettre ses idées en peloton sans pouvoir les dévider — mais violent, exalté, prenant le cynisme pour du civisme, écrivant sur la porte de son bureau les mots *ici l'on se tutoie*, ne reconnaissant pour républicain que le sans-culotte aux bas déchirés et aux mains crasseuses. Il déclarait volontiers qu'il appartenait au club monarchique de 1791, et que les principes qu'il y manifestait, l'avaient fait envisager comme un homme dangereux, qu'il avait eu l'honneur d'être chassé de cette société. Membre des Jacobins et de la commune du 10 août, prêchant la guerre offensive et l'emploi de l'arme blanche, accusant de trahison les généraux de l'ancien régime, affirmant que les troupes seraient vaincues tant qu'elles n'auraient pas de plébéiens à leur tête et que les choses n'iraient bien que si le valet de chambre Baptiste remplaçait son maître Dumouriez, premier commis du matériel sous l'administration de Pache, il se

vantait d'avoir purgé non seulement les bureaux, mais l'armée, et il ne manqua pas de rappeler aux élèves du camp des Sablons que le commissaire Malus, qui suivait Dumouriez en Belgique, avait acheté les grains et les fourrages deux fois plus cher que ne les payait la commission des subsistances organisée par Pache. Au sortir du ministère, il fut un des instigateurs et auteurs du 31 mai, et quelques jours à l'avance il assurait que l'insurrection était un devoir contre la majorité corrompue de la Convention et que les départements obéiraient bon gré mal gré à l'impulsion de Paris. C'est lui qui, au nom du peuple, demanda le décret d'accusation contre les Girondins.

Il avait souvent pris la parole au club des Jacobins sur les questions d'instruction publique et, notamment, approuvé le plan de Le Peletier, lorsqu'il fut choisi pour enseigner à l'École des armes la manière de fabriquer le salpêtre et de fondre les canons. Hassenfratz accepta cet emploi avec enthousiasme : il loua le Comité qui « proscrivait l'aristocratie des académies » et répandait l'instruction sur tous les citoyens ; il célébra l'ardeur des élèves de l'École des armes :

« C'est la liberté, s'écriait-il, qui les inspire, qui les dirige, et des esclaves travaillant pour la tyrannie ne pourraient montrer autant de zèle! »

Aussi le Comité le nommait-il, au mois de juillet 1794, professeur à l'École de Mars. Hassenfratz, disait-on, était connu par ses recherches dans la science économique comme par son application à porter les lumières de la physique dans les ateliers des arts mécaniques, et il saurait enseigner aux élèves comment se forme et s'entretient une armée, les matières qu'elle consume, l'étendue de terrain qu'exige leur production, les métiers qui les préparent, la façon de les réunir et de les distribuer (1).

Le Comité n'épargna rien pour lui faciliter sa tâche. Hassenfratz eut l'autorisation de se rendre dans les différentes commissions — commission du commerce et des approvisionnements, commission des armes et poudres, commission du mouvement des armées de terre, commission des charrois et conseil de santé — pour recueillir les

(1) Cf. sur Hassenfratz, le *Moniteur* du 2 mars 1794; Aulard, *Jacobins*, v, 322; Chuquet, *Jemappes*, 140; le rapport de Guyton de Morveau, p. 40, etc.

notes et documents nécessaires à son cours. Il eut la faveur d'emprunter à la Bibliothèque nationale et d'emporter tous les traités d'administration militaire dont il aurait besoin, sous la condition qu'il ne demanderait que deux volumes à la fois et qu'il n'aurait deux nouveaux livres qu'après avoir remis les deux ouvrages que la Bibliothèque lui avait prêtés précédemment. Il eut le droit de prendre au dépôt des voitures du Comité un cabriolet et un cheval pour aller au camp des Sablons. Il put se faire accompagner par son élève et préparateur Brochant, le futur ingénieur et minéralogiste.

Comme Bizot-Char moy, il devait dans ses leçons justifier par la narration des événements historiques les principes qu'il exposait. Il se montra surtout grand calculateur et grand statisticien.

Il analysa la composition des armées : dans une armée de cent mille hommes, le nombre des chevaux dépassait un peu plus de la moitié de ce chiffre ; les états-majors formaient la quatre-vingtième partie des combattants, et les employés à la suite, la cinquième.

Il énuméra les subsistances d'une armée, leur

quantité consommée par année et par jour, leur poids, leur volume : un sac de farine devait nourrir un homme pendant cinq mois — les jours sans-culottides compris, — un bœuf nourrissait mille hommes par jour, et, si l'on donnait à chaque soldat, de même qu'à chaque enfant de Mars, une livre de paille par jour pour son coucher, l'armée recevrait de ce chef 451.250 quintaux par an.

Il énuméra les draps d'habillement et, avec son habituelle acrimonie, remarqua que l'habit du soldat durait moins dans la guerre actuelle que dans les guerres ordinaires parce que la « discipline conservatrice » manquait et que la confusion régnait dans toutes les parties de l'administration militaire.

Il énuméra les toiles, laines et cuirs nécessaires à l'équipement des troupes — et il assurait que le soldat usait dans la guerre actuelle quatre chemises et huit paires de souliers par an; les armes et la quantité de fer, d'acier et de cuivre jaune indispensable à la fabrication des fusils et des sabres; les effets de campement et les matières employées à leur confection, ou, comme il s'exprimait, à leur construction — mais, ajoutait-

il, « nous devons dire, à la louange des républicains français, que le plus grand nombre d'entre eux se passe de tentes et couche au bivouac » ; les canons de siège et de campagne, les équipages, les attelages, les approvisionnements en obus, boulets et balles que l'artillerie d'une armée de cent mille combattants devait traîner avec elle, les chariots, les caissons et les voitures des convois et transports militaires, la paye des différents grades et les appointements des fonctionnaires de tout genre, — et il jugeait que la dépense de solde et de traitement s'élevait, pour les douze cent mille hommes que la République avait mis sur pied, à deux millions par jour (1).

Il récapitula les quantités de matières premières employées dans une armée de cent mille hommes et arriva à force de calculs à trouver qu'il fallait cultiver six à sept arpents de terre pour entretenir chaque combattant.

Ces considérations l'amènèrent à parler des diverses natures de terrain, argile, sable, craie, marne, et il conseillait de varier chaque année la culture des plantes sur le même sol, de mélanger les terres, de se servir de fumier et de

(1) Exactement 1.943.789 francs.

substances qui contenaient du carbone. « Il faut, disait-il, produire dans l'agriculture une révolution égale à celle que l'on a produite dans le gouvernement; il faut abandonner les méthodes vicieuses », et il s'élevait contre l'économie « apparente et mal entendue » des gens qui labouraient avec des bœufs au lieu de labourer avec des chevaux.

Il retraça les procédés de fabrication des étoffes et la façon de travailler les peaux des animaux pour les rendre propres aux usages qu'elles ont dans les armées.

Il examina toutes les espèces d'habillement et dit quel était, à son avis, le vêtement le plus commode et le plus sain pour le soldat : des souliers à cordons et à très hauts quartiers; des demi-guêtres qui protègent les pieds contre la poussière et le gravier; un habit léger, croisé sur l'estomac, pas trop long, mais qui préserve les cuisses de la pluie et du froid; du cuir sur les épaules pour poser les bretelles du sac, et des chainons de fer sous le cuir pour garantir les épaules qui sont la partie la plus exposée aux coups de sabre.

Il fit voir comment se fabriquaient les

canons, les projectiles, les sabres, les fusils, et avec d'intéressants détails il exposa les six parties du travail des canons, moulage, fusion, coulage, forage, tournage et percement de la lumière, la manière de faire des boulets et des balles, la façon de forger et d'éprouver les lames de sabre, les diverses sortes d'ouvriers qui se partagent dans les manufactures le travail du fusil, canonniers, foreurs, émouleurs et garnisseurs de canons, platineurs, forgeurs et limeurs de garnitures, forgeurs, foreurs et émouleurs de baïonnettes, tourneurs de douilles, monteurs et ajusteurs.

Ses dernières leçons eurent pour objet la fabrication du salpêtre et de la poudre, l'art de placer les magasins militaires qui sont les ressources des armées et le nerf de la guerre, les fonctions du commissaire des guerres qui doit déployer autant d'activité que le général pour surveiller et distribuer les approvisionnements, les conseils d'administration des demi-brigades, les commissions exécutives récemment substituées aux ministères.

Plus d'une fois il revint à ses études favorites : il entretint les élèves des mines et des métaux.

Il fit même quelques expériences devant son auditoire, et le 15 septembre Charles, le fameux professeur de physique, eut ordre du Comité de lui prêter des objets et instruments dont il avait besoin pour son cours (1).

Outre Bizot-Charmoy et Hassenfratz, un troisième « instituteur » vint, aux derniers jours de l'École, professer dans la grande baraque, compléter le cours d'administration militaire, achever, selon les termes d'un conventionnel, cette gymnastique républicaine qui donnait aux élèves des notions de tous les actes utiles à la défense de la patrie et le système de connaissances qu'il importe à l'homme d'acquérir pour son propre intérêt et celui de la société.

Ce fut le célèbre médecin et professeur François Chaussier, que le Comité avait appelé de Dijon à Paris et chargé de rédiger, de concert avec la commission d'instruction publique, le plan d'une École de santé. Il avait eu l'autorisa-

(1) Arrêté du Comité, 15 septembre : un crève-vessie, une persienne électrique, des pistolets de Volta déchargés par des cavaliers, un gros carillon électrique, un obusier électrique, un grand tableau magique avec son isoloir, plusieurs isoloirs en résine, un cerf-volant électrique, un appareil pour enflammer l'éther, un appareil pour fondre l'or et l'étain.

tion d'entrer au camp des Sablons quand il voudrait et de recueillir des observations à l'hôpital. Le 28 et le 29 septembre il fit deux longues leçons sur les moyens d'entretenir la salubrité parmi les troupes et chez l'homme isolé.

Il développa ce qu'étaient les hôpitaux sédentaires et les hôpitaux ambulants, et montra que les bâtiments étaient presque toujours resserrés, que des fièvres y naissaient de la stagnation de l'air et de l'encombrement des malades, qu'il valait mieux installer les hôpitaux sous des tentes que dans des maisons. « Le succès, disait-il, que l'on vient d'obtenir au camp de santé de l'École de Mars doit engager à multiplier ces sortes d'établissements. On évite ainsi les lignes successives d'hôpitaux, le transport réitéré des malades qui emploie un nombre considérable de voitures et de chevaux, et les épidémies amenées des armées jusque dans l'intérieur. »

Comme Hassenfratz, il donna des chiffres : il estimait que les malades des armées du Nord formaient le septième, et les malades des armées du Midi, le cinquième des combattants, qu'un quart de ces malades se composait de blessés,

un quart, de galeux et de vénériens, et la moitié, de fiévreux et autres, qu'il serait bon de faire des hôpitaux pour le quart des combattants et que, si l'armée comptait cent mille soldats, les hôpitaux devaient recevoir vingt-cinq mille hommes.

Il énuméra les effets, les médicaments, les substances nécessaires aux hôpitaux et, en passant, regretta la diminution des officiers de santé : beaucoup étaient morts des fièvres ou par excès de zèle ; l'enseignement public n'existait plus ; mais la Convention allait user de la méthode révolutionnaire pour propager les connaissances qui manquaient. L'art de la santé, l'art de la salubrité générale, ajoutait Chaussier, mérite d'être un des premiers objets de l'enseignement national ; sous le despotisme des rois, l'éducation, chose agréable et légère, se bornait à l'étude de quelques langues, et les arts « utiles et conservateurs » étaient entièrement négligés ; dans un pays libre, chaque citoyen, pouvant remplir les fonctions publiques, avait besoin de tous les genres d'instruction.

Chaussier insistait sur les maladies contagieuses et sur les moyens de les prévenir et de

les arrêter. Il rappela les ravages de la peste et comment elle avait été combattue, non par les spécifiques du charlatanisme, mais par une police exacte, par l'inspection sévère des marchandises du Levant, par la quarantaine que faisaient les vaisseaux. C'était donc à l'isolement des malades, à l'interception de toute communication avec eux et avec les substances infectées qu'il fallait recourir. Lorsqu'une maladie contagieuse avait naguère attaqué très gravement le bétail dans les Pyrénées et la Garonne, n'avait-il pas suffi d'établir un cordon de troupes pour circonscrire l'épidémie et en garantir les autres départements ?

Les moyens préservatifs contre la fièvre dite des camps étaient les mêmes. On devait, non seulement surveiller la qualité des fournitures et consommations journalières, non seulement changer les cantonnements ou du moins lever et déplacer fréquemment les tentes, éviter le désœuvrement et par suite la débilité, mais borner la contagion en un petit espace, éloigner les malades du camp et des hommes sains, les traiter dans un quartier séparé, sous des tentes ou dans des baraques formées de branches entrelacées, en un endroit où la fraîcheur, la pureté de l'air,

l'action de la lumière concourent à la guérison et rendent la convalescence plus prompte et la rechute plus rare.

Chaussier parlait aussi de la dysenterie, de la rougeole, de la petite vérole, de la gale, de la dartre. Il prescrivait de laver et de purifier avec la plus scrupuleuse attention les linges, les vêtements et les meubles qui s'étaient imprégnés de la matière morbifique. Il recommandait l'inoculation encore peu connue parce que la pratique de cette opération avait été réservée à quelques hommes qui la couvraient d'un voile mystérieux et en faisaient un objet de lucre, mais qui devait être générale, populaire et qui, puisqu'elle était si simple, si facile, si assurée, pouvait être uniquement confiée aux soins des parents et des instituteurs. Il remarquait qu'à la fin du traitement des affections cutanées, on ferait bien de nettoyer les habits au collet, au bord des manches, partout où ils avaient touché la peau.

Enfin, il n'oublia pas de prémunir dans le style du temps ses jeunes auditeurs contre la maladie de ces « peuples dépravés qui cherchent le plaisir dans la débauche et le libertinage ». Il leur assura que ceux qui prétendaient la guérir

étaient des ignorants guidés par l'intérêt le plus sordide. Mais, conclut Chaussier, l'homme qui rompt les chaînes de l'esclavage ne se dépouille-t-il pas de ses vices comme de ses préjugés? La France, pays de la liberté, ne serait-elle pas le pays des mœurs et des vertus? Non, un vrai républicain ne devait pas connaître ce mal qui « attaque la génération dans sa source et influe d'une manière sensible sur la postérité »!

Ces cours révolutionnaires firent une assez profonde impression, et les contemporains rapportent que c'était un spectacle « bien satisfaisant » de voir dans une même enceinte ces trois mille quatre cents élèves réunis sur des gradins en demi-cercle, attentifs, montrant par leur attitude l'avidité de s'instruire. Les leçons, il est vrai, étaient de simples sommaires, de rapides exposés des résultats, non de sérieuses démonstrations des principes. Mais, si sèches qu'elles fussent, elles offraient des endroits où l'auditoire, rompant le silence qu'exige la discipline, saisissait l'occasion de s'abandonner à l'enthousiasme de son âge et de faire du tapage sous prétexte de patriotisme. Plus d'une fois, dans ces cours,

le professeur cita de sublimes exemples de courage et d'obéissance, loua les gigantesques efforts de la Révolution, exalta les victoires de la République, et les instructeurs laissaient alors les élèves se livrer à leurs élans civiques, éclater en applaudissements tumultueux, épancher, selon le mot d'un député, leur âme sensible au récit des triomphes du peuple.

Bizot-Char moy, parlant des moyens qui décident du gain des batailles et de la connaissance qu'il importe d'avoir des manœuvres de l'ennemi, vantait l'usage des ballons, de ces ballons que les journaux français avaient célébrés comme la plus grande merveille de cette fin de siècle et que Châles, dans sa *Chronique scandaleuse de l'aristocratie*, représentait planant avec orgueil sur la tente de Cobourg : « Rien, disait Bizot-Char moy, ne peut convenir mieux pour remplir cet objet que le moyen imaginé par les Français et qui vient d'être pratiqué avec tant de succès à Maubeuge, devant Charles-libre et surtout à la mémorable journée de Fleurus où les républicains surent profiter, avec ce courage que l'amour de la liberté peut seul inspirer, des renseignements donnés par l'aérostat

sur les desseins et les mouvements des armées coalisées. »

Mais le fougueux jacobin Hassenfratz s'entendait mieux que le sévère officier du génie à trouver ces tirades patriotiques, à les débiter avec une chaleureuse emphase, et l'on prétend même qu'un jour il désigna l'or, roi des métaux, sous le nom de *métal sans-culotte* parce que les métaux, comme les hommes, ne devaient pas avoir de roi.

S'il rappelait la campagne de 1794, il félicitait les soldats d'avoir laissé leurs tentes derrière eux — un poids de trois millions seize cent mille deux cent cinquante-sept livres, remarquait l'infatigable calculateur — pour mieux poursuivre l'adversaire et l'atteindre.

Il assurait qu'avant la Révolution les laboureurs et ouvriers de toute espèce buvaient de la piquette, s'habillaient de haillons, portaient des sabots, et que les producteurs étaient ainsi les plus malheureux, tandis que les nobles et les prêtres, qui consommaient sans rien produire, menaient joyeuse vie : « ils vivaient aux dépens du peuple qu'ils étaient parvenus à abrutir par la tyrannie, la superstition ou les haines indivi-

duelles; ils mangeaient du pain blanc; ils buvaient le meilleur vin; ils avaient des souliers ou des bottes; toutes les soies étaient employées à leur vêtement et à leur ameublement; un grand nombre se faisaient traîner mollement dans des chaises! » Et Hassenfratz ajoutait qu'il ne fallait plus dans la République de ces parasites, de ces hommes inutiles qui ne vivaient que de la sueur du peuple.

Il déclarait que la République devait perfectionner les arts: « Composée d'hommes laborieux et instruits, elle sera la nation où toutes les autres viendront puiser à la fois des lumières et les principes de la liberté comme les peuples de l'antiquité allaient en Égypte chercher des connaissances. »

Parlait-il de la différence du costume entre les hommes du Nord et ceux du Midi, il lançait ce couplet à la Barère: « l'habit français, le vêtement de ce peuple spirituel, aimable, laborieux, amant passionné de la liberté, est, comme son caractère, un composé des habits du Nord et du Midi », et il faisait ainsi l'éloge des femmes françaises: « Les femmes, ce sexe charmant, exclues des travaux pénibles, occupées sans cesse

à donner une bonne éducation à leurs enfants et à les former à la vertu, à plaire à leurs époux et à diminuer le poids de leurs travaux par leurs soins assidus et le charme de leur société, les femmes françaises ont pour vêtement l'habit du Midi. »

Parlait-il des administrateurs et du choix de leurs coopérateurs : « Sous le règne des rois, disait-il, l'avilissement, la bassesse, la flatterie, le charlatanisme procuraient seuls les places ; il faut, sous le règne de la liberté, que le talent, la vertu et l'amour sacré de la liberté les obtiennent. »

Parlait-il de la fabrication des armes ? Il retraçait les prodiges qu'avait faits la République dans ses besoins extrêmes pour armer le bras de ses soldats : « Il n'y avait au commencement de la Révolution que quatre fabriques d'armes qui pouvaient fournir à elles seules 60 à 80.000 fusils par an. La Convention a décrété que 4.000 fusils seraient fabriqués par jour et 365.000 par an. Aussitôt le génie de la liberté a créé des canoniers, des foreurs et é mouleurs, des garnisseurs, des platineurs, des forgeurs et limeurs de garnitures, des monteurs et ajusteurs de fusils, et la

fabrication de toute la République passa la quantité exigée par le décret. C'est ainsi qu'un peuple libre sait vaincre tous les obstacles, lorsqu'il s'agit de la défense de la liberté ! »

Parlait-il de la fabrication de la poudre ? Il s'élevait à un ton lyrique pour glorifier la Révolution et la Convention : « On a fait plusieurs cours à Paris, des ateliers se sont formés dans toutes les parties de la République, et le salpêtre afflue de toutes parts aux raffineries. La quantité de poudre qui se fabriquait n'allait pas auparavant à plus de huit mille livres par jour et de trois millions par an. Les poudreries fournissent aujourd'hui cinquante milliers par jour et dix-huit millions par an. C'est ainsi que le génie des républiques sait tout créer ; rien ne lui résiste, et des arts qui paraissaient être le partage de quelques hommes deviennent communs à tous, lorsque le salut public l'exige. Tremblez, tyrans ! Fuyez, esclaves ! Les républicains savent aussi bien fabriquer la poudre qu'ils savent la diriger contre vous et vous détruire ! »

CHAPITRE VI

Le 9 Thermidor

Les premiers jours de l'École. — Punitions. — Lettre de Laffaille à la jeunesse d'Avesnes. — Programme de la fête du 28 juillet. — Proclamation de Peyssard. — Le 9 Thermidor. — Arrestation de Bertèche. — Bentabole et Brival au camp des Sablons. — Les jeunes patriotes devant la Convention. — Légende sur le rôle des élèves de Mars au 9 Thermidor. — Alexandre Dumas général de l'École. — Chanez.

Les premiers jours de l'École furent marqués par des prescriptions sévères et par des châtiements. Il fallait inspirer à tous le respect du règlement et leur faire prendre le pli; il fallait réprimer l'insouciance et le laisser-aller. Les représentants et Bertèche n'hésitèrent pas durant le mois de juillet à déployer la rigueur.

Deux instituteurs avaient « fait une ribotte » avec des élèves dans le bois de Boulogne : ils furent expulsés.

Deux jeunes gens du district de Bourg-Égalité,

Saudrain et Bertault, avaient passé la nuit hors du camp, chacun avec un grand bidon; Saudrain s'était enivré et Bertault refusait de se rendre à l'exercice : ils furent chassés et conduits à l'agent national de leur district qui dut les surveiller.

Des élèves s'amusaient après la ronde à parler, à chanter, à se disputer : Bertèche mit à l'ordre que le premier qui ferait le moindre bruit serait traduit devant le tribunal pour être noté comme insubordonné et de là envoyé pendant cinq jours à la garde du camp.

D'autres se livraient durant la nuit aux propos les plus sales et aux conversations les plus ordurières. Le représentant Peyssard fit une proclamation qui rappelait les élèves à la décence : « Sans décence, il n'est point de mœurs, et sans mœurs, on n'est pas républicain. C'est le silence qui met un camp à l'abri des surprises, qui assure le succès des marches et des attaques nocturnes, qui permet le sommeil réparateur des forces épuisées. » Et Peyssard rendait les décurions responsables de la plus légère infraction : les représentants étaient décidés à « ne souffrir rien d'impur dans un

camp qu'ils voulaient donner pour modèle à toutes les armées de la République ».

Quelques instructeurs avaient, à l'exercice et dans le service, usé de termes grossiers et cyniques. Bertèche leur signifia qu'ils avaient sous leurs ordres des hommes libres et des Français : « La fermeté, leur disait le général, ne se caractérise pas par des propos orduriers, mais bien par un commandement précis et honnête; il leur est ordonné de rayer de leurs discours et de leurs commandements ces propos qui ne sont que le langage des esclaves de l'ancien régime (1). »

De son côté, le Comité de salut public n'oubliait pas ses pupilles. Le 17 juillet, Barère annonçait à la Convention que Landrecies, investi par les gardes nationales des communes voisines, avait capitulé et que parmi les assiégeants s'étaient trouvés des enfants d'Avesnes. « Voilà, disait Barère, un fait particulier dont le bruit retentira sous les tentes de l'École de Mars. » Sur sa proposition, l'assemblée déclara que les enfants d'Avesnes avaient bien mérité de

(1) Arrêtés et ordres des 2, 8, 13 et 15 juillet 1794.

la patrie et que les représentants Le Bas et Peysard feraient connaître aux élèves de Mars le dévouement républicain que les jeunes citoyens de la ville avaient montré en cette circonstance.

Le 20 juillet, dans une proclamation, les représentants conviaient les élèves à correspondre avec cette jeunesse d'Avesnes dont le courage sublime devait électriser leurs âmes : « Que ceux d'entre vous qui savent écrire s'occupent d'un projet de lettre; l'ouvrage qui sera jugé le mieux fait et le plus digne des héros d'Avesnes leur sera adressé comme un gage de la fraternité qui doit vous unir indissolublement aux véritables enfants de la liberté. »

La lettre de Laffaille, le futur général, élève du district de Bagnères, fut jugée la meilleure. Peyssard la lut aux élèves qui l'adoptèrent unanimement avec enthousiasme. « Chers camarades, disait Laffaille, elle a retenti dans notre camp, elle a retenti dans nos cœurs, la nouvelle de votre courage. Nous avons été charmés de trouver des modèles parmi des citoyens aussi jeunes que nous. Nous marcherons sur vos traces. Nous aussi, nous rejetterons les conseils timides; nous pensons, comme vous, que, quand on at-

taque la liberté, tout républicain doit être sous les armes. Nous aussi, nous irons affronter les soldats des despotes ; nous aussi, nous leur ferons rendre les armes, non devant nos villes livrées, mais peut-être devant leurs capitales. » Peyssard ne connaissait pas Laffaille. Il le fit venir au centre de sa millerie et lui donna l'accolade fraternelle, tandis que ses camarades battaient des mains et poussaient des cris de joie (1).

Un article du projet d'éducation présenté par Lakanal à la Convention portait que les élèves des écoles assisteraient aux fêtes nationales du canton et de la commune, et Robespierre, déclarant dans son rapport du 7 mai que le spectacle d'un grand peuple assemblé est le plus magnifique de tous les spectacles et proposant un système de fêtes qui éveillerait dans les âmes les sentiments généreux, Robespierre réservait une place aux jeunes gens dans ces solennités : « Vous y serez, élèves de la patrie qui croissez pour étendre sa gloire et pour recueillir le fruit de nos travaux ! »

L'École de Mars devait donc figurer à la fête

(1) *Moniteur* des 18 juillet et 5 août.

du 28 juillet ou du 10 thermidor, où les honneurs du Panthéon seraient décernés à Bara et à Viala. Dans le programme tracé par David et remanié par Payan, les urnes qui renfermaient les cendres des deux « martyrs » étaient portées en avant de la Convention sur de légers brancards. Quarante-huit mères désignées par les sections, et quarante-huit élèves de Mars arriveraient en même temps aux Tuileries et se placeraient sur l'amphithéâtre à gauche et à droite du président de l'assemblée nationale. Les deux colonnes recevraient, celle des mères, l'urne de Bara, celle des enfants, l'urne de Viala, et se mettraient en marche, précédées de tambours qui feraient entendre un roulement funèbre et d'images qui représenteraient les actions des deux héros. Lorsque le cortège déboucherait à trois heures devant le Panthéon et au moment où s'ouvriraient les portes du temple, outre les deux salves qui, selon le plan de David, partiraient de la pointe occidentale de l'île, l'artillerie adjointe au détachement de l'École de Mars et postée à droite de l'édifice, du côté de l'Estrapade, dans la partie que le peuple ne pouvait occuper, exécuterait une troisième salve. Au retour, les jeunes

guerriers suivraient immédiatement la Convention. Ils se rangeraient aux Tuileries, dans l'espace qui borde le bassin où était élevée la statue de la Sagesse, et cet espace serait environné d'un cercle de ruban tricolore porté par des enfants. Là, ils se livreraient à des évolutions dirigées par Bertèche.

Cette fête était l'objet des entretiens du camp. Dès le 10 juillet, Le Bas et Peyssard annonçaient que tous les élèves ne pourraient paraître dans cette solennité, mais que nombre d'entre eux étaient choisis pour se préparer à temps et se mettre en état de représenter dignement l'École de Mars. Les élus s'entraînaient, leurs instructeurs leur apprenaient à employer la cire pour nettoyer les guêtres, et Peyssard faisait dire à l'ordre : « La Convention nationale a décrété qu'un détachement des élèves de l'École de Mars assisterait à la fête de Bara et de Viala. Les représentants du peuple, satisfaits du zèle de tous, lui auraient proposé de faire partager à tous les plaisirs de ce beau jour; mais le défaut de costume a présenté un obstacle insurmontable. Que nul ne s'enorgueillisse, que nul ne soit jaloux d'un choix qui ne fut point une préférence. Le tour de cha-

cun arrivera. Nous nous étions bien attendus au regret et à la sensibilité de ceux qui restent ; nous savions que pour des Français un jour de bataille et un jour de fête sont la même chose, et que ceux qui sont destinés au camp de réserve sont toujours mécontents de leur sort. »

La fête fut ajournée et n'eut jamais lieu. La veille, le 9 Thermidor ou 27 juillet, Robespierre tombait, et une des conséquences lointaines de sa chute fut la prompte levée du camp des Sablons.

Un instant, au soir du 9 Thermidor, lorsqu'elle sut que les deux Robespierre, Saint-Just, Couthon, Le Bas, Hanriot s'étaient soustraits au décret d'arrestation et rendus à la Commune, la Convention craignit que l'École de Mars ne prit parti contre elle.

Elle n'ignorait pas que Robespierre avait visité le camp, et il y vint au moins une fois. Un élève l'a vu, et, dans ses *Souvenirs*, le décrit petit, pâle, maigre, extrêmement recherché dans sa mise, élégamment frisé, tenant son chapeau à la main, s'essuyant le front avec un mouchoir de batiste, fixant les jeunes guerriers d'un œil fauve

et d'un regard clignotant à travers ses besicles, leur parlant d'une voix aigre-douce (1).

La Convention savait aussi que Le Bas exerçait une grande influence sur les élèves. Le 24 juillet, aux Jacobins, Le Bas ne disait-il pas que l'esprit de l'École était excellent et qu'elle ne manifestait que des sentiments de courage et de vertu? « Le criminel Hanriot et le Catilina Robespierre, s'écriait Fréron, ont si bien concerté leurs mesures qu'ils ont nommé le traître Le Bas pour inspecter le camp des Sablons! »

Mais les membres du Comité, menacés par Robespierre, prirent d'énergiques dispositions de défense. Un de leurs premiers soins fut d'arrêter Bertèche et de le remplacer par un homme sur lequel ils comptaient, l'instructeur Chanez. Ce fut Barère qui rédigea la décision et la signa avec Prieur de la Côte-d'Or et Billaud-Varenne (2).

(1) Mais Langlois, qui nous fait ce portrait de Robespierre, a été trompé par sa mémoire : à l'entendre, il aurait vu le conventionnel lorsqu'il reçut son uniforme et Robespierre lui aurait fait donner un autre habit; le costume ne fut livré aux élèves qu'après le 9 Thermidor.

(2) Paris, le neuf thermidor de l'an II de la République une et indivisible.

Le Comité de salut public arrête que Bretèche (*sic*), général du camp des Sablons, sera sur-le-champ remplacé dans se

Quatre heures plus tard, Élie Lacoste demandait à la Convention l'arrestation de Bertèche ; ce scélérat, disait-il, était une créature de Dumouriez, de Beurnonville, de Custine, de Wimpffen qui l'avait acheté dans le Calvados. Billaud-Varenne lui répondit que le général de l'École était déjà sous les verroux, et, à son tour, il chargea Bertèche qu'il qualifia de contre-révolutionnaire : Bertèche s'était mal conduit en Belgique, il excitait depuis plusieurs jours les soupçons du Comité de salut public, et Le Bas avait fait son éloge après avoir sollicité sa destitution.

Billaud-Varenne ajoutait que l'on ferait bien de remettre la cérémonie du lendemain où les honneurs du Panthéon seraient décernés à Bara et à Viala. Évidemment, assurait-il, cette fête était un piège : les élèves de Mars devaient manœuvrer en armes devant la Convention, et ils avaient des canons avec eux. Robespierre ne méditait-il pas d'envelopper l'assemblée et ses comités ? « Je ne veux pas, concluait Billaud-

fonctions par le citoyen Chaney (*sic*), chef d'instruction de l'École de Mars, et mis en état d'arrestation.

B. Barère, Billaud-Varenne. C.-A. Prieur.

(A. N. A P., II 57.)

Varenne aux applaudissements de la Convention, élever de nuage ni sur le patriotisme des jeunes gens ni sur la vertu du peuple ; mais je crois qu'il ne doit pas y avoir de fête demain. Il faut d'abord anéantir les scélérats ; nous irons au Panthéon avec plus d'enthousiasme quand nous aurons purgé la terre. » La Convention décida l'ajournement de la fête.

Tallien appuya Billaud-Varenne. Il dit que les « scélérats » frappés par la Convention avaient tenté de pervertir l'opinion de l'École de Mars et que, suivant un bruit qui courait, Le Bas venait de chercher un refuge dans le camp, et il proposa que deux représentants fussent nommés pour aller aux Sablons. L'assemblée décréta que Brival et Bentabole seraient adjoints à Peyssard.

Les deux nouveaux commissaires étaient adversaires de Robespierre. La veille, Bentabole s'était vivement prononcé contre la motion de Couthon qui demandait que le discours de Maximilien fût envoyé à toutes les communes de la République. Quant à Brival, il avait été quelques heures auparavant hué et chassé par les Jacobins qui lui reprochaient d'avoir voté l'arrestation de Robespierre.

L'École, qui faisait l'objet des débats de la Convention, dormait tranquillement à l'abri de ses palissades sans se douter de ce qui se passait dans Paris. Mais les élèves qui montaient la garde entendaient au loin, à travers la nuit pluvieuse et noire, le son du tocsin, le grondement du canon d'alarme et les roulements de la générale qui rassemblait les sections encore indécises de la capitale. Bentabole et Brival arrivent. Ils font réveiller le camp. En un instant, à l'appel des tambours et des trompettes, l'École est debout, et à la lueur d'énormes monceaux de paille enflammée elle se forme en bataillon carré autour des représentants qui la haranguent. Aux discours de Bentabole et de Brival annonçant qu'un complot se tramait contre la République et qu'il est déjoué, succèdent d'unanimes clameurs de colère et d'enthousiasme : *Vive la liberté ! Mort aux traîtres ! Mort à Le Bas ! Mort à Bertèche !* Nombre d'élèves en voulaient au général de sa sévérité : les plus exaltés coururent se saisir des barrières en déclarant que Bertèche n'en sortirait pas la tête sur les épaules. Tous désiraient venir à la Convention pour faire à l'assemblée un rempart de leurs corps. Bentabole et Brival leur re-

mirent les fusils renfermés dans le magasin du camp, et les élèves, ravis de tenir, de posséder les armes qu'ils n'avaient eues jusqu'alors que pendant la durée des exercices, crièrent aux représentants : « On ne nous les arrachera qu'avec la vie ! »

Quelques heures après, Bentabole et Brival rendaient compte de leur mission à leurs collègues : ils avaient eu peine, disaient-ils, à maîtriser l'ardeur des enfants de Mars, et cette belle jeunesse leur inspirait une telle confiance qu'ils n'avaient pas hésité à lui donner des armes.

Carnot eut aussitôt l'idée d'appeler l'École à Paris. Depuis qu'il savait la révolte de la Commune, il avait agi vigoureusement. Il écrivait et signait seul un arrêté qui chargeait le commandant de la force armée de chaque section d'envoyer de demi-heure en demi-heure un état de situation au commandant du poste de la Convention. Il écrivait et il signait avec Prieur de la Côte-d'Or l'arrêté qui dépêchait un gendarme au commandant du poste de l'Hôtel-de-Ville pour l'instruire que toutes les sections de Paris se ralliaient autour de la Convention et lui enjoindre au nom de la patrie de se rendre auprès de

l'assemblée. Il comprit quelle impression produirait l'École de Mars accourant de Neuilly pour veiller à la sûreté de la représentation nationale, et, une fois encore, de son propre mouvement, il écrivit et signa seul un arrêté du Comité qui requérait les élèves, les *jeunes patriotes* du camp de Sablons, de venir en armes près de la Convention sans nul retard.

9 thermidor an II de la République une et indivisible.

Le Comité de salut public arrête que les jeunes patriotes du camp des Sablons se rendront sans délai en armes près la Convention nationale sous la conduite des représentants du peuple (1).

Peysard se hâta d'obéir à l'ordre du Comité. Il s'était déclaré pour les vainqueurs et avait renié son collègue Le Bas, accusé Bertèche de robespierrisme : « Je suis payé, dit Bertèche, pour me souvenir du 9 Thermidor ; mais tout ce qui m'est alors arrivé, je le dois à ce foutre gueux de Peysard. »

Dans la matinée du 10 thermidor, Peysard se

(1) A. N., A F. II 57.

présentait à la Convention. Il annonça que les élèves, « espérance de la patrie, » désiraient avoir le bonheur de défiler sous les yeux de l'assemblée, qu'ils avaient pleuré de rage à la nouvelle du danger de la Convention, qu'ils s'étaient jetés sur leurs armes et qu'ils criaient dans leur impatience : « Nous n'avons pas besoin de poudre, il ne nous faut que des baïonnettes ! » La Convention décida que ces jeunes républicains défileraient devant elle. Au bout de quelques instants, l'École, précédée de sa musique qui jouait les airs les plus guerriers, entra dans la salle des séances, et à mesure que les élèves passaient, les applaudissements redoublaient et semblaient ne pouvoir finir. « Il est difficile, écrit un journaliste, d'exprimer les sentiments et l'intérêt que tous les spectateurs éprouvent. On admire le bon ordre de ces jeunes guerriers ; déjà sous les traits délicats de leur âge se prononcent une physionomie mâle et la dignité de l'homme. L'éclat de leurs armes est leur unique parure. Ils les manient avec une facilité qui excite la surprise et une douce satisfaction ». Un des enfants de Mars était à la barre. Il lut une adresse à l'assemblée. Mais le

bruit des acclamations et la faiblesse de sa voix empêchèrent qu'il fût entendu dans la salle entière, et afin que la Convention connût les sentiments de l'École, Peyssard sollicita la permission de lire le discours une seconde fois. La proposition du représentant fut adoptée et sa lecture interrompue derechef par des cris d'enthousiasme et des battements de mains. On demanda de toutes parts que l'auteur de cette adresse reçût l'accolade fraternelle du président. La motion fut votée et exécutée au milieu des transports unanimes de l'assistance. L'École sortit de la salle ; elle se reposa, se restaura, puis regagna ses campements (1).

Une légende a étrangement modifié le rôle de l'École de Mars aux 9 et 10 thermidor. L'École aurait rangé ses pièces d'artillerie sur la terrasse du Manège. Mais elle hésitait entre Robespierre et le Comité. Ses canons suivaient le remous de

(1) Du 10 thermidor an II de la République une et indivisible.

Le Comité de salut public invite le représentant du peuple Peyssard à ramener au camp des Sablons les jeunes patriotes de l'École de Mars lorsqu'il jugera qu'ils auront pris un repos suffisant et qu'il aura été pourvu à leurs besoins. (A. N. AF. II 57).

l'opinion : ils menaçaient la Convention lorsque Robespierre et Hanriot échappés paraissaient ressaisir la victoire ; ils se tournaient contre la Commune au fur et à mesure que l'emportaient les partisans de l'assemblée. Une distribution de vivres fut d'un effet décisif : à la vue d'un convoi de saucissons, de pâtés et de bouteilles de vin que le Comité avait achetés chez les traiteurs des alentours, nos élèves affamés crièrent *Vive la Convention !* Ce piquant récit ne mérite pas la moindre créance (1).

On a dit aussi que Robespierre élevait ces jouvenceaux à la brochette, qu'il les avait réunis pour en faire ses séides et l'appui le plus énergique de sa dictature, qu'il tardait exprès à leur fournir un uniforme qui leur eût donné l'apparence et l'esprit d'un corps régulier, que les enfants de Mars, vêtus de guenilles, étaient et restaient les soldats de la populace (2).

(1) Il est dû au général Bardin (*Dict. de l'armée de terre*) et il a été reproduit par Thoumas (*Les grands cavaliers*, II, 246).

(2) Cf. Montzey, Langlois et Lacretelle. Ce dernier fait camper les élèves dans la plaine de Grenelle et assure qu'« on formait leur jeune âge à l'adoration de Robespierre, c'est-à-dire aux plaisirs du sang », qu'au 10 thermidor ils « devaient arrêter, poignarder tous ceux que Robespierre aurait désignés comme ses ennemis » !

Et, sans doute, l'École aimait Le Bas qu'elle préférait à Peyssard. Les Parisiens qu'elle comptait dans ses rangs étaient attachés à la Commune, au maire Fleuriot-Lescot, à l'agent national Payan, qui les avait choisis et présentés à la Convention. Le père de l'un d'eux, Lelièvre, membre du Conseil général, périt sur l'échafaud, et les cris désespérés que son fils jetait à cette nouvelle brisèrent le cœur des élèves. Mais l'esprit de l'établissement n'était pas robespierriste. Si Maximilien et les siens avaient attendu du camp des Sablons aide et assistance, Couthon aurait-il attaqué l'École de Mars trois jours avant le 9 Thermidor ? Le 24 juillet, aux Jacobins, Couthon déclarait que, tout en honorant l'École, il ne concevait pas les motifs de sa fondation ; que, lorsqu'une République a besoin de douze cent mille combattants, elle ne s'amuse pas à former trois mille élèves ; que ces jeunes guerriers méritaient peut-être les soins dont ils étaient entourés et qu'ils seraient dignes des grands exemples que tant de héros leur donnaient quotidiennement ; mais qu'il ne servait à rien de leur envoyer une quantité de canons de gros calibre. Ce langage de Couthon démontre

assez que Robespierre et ses partisans ne voyaient pas dans l'École de Mars un sérieux instrument de leurs desseins. Le dictateur n'avait confiance que dans les sections, dans les canonniers et les gendarmes de Hanriot. Pouvait-il faire fonds sur des adolescents qui ne savaient encore à cette époque manier le fusil et qui n'avaient même pas de quoi charger leurs pièces? Une lettre de Peyssard établit sur ce point la vérité. Dans la nuit du 9 au 10 thermidor, au retour de sa mission, Bentabole avait dit à la tribune qu'un magasin d'armes inutiles et mal gardées existait près de l'École de Mars et qu'il avait remis les fusils aux élèves parce qu'il craignait pour la sûreté du dépôt. Peyssard écrivit le 11 thermidor au président de la Convention que ce magasin était sous ses yeux, dans l'enceinte du camp, et ne contenait que le nombre de fusils nécessaires à l'instruction des élèves, qu'on attendait, selon l'usage, pour distribuer les armes, que les jeunes gens connussent la première partie de l'école du soldat. Quant à l'artillerie du camp, ajoutait Peyssard, cette artillerie redoutable que certains considéraient comme dangereuse à la liberté, quel effet aurait-elle pu produire puis-

qu'il n'y avait encore aux Sablons ni un seul boulet ni une seule cartouche à balles (1)?

Quoi qu'il en soit, Bertèche ne reparut plus au camp de Mars. Il fut transféré dans la prison du Luxembourg. Une lettre que Hanriot lui envoyait au soir du 9 Thermidor avait été saisie par Barras sur un gendarme. Mais Bertèche se disculpa le 29 décembre 1794 devant la Convention; il déclara que ceux qui connaissaient ses sentiments n'avaient pu dans la nuit employer à sa défense des moments précieux et revendiqués par le salut public, qu'il n'avait pas vu les ordres de Hanriot et que, comme tout chef de la force armée, il devait recevoir les messages de l'homme à qui « les tyrans avaient remis le commandement général ». Cette fois, Peyssard le soutint et plaida sa cause : « J'ai, dit-il, reconnu dans Bertèche un brave républicain et je n'ai jamais remarqué la moindre intelligence entre lui et les triumvirs (2). »

Chanez, successeur de Bertèche, manquait de prestige. Il n'avait pas fait la guerre de la Révo-

(1) Lettre de Peyssard, 11 thermidor. (A. N. c. 311).

(2) *Moniteur* du 1^{er} janvier 1795.

lution et n'était que chef de bataillon. Au bout de quelques jours, le Comité le remplaçait par un général de division qui joignait à l'éclat du grade un extérieur imposant : Alexandre Dumas, le « puissant mulâtre », naguère général en chef de l'armée des Pyrénées Occidentales et de celle des Alpes.

Alexandre Dumas avait été appelé le 24 juin devant le Comité. Le 2 août, le Comité le nommait « général pour commander l'École de Mars établie au camp des Sablons ». Dumas reçut cet arrêté dans la soirée du 3 août, et le 5, après avoir pris les ordres du Comité, il se rendit à l'École (1). Mais ce même jour, le Comité, se ravisant, décidait qu'il « serait employé provisoirement, en qualité de général de division, à l'armée de Sambre et Meuse ».

Dumas n'avait exercé ses fonctions que trois jours, du 6 au 8 août. Il eut le temps de faire aux enfants de Mars une proclamation encou-

(1) Lettre d'Alexandre Dumas à Pille, 18 thermidor : « J'ai reçu avant-hier soir l'arrêté en date du 15 du Comité de salut public qui me nomme commandant de l'École de Mars ; je m'y rends aujourd'hui après avoir pris les ordres du Comité de salut public. Salut et fraternité. » (Archives administratives de la guerre).

rageante : « Le général du camp, témoin des exercices des élèves, s'empresse de leur témoigner sa satisfaction de leurs bonnes dispositions ; c'est par un zèle actif et une constance soutenue qu'ils rempliront les vœux de la Convention et répondront au but de leur institution ; ces qualités leur garantiront aussi leurs succès et les rendront propres à rendre des services à la République. »

Il dicta quelques mesures utiles.

Il prescrivit qu'un chef de millerie ferait chaque jour défiler à la parade et qu'à cette occasion tous les instructeurs se placeraient à la gauche des tambours et sur la même ligne par ordre de millerie, que le millerion de service visiterait tous les postes le jour et la nuit, que les postes prendraient les armes lors de sa visite et que les commandants lui donneraient le mot.

Il fit mettre un cadenas à la barrière qui s'ouvrait du côté de Neuilly, et la clef fut remise tous les soirs, à la retraite, chez le général.

Après le départ d'Alexandre Dumas, Chanez reprit le commandement de l'École. Ancien sergent major des gardes françaises, il avait servi dans la garde nationale parisienne comme fusilier, puis comme capitaine, et il était chef du batail-

lon de la section de la Halle aux blés lorsqu'il fut nommé instructeur au camp des Sablons à l'instant où il demandait son admission à la maison nationale des Invalides avec le grade de capitaine. Il eut, de même que son prédécesseur Bertèche, le titre de général, et il devint réellement général. Bonaparte, qui le connut après vendémiaire et qui le fit commandant de la place de Paris, l'emmena dans l'expédition d'Égypte et lui confia, sous l'autorité supérieure de Vaubois, la place et les forts de Malte. Durant tout l'Empire, Chanez fut à la tête de la subdivision militaire de Seine-et-Marne et, en 1814, à l'âge de soixante-huit ans, il défendit le passage de la Seine et de la Marne, à Melun et à Meaux. La Restauration le mit à la retraite. Mais, sous les Cents Jours, Chanez se présentait à Napoléon. « J'ai le bonheur, lui disait-il, d'être connu de Votre Majesté depuis vingt ans et c'est d'Elle que je tiens tout. » L'empereur daigna se rappeler le dévouement que Chanez avait montré l'année précédente. « Il n'est pas juste, lui répondit-il, que vous ayez été mis à la retraite. »

Chanez fut très utile à l'École de Mars. Les représentants Moreau et Bouillerot déclarèrent

qu'il s'est comporté *au-dessus de tous les éloges*, qu'il a été un père pour les jeunes gens, qu'il réunit le civisme et toutes les qualités qui caractérisent un parfait instructeur, que la patrie devra tirer parti de lui dans ce genre où il excelle et le mettre à la tête de la nouvelle école qui sera formée. « Il a, disent-ils, par ses connaissances dans l'art militaire et par une conduite paternelle, rendu de grands services à la République dans ce poste. Les talents des élèves, l'exacte discipline qui a régné parmi eux, sont dus à son zèle, à son infatigable activité et à l'exemple d'une conduite républicaine qu'il leur a constamment donné ; il emporte nos regrets, notre estime, et a des droits à la reconnaissance nationale. »

Il avait plus d'expérience et d'énergie que Bertèche. Il s'efforça d'accélérer l'instruction. Il organisa le service des patrouilles. Il établit un Conseil d'administration dont les membres furent Blanc, Fischer, Rivereau et les cinq millerions Devaux, Lécaillotte, Choppin, Cudey et Constantin : les instructeurs qui désiraient s'éclairer sur quelque point de leur métier ou sur les règlements de la police intérieure purent se présenter

à ce Conseil, qui se tenait quotidiennement à dix heures au logement de jour que Chanez occupait dans une des maisons de la porte Maillot. Enfin, il parcourut le camp, stimulant son monde, distribuant à propos l'éloge ou le blâme.

Les malades de l'hôpital refusèrent une fois leur portion de viande parce qu'elle était plus petite qu'à l'ordinaire. Chanez leur déclara que cet acte tenait presque de la mutinerie : « Les élèves doivent se contenter de ce qu'on leur donne, s'accoutumer à une diminution ou à une privation que les circonstances peuvent nécessiter, et lorsqu'ils ont à se plaindre du fournisseur des vivres, ils doivent le faire sans humeur, sans emportement, et surtout sans rassemblement. Les décurions doivent s'adresser aux centurions, les centurions aux millerions, les millerions au général, et ce dernier aux représentants du peuple. »

De concert avec Peyssard, il reprochait aux élèves de détériorer les objets que la République mettait à leur disposition, et le 15 août, dans un ordre du jour, Peyssard disait aux enfants de Mars : « Six jours sont à peine écoulés depuis la distribution des fusils et quatre cents sont

déjà hors de service. Tentes, gamelles, marmites, bidons, tout est dégradé, tout est brisé ! »

Représentant et général décidèrent que les élèves paieraient de leur bourse tous les dégâts qu'ils feraient. A diverses reprises, Chanez passa la revue des armes. « Je ne recevrai pas, dit-il une fois, d'excuses vagues comme *je l'ai perdu* ou *on me l'a pris* ; ceux qui n'auront pas l'arme marquée à leur nom la paieront sur les fonds qu'ils ont chez le commissaire ou de telle manière qu'on avisera ; dans tous les cas, la négligence ne restera pas impunie. »

Les instructeurs ne furent pas ménagés. Certains d'entre eux portaient d'autres plumets que ceux qu'ils avaient reçus. « Un véritable républicain, leur notifia Chanez, s'honore de porter l'habit que la patrie lui donne ; un ami de l'égalité ne cherche point à se différencier de ses camarades. »

Il fit des exemples et sévit contre ceux qui n'en faisaient qu'à leur tête et ne pensaient qu'à s'échapper du camp pour se divertir à Paris. Le 9 août, l'instructeur Germain est renvoyé pour s'être enivré et avoir tenu des propos qui tendent à détruire l'esprit de subordination et de

dévouement républicain. Le 28 août, trois instructeurs, Edme, Cornet et Babelon, sont congédiés pour avoir découché sans permission. Le 13 septembre, l'instructeur Brière est destitué de ses fonctions pour s'être absenté du camp pendant deux jours consécutifs.

Bertèche s'était plaint le 17 juillet que le service de nuit se fit « on ne peut plus mal » et que l'officier de ronde eût surpris tous les postes et trouvé les officiers de garde endormis. Le 1^{er} août, Chanez, après avoir parcouru le camp, rapporte, lui aussi, que tout dort, instructeurs, élèves, sentinelles, et deux semaines plus tard, le 14 août, il remarque que la plupart des instructeurs, loin de tenir leurs hommes dans une surveillance continuelle, leur permettent de rester couchés toute la nuit et toute la journée soit dans les tentes, soit autour des tentes. Le 25 août, il éclate : « La mollesse et la négligence des factionnaires révoltent tous les amis de la discipline ; la nuit, au lieu de relever les postes en silence, on parle sans cesse, on rit aux éclats, et les patrouilles destinées à établir la tranquillité sont les premières à la troubler. » Et le représentant Peyssard décide que tout

factionnaire qui néglige le maintien prescrit par le règlement fera faction deux heures de plus ; que tout instructeur convaincu d'avoir fermé les yeux sur cette négligence subira deux jours d'arrêt ; que tout commandant de garde ou de patrouille dont la troupe n'aura pas observé le plus grand silence sera de garde ou de patrouille la nuit suivante.

Le 2 septembre, la décision s'exécuta. Tous les postes avaient été la nuit précédente relevés en désordre. Peyssard ordonna que les instructeurs et les caporaux élèves seraient de garde une nuit de plus.

CHAPITRE VII

Après le 9 Thermidor

Peysnard et Brival. — Peysnard et Guyton. — Zèle de Peysnard. — Anniversaire du 10 août. — L'incendie de Saint-Germain-des-Prés. — L'explosion de la poudrière de Grenelle. — Adresses de Clamecy et de Cahors. — Moreau et Bouillerot. — Fête de Marat (21 septembre). — Exercices à feu (30 septembre). — Grandes manœuvres aux environs de Poissy (5-15 octobre). — Fête des Victoires (21 octobre). — Sentiments des élèves. — Harangues de Peysnard et de Liégeard. — Projets du nouveau Comité. — Nouvelles écoles. — Ignorance des enfants de Mars. — Thermidoriens et montagnards. — Discours de Tallien et articles de Fréron contre l'École de Mars. — L'École passe pour jacobine.

Peysnard, à qui le Comité de salut public adjoignit d'abord Brival, puis, en l'absence de Brival, Guyton de Morveau (1), avait, au len-

(1) Le 2 août, Peysnard et Brival sont revêtus des mêmes pouvoirs que les représentants du peuple près les armées. Le même jour, Brival est envoyé en mission à Orléans, et un arrêté du 9 août étend ses pouvoirs aux départements du Loiret, du Loir-et-Cher et d'Indre-et-Loire. Guyton est nommé à la place de Brival par un arrêté du 13 août.

demain du 9 Thermidor, gardé les fonctions de représentant du peuple près l'École de Mars, et il les garda six semaines encore.

Il déploya du zèle. Il écrivait à la Convention qu'un excellent esprit régnait au camp des Sablons. Le 2 août, il envoyait au président de l'assemblée l'offrande de deux élèves, Laget et Fayolle, qui déposaient sur l'autel de la patrie, le premier, une montre, le second, une paire de boucles d'argent.

Il fit célébrer avec éclat, par un simulacre de guerre, l'anniversaire du 10 août. A l'une des extrémités du camp, était l'armée des coalisés, couverte par une redoute et des retranchements. L'armée républicaine s'avança contre les ennemis. Après une vive canonnade de part et d'autre et quelques combats d'avant-postes, les colonnes françaises prirent le pas de charge. Il y eut une mêlée générale; les élèves luttèrent corps à corps. Enfin, et naturellement, selon le programme convenu, la victoire se déclara pour les carmagnoles. Les six *tyrans* d'Angleterre, d'Autriche, de Prusse, de Rome, de Sardaigne et d'Espagne, représentés par six manequins, avaient été faits prisonniers. « C'était,

dit un témoin, à qui sauterait le premier dans les retranchements pour s'emparer de ces images ! » Ils furent conduits au pied de l'arbre de la liberté où ils firent amende honorable, et précipités ensuite dans un bûcher aux cris de *Vive la république ! Périssent les despotes et les dictateurs !* Les bustes de Bara et de Viala, exécutés et récemment offerts à l'École par le décurion Adam, fils du célèbre sculpteur, étaient portés en triomphe au centre de la « jeune armée ». Un d'eux les montra de la main à ses camarades et les invita dans un bref et énergique discours à imiter, à venger ces deux héros que leur mort avait rendus immortels. Ses compagnons répondirent en jurant de ne céder jamais la victoire qu'avec la vie et, après avoir chanté la *Marseillaise*, se jetèrent dans les bras les uns des autres.

Chacune des trois premières milleries avait fourni dans cette occasion seize élèves par centurie. Chacun les félicita de la célérité, de la précision de leurs manœuvres. Il remarquait toutefois qu'à la fin de cette petite guerre ils n'entendaient plus la voix des instructeurs ni le roulement du tambour, et il leur rappelait paternellement qu'ils devaient se former à la subor-

dination : « Soit à l'exercice, soit dans une fête, soit dans un jour de bataille, l'ardeur et l'impétuosité si naturelles à des Français républicains ne doivent jamais les empêcher de rentrer dans l'ordre à la voix de leurs chefs. »

Peyssard, plus indulgent, assurait, dans un récit de la journée qui fut publié par les gazettes, que les enfants de Mars avaient fait les feux de salve comme s'ils étaient des soldats expérimentés et servi l'artillerie comme s'ils étaient de vieux canonniers, et il répétait ce mot de l'orateur de la fête, qu'ils redoublaient et redoubleraient de zèle, d'assiduité, d'attention pour « utiliser leurs bras ».

Durant ce mois d'août, le nom de l'École est souvent prononcé. Le 19, dans la nuit, un incendie éclatait à la maison nationale de la section de l'Unité ou abbaye de Saint-Germain-des-Prés dans la partie des bâtiments employée à la raffinerie du salpêtre. Les élèves de Mars accoururent et, de concert avec les pompiers, arrêtèrent les progrès des flammes. La Convention décréta le lendemain que mention honorable serait faite de leur dévouement empressé.

Le 31, avait lieu l'explosion de la poudrière de Grenelle. Les élèves exécutaient leurs manœuvres du matin, entre sept et huit heures, lorsqu'en l'espace de quelques secondes trois épouvantables détonations firent trembler la terre sous leurs pas. Ils rompirent involontairement leurs rangs et jetèrent les yeux du côté d'où partaient ces bruits formidables. Une immense colonne de fumée blanche, dont le soleil dorait les bords, monta dans les airs et, après s'être élevée si haut qu'elle semblait soutenir la voûte éthérée, se courba lentement sous l'impulsion d'une brise légère venue de l'est, pour s'étendre comme un voile sur tout le ciel. Bientôt, dans l'atmosphère chargée de vapeurs enflammées, se forma l'orage, la pluie tomba par torrents, de brûlants éclairs accompagnés de grands coups de tonnerre sillonnèrent la nue. Puis, au bout d'un instant, le soleil reparut et brilla du plus vif éclat le reste de la journée. Les débris des matières inflammables furent transportés à la maison nationale de Meudon et gardés jusqu'au 4 septembre par un détachement de l'École de Mars. Guyton avait lui-même conduit et posté les élèves, et Prieur de la Côte-d'Or

assure qu'ils observèrent la plus exacte discipline.

Des départements venaient au camp des Sablons des adresses de félicitations et d'encouragement. Les élèves des écoles primaires de Clamecy complimentaient les enfants de Mars de leur conduite au 9 Thermidor : « Vous vous êtes montrés dignes de la liberté en résistant à tous les pièges que des scélérats ont tendus à votre jeunesse. Que vous êtes heureux d'avoir vu tomber sous le glaive des lois le premier Cromwell de notre pays et ses perfides satellites ! Vous êtes placés au centre des lumières et du républicanisme, auprès de la représentation nationale dont les yeux paternels sont ouverts nuit et jour sur vous. Vous allez croître et vous fortifier comme une pépinière de jeunes arbrisseaux situés au bord d'un ruisseau limpide, protégés des noirs ouragans par les flancs impénétrables d'une montagne majestueuse ! »

La Société populaire et montagnarde de Cahors leur écrivait pareillement qu'ils s'étaient montrés dignes de leur mission : « La séduction n'a pas eu d'accès parmi vous : devenus la terreur des traîtres, préparez-vous à être celle des tyrans ! »

Veau annonçait à la Convention, au nom du Comité des dépêches, que l'École de Mars, si digne d'inspirer l'intérêt et de fixer les regards de la nation, faisait germer au loin dans les jeunes cœurs l'émulation du patriotisme : une compagnie de jeunes gens de treize à dix-huit ans s'était formée à Ambronay, dans le département de l'Ain, sous le nom de compagnie de l'Espérance; la jeunesse de l'école de Conches, dans l'Eure, celle de Lussac-la-Patrie, dans la Haute-Vienne, assuraient la Convention qu'elles n'avaient d'autre désir que de défendre la patrie à l'exemple de Bara et de Viala (1).

Le 14 septembre, Peyssard et Guyton de Morveau étaient remplacés par Moreau et Bouillerot. Moreau, député de Saône-et-Loire et le plus agissant des deux délégués du Comité, devait être sous le Consulat et l'Empire receveur-général de son département. Bouillerot ne joua jamais qu'un rôle effacé soit à la Convention, où il fut député de l'Eure, soit au Conseil des Anciens, où il représenta le Gers.

(1) *Moniteur* des 5, 13, 21 août, 17 et 28 septembre; registre d'ordres; récit de Langlois.

Moreau et Bouillerot se rendirent à leur poste le 16 septembre et s'acquittèrent parfaitement de leur mission. « Nous avons trouvé, disait Bouillerot, un bureau monté par nos prédécesseurs, nous avons vécu des rations du camp et nous n'avons personnellement rien reçu, rien dépensé (1). »

Ils furent enchantés de l'École de Mars et de son bon esprit. Ils voyaient les élèves tous les jours, et tous les jours avec un nouveau plaisir. A les entendre, il était impossible de goûter une jouissance plus douce. Le camp présentait l'aspect le plus intéressant; une règle sage, sévère, y formait des défenseurs de la République à la fois intelligents et instruits; le patriotisme brillait sur tous les visages et embrasait tous les cœurs; chaque heure de la journée avait son emploi; les élèves exécutaient les manœuvres les plus compliquées avec une précision étonnante et les accompagnaient de feux très soutenus; les artilleurs tiraient cinq coups à la minute et chargeaient le sixième. « Assurez la Convention, écrivaient-ils au président de l'assemblée,

(1) Cf. le compte-rendu imprimé, très bref d'ailleurs, de Bouillerot.

que nous sentons combien est précieux le dépôt qui nous est confié et que nous voulons le conserver dans toute sa pureté (1). »

Quatre événements mémorables marquèrent le proconsulat de Moreau et de Bouillerot : la présence de l'École de Mars à la fête de Marat, qui fut célébrée le 21 septembre; l'exercice à feu du 1^{er} octobre; les grandes manœuvres, qui se firent du 3 au 13 octobre dans les environs de Poissy; la fête des Victoires du 21 octobre.

La Convention avait décrété que les cendres de Marat seraient transportées au Panthéon le 21 septembre, dernier jour de l'année républicaine. La veille, dans le vestibule de la salle des séances de la Convention, au salon de la Liberté, six élèves de l'École avaient gardé le corps de Marat déposé sur une estrade. Le 21 septembre, le cortège se rendait au Panthéon en dix-huit groupes, dont quatre formés par des détachements du camp des Sablons.

Un des élèves a raconté les impressions qu'il éprouva. Il vit le cercueil de Mirabeau attaché par des cordes et traîné au dehors par deux

(1) A. N. c. 348.

hommes de mine sinistre qui semblaient des chiffonniers en haillons. Mais on eût dit que les amis de Marat prévoyaient ce que cette misérable apothéose avait d'éphémère. L'enthousiasme était factice et le peuple indifférent ne témoignait ni empressement ni curiosité. « La fête, dit l'élève de Mars, n'eut d'autre éclat que celui qu'elle tira de notre présence. »

Mais, en revenant de la cérémonie, sur le chemin du Panthéon au camp, les enfants de Mars marchèrent en confusion et à la débandade. « Le général, écrivait Chanez, n'a vu qu'avec la plus grande douleur le désordre du retour. Malgré la vigilance des chefs de millerie pour les contenir dans leurs rangs, ils ont été sourds à leur voix et ont laissé voir que l'on ne pouvait pas se fier à eux sans déployer toute la sévérité militaire. Mais ce qui, sans rien diminuer de leur faute, ajoute à l'affliction du général, c'est que la grande majorité des instructeurs avaient aussi quitté leurs rangs et étaient sur les côtés et sur les derrières avec des connaissances de tout sexe, d'autant moins excusables de cette conduite qu'ils obtiennent des permissions quand ils veulent. »

Le 1^{er} octobre avait lieu, sous les yeux de la Convention, dans la plaine, à gauche du camp, un grand exercice à feu (1). Depuis quelques jours, les représentants Moreau et Boullerot avaient engagé leurs collègues à « venir jouir du coup d'œil flatteur qu'offraient les succès rapides des trois mille enfants de Mars », et le 1^{er} octobre, à trois heures de l'après-midi, l'assemblée levait sa séance pour se rendre sur le terrain. Les journaux louèrent l'opération : marches, évolutions, attaques simulées de toutes armes. On vit les fantassins se mettre en ordre de bataille, s'avancer en tirailleurs, former des colonnes, puis des bataillons carrés, faire retraite en échelons ; les cavaliers figurer des charges auxquelles les piquiers opposaient un mur inébranlable ; l'artillerie du camp suivre tous les mouvements et « par la célérité de ses manœuvres donner une idée des terribles effets qu'elle produit dans les combats ». La plaine était de tous côtés bordée par les spectateurs, et les gazettes assurent que le public admira les pro-

(1) Le 26 septembre, la commission des armes et poudres avait eu ordre du Comité de fournir sur-le-champ cent vingt-six mille cartouches à poudre pour l'usage des élèves dans l'exercice à feu.

grès des futurs défenseurs de la patrie. Mais Chanez était mécontent. « Les élèves, disait-il, ont manqué d'attention et d'immobilité; beaucoup de spectateurs ont remarqué qu'il y en avait eu bien davantage dans les premiers exercices; plusieurs députés en ont fait l'observation au général (1). »

Quatre jours plus tard, suivant un arrêté du Comité qui consacrait le mois d'octobre à l'enseignement des grandes manœuvres, les élèves quittaient les Sablons. Ils allaient camper dans la plaine des Grésillons, sur le territoire de la commune de Carrières-sous-Poissy, en un pays où il y avait des hauteurs, des vallons et des chemins creux, pour acquérir, comme disait Chanez, une idée des marches militaires, des positions, des retranchements, des attaques, des combats, des rencontres, des reconnaissances armées de jour et de nuit.

Le 5 octobre, après avoir chargé les tentes sur des voitures (2) et mangé la soupe, les en-

(1) *Journal des lois de la République française*, n° 725: Mon. du 4 octobre 1794; A. N. c. 318 et 321.

(2) Le Comité avait arrêté le 2 octobre que 254 chevaux trainant 12 caissons et 28 guimbardes seraient commandés « pour le déplacement du camp ».

fants de Mars se mirent en voyage. Ils étaient au nombre de 2820 : 2100 élèves d'infanterie à raison de 700 par millerie, 300 élèves d'artillerie, 216 élèves de cavalerie, 204 élèves du génie. Ceux qui, par faiblesse de tempérament ou pour cause de maladie ne se sentaient pas en état de suivre leurs camarades, eurent l'autorisation de rester au camp ou au quartier de santé sous la surveillance du millerion Choppin ; mais dans chaque centurie 70 élèves durent partir.

Il était convenu que le transport des tentes, la marche de route, la police et les mouvements seraient conformes au règlement provisoire ou règlement de 1791 sur le service de l'infanterie en campagne. Lecture de ce règlement fut faite à onze heures et à une heure le 3 octobre dans la salle d'instruction. Les élèves avaient leur uniforme complet sur le corps et emportaient dans leur havre-sac des effets de rechange, notamment une chemise blanche. Tous les jours, cinquante d'entre eux par millerie seraient de grand'garde, sous le commandement d'un centurion, de deux instructeurs et de quatre élèves décurions ; trente-six par millerie feraient le service de la police et de la garde du camp ; cin-

quante autres par millerie devaient être de piquet et se tenir prêts à marcher. La cavalerie fournirait une grand'garde de trente-six hommes et cinquante hommes de piquet. Le camp serait dressé sur le pied de guerre et la discipline parfaitement observée.

On arriva le soir du 5 octobre à l'endroit désigné.

Le lendemain, les tentes et faisceaux d'armes mal placés la veille furent, ainsi que les cuisines, alignés aussi bien que possible. Les avant-postes et les cordons de vedettes et de sentinelles s'établirent autour du camp. Les corps de garde s'installèrent à la tête du pont de Poissy pour interdire aux instructeurs et aux élèves l'accès de la ville et toute excursion dans la campagne.

Les jours suivants, l'École ne chôma pas : le 7 et le 9, exercice de détail le matin et exercice général le soir ; le 8 et le 10, grande marche ; le 11, inspection des élèves de toutes armes et exercice à feu.

Le 12 et le 13, sous la surveillance du millierion Constantin et la direction des instructeurs du génie, les élèves qui se relevaient de deux en deux heures au nombre de 125 — 25 par cen-

turie — exécutèrent devant leur camp des travaux de fortification. Les branchages nécessaires avaient été coupés dans le bois de Chanteloup, dont le directoire du district de Saint-Germain-en-Laye avait abandonné gracieusement un arpent.

Le 14, les représentants Moreau et Bouillerot vinrent juger des progrès de l'École dans la fortification (1). Les élèves avaient mangé la soupe dès huit heures du matin et se tenaient prêts à prendre les armes au premier coup du rappel. Ils sortirent du camp pour faire en présence des conventionnels un simulacre de combat. Le parc d'artillerie avait distribué douze cents cartouches à chaque centurie, et Chancz adressait à ses jeunes soldats ce vigoureux ordre du jour : « Le général espère que les élèves se piqueront de propreté avant de partir, de silence, de bon ordre et d'exactitude pendant la marche, les manœuvres et les feux. »

(1) Les représentants avaient commandé au maître de la poste aux chevaux de Nanterre de leur tenir prêts, pour le 14 octobre, à huit heures du matin, quatre chevaux de berline et de leur préparer un relais pour leur retour à l'heure qu'ils lui indiqueraient lors de leur passage. Leurs frais de voyage s'élevèrent à 73 livres.

La veille, un tiers des élèves avait occupé les hauteurs de l'Hautie et passé tout le jour et la nuit à se retrancher. Les deux autres tiers attaquèrent la position sous les yeux de Moreau et de Bouilleroth. Les représentants exultaient et sur un ton triomphant, dans une lettre qu'ils dataient du quartier général de Poissy, ils écrivaient à la Convention: « Nous avons bien employé notre séjour; la pratique marche avec la théorie, et le général ne fait aucun mouvement sans faire remarquer aux élèves les suites qui en résultent (1). »

Le 15 octobre, l'École revenait aux Sablons. Les postes et gardes remplirent les fossés et les tranchées. Une partie des élèves mit les tentes à bas, les ploya après y avoir enveloppé les mâts, les piquets et les maillets, les porta sur les voitures. D'autres comblèrent les trous des cuisines. D'autres détruisirent les ouvrages de campagne. « Ils ne peuvent, disait Chanez, quitter le camp des Grésillons sans rétablir les terres dans l'état où ils les ont trouvées; il en résulterait des réclamations infinies qui entraîneraient des indemnités onéreuses pour la République, » et il les exhortait à vaquer quelques instants à cette be-

(1) *Moniteur* du 17 octobre (lettre du 13).

sogne avec courage : la Convention et le Comité de salut public auraient la double satisfaction de donner des éloges et à leur patriotisme et à leurs progrès.

De légers écarts s'étaient produits durant l'expédition. Hyacinthe Langlois raconte qu'il alla furtivement, un soir, sur un bateau de halage dont le maître était un sien cousin, boire avec son centurion et plusieurs camarades une énorme dame-jeanne de vin normand. Le 8, pendant que l'École manœuvrait au dehors, quelques instructeurs se promenèrent dans les villages voisins et des élèves du génie s'aventurèrent par les rues de Poissy. Le 9, Chanez, en passant la revue, constatait que trois ou quatre jeunes gens par centurie avaient échangé leur fusil ou perdu soit la baïonnette, soit la baguette. Il remarquait que la marche de flanc n'était pas parfaite, que les hommes ne conservaient pas toujours leur distance ou ne s'arrêtaient pas en même temps au commandement de *halte*. « Les élèves, disait-il, se relâchent des principes qu'on leur a donnés. »

Moreau et Bouillerot reproduisent mieux l'impression d'ensemble. Ils assurent que les élèves tinrent une conduite admirable pendant la route

et le campement, qu'ils firent une marche de six lieues en chantant des chansons patriotiques sans qu'aucun eût quitté son rang, que sur le chemin toutes les municipalités louèrent la discipline qui régnait parmi eux. « Que les despotes, disaient les représentants, vantent les automates armés qu'ils ont à force de temps et de coups de bâton dressés à marcher alignés et à manier ensemble un fusil ; nous leur montrerons 3.400 jeunes républicains, qui, en neuf décades, animés par ces mots sacrés *patrie, liberté, égalité*, sont devenus supérieurs à leurs troupes les plus vantées par la précision et la promptitude de leurs manœuvres, » et ils ajoutaient que la discipline des élèves semblait une habitude acquise par la pratique de plusieurs années.

L'École n'avait pu envoyer ses délégués à la fête de Jean-Jacques Rousseau que Paris célébra le 11 octobre, et, comme disait l'*Abréviateur universel*, il ne manquait à cette solennité que les élèves de Mars. Mais elle revenait de Poissy pour se préparer au rôle qui lui était attribué le 21 octobre dans la fête des Victoires.

Il s'agissait de glorifier la complète délivrance

du territoire national, et Joseph Chénier avait dit dans son rapport que la cérémonie devait avoir un caractère mâle et offrir aux yeux du peuple français des jeux militaires exécutés par l'École de Mars, cette « jeune colonie de Spartiates ». Chanez avertit les élèves qu'ils enlèveraient une redoute en présence de la Convention « afin de simuler dans un seul instant les victoires de la République », qu'ils seraient donc en uniforme, et il les engageait à tenir leurs armes dans le meilleur état. Il ne resterait au camp que dix élèves par centurie : c'étaient les plus négligents, ceux dont les fusils n'avaient plus de baïonnette, de baguette ou de chien.

La veille de cette journée — une des grandes journées de l'École de Mars — les élèves reçurent leurs vivres pour le lendemain. Le 21 au matin, à huit heures, ils mangèrent la soupe, accompagnée, par exception, d'une rasade de vin et d'eau-de-vie. Ils emportèrent une partie de leur pain et de leur viande qu'ils destinaient au repas de l'après-midi, et laissèrent le reste pour le souper à leur retour. Le parc d'artillerie leur avait distribué quinze cents cartouches à poudre et cinquante pierres à feu par centurie.

Au milieu du champ de la Fédération, où se célébrait la fête, se dressait, en forme de redoute, un rocher au pied duquel se rassemblèrent les troupes de Paris, les invalides et les blessés des diverses armées. La Convention se plaça sur ce rocher, et, après le discours du président et l'exécution du *Chant du départ*, qui fut chanté et joué par l'Institut national de musique, les élèves de l'École de Mars entrèrent en scène. On avait, à l'extrémité de la plaine, construit un fort que nos adolescents devaient prendre d'assaut. Leur cavalerie, dont une partie avait les couleurs blanches et figurait l'ennemi, fit d'abord la petite guerre, et ses évolutions eurent une précision telle qu'elles étonnèrent de vieux soldats. Puis le fort, défendu par la deuxième millerie, qui portait pour la circonstance des bonnets estampés, fut enlevé par la première et la troisième millerie, le drapeau tricolore remplaça les enseignes blanches qui flottaient sur les tours pendant le simulacre du siège, et les vainqueurs regagnèrent le champ de la Fédération. La Convention descendit alors de son rocher pour se rendre au Temple de l'Immortalité édifié au milieu du champ, non loin des bâtiments de

l'École militaire. Les élèves de Mars la suivaient, formant une haie entre laquelle marchaient les blessés des armées. Derrière eux venait le char de la Victoire, précédé des étendards pris à l'ennemi. Ces trophées furent remis à la Convention, et dans le Temple de l'Immortalité, sur une pyramide, le président de l'assemblée grava les noms des quatorze armées de la République.

L'École avait été saluée par les acclamations d'un public immense, et les journaux la louèrent avec emphase : « Lorsque la Grèce, assemblée dans les champs de l'Élide, disait le *Moniteur*, applaudissait au triomphe des athlètes vainqueurs, c'était à des hommes longtemps exercés qu'elle offrait le laurier de la victoire ; mais ici les représentants de la République française et la multitude de citoyens qui assistaient à ce spectacle intéressant avaient sous les yeux des jeunes gens qui n'ont pas encore atteint leur quatrième lustre, et qui, il y a à peine six mois, n'avaient encore manié que le soc ou la houlette. Les progrès de cette jeunesse guerrière paraîtront un jour des fables à la postérité, puisqu'ils étonnent même les contemporains. »

Cette fois, Chanez fut content, et il exprima

son contentement. Il déclara qu'il n'avait qu'à louer la tenue des élèves, la propreté de leurs armes, l'exactitude et la célérité de leurs manœuvres. « Le général, ajoutait-il, a encore la satisfaction d'avoir vu qu'ils ont gardé leurs rangs au retour et qu'ils sont rentrés en bon ordre au camp, » et il les engageait à se conduire toujours de même pour répondre aux bienfaits de la Convention nationale.

Mais les élèves en avaient assez, et quand on leur disait que la patrie était une bonne mère qui les élevait tendrement sur son sein, ils répliquaient qu'elle les berçait un peu durement. La plupart regrettaient d'avoir changé la vie confortable de la maison paternelle contre le rude apprentissage de l'École. Ils se plaignaient d'être enfermés dans le camp comme dans une prison, d'être parqués en cette enceinte ainsi que des moutons, et lorsque des amis, des parents cherchaient à leur adresser du dehors quelques affectueuses paroles, de ne pouvoir approcher de la barrière à moins de dix pas et sous les yeux d'un instructeur qui leur criait de déguerpir. Ils

se plaignaient du pain noir, grossier, malsain, et le 2 août Peyssard assurait, en effet, qu'ils avaient du pain moisi et immangeable. Ils se plaignaient du lard salé que l'armée n'avait pas voulu et qui venait, paraît-il, d'un convoi prussien, et Peyssard s'indignait, en effet, de la mauvaise qualité du porc. Ils se dégoûtaient de l'eau vinaigrée et de l'eau de réglisse, tisane économique toujours exposée au soleil et d'autant plus nauséabonde. Il leur semblait dur de coucher sur la paille, d'avoir le sable pour bois de lit et de dormir sous une toile peu solide qui ne les abritait nullement contre l'averse. La bise commençait à souffler et ils grelottaient dans leurs tentes. Ils n'avaient eu que très tard certaines parties de leur habillement, comme les bas et les chaussettes, et le 3 septembre Chanez s'affligeait de voir des sentinelles « qui étaient nu-jambes et avaient très froid »!

Si tous les instructeurs avaient eu du moins envers les élèves la bonté paternelle de Chanez ! Quelques-uns avaient assez d'esprit pour ne pas rebuter par des façons brusques et sévères des jeunes gens qui touchaient encore à l'enfance et qui se rappelaient avec mélancolie les douceurs

du foyer domestique. Mais quelques autres étaient grossiers, incultes, adonnés à la boisson, et un élève affirme que ces *geôliers* contribuèrent plus que tout le reste à inspirer aux enfants de Mars une horreur invincible contre l'École.

Or, ces instructeurs, bons et mauvais, souhaitaient la durée de l'établissement. Bien payés, heureux de ne pas aller à la guerre, obtenant à leur gré des permissions pour s'ébaudir à Paris où ils avaient leur femme ou leur maîtresse, ils craignaient de demeurer sans emploi ou de partir pour la frontière si l'École était dissoute. Ils s'efforcèrent d'organiser au camp des Sablons une manifestation éclatante. Pourquoi les élèves, dûment endoctrinés, ne demanderaient-ils pas à la Convention nationale la faveur d'être réunis plusieurs mois encore ?

Ils comptaient sans la jeunesse qui devinait leurs calculs et savait qu'ils ne rêvaient que les « béatitudes de la vie parisienne ». Les enfants de Mars ne voulaient pas de la caserne qu'ils nommaient un honorable bague. Passe pour le camp des Sablons, où ils étaient en plein air, même derrière des palissades. Mais à l'idée d'être confinés entre des murs et dans des cours grillées,

la plupart s'indignaient, se révoltaient. Ils disaient que l'École devait être fermée dès la mauvaise saison et que la Convention avait promis de les renvoyer dans leur famille. Chacun d'eux possédait le décret du 1^{er} juin contenu dans une brochure recouverte de papier rouge et chacun gardait avec soin et portait sur soi ce précieux exemplaire que les plus lettrés de l'École qualifiaient de talisman et de palladium.

Dans les premiers jours de septembre, Peysard résolut de s'assurer des sentiments de l'École : il la considérait comme son œuvre et il désirait l'administrer aussi longtemps que possible. Il convoqua extraordinairement les élèves dans la baraque d'instruction et, environné d'un grand appareil militaire, essayant de donner un air paternel à sa figure refrognée, s'exprimant avec une solennelle lenteur, il dit que les jeunes guerriers de Mars sauraient sacrifier au salut du pays toutes les affections, qu'un glorieux avenir les attendait et que, pour le réaliser, ils devaient ne pas se séparer un seul instant jusqu'à l'heure où ils marcheraient contre les satellites des tyrans. Il pensait peut-être que son discours serait accueilli par des vivats et des

clameurs d'enthousiasme. Mais l'École restait immobile et muette. « L'image de la caserne, témoigne un élève, se dressait devant nous comme un épouvantable fantôme. »

Peysnard ne s'abusa pas sur ce silence. Si du moins deux ou trois centuries l'avaient applaudi ! Il eût écrit à la Convention que l'École entière avait applaudi, et l'approbation de quelques-uns serait devenue dans son rapport l'assentiment général. Mais pas un cri, pas un mot. Il feignit de croire qu'il avait été mal compris, et brusquement, sans phrases oratoires et vagues, sans fleurs de rhétorique, comptant entraîner ses auditeurs par un coup d'éperon qui les fit au contraire regimber, il leur demanda si de généreux patriotes comme les enfants de Mars n'aimaient pas mieux demeurer ensemble que de retourner dans leurs foyers. Aussitôt, et d'un seul mouvement spontané, sur tous les gradins de l'amphithéâtre, les jeunes gens se lèvent et, brandissant en l'air la brochure rouge qui contient le décret du 4^{er} juin, s'écrient unaniment : *Dans nos foyers !*

Décontenancé, tremblant de colère, Peysnard leur ordonne de se taire et agite avec violence

sa sonnette ; les tambours battent ; les clairons sonnent. Enfin, le calme se rétablit, et Peyssard, promenant sur la salle des regards irrités, proteste contre les suggestions perfides dont les élèves sont entourés, déclare qu'il y a parmi eux des traîtres, de faux camarades qui veulent égarer leurs cœurs et leur inspirer le mépris du devoir. Puis, espérant intimider son auditoire et enflant sa voix : « Eh bien, reprend-il, s'il y a dans cette enceinte de mauvais citoyens qui renoncent à la tâche glorieuse que la Convention vous impose, qu'ils se montrent, qu'ils s'expliquent, qu'ils parlent, qu'ils... » Tous se levèrent de nouveau, et, comme auparavant, une même clameur ébranla la baraque jusqu'en ses fondements : *Dans nos foyers !* La séance fut close, et, rapporte un élève, Peyssard et les instructeurs avaient, en sortant de la salle, la figure longue et piteuse.

Ils ne se tinrent cependant pas pour battus et ils imaginèrent un autre moyen. Les élèves furent appelés un à un dans la tente de leur centurion pour exprimer leur opinion personnelle de façon plus rassise, et, raconte l'un d'eux, aux phrases tyrtéennes de Peyssard succédèrent les



lieux communs dont les racoleurs se servaient pour emmieller la brillante jeunesse. Presque tous affirmèrent leur intention de regagner le lieu natal. Quelques-uns se laissèrent vaincre par les reproches du centurion ; leurs compagnons leur firent froide mine.

La manifestation tournait autrement que l'avaient cru Peyssard et les instructeurs. Tout Paris sut bientôt que les élèves n'aspiraient qu'à rentrer au pays. Peyssard osa pourtant démentir ces bruits et il écrivit le 8 septembre au président de la Convention : « On répand partout que les élèves de Mars attendent avec impatience leur retour dans leurs foyers. Citoyen président, dis au contraire à l'assemblée nationale qu'un très grand nombre demandent à partir pour les frontières et que tous continuent à se livrer à l'instruction avec autant de plaisir que de succès. »

Peyssard fut, comme on sait, remplacé le 14 septembre. Mais le lendemain, avant de quitter l'École, il fit tenter une suprême démarche par Liégeard, l'agent des représentants. Liégeard réunit, lui aussi, les élèves dans la salle de démonstration et leur lut un discours insinuant.

Il débuta par le panégyrique de l'École. Cette institution, disait-il, était une des conceptions les plus sublimes de la liberté, et jamais dans aucune République on n'avait vu s'assembler en un instant et sur un seul point les enfants de la patrie, jamais on n'avait vu surgir comme du sol un gymnase révolutionnaire où les adolescents devenaient des hommes en trois mois. « Enfants de Mars, s'écriait Liégeard, qu'étiez-vous dans vos foyers ? Vous étiez trois mille citoyens ignorés, isolés, dont les talents restaient enfouis. Vos pères étaient dans l'indigence qui pesait à leurs cœurs parce qu'elle leur ôtait les moyens de cultiver votre enfance. Épars dans la République, vous ressembliez à un faisceau brisé, vous étiez sans force. La voix de la patrie vous a rassemblés, et vous êtes invincibles parce que vous êtes unis, assujettis à une règle sage et austère, éclairés chaque jour sur vos devoirs civiques et militaires. Heureux enfants, la patrie verse sur vous la science à grands flots, tandis que la tyrannie ne l'accordait que goutte à goutte à quelques privilégiés et dans des conditions infamantes ! Ames neuves et ardentes, républicains de dix-sept ans, à

peine êtes-vous à votre aurore, et la nature n'a plus rien de caché pour vous ! »

Liégeard ajoutait que, s'il était élève de Mars, il ne redouterait rien tant que l'époque où il serait obligé de rentrer dans ses foyers, qu'il ferait des vœux pour que le temps de son instruction fût prolongé. Il mettait son auditoire en garde contre les aristocrates : « Ils cherchent à vous apitoyer sur de prétendues privations ; ils s'irritent contre les palissades qui vous séparent d'eux parce qu'elles font la ligne de démarcation entre le vice et la vertu, parce que ce rempart garantit de la corruption un dépôt précieux et cher à nos cœurs ; ils veulent vous perdre, » et il priait les élèves, ses *camarades*, ses *amis*, de n'écouter que les représentants, leurs chefs et les principes, de mépriser les esprits inquiets qui se plaignent sans cesse de leur situation. Il leur vantait l'existence qu'ils menaient : n'avaient-ils pas dans cette enceinte tout ce qui fait le bonheur : un régime frugal et sain, des vêtements égaux, des travaux communs à tous, la fraternité, la bonne foi, le patriotisme, des plaisirs simples et non les fausses délices de l'ancien système, une vie active

et variée, des exercices dont la patrie était l'unique objet ?

Les élèves ne répondirent pas aux avances de Liégeard et à ses peintures séduisantes. Ils écoutèrent sa harangue froidement, silencieusement, sans aucune marque d'approbation (1).

Le Comité et la Convention ne pouvaient plus douter que l'École refusait le casernement, et le 16 septembre, le lendemain du jour où Liégeard avait prononcé son inutile discours, ce fut au milieu de cris d'allégresse que les successeurs de Peyssard, Moreau et Bouillerot, promirent aux élèves la prompte exécution du décret du 1^{er} juin.

Mais quand l'École de Mars eut accepté le casernement, le Comité de salut public l'aurait licenciée sans retard. Il projetait de créer des écoles autrement utiles et importantes : l'École centrale des travaux publics et les Écoles de santé.

L'École centrale des travaux publics, la future École polytechnique, devait être un grand et

(1) Voir sur tous ces incidents les Souvenirs de Langlois et le discours de Liégeard du 29 fructidor (Bibl. nat., Lb^u, 4050).

superbe établissement, digne de la puissance et de la gloire du peuple français, une école à laquelle rien de ce qui existe en Europe ne pouvait être comparé (1). Le 28 septembre, sur le rapport de ses Comités de salut, d'instruction et des travaux, la Convention décrétait que cette École serait ouverte le 30 novembre à quatre cents jeunes gens âgés de seize à vingt ans. Ils n'étaient pas pris uniformément sur tout le territoire de la République, comme les élèves de l'École de Mars; ils devaient avoir fait des études préliminaires et ils subiraient un examen sur les éléments des mathématiques; le gouvernement les destinait à servir dans ses armées, dans ses ports, dans les travaux publics de toute sorte.

Le Comité suivit de semblables principes lorsqu'il établit à Paris, à Montpellier et à Strasbourg trois écoles de santé. Il assurait sans doute qu'il prenait ainsi les mêmes mesures que naguère, qu'il se souvenait du succès des cours révolutionnaires sur la fabrication de la poudre et des canons, qu'il se rappelait les heureux résultats de l'École de Mars, que tous les districts de la République participeraient aux bienfaits

(1) *Mon.* du 18 décembre 1794.

de la nouvelle institution, qu'un élève de chaque district entrerait à l'École de santé. Mais cet élève ne serait pas nommé par l'agent national du district, et il ne suffisait pas qu'il eût des mœurs pures et la haine des tyrans : il devait posséder les premiers éléments de la physique, de la chimie, de l'histoire naturelle, de l'anatomie, et il serait choisi par une commission de trois membres, dont deux officiers de santé.

Qu'était l'École de Mars en comparaison de ces grandes écoles scientifiques? Le Comité comprenait que le recrutement des élèves du camp des Sablons avait été trop inégal et que c'était une erreur d'avoir fait choisir, sur les six sujets de chaque district, trois pauvres paysans. Les deux tiers des enfants de Mars n'avaient qu'une très mince instruction, et si la Convention avait transformé le camp en une véritable école ou maison d'enseignement, il eût fallu, dit Guyton de Morveau, « reprendre en sous-œuvre la première éducation qui manquait à la plupart des élèves ». Le commissaire de l'École n'invitait-il pas les jeunes gens à écrire ou à *faire écrire* plus lisiblement l'adresse des lettres qu'ils envoyaient à leurs parents? Les centurions

n'avaient-ils pas ordre d'indiquer sur la liste de leurs hommes ceux qui savaient lire et écrire ? Ne dut-on pas établir le 5 août dans le quartier de santé une tente d'instruction où quarante illettrés furent conduits tous les jours, de neuf heures à dix heures et demie du matin, par deux décurions de planton ? Mais était-ce la peine d'avoir voté le 15 février précédent une loi qui refusait à quiconque ne savait ni lire ni écrire tout emploi dans l'armée depuis le grade de caporal jusqu'à celui de général en chef ?

Bon nombre de ces élèves n'avaient donc d'autre mérite que leur indigence et leur sans-culottisme. Ils étaient imbus des préjugés du village. La haine que les instructeurs leur avaient inspirée contre l'aristocratie leur mettait dans la tête des idées absurdes. Ils s'imaginaient qu'une sourde conspiration s'était formée contre eux. Une nuit, des mauvais sujets jetèrent des pierres par-dessus les palissades du camp sur les sentinelles du quartier de santé. Les élèves s'alarmèrent et crurent qu'on en voulait à leur vie ; il fallut que Peyssard fit une proclamation pour les rassurer ; « la crainte d'une attaque du camp, disait-il, est chimérique, » et il ordonnait

de ne plus crier *qui vive?* qu'aux barrières. Mais le 31 août, lorsque se produisit l'explosion de la poudrière de Grenelle, les appréhensions des élèves se réveillèrent; ils se figurèrent que la salle d'instruction était minée et quelques-uns n'y entrèrent qu'en tremblant. Un jour qu'ils faisaient un grand trou au milieu du camp, plusieurs assurèrent très sérieusement qu'ils étaient désignés au massacre et qu'ils creusaient la fosse commune où seraient entassés leurs cadavres. De pareils bruits avaient couru dans l'École dès les débuts de l'institution. Le 4 juillet, Le Bas et Peyssard écrivaient à la Convention que le royalisme et l'aristocratie s'efforçaient de corrompre l'École, qu'on offrait de l'argent aux uns et de mauvais livres aux autres, qu'on leur suggérait des craintes de tout genre, qu'on leur disait qu'ils seraient transportés à la Guyane ou qu'ils passeraient l'hiver sous la tente : « Au surplus, ajoutaient les représentants, une bataille va être faite, et l'École de Mars sera bientôt délivrée des loups qui cherchent à la dévorer (1). »

(1) *Monit.* du 6 juillet; Registre d'ordres (A. G.); Souvenirs de Langlois.

Les loups qui dévorèrent l'École furent les thermidoriens.

Deux partis s'étaient formés après la chute de Robespierre : les thermidoriens ou modérés, qui voulaient mettre un terme à la Révolution et établir le règne de la justice ; les terroristes ou montagnards, qui désiraient maintenir le gouvernement révolutionnaire et laisser la Terreur à l'ordre du jour. Les thermidoriens s'appuyaient sur les sections de Paris et ils avaient la majorité dans la Convention. Les montagnards se proclamaient patriotes, criaient à l'oppression, assuraient qu'il y avait dans l'assemblée des modérantistes et des *noirs*, que ces « noirs », cédant à un vertige de fausse humanité, allaient, sous prétexte d'instaurer un régime de clémence, élargir les nobles et les prêtres, tous les aristocrates et ennemis de la République ; ils annonçaient à leurs adversaires, par la voix de Mallarmé et de Billaud-Varenne, que la Montagne se réveillerait bientôt et que ce réveil serait celui du lion ; ils avaient pour eux les Jacobins, ces « vétérans », ces « grenadiers », ces « hussards » de la Révolution, et ils comptaient sur l'École de Mars. Mais les thermidoriens, guidés par

Tallien, Fréron, Thuriot, Le Cointre, étaient les plus forts : « Si la Convention, disait Tallien, a fait un 10 thermidor contre Robespierre, elle saura faire un 10 fructidor contre ses complices. »

Vainement l'École de Mars s'était prononcée contre Robespierre. Vainement elle avait défilé devant la Convention et juré de lui rester dévouée. Vainement elle recevait des adresses de plusieurs sociétés populaires qui la félicitaient de son attitude au 28 juillet (1). Les thermidoriens savaient que la plupart des instructeurs sortaient de l'armée révolutionnaire et ils craignaient que les jeunes sans-culottes du camp, entraînés par l'irréflexion de leur âge et par le fanatisme jacobin, ne prissent parti contre le nouveau gouvernement.

Dès le lendemain de la défaite du robespierrisme, ils manifestaient hautement leurs défiances. Dans la séance du 30 juillet, Tallien pria la Convention de porter son attention sur l'École de Mars. Il déclara que Le Bas avait interdit l'entrée du camp des Sablons à des représen-

(1) Cf. plus haut, p. 181.

tants qui désapprouvaient Robespierre et notamment à Durand-Maillane, que Robespierre voulait réunir dans cet établissement une armée de séides, que les instructeurs de l'École étaient en grande partie des ci-devant gardes du roi et des créatures de Hanriot, et il proposa de les remplacer — comme il s'exprimait en son emphatique langage — par d'honnêtes pères de famille, pris non dans les académies et les lieux infâmes de Paris, mais sous l'humble toit de l'indigence, par de braves gens qui sauraient imprimer la morale dans les âmes et façonner les corps aux exercices et aux fatigues de la guerre. Sur la motion de Tallien, la Convention décréta de procéder le jour même à l'épuration des « instituteurs » de l'École de Mars, et les deux Comités de salut public et de sûreté générale durent publier la liste des nouveaux fonctionnaires.

L'épuration eut lieu. Mais, grâce aux efforts de Peyssard, très peu d'instructeurs furent congédiés, et quelques jours plus tard, dans une adresse qu'il projetait d'envoyer à la Convention, un décurion du nom de Mouchon disait que le camp des Sablons renfermait encore des

Hanriot, des Le Bas, des Robespierre, et que les « patriotes » y étaient traités en esclaves. Peyssard intercepta l'adresse. Il interroga Mouchon, le pressa, le somma de s'expliquer. Mouchon répondit qu'il n'avait de grief contre personne, qu'il était très content de tout le monde, que le régime de l'École lui semblait même trop doux, et il signa son interrogatoire. Peyssard chassa Mouchon. Mais l'incident prouve que les montagnards comptaient des adhérents parmi les instructeurs (1).

Aussi les thermidoriens n'abjuraient-ils pas leurs ressentiments contre le camp des Sablons. Le 5 septembre, la Société des Défenseurs de la République se présentait à la barre de la Convention pour se plaindre que l'École de Mars eût des canons, des pièces de siège, des obus, des mortiers : quels engins redoutables dans les mains de l'intrigue et de la malveillance ! Peyssard répliqua trois jours après, dans une lettre au président de la Convention, qu'il fallait quarante pièces d'artillerie pour exercer trois cents

(1) Lettre de Peyssard du 13 octobre 1794 (collection Charavay); sur Lapière dit Mouchon, voir notre *Jeunesse de Napoléon*, III, pp. 235 et 303.

élèves à la fois et que s'ils devaient apprendre l'usage d'un mortier, d'un obusier, d'un canon, d'un affût de siège, il était indispensable de leur mettre ces objets sous les yeux. « Une reconnaissance sans bornes, ajoutait-il, et une soumission entière aux décrets de l'assemblée sont les deux sentiments qui animent et animeront constamment les élèves de l'École de Mars. »

Cette lettre ne désarma pas les adversaires de l'École. Le 11 septembre, un membre des Jacobins dénonçait au club un citoyen Carteron (1), qui tentait de désorganiser le camp des Sablons, et le surlendemain Carrier s'élevait avec force contre les modérés qui cherchaient à pervertir l'opinion publique et à discréditer un utile établissement. « C'étaient, disait Carrier, les ennemis de la liberté qui propageaient ces inquiétudes et le peuple ne les écouterait pas. »

Mais la majorité de la Convention les écoutait. Elle frappa Peyssard et l'éloigna pour toujours

(1) Sans doute Jean-Baptiste Carteron, soldat à Vintimille depuis 1776 sous le nom de Bellerose, vainqueur de la Bastille, enrôlé aux hussards braconniers, puis capitaine dans l'armée révolutionnaire.

de l'École dont il était l'obstiné soutien. Le 13 septembre, sur la motion de Paris, elle décidait que les représentants près le camp des Sablons seraient renouvelés, qu'ils inspecteraient également la maison nationale de Meudon, que l'un d'eux devait être remplacé tous les mois, et le jour suivant, elle décrétait que Moreau et Bouillerot se rendraient aussitôt à l'École de Mars avec les mêmes pouvoirs qu'avaient leurs prédécesseurs. Ce choix était significatif. Moreau et Bouillerot avaient voté la mort de Louis XVI au troisième appel nominal; mais ils étaient de ces modérés que Carrier et les Jacobins attaquaient. Moreau, démissionnaire en 1793, n'avait gardé son siège que faute de suppléant, et le club déclarait alors qu'il était suspect, qu'il appartenait au Marais plutôt qu'à la Montagne (1).

La mission de Moreau et de Bouillerot n'apaisa pas les rancunes des thermidoriens contre le camp des Sablons. Durant la fête du 21 septembre, nombre de spectateurs regardaient de très mauvais œil les élèves de Mars et se disaient les uns aux autres qu'il y avait parmi les ins-

(1) Voir cette déclaration du club dans le *Moniteur* du 4 octobre 1793.

tructeurs de ces jeunes gens des gardes du tyran Capet et qu'il fallait surveiller de très près une École établie sous le règne de Robespierre (1).

Fréron assurait dans *l'Orateur du Peuple* que Barère n'avait rédigé son rapport sur la formation du camp que pour seconder les desseins de Robespierre. « L'institution du camp, disait-il, peut être avantageuse à la République si elle est bien dirigée. Mais, soyons-en sûrs, lorsque Barère l'a proposée, il se disait à lui-même : cet établissement sera très utile à mon seigneur et maître pour ses projets ; s'il triomphe, il n'aura que des actions de grâces à rendre à moi chétif, son seul ministre ; si au contraire les républicains viennent à l'emporter, ils croiront facilement que cette École est sortie de mon génie. » Et lorsque les représentants mandaient à la Convention que les élèves étaient très patriotes et faisaient bien l'exercice, lorsque Duhem proposait ironiquement le renvoi de cette lettre à Fréron, Fréron répondait dans son journal : « Fréron accepte le renvoi. Les élèves

(1) Aulard, *Paris pendant la réaction thermidorienne*, I, p. 420.

de Mars font bien l'exercice, ils aiment la liberté; mais c'est aussi au nom de la liberté, c'est en faisant retentir ce nom sacré à leurs oreilles vierges encore et crédules que Robespierre et Le Bas espéraient les faire marcher contre la Convention (1) ! »

Les critiques de Fréron n'étaient pas dénuées de fondement. L'École se montrait jacobine. N'avait-elle pas été défendue par Carrier et par les pires terroristes? A la fin de septembre, un élève écrivait au club pour demander s'il était vrai que la Société criait *à bas la Convention*, et les Jacobins arrêtaient d'envoyer aux « jeunes frères » du camp des Sablons, comme authentiques garants de leurs principes, leur adresse aux Sociétés affiliées et les procès-verbaux des deux séances mémorables du 9 et du 11 septembre où ils avaient juré, tout en protestant de leur dévouement à la représentation nationale, de venger les patriotes opprimés et de combattre énergiquement la réaction.

Le discours d'un élève après la fermeture de l'École prouve assez les sentiments de la plupart

(1) *Orateur du peuple*, 15 et 19 septembre 1794.

des enfants de Mars. Le 8 novembre, la jeunesse dorée attaquait les jacobins à coups de pierres dans le lieu de leurs séances et lorsqu'ils sortaient, les couvrait de huées et de boue. Trois jours après, l'élève de Mars, membre de la Société populaire de Saint-Chamond, montait à la tribune du club. Il déclara que la Société de sa ville natale l'avait chargé de témoigner son attachement aux jacobins de Paris. « Ce sera, dit-il, une grande satisfaction pour moi de dire à mes concitoyens avec quelle fermeté vous avez bravé le poignard des assassins, avec quelle dignité vous vous êtes montrés les défenseurs intrépides de la liberté menacée; je leur dirai que des scélérats avaient conspiré contre vous et violé dans vos personnes les droits les plus sacrés du peuple. » Et il encouragea les jacobins à garder leur poste, les assura de l'amitié de tous les républicains, donna le baiser fraternel au président. « Ce baiser précieux, conclut-il, servira toujours de signe de ralliement contre les assassins. Des hommes soudoyés par l'étranger travaillent à renverser la liberté; ils sont loin d'être arrivés à leur but criminel: le peuple ne fera que lever les yeux, et les

scélérats rentreront dans la poussière (1)! »

L'agent des représentants, Liégeard, ne recommandait-il pas aux enfants de Mars d'être des républicains énergiques et inflexibles? Les vrais républicains, leur disait-il, ont quelquefois de la rudesse, mais ils s'irritent contre les abus, et leur indignation est légitime, et la manière dont ils la manifestent, excusable, estimable même. Il raillait devant les élèves la jeunesse thermidorienne : « Le *muscadin incroyable* parle avec afféterie, minaude, papillonne et bavarde. Quoiqu'il jure sans cesse sa *parole d'honneur*, son jargon n'est qu'un caquetage de perroquet, et il prostitue le mot *honneur* ; il n'est qu'un être dégradé et méprisable, un être superficiel qui doit s'évaporer devant le souffle du républicain (2). »

Voilà pourquoi, sous l'Empire, sous la Restauration, les officiers sortis de l'École de Mars se gardaient de rappeler qu'ils avaient passé quatre mois de leur vie militaire au camp des Sablons : ils craignaient d'être traités de jacobins. Voilà

(1) Aulard, *la Société des Jacobins*, VI, pp. 523 et 673.

(2) Discours prononcé par Liégeard, le 29 fructidor, à l'École de Mars ; cf. p. 203.

pourquoi le Comité de salut public hâta, précipita la fin de l'institution ; pourquoi, dès *le 2 octobre*, il arrêtait que les effets d'habillement, pantalons et carmagnoles de drap ou de velours, préparés en supplément pour l'École de Mars, resteraient dans les magasins de la République ou y seraient réintégrés, si la livraison était déjà faite. « La tyrannie décemvirale expirante, a dit Jean de Bry (1), voulait faire servir les élèves de l'École de Mars à sa résurrection, et le plus grave des inconvénients que présentait un pareil établissement, c'est que c'était un dépôt isolé dont on avait pu corrompre l'esprit et les principes. »

(1) Rapport de Jean de Bry, du 23 vendémiaire an VI, p. 10.

CHAPITRE VIII

Fermeture de l'École

Rapport de Guyton et levée du camp des Sablons (23 octobre).
— Départs successifs des élèves. — Leur députation à la Convention. — Dolard. — Manhès, Portier, Ransonnet. — Les canonniers. — Les élèves de l'École polytechnique. — Les malades. — Les instructeurs. — Les bâtiments de l'École.

L'École de Mars était donc condamnée et ne devait plus renaître.

Le 23 octobre, Guyton de Morveau montait à la tribune de la Convention et lisait au nom du Comité de salut public un rapport sur l'École de Mars. Il décrivait brièvement le camp des Sablons, son organisation, ses exercices, ses cours. Il louait ce premier essai d'une éducation militaire républicaine et assurait que l'expérience avait réussi, que la force et l'adresse déployées par les élèves à la fête des Victoires dans un simulacre de combat témoignaient de progrès rapides et vraiment étonnants, qu'une vérité de

haute importance était désormais acquise ou plutôt confirmée : « Tout soldat, soit d'infanterie, soit même de cavalerie ou d'artillerie, peut apprendre, en moins de trois mois, le maniement des armes et toutes les parties de son service, de manière à exécuter, en corps nombreux, toutes les manœuvres avec une grande précision. »

Sans doute, ajoutait Guyton avec quelque embarras, il était naturel de souhaiter la durée d'une institution aussi utile. Mais pouvait-on envoyer les élèves dans une armée où ils formeraient un corps particulier et, — ce que ne disait pas Guyton, — où la singularité du costume aurait attiré sur ce bataillon sacré les plaisanteries du soldat? La politique et l'égalité s'opposaient à cette mesure. Pouvait-on les transférer dans un des édifices de Paris? Ce casernement exigeait des préparatifs, des approvisionnements, une nouvelle manutention à laquelle il était impossible de pourvoir avant la levée du camp. Il faudrait soumettre les jeunes gens à un régime tout différent qui n'était pas l'œuvre d'un jour; il faudrait les astreindre à une discipline plus exacte, garantir leurs mœurs des dangers de la chambrée, leur interdire par une succession ininterrompue

d'exercices l'oisiveté et conséquemment la corruption.

Non, l'époque fixée par le décret du 1^{er} juin, celle où les enfants de Mars ne pouvaient rester sous la tente, était arrivée. L'École devait « cesser pour se renouveler », et les élèves allaient, au nom de l'égalité, « faire place à ceux que leur âge appelait à participer, à leur tour, à ce bienfait de la République ». D'ailleurs, leurs parents les attendaient ; eux-mêmes désiraient revoir momentanément leur pays natal ; du moins le plus grand nombre avait exprimé cette intention. Ils rentreraient donc dans leur district, concluait Guyton, « pour y offrir l'exemple des vertus qu'ils avaient pratiquées, y montrer les fruits rapides de leur application, en faire le sujet de l'émulation de leurs compatriotes, y porter en un mot l'esprit de cette fraternité républicaine qu'ils avaient puisée à l'École ».

Le Comité renvoyait ainsi les enfants de Mars en les couvrant de fleurs. L'habile rapport de Guyton fut accueilli par des applaudissements unanimes. Les plus ardents jacobins n'osèrent protester : on leur eût objecté la loi, objecté que trois mois suffisaient à de jeunes républicains

pour se former au métier militaire et acquérir toutes les aptitudes guerrières (1).

Le même jour, sur la proposition de Guyton, la Convention décréta qu'en conformité de la loi du 1^{er} juin le camp des Sablons serait levé, que les élèves de Mars retourneraient dans leurs foyers, qu'ils emporteraient et conserveraient comme leur propriété leur sabre (2), et les effets d'habillement et d'équipement qui avaient été à leur usage personnel, leurs trois chemises et leur havre-sac. Les fusils, les piques, les canons et engins d'artillerie, les chevaux et leur harnachement, les objets de campement, ustensiles, outils et autres fournitures seraient remis aux magasins nationaux qui les avaient livrés. L'évacuation du camp commencerait à se faire partiellement dès que le décret serait notifié, et l'opération devait être achevée le 5 novembre.

Le 24 octobre, les élèves se rendaient par centuries et en bon ordre à la salle d'instruction pour entendre à leur grande joie la lecture du décret qui fermait l'École de Mars. Le lendemain et les

(1) Poisson, *l'Armée et la garde nationale*, IV, 72.

(2) Naturellement, les cavaliers durent troquer leur « bancal » contre l'épée romaine.

jours suivants, ils nettochèrent le camp, enlevèrent toutes les pailles, comblèrent les latrines, rétablirent le terrain dans l'état où ils l'avaient trouvé : il fallait exécuter quotidiennement ce travail de propreté pour ne pas laisser trop de besogne à ceux qui partiraient les derniers. Cependant avaient lieu dans toutes les armes, infanterie, cavalerie, artillerie, génie, de neuf à onze heures du matin, et de trois à cinq heures de l'après-midi, des exercices de détail. Chaque décurion rappelait rapidement aux élèves les leçons qu'ils avaient reçues et leur faisait faire le maniement d'armes par mouvements, afin qu'ils pussent instruire leurs frères et amis lorsqu'ils seraient de retour dans leur commune.

Mais tous les jours les élèves s'en allaient par détachements. Dès le 26 octobre, ceux des districts d'Avignon, de Salon, de Tarascon se mettaient en marche. Le 27, s'éloignaient ceux du Vaucluse et du Var, ceux des Pyrénées, ceux des Alpes. Le 8 novembre, les tentes qui restaient debout étaient abattues. L'École avait vécu.

Une semaine auparavant, le 31 octobre, une députation des enfants de Mars s'était présentée devant la Convention pour lui apporter l'hom-

mage de leur reconnaissance et le serment de leur plus pur dévouement. Un élève prit la parole. Il assura que ses camarades propageraient dans leurs foyers le souvenir des sublimes exemples de l'auguste assemblée, qu'ils se rallieraient toujours autour d'elle, qu'ils voleraient au plus léger signal à tous les postes qu'elle daignerait leur fixer pour y développer les talents qu'ils devaient à ses soins bienfaisants : « Pères de la patrie, nous allons loin de vous ; jetez des regards paternels sur vos enfants adoptifs qui réclament avec ardeur l'instant de s'acquitter envers vous, envers la patrie. » Le président, Prieur de la Marne, fit une réponse banale et froide. Il félicita les élèves de leur valeur, de leur discipline, et les exhorta à inspirer à leurs compatriotes l'amour de la liberté et de l'égalité, à devenir les apôtres de « ces deux divinités tutélaires du genre humain », à prouver par leurs paroles et leurs actions leur haine contre la tyrannie monarchique et les préjugés.

Les élèves qui retournaient à leur domicile touchèrent pour leur route la solde de canonnier de première classe ou une livre quinze sols par journée de marche de cinq lieues. Ils partirent et

voyagèrent ensemble sous la surveillance fraternelle de celui d'entre eux qui les avait guidés quatre mois auparavant lorsqu'ils venaient à l'École (1). Mais ils ne purent traverser Paris qu'après avoir obtenu la permission des représentants Moreau et Bouillerot, et il leur fallut demander l'autorisation du Comité de salut public soit pour y passer un temps très court soit pour y demeurer dorénavant. Pierre Le Comte, qui se proposait d'apprendre un état sous la direction de son frère aîné, imprimeur de la rue Hautefeuille, Apert et Brunot qui avaient l'intention de rester deux jours à Paris, Guignard qui était malade et que son père, appelé dans la capitale par ses affaires, souhaitait de ramener avec lui, durent solliciter en leur faveur un arrêté du Comité.

Dans son décret, la Convention déclarait

(1) Les six élèves du district de Grasse, Trabaud, Daumas, Cresp, Gillette, Maure et Gras, partirent du camp des Sablons le 27 octobre sous la surveillance fraternelle de Trabaud. Ils devaient, d'après leur feuille de route (archives de Nice), arriver le 11 décembre, en passant par Villejuif, Essonnes, Fontainebleau, Villeneuve, Sens, Auxerre, Cussy-les-Forges, Dijon, Beaune, Châlon, Macon, Villefranche, Lyon, Vienne, Valence, Port-sur-Rhône, Avignon, Cabanes, Lambesc, Saint-Cannat, Aix et Grasse. Ils sont le 28 octobre à Essonnes, le 29 à Fontainebleau, le 30 à Montereau, le 2 novembre à Auxerre, le 3 à Vermanton, le 4 à Avallon, le 6 à Arnay-le-Duc, le 7 à Chagny, le 8 à Châlon, le 11 à Lyon, le 15 à Avignon, le 18 à Aix.

qu'elle était satisfaite de la conduite des élèves et de leurs progrès en tout genre, et elle autorisait le Comité de salut public à les placer dans les armées ou à les employer en d'autres fonctions (1). Ceux qui voulaient être placés aussitôt dans les armées désignèrent au commissaire des guerres de l'École le corps qui leur plaisait, et, dès qu'ils furent nommés, reçurent un état de route pour se rendre à leur nouveau poste.

Dolard fut envoyé à l'agent supérieur, à Péronne, qui le fit entrer dans une compagnie de canonniers : son père, juge au tribunal du district de Sainte-Menehould, avait demandé qu'il servît parmi les défenseurs de la patrie et, autant que possible, dans l'artillerie pour ne pas perdre le fruit de l'instruction recueillie à l'École.

Antoine Manhès, fils du contrôleur des postes d'Aurillac, eut le bon esprit de s'enrôler sur-le-champ dans un bataillon de volontaires de son pays natal. Le conseil d'administration et un

(1) La Convention décidait aussi qu'ils pourraient soit suivre les cours publics qui seraient établis pendant l'hiver à Paris sur toutes les parties de l'art militaire, et notamment sur le service des commissaires des guerres, soit faire l'apprentissage de divers métiers dont la nation paierait les frais. Mais ces décisions n'étaient que des promesses qui ne furent pas tenues.

député de son département postulèrent pour lui l'emploi de sous-lieutenant, en attestant qu'il avait toutes les qualités nécessaires pour le remplir avec distinction. Le 6 avril 1795, la Convention le nommait sous-lieutenant au 3^e bataillon du Cantal.

Antoine Portier, du district de Mur de Barrez, élève instructeur, grand, robuste, écrivait au Comité qu'il s'était « mis dans le cas d'acquérir des connaissances soit dans la théorie soit dans la pratique du maniement des armes et dans toutes les évolutions militaires », et il demandait un poste pour aider ses concitoyens à « exterminer le reste des tyrans ». Il était neveu du représentant Bo et il avait deux frères, l'aîné qui depuis le commencement de la Révolution appartenait à un régiment d'infanterie, le cadet qui venait de périr à l'armée d'Italie. Il reçut de la Convention un brevet de sous-lieutenant à la 3^e demi-brigade d'infanterie légère, parce qu'il avait « acquis à l'École de Mars des connaissances qu'utiliserait son zèle pour le service de la République ».

Un élève de la commune de Paris, le Liégeois Jacques-Joseph Ransonnet, fils du général Ran-

sonnet, qui, dès 1789, avait été sous-lieutenant d'une compagnie bourgeoise dans sa ville natale, eut, de même que Manhès et Portier, une sous-lieutenance et alla servir durant un an à l'armée des Alpes comme aide de camp de son père.

Dix-sept élèves, qui eurent le rang de canonnier de 1^{re} classe, furent employés au service d'artillerie à la maison des épreuves nationales de Meudon. Vingt autres furent admis au même établissement parmi les soixante élèves de l'école des aérostiers fondée le 31 octobre. Six autres, qui furent traités comme canonniers ouvriers, entrèrent dans des fonderies de canons pour se former dans l'art de poser les grains des pièces d'artillerie (1).

Quelques-uns passèrent un examen quelques semaines plus tard et entrèrent à l'École centrale

(1) Arrêté du 3 novembre; Borthon conduisit le surlendemain à Meudon ces dix-sept élèves. Le 7 novembre, Caupert, du district de Mende, fut pareillement envoyé à Meudon pour y « être traité à l'instar des canonniers tirés de l'École de Mars qui y sont actuellement en attendant qu'il puisse être employé comme aide dans l'établissement de l'École centrale des travaux publics. » Le 8, Jacques-Marie Forget, de Quimper, orphelin et sans ressources, est également envoyé à Meudon pour y être « traité comme ses collègues canonniers qui y sont déjà jusqu'à ce qu'il puisse être employé à l'École centrale des travaux publics ». Le 13 novembre, même arrêté en faveur de Jacques Barthet.

des travaux publics ou École polytechnique : Chatain, du district de Mâcon ; Coffin, du district de Bourbonne-les-Bains ; Couppey, du district de Valognes ; Durant, du district de Saint-Hippolyte du Gard ; Husson, du district de Bar-le-Duc ; Laffaille, du district de Bagnères ; Marchegay, du district de Nantes ; Pitoy, du district de Toul.

Les malades qui se trouvaient au quartier de santé durent, à mesure qu'ils étaient rétablis, recevoir un état de route pour aller aux armées ou dans leur domicile. On avait décidé le 25 octobre de les évacuer sur la caserne de Courbevoie, où ils auraient les mêmes soins que dans un hôpital militaire : les officiers de santé, infirmiers et autres les y suivraient pour être désormais sous l'autorité de la commission des travaux publics ; l'officier de santé en chef rendrait compte à cette commission deux fois par décade de la situation de l'hôpital et prendrait ses ordres pour assurer le service. Mais le Comité revint sur cette décision : il arrêta huit jours après, le 2 novembre, que les chirurgiens et leurs aides employés au camp des Sablons seraient placés convenablement par le conseil de

santé, et les malades, transportés à l'hospice du Gros-Caillou pour être traités dans une salle séparée.

Un certificat signé des représentants fut donné à chaque élève. Moreau et Bouillerot attestaient que le jeune homme avait suivi tous les exercices du camp depuis son établissement jusqu'à sa levée; grâce à ce témoignage, les quatre mois qu'il avait passés à l'École entreraient dans l'état de ses services aux armées (1). D'aucuns, Manhès, Lamotte, Coffin, disaient même plus tard que leur séjour aux Sablons comptait, selon le décret de la Convention, pour une campagne.

Les instructeurs reçurent leur traitement jusqu'au 1^{er} frimaire ou 21 novembre et furent renvoyés dans leur corps ou à leur poste avec le grade qu'ils avaient précédemment. Ils eurent la promesse que la première place vacante dans le grade supérieur leur serait accordée (2), et

(1) La formule de ce certificat était imprimée à la suite du rapport de Guyton, et un exemplaire de ce rapport et du décret de la Convention fut remis à chacun des élèves, instructeurs et autres officiers du camp.

(2) Arrêté du 14 mars 1795. Sur une pétition de quelques-uns de ces instructeurs, Carnot a écrit, à la date du 15 janvier, les lignes suivantes : « Il faut faire comprendre dans les premières promotions les instructeurs pétitionnaires qui en sont susceptibles, autoriser les autres à prendre leur retraite

un grand nombre, qui n'étaient que sergents, obtinrent le grade de sous-lieutenant. Mais le Comité profita de l'occasion pour mettre à la retraite ceux que Chanez et les représentants avaient notés comme incapables.

Les musiciens, les trompettes, les tambours attachés au camp conservèrent les effets d'habillement et d'équipement qu'ils avaient reçus pour leur usage personnel et retournèrent, les uns à l'Institut national de musique (1), les autres à l'École nationale des trompettes, les autres dans les sections où ils étaient auparavant (2).

Les chevaux de troupe employés au service de l'École furent mis à la disposition de la commission des transports militaires, qui les plaça tous au dépôt des remotes de Paris parce

ou les renvoyer à leur corps avec les indemnités convenables. »

(1) Les instruments que l'Institut national avait fournis à ses élèves, musiciens à l'École de Mars, furent payés 4697 livres 15 sols et, par un arrêté du 27 janvier 1793, distribués à ceux qui avaient fait preuve de talent, de bonne conduite et de républicanisme.

(2) Jean-Baptiste Debu, âgé de douze ans, natif de Villepreux, apprenti tambour à l'École, étant orphelin et n'ayant aucun moyen de pourvoir à sa subsistance, fut reçu par arrêté du 7 novembre 1794 au nombre des Enfants de la patrie. Cf. sur les tambours de la garde nationale parisienne, rentrés de l'École de Mars dans leurs sections armées, le décret du 4 décembre (*Mon.* du 7).

qu'ils étaient propres au service des hussards. Ceux de manège et autres, ainsi que leurs équipages et ustensiles d'écurie, furent envoyés au Directoire du département de Seine-et-Oise qui les avait livrés.

Un état des munitions et des pièces d'artillerie, des caissons, affûts, prolonges, chevaux de frise et autres effets et outils qui composaient le parc de l'École, fut remis au directeur de l'arsenal de Paris.

Tous les effets de campement, tentes, bois de tentes, piquets, sacs à coucher, couvertures, bidons, gamelles, marmites, cuillers et autres objets furent déposés dans les magasins de la République à Franciade ou Saint-Denis.

Le passage de la grande route qui traversait le camp redevint libre. La baraque d'instruction, les écuries, les abreuvoirs, les pompes, les hangars, l'hôpital devaient être conservés; on les environna d'une clôture et, pour fermer cette enceinte, on se servit des palissades placées dans le pourtour du camp et du quartier de santé. Un concierge, père de famille, recommandable par sa probité et sa bonne conduite, eut les clefs de ces établissements et fut responsable

de toutes les dégradations; il reçut cent vingt-cinq livres par mois et logea gratuitement dans une des maisons nationales de la porte Maillot; il était sous l'autorité de la commission des travaux publics. Mais on constata bientôt qu'un seul gardien ne suffisait pas. Un second fut nommé, à raison de cent livres par mois. Les brigades de gendarmerie de Neuilly, de Passy, de Colombes, de Clichy durent en outre faire la nuit de fréquentes patrouilles autour des bâtiments de la plaine des Sablons.

Le temps s'écoula. Ce qui restait de l'École fut abattu, vendu. En 1793, un camp s'établissait aux Sablons, et c'est là que le chef d'escadron Murat courut chercher l'artillerie qui décida au 13 vendémiaire la victoire de la Convention. En 1797, cette plaine stérile devenait, comme dit Mercier, un palais d'Armide : on y voyait des bosquets qui, le soir, resplendissaient de lumières et un magnifique pavillon, un Colysée où d'élégants wiskis amenaient aux acclamations de la foule les jolies femmes de Paris.

CHAPITRE IX

Conclusion

Les Écoles de Mars. — Résultats de l'établissement de 1794. — Les conscrits de l'an VII. — Destinée de quelques élèves. — Les généraux : Manhès, Lemarois, Morio et Laffaille. — L'intendant Fromentin de Saint-Charles — Husson — Ransonnet — Diettmann — Victor Dupuy — Chatain — Coffin — Lamotte — Charmet — Vimont — Labeyrie — Heydenreich — Majorelle — Bardin — Chanel — Savoye — Soulard — Apffel — Langlois.

L'École de Mars avait coûté fort cher (1) et elle ne répondit pas aux espérances de ses fondateurs. Trop rapidement, trop fiévreusement organisée, en un clin d'œil et comme par une sorte de gageure, pour montrer que le génie

(1) Les entrepreneurs employés à la construction des bâtiments de l'École reçurent 775.953 livres 3 deniers. Deux architectes, Poyet et Raynal, étaient chargés non seulement de diriger et de surveiller les travaux du camp, mais de lever les plans, de dresser les devis, de vérifier, régler et arrêter les mémoires des entrepreneurs et ouvriers; ils eurent comme honoraires, à raison de douze deniers pour livre, 34.797 livres 13 sous.

révolutionnaire vient à bout de tout, ce fut une improvisation curieuse, inefficace pourtant et stérile. Il n'en resta rien ou presque rien.

Mais le Comité se garda d'avouer son erreur, et le public, trompé par le brillant rapport de Guyton, crut que l'entreprise avait réussi. « On a fait l'École de Mars, disait le conventionnel Ehrmann dans la séance du 30 octobre 1794, et le succès de cette École répond pour les établissements qu'on voudra créer. » Comme si en quatre mois — ou mieux, en trois mois et demi, du 8 juillet au 23 octobre — il était possible de former, selon le vœu de Barère, des officiers de toutes armes, voire des ingénieurs et des commissaires des guerres !

Trois ans plus tard, Jourdan et d'autres hommes du métier projetaient de fonder une grande École de Mars, et l'on a la lettre que Jourdan envoyait alors à Blanchard, commissaire ordonnateur de la 17^e division militaire. Il dit que le gouvernement a l'intention de faire cinq écoles de Mars qui contiendront chacune trois mille élèves, et il pose à Blanchard les questions suivantes : Quelle dépense extraordinaire entraînerait le campement de quinze mille jeunes gens

dans cinq camps différents pendant trois mois? Quelle dépense causerait leur installation dans cinq quartiers différents pendant le reste de l'année? Quelle dépense, la route des élèves, soit pour se rendre aux camps et quartiers, soit pour rentrer chez eux lorsqu'ils auraient terminé leur cours d'instruction qui durerait *trois ans*? (1)

Ce projet de Jourdan était celui de Jean de Bry. Il y aurait cinq écoles de Mars : à La Fère, à Metz, à Toulouse ou à Bordeaux, à Marseille ou à Toulon, et dans un endroit à vingt kilomètres de la ville où siégeait le Corps législatif, sans doute à Versailles. Les élèves ne seraient pas admis, comme en 1794, sans certificat d'instruction ; ils auraient assisté régulièrement aux exercices décadaires pendant les trois années précédentes ; ils connaîtraient déjà le maniement des armes et les évolutions militaires par peloton, section et compagnie ; ils sauraient leur déclaration des droits et leur Constitution républicaine (2).

L'École de Mars eut néanmoins quelques résul-

(1) Lettre de Jourdan du 17 vendémiaire an VI (A. G.)

(2) Rapport de Jean de Bry, 23 vendémiaire an VI.

tats. Les milices de l'Europe lui doivent, comme on l'a dit (1), les cheveux à la Titus, les nids d'hirondelles qui décoraient les épaules des tambours, le shako d'infanterie, le pantalon collant, la demi-guêtré, le soulier carré, le sabre-poignard, les sacs de peau en forme de valise, les fourneaux économiques, les infirmeries établies au quartier même ou sous la tente, l'enseignement mutuel.

Elle ne forma que des soldats. Mais ces jeunes gens possédaient la connaissance des manœuvres et le maniement des armes lorsque la réquisition les appela sous les drapeaux. Nombre d'entre eux appartenaient à ces demi-brigades qui luttèrent avec tant d'ardeur et de courage au commencement de la campagne de 1799 contre les Autrichiens. « Les conscrits, s'écriait Serurier, c'étaient eux qui menaient les colonnes, il n'y avait pas moyen de les arrêter (2) ! »

Parmi ces conscrits de l'an VII étaient des élèves de l'École de Mars comme Fabre (3) et

(1) Bardin, *Dictionnaire de l'armée de terre*, art. *Ecole de Mars*.

(2) Louis Tuetey, *le Général Serurier*, p. 241.

(3) Jean-Pierre Fabre, du district de Saint-Chely, sert jusqu'au 29 mars 1800 à l'armée d'Italie et appartient ensuite, comme sergent, pendant huit mois, jusqu'au 5 mai 1801, à la colonne mobile de la Lozère.

Dupuy à l'armée d'Italie, comme Majorelle et Vimont à l'armée du Rhin. Les leçons qu'ils avaient reçues au camp des Sablons ne leur furent donc pas inutiles. Vimont, soldat le 24 août 1799, est promu sergent moins d'un mois après, le 23 septembre, et Dupuy reconnaît que lorsqu'il entra dans un régiment de cavalerie, il fut, grâce à l'instruction militaire qu'il tenait de l'École de Mars, promptement mis aux premières classes à pied et à cheval (1).

Il est impossible de dire quel fut le destin de tous ces jeunes gens envoyés en 1794 au camp des Sablons par les districts de la République. A peine sait-on ce que devinrent quelques-uns.

Quatre généraux, Manhès, Lemarois, Morio, Laffaille, et un intendant, Fromentin, sont sortis de l'École de Mars.

Manhès (2), capitaine en 1806, chef d'escadron en 1807, aide de camp du grand-duc de Berg qui le chargea d'accompagner à Bayonne le malheureux Godoï, suivit Murat à Naples, pacifia les Calabres et conserva, lorsqu'il fut réadmis au

(1) *Souvenirs militaires de Victor Dupuy*, p. 2.

(2) Voir plus haut, p. 228.

service de France, le grade de divisionnaire qu'il avait en Italie.

Lemarois, qui fut aide de camp de Napoléon, et, de même que Manhès, général de division, avait déjà servi dans la garde nationale de Briqueduc, sa commune natale, comme lieutenant de la compagnie de canonniers lorsque l'agent national du district de Valognes le désigna pour l'École de Mars. « Il suivit les cours, a-t-il dit, tant dans la cavalerie que dans l'artillerie. » A sa sortie, il se rendit aussitôt à l'armée de l'Ouest où il fut nommé, dès le 15 décembre 1794, adjoint provisoire aux adjudants-généraux. Envoyé l'année d'après à Toulon pour prendre part à l'expédition de Corse, il y connut Bonaparte qui fit sa fortune.

Annet Morio-Delisle — frère du Morio qui fut grand écuyer du roi Jérôme — était élève du district de Gannat. Il fut en 1797 adjoint provisoire du génie dans les départements de la mer Égée et à l'armée de réserve. Nommé sous-lieutenant, puis lieutenant au régiment de dragons que commandait Louis Bonaparte, il rappelait alors qu'il appartenait en 1794 à la cavalerie de l'École de Mars. Il suivit le roi de

Hollande en qualité d'aide de camp, rentra comme colonel d'un régiment de ligne au service de France et devint général de brigade en 1813.

Laffaille, élève de l'École polytechnique, employé à l'état-major du génie, notamment en Italie et en Espagne, monta le premier à l'assaut de Gironne en 1808, reçut à Barcelone, en 1811, les éloges de Macdonald, servit avec distinction à Besançon en 1814 et à Douai en 1815, assista comme chef de l'état-major de son arme au siège de la citadelle d'Anvers et obtint en 1833 le brevet de maréchal de camp (1).

Charles Fromentin, dit Fromentin de Saint-Charles, fut commissaire des guerres et ensuite intendant militaire. Trompé par sa mémoire ou plutôt par le désir de grossir ses services, bien qu'il eût été simplement élève de l'École, bien qu'il n'ait peut-être eu, pour parler comme un de ses camarades, que les honneurs transitoires et factices de décurion ou de centurion, il prétendait plus tard qu'il avait été capitaine instructeur d'artillerie au camp des Sablons (2).

(1) Cf. sur Laffaille p. 150.

(2) Né le 11 janvier 1777, il n'est mort que le 24 mars 1866, à l'âge de quatre-vingt-neuf ans.

D'autres élèves de Mars ont fait, quoique plus modestement, leur chemin dans l'armée.

François-Louis Husson, du district de Bar-le-Duc, élève de l'École polytechnique, lieutenant après Austerlitz, chef d'escadron après Essling, commanda la place de Ciudad-Rodrigo et devint colonel et directeur d'artillerie.

Ransonnet, — dont les trois frères moururent, l'un à Essling, l'autre à Friedland et le troisième à Saint-Domingue, — entra dans la marine en 1798 et il était lieutenant de vaisseau et commandant de la corvette *la Diane* lorsqu'il fut en 1814 nommé capitaine aide de camp du général de division Carnot, qui défendait Anvers. « Comme il est de la ville de Liège, disait Carnot, il connaît très bien tout le théâtre de la guerre et particulièrement Anvers et ses environs. » L'année suivante, Carnot, ministre de l'intérieur, lui fit donner le grade de chef de bataillon et le prit encore pour aide de camp(1).

Georges Diettmann, fils du général de ce nom, avait été envoyé par le district de Lunéville au camp des Sablons où il fut élève instructeur de

(1) Voir plus haut p. 229.

cavalerie. Après avoir étudié les mathématiques et le dessin pendant un an pour se présenter à l'École du génie, il perdit patience et se rendit à l'armée de Rhin-et-Moselle, près d'un camarade de son père, le général Montaigu, qui le prit comme officier d'ordonnance. Il fit sans interruption huit campagnes de la liberté, se signala par sa bravoure à la bataille de Hohenlinden, devint capitaine au régiment des grenadiers à cheval de la garde et il était major au 5^e chasseurs lorsqu'il fut tué d'un coup de feu, le 28 mai 1807, en exerçant les recrues du dépôt de Clèves.

Victor Dupuy, du district de Cognac, voulait, en 1793, une année avant d'entrer à l'École de Mars, s'enrôler au 27^e bataillon de la Charente. Au sortir du camp des Sablons, il se plaça dans une maison de banque. Blessé au 13 vendémiaire sur le pavé de la rue Saint-Roch, dans les rangs de sa section qui s'était prononcée contre la Convention, il fut tendrement soigné par des demoiselles du Palais-Royal. En 1798, il devança la conscription de peur d'être appelé dans l'infanterie et s'engagea au 11^e régiment de chasseurs à cheval. En 1812, après la bataille de la

Moskowa, il était chef d'escadron. Le gouvernement de juillet le fit sous-préfet de Cognac.

Jean-Baptiste Chatain, du district de Mâcon, élève de l'École polytechnique, était capitaine du génie lorsqu'il fut enlevé par la fièvre jaune à Saint-Domingue. Le 6 juin 1800, de Mâcon, il avait demandé à Carnot un emploi actif : « J'ai été assez heureux, écrivait-il, pour être distingué avantageusement de mes chefs à l'École de Mars, et c'est sur les rapports favorables qu'ils vous firent de moi que vous contribuâtes à me faire admettre à l'École polytechnique dont personne n'oublie que vous fûtes un des plus zélés fondateurs. » Moreau, l'ancien représentant, que Chatain retrouvait à Mâcon receveur-général du département, appuyait en ces termes la pétition de l'officier : « Un ancien élève de l'École de Mars, que vous fîtes placer à l'École polytechnique, me prie de vous faire passer cette lettre : c'est un brave garçon qui a justifié les bontés que vous avez bien voulu avoir pour lui. »

Nicolas Coffin, du district de Bourbonne-les-Bains, resta trois ans à l'École polytechnique, regagna ses foyers, entra dans une demi-brigade en 1799, fit les campagnes de l'armée du Rhin

et celles de la Grande Armée : il était capitaine depuis 1811, lorsqu'il fut admis à la retraite en 1828.

Avant d'être envoyé à l'École de Mars par le district de Besse, Nicolas Lamotte était sous-lieutenant au 1^{er} bataillon des volontaires du Puy-de-Dôme et il avait été en 1793 au siège de Lyon blessé d'un coup de feu à la jambe droite. Réintégré le 6 décembre 1799 dans son grade au 1^{er} bataillon auxiliaire de son département, incorporé dans une demi-brigade, il fut nommé capitaine en 1804 au 28^e de ligne et fit avec ce régiment les campagnes de Prusse et d'Espagne.

Simon Charmet, de Besançon, s'engagea, dès le mois de décembre 1794, quelques semaines après avoir quitté l'École de Mars, au 4^e régiment de hussards où il devint capitaine en 1810. Il servit trois ans en Espagne sous les ordres de Suchet, qui demandait pour lui le grade de chef d'escadron : les événements de 1814 empêchèrent sa nomination.

César-Alexandre Vimont, du district de Châteauneuf-en-Thimerais, fit toutes les campagnes du Consulat et de l'Empire; il était capitaine

lorsqu'il quitta l'armée en 1820, et il avait eu ce grade en 1810, onze ans après son entrée au service.

Barthélemy Labeyrie, du district de Saint-Sever, soldat en 1800, sergent-major à Eylau où il reçut un coup de sabre à la tête, était capitaine en 1811 et obtint, pendant la campagne de Russie, la croix d'officier de la Légion d'honneur.

Frédéric-Auguste Heydenreich, du district de Wissembourg, capitaine-trésorier au 7^e régiment de hussards, où il était entré comme soldat en 1799, se distingua, au rapport de ses chefs, par de rares talents de comptabilité et reçut sous la Restauration la croix du mérite militaire.

Jean-Baptiste Majorelle, du district de Lunéville, soldat au 8^e régiment de cuirassiers en 1798, sous-lieutenant en 1807, lieutenant en 1809, meurt à Bonn au mois d'avril 1812.

Gilbert Bardin, de Paris, s' enrôle en 1800 dans l'infanterie, devient sergent-major, tombe en 1806 aux mains des Anglais qui le gardent huit ans prisonnier, et se retire en 1834 avec le grade de lieutenant : on lui trouvait, comme à la plupart des élèves de Mars, plus d'esprit naturel et d'intelligence que d'instruction.

Pierre-Joseph Chenel, de Commercy, fusilier au 1^{er} bataillon auxiliaire de la Meuse en juillet 1799, était sous-lieutenant l'année suivante dans une demi-brigade d'infanterie ; mais en février 1802, lorsqu'il voit la paix assurée, il sollicite la faveur d'être dispensé définitivement du service militaire : marié depuis plusieurs années, obligé de pourvoir aux besoins d'une famille dont il est l'unique soutien, il pense, dit-il, être plus utile à l'État en continuant son commerce que s'il restait dans l'armée. Sa démission fut acceptée quatre mois plus tard.

Jean-Louis Savoye ou Desavoye, du district d'Étampes, n'entre au service qu'en septembre 1805, à l'âge de vingt-huit ans, comme volontaire au 10^e régiment d'infanterie légère, et il est fourrier le premier jour de l'année 1806 : une blessure reçue à Austerlitz le condamne à la retraite.

Voilà pour l'armée, et il a été long et difficile de tirer des archives du ministère de la guerre cette poignée de noms. A plus forte raison est-il impossible de trouver, de citer les élèves de Mars qui marquèrent dans d'autres carrières. Parmi ces trois mille quatre cents jeunes gens,

il n'y eut pas, sans doute, comme l'avait prédit Liégeard dans son discours du 15 septembre, des savants laborieux et d'industriels artistes dont les découvertes et les chefs-d'œuvre enrichirent la patrie. Y eut-il même dans le nombre, selon les termes de Liégeard, des fabricants ingénieux et des agriculteurs qui surent améliorer leur art? Y eut-il des fonctionnaires, des magistrats de quelque réputation? Et un séjour de quatorze semaines au camp des Sablons put-il avoir de l'influence sur leur esprit et leur talent?

Albert-Louis Soulard, élève du district de Vihiers, fut chef de comptabilité à la recette générale de Maine-et-Loire et plus tard conseiller d'arrondissement de Segré et conseiller général du canton du Lion d'Angers (1).

Louis-Guillaume Apffel, de Wissembourg, était un des élèves les plus distingués de l'École. Il avait fait de bonnes études aux collèges de Bouxwiller et de Strasbourg: il avait partagé la chambre d'Eugène de Beauharnais qui lui écrivait au mois d'avril 1793: « aime-moi comme

(1) Port. *Dict. de Maine-et-Loire*, art. *Soulard*; mais Port ignore que Soulard avait été élève de l'École de Mars.

je t'aime ; » il avait en mars 1794 rendu service à Hoche qui le qualifiait de « brave sans-culotte » et le pria de « compter sur son éternelle reconnaissance ». Au sortir de l'École de Mars, il regagna l'Alsace et se voua au droit. Il était secrétaire de l'administration provisoire du canton de Wissembourg en 1799, lorsque la conscription l'incorpora, comme son compatriote et camarade Heydenreich, au 7^e régiment de hussards. Mais le 14 mars 1800, à Besançon, il recevait son congé de réforme pour cause de myopie et de gale opiniâtre. Il fut juge au tribunal et maire de sa ville natale. Son testament a fait vivre son nom. Il légua dix-huit cent mille francs de biens-fonds à la commune de Strasbourg, à condition que cette somme fût consacrée au développement de l'art dramatique et musical. Grâce au legs d'Apffel, Strasbourg a pu non seulement couvrir chaque année une grande part du budget de son théâtre, mais encore créer et entretenir son Conservatoire municipal (1).

Hyacinthe Langlois, de Pont-de-l'Arche, au

(1) Rod. Reuss, *Vieux noms et rues nouvelles de Strasbourg*, pp. 268-281.

district de Louviers, entra dans l'atelier de David, et l'auteur du tableau des *Sabines* le prit pour modèle de son Romulus. Il fut, lui aussi, atteint par la conscription, par cette conscription qu'il a personnifiée dans une vigoureuse allégorie sous les traits d'une ogresse qui dévore la provision de malheureux sans cesse apportée par l'aigle impérial, son pourvoyeur. Sur la recommandation de Joséphine, il obtint son congé et alla vivre d'abord à Pont-de-l'Arche, assez obscurément, puis à Rouen, où il languit misérable, tout en dessinant avec une verve ardente soit des monuments, soit des scènes du moyen-âge. C'est le seul des élèves de l'École qui nous ait laissé des mémoires sur le camp des Sablons, et son nom clôra dignement cette étude qui, sans les souvenirs du spirituel graveur, eût été moins complète.

PIÈCES ET NOTICES

I

Liste des élèves de l'École de Mars

PAR DÉPARTEMENTS ET DISTRICTS

AIN

Belley.

Perrier Anthelme.
Bouzon Joseph.
Chervau Pierre.
Torombers Pierre.
Boja Anthelme.
Violet Marc.

Bourg.

Prost Jean-Baptiste.
Curnillon Jean-Claude.
Ecochard Claude.
Porcelon Charles-Claude-Denis.
Tonard Joseph.
Laurent Bernard.

Châtillon-sur-Chalaronne.

(ci-devant Châtillon-les-Dombes).

Dumas Léonard.
Augagnieux Jean.
Vallet Louis-Joseph.
Luce Jean-Louis.
Buaton Claude.
Moine Jean.

Gex.

Moquin Antoine.
Dubour François.

Richon Anthelme.
Duprat Jean.
Lacrose Gaspard.
Chumane Jean.

Mont-Ferme.

(ci-devant Saint-Rambert).

Bonnet Antoine.
Chappuy Rambert.
Durochas Pierre-Joseph.
Genet Jean-Louis.
Gouvet Jean-Baptiste.
Bourdin Hubert.

Montluel.

Bailly Félix.
Viardot Jean-Baptiste.
Bugnard Claude.
Paccat Augustin.
Mulet Gaspard.
Gonon Joseph.

Nantua.

Martin Jean-Pierre.
Matignon Jude.
Vergnet Jean-Louis.
Secretan Paul.

Nantua (*suite*)

Jautet Pascal, renvoyé le 25 fructidor pour cause d'infirmité.
Tournier Jean-Marie.

Pont-de-Vaux.

Davin François.
Delpeuch Georges-Henri.
Desmaret Charles-Philibert-Jérôme.

Champion Pierre-Antoine.
Pin Claude.
Branchy Ant.-Noël.

Trévoux.

Buanton Sébastien-Yves.
Picotin Joseph.
Granger Joseph.
Margirier Jacques.
Desalle Edme-Marie-Jacques.
Callier Jean-Claude.

AISNE

Chauny.

Bourgeois Stanislas.
Ducros Antoine.
Lefèvre Bernard.
Desmorillons Eustache.
Bizet Alexis.
Joffret Amand.

Egalité-sur-Marne.

(ci-devant Château-Thierry).

Emery Louis.
Gaudron Charles-Marie-Médard
Palle Nicolas.
Bérard Jean-Marie.
Mangin Pierre-François.
Malissieux Etienne.

Laon.

Vilain Jean-Marie.
Huyot Antoine.
Roucoux Jean-Baptiste-Joseph.
Rocquigny Félix-Théodore.
Charlier Louis.
Pinon Pierre-Nicolas.

Saint-Quentin.

Lonnoy Augustin.

Laurent Antoine-François-Constant.
Trépant Constantin.
Lerevendeur François.
Ledoux Louis-Dominique.
Muguet Joseph.

Soissons.

Roger Jean-Baptiste-Sulpice.
Paris Antoine-Auguste.
Descleve François.
Lienel Pierre-Charles-Etienne.
Nivart Pierre-Alexis.
Flochet Jean-Claude.
Charré Claude, supplémentaire.
Pacquetot Louis-Roch, *id.*

Vervins.

Boulangier Alexis.
Faucheu Xavier.
Baurain Louis.
Neder Augustin-Bernard.
Carpentier Henri-Aug.-Alexis.
Mulet Joseph.
Drubigny Joseph-Théodore, supplémentaire.

ALLIER

Cérilly.

Bonnet Jean.
Feyrerole Pierre-Robert.
Mctenier Pierre.
Courtois Jacques.
Cauchard François-Pierre.
Bonneville Pierre.

Cusset.

Forestier Gilbert.
Lemerre Jacques-Antoine.
Colin Jean-Baptiste.
Ragon Jean-Quentin.
Brirot Sébastien.
Michel Dominique.

Gannat.

Morio Annet.
Lachaussée Marc-Antoine.
Gauthier Jean-Baptiste-Hubert.
Giraud François.
Guyot Alexandre.
Bajaut Roch.

Montluçon.

Dublanchet François.
Groing Gilbert.
Meusnier François.

Constant Jean-Baptiste.
Fayard Jean.
Marlaud Urbain.

Montmarault.

Allix Jean-François.
Penot Jean.
Michel Jacques-Georges.
Pourrat Pierre.
Penot Louis.
Delaras Jean.

Moulins.

Lomet Henry.
Planchard Jean-Baptiste.
Bussonnet Gilbert.
Desbouis Louis.
Gastinel Jean-François.
Moreau François.

Val Libre.

(ci-devant le Donjon)

Cossonnier François.
Thuloup Pierre.
Rigolet Pardoux.
Rivierre François.
Lièvre Philibert.
Badier François.

BASSES-ALPES

Barcelonnette.

Coutolenc Marc.
Ermenjaud Jean-Hyacinthe.
Honorat P.-Louis.
Riant Louis-Benoît.
Pelletier Etienne.
Pelletier Alexis.

Castellane.

Poilroux François-César.
Lestrade Pierre.

Sisteron Hippolyte.
Chauvin Joseph.
Meifred Honoré.
Louiquy Pierre.

Digne.

Vassal Louis.
Raymond Louis.
Allary Joseph-Crépin.
Berge Jean-François.
Amat Jean-Baptiste.

Digne (suite)

Charpentier Jean-Joseph.
 Lombard Jean-Baptiste, sup-
 plémentaire.
 Mangès Barthélemy, *id.*
 Poulon Charles, *id.*

Forcalquier.

Pontes Claude.
 Santon Etienne.
 Boyer Antoine.

Boyer Pascal.
 Dorgal Elzear.
 Lerichaud Jean-Baptiste.

Sisteron.

Pellautier François.
 Imbert Fidèle.
 Velliure Mathieu.
 Corriol Christophe.
 Amieth Jean.
 Roche Mathieu.

HAUTES-ALPES

Briançon.

Berarde Joseph-Louis.
 Charbert Laurent.
 Vial Alexis.
 Albert Auguste-François.
 Faure Nicolas.
 Guibert Guibert.

Embrun.

Michel Jean-Baptiste.
 Roman Joseph.
 Paschal Joseph.
 Meunier Jean-Baptiste.
 Richaud Bernard.

Gap.

Meyer Jean-Pierre.
 Gérard Laurent.
 Ubaud Jean.
 Reynaud Joseph.
 Belluc Pierre.
 Reynaud Jean.

Serrès.

Robin Louis-Hippolyte.
 Lachaux Joseph.
 Moulavu Florence.
 Truchet Edmond.
 Duserre Faure.
 Voriard Benoît.

ALPES-MARITIMES

Menton.

Delime Joseph.
 Casanova Roch.
 Giovanni Joseph.
 Tamburini Joseph.
 Barrale Michel-Ange.
 Medecin Adrien.

Nice.

Suquet Jacques.
 Debere Antoine.

Bonnet Joseph.
 Jede Joseph.
 Boutin Honoré.
 Sardine Honoré.

Puget-Théniers.

Escoffier Augustin-Félicien.
 Dursier Hyacinthe.
 Martin Jean-Baptiste.
 Corporandy Jean-Joseph.
 Faissolle Jean-Antoine.
 Loménie André.

ARDÈCHE

Le Coiron.

Fayolle Jean-André.
 Gleize Jean-François.
 Brun Jean.
 Bourg André.
 Sarvy Coriandre.
 Cassagne Joseph.

Le Mézenc.

Bonnardel André.
 Gaillard Joseph-Étienne.
 Faure Louis-François.

Barjon Louis.

Valon Jacques-André-Amédée.
 Viviers Barthélemy.

Le Tanargue.

Ollier François.
 André Charles-Eloi.
 Rouvières Joseph.
 Richard Ferdinand-Louis-Barthélemy.
 Bayle Antoine-Emmanuel.
 Arnaud Jean-Joseph-Hyacinthe.

ARDENNES

Couvin.

Mathieu Joachim.
 Péan Augustin.

Grandpré.

Nanin Jean-Baptiste-Pierre.
 Vinot Jean-Baptiste.
 Husson Jean-Pierre.
 Lejeune Bertrand.
 Lahaye Pierre-Nicolas.
 Lagarde Hyacinthe.

Libreville.

(ci-devant Charleville).

Vermon Henri-Jérôme.
 Fleury Pierre.
 Paris Brice.
 Galopin Barthélemy.
 Detreau Gilles-Nicolas.
 Demaison Jacques.

Rethel.

Coutin Pierre.

Morlet Pierre-Lambert.

Charpentier Jean-Baptiste.
 Pothier Jean-Nicolas renvoyé le
 4 thermidor par jugement du
 tribunal.

Mahelin Antoine.
 Rainot Jean-Baptiste-Joseph.
 Constant Nicolas, remplaçant.

Roclibre

(ci-devant Rocroy).

Hennequin Auguste.
 Martel Pierre.
 Languaillière Joseph.
 Warnier Jean-Louis.
 Potier Augustin.
 Lafaux François.
 Balay Jean-Louis, supplémen-
 taire.
 Charbonneaux Nicolas-Joseph,
 supplémentaire.
 Rouvrois Jean-François, sup-
 plémentaire.

Sedan.

Pierrot Charles.
 Darbour Jean-Baptiste.
 Vautier Jean-Pierre.

Sedan (suite)

Savelsberg Pierre.
 Godfrin Ponce.
 Hénin Sulpice.
 Monseur Arnold, supplé-
 mentaire, renvoyé le 7 vendé-
 miaire, par jugement du tri-
 bunal.
 Michel Jean-Baptiste, supplé-
 mentaire.

Jasseret Pierre, ce citoyen rem-
 place Monseur.

Vouziers.

Daumont Joseph-Antoine.
 Poupart Jacques.
 Bornier Charles-Alexis.
 Griblot Alexis.
 Cuif Jean-Gerlache.
 Gouget Charles-Nicolas.

ARIÈGE

Girons.

(ci-devant Saint-Girons).

Baron Jean-Baptiste.
 Viguier Bertrand.
 Signorel Jean.
 Bonin Simon.
 Masquerre Bernard.
 Decaux Jean.

Mirepoix.

Gaubert Alexis.
 Berger Maurice.

Lafourcade Jean.
 Gasc Joseph.
 Gaston Jean-Eparche.
 Fichon Jean-Baptiste.

Tarascon.

Benazet Jacques.
 Pauly-Tarragone Jean Grégoire
 Bribes Bernard-Vincent.
 Estèbe Jean-Pierre-Alexandre.
 Papy Jean-François.
 Lafont Antoine.

AUBE

Arcis-sur-Aube.

Huguier Louis.
 Danton Louis-Nicolas.
 Thomassin Nicolas-Joseph.
 Guillaume Charles.
 Vagbaux Pierre-Savinien.
 Jacquemart Laurent.

Bar-sur-Aube.

Morvilliers Alexis-Joseph.
 Blavoyer Pierre-Charles.
 Lécuyer Claude-Nicolas.
 Pemigeot Joseph.
 Ravallée François.
 Lecerf Jean-Baptiste.

Bar-sur-Seine.

Charbonnet Philippe-Noel.
 Chapet Bernard.
 Bran Nicolas-Martin.
 Breton François.
 Rouchet Jean.
 Boitier Jean-Baptiste.

Ervy.

Royer Eustache.
 Nicolas Edme-Armand.
 Joffroy Pierre.
 Allix Blaise-François.
 Desrats Georges.
 Coffinet Nicolas.

Nogent-sur-Seine.

Favreau Etienne-Mathieu.
 Charaust Antoine-Nicolas.
 Bouvot Pierre-Nicolas.
 Favreau Etienne-Sévère.
 Vernier Nicolas-Bonaventure.
 Gilbert Nicolas-Edme.
 Grimot Charles-Joseph, supplé-
 mentaire.

Galiath Louis, supplémentaire.

Troyes.

Colinet Jean-Baptiste.
 Charpy Edme-Denis.
 Vinot Jean-Baptiste.
 Marot François.
 Pierre Sulpice-Jacques.
 Fleuriot Pierre.

AUDE**Carcassonne.**

Pascal Jean.
 Destrem Jean.
 Courtade Jacques.
 Gouze Alexandre.
 Bastié Jean.
 Pignat Guillaume-Augustin.

Limoux.

Gabarrou Basilic.
 Labourmene Laurier.
 Espardellier Tulipe.
 Sarrazi Chêne.
 Vivès Champignon.
 Mounier Râteau.

Castelnaudary.

Taillan Abdon.
 Hugonnet Antoine.
 Gleizes Laurent.
 Raynier Auguste.
 Fraisse Gabriel.
 Vaissière Paul.

Narbonne.

Pomayrol Gabriel.
 Chauvenet Jean-Gabriel.
 Gouneau Jean.
 Loys Marc-Antoine.
 Cousteau Etienne.
 Figeac Bernard.

La Grasse.

Devals Jean.
 Sournies Bernard.
 Saurine Marie.
 Darnis Pascal.
 Bereben Philippe.

Quillan.

Sabatier Raymond.
 Vidal Raymond.
 Basserot Louis.
 Cathala Jean-Pierre.
 Faure Jean-Dominique
 Boyer Jean-Romain.

AVEYRON

Aubin.

Brassat François.
 Campredon François.
 Maruéjols Jean-François.
 Guiot Joseph.
 Glairouse Alexandre.
 Paganel Pierre-Jean.

Milhau.

Bernard Etienne.
 Refregier Pierre.
 Cambon Jean-Joseph-Julien.
 Guy Antoine.
 Buscarlet Jean-Pierre.
 Caldesaigues Guillaume.

Montagne-sur-Sorgue.

(ci devant St-Affrique).

Rouffiac Clément.
 Lasserre Philippe.
 Lavabre Olivier.
 Arnaud Jean.
 Bessières Pierre.
 Roques Joseph.

Mur-de-Barrez.

Daude Alexis-Germain.
 Nespoulous Antoine.
 Paliès Philippe.
 Aymar Jean-Baptiste.
 Portier Antoine.

.....

Rodez.

Recoulet Amand.
 Flottes François.

Cabrolhier Georges.
 Caussé J.-Antoine.
 Guiot Amand.
 Bonnenfant Victor.

Saint-Geniez.

Moussay Dominique.
 Rouquairol Philippe.
 Canel Bernard.
 Galdemar Urbain.
 Rivié Joseph.
 Dupré Joseph.

Sauveterre.

Bruel Augustin.
 Crausat François.
 Gramont Louis-Bertrand.
 Combes Victor.
 Mazars Joseph.

.....

Séverac.

Vaquier François.
 Vezuis Bernard.
 Comte Félix.
 Puech Alexis.
 Bonnefous Jean-Amand.
 Chassary Jean-Prosper.

Villefranche.

Sales Raymond.
 Noailles Jean-Joseph-Augustin.
 Pachins Marie-Dominique.
 Baben Victor.
 Ser Jean-Antoine.
 Brunet Jacques.

LE BEC-D'AMBÈS

Bazas.

Boissonnau Mathieu.
Darrromant Clément.
Tarric Mathieu.
Lassolle Mathieu.
Duprat Jean.
Lacape Jean.

Cadillac.

Casalis Georges.
Robohan Jean.
Courbin Arnaud.
Antoine Jean.
Maisonneuve Arnaud.
Saint-Gès Gabriel.

Bordeaux.

Dijeaux François.
Clidats Jean.
Hirigoyen Pierre.
Hostin Jacques
Castagnard Jean.
Borel Alexis.

Bourg-sur-Mer.

Bertin Jean.
Héraud Michel.
Autasta Julien.
Berteaud Pierre.

Albespy Antoine.
Benneteau Pierre.

Lesparre.

Moreau Jean.
Duruel Pierre.
Levêque Jacques.
Pigout Joseph.
Ducasse Martial.
Boubinau François.

Libourne.

Bayssalance Simon.
Massot Antoine.
Juliard Alexis.
Meyssonade Jean, mort le
24 fructidor.
Ferrié Jean.
Alagnon Jean-Joseph.
Teyssandier Alexis, supplémen-
taire, parti le 2 fructidor.

la Réole.

Despeyroux François.
Blouet Antoine.
Terrier Gabriel.
Despar Jean-François.
Marc Jean.
Fresquet Georges.

BOUCHES-DU-RHONE

Aix.

Pascal Joseph.
Caut Symphorien.
Gagne Louis.
Philippe Mathieu.
Goiran Joseph-Isidore.
Jaubert Gabriel.

Arles.

Méon Mathieu.
Coulet Louis.
Aillaud Louis.
Bertrand Antoine.
Comte Pierre.
Gilles Jacques.

Marseille.

Duplat Marc-Marie.
 Amphoux François-Esprit.
 Sardon Honoré.
 Cham Joseph-Antoine.
 Raimbaud Antoine-Charles.
 Rousset Joseph.

Salon.

Girard Michel.
 Pascalis Romain.

Maudine Auguste.
 Fabre Henri.
 Cornille Mathieu-Martin.
 Frechier Joseph.

Tarascon.

Viotod Robert.
 Drujon François.
 Malose Joseph.
 Paulin Louis.
 Gautier Antoine.
 Armand François.

CALVADOS

Bayeux.

André Jean-Baptiste.
 Beaufile Jacques.
 Adrienne Etienne.
 Hamel Jean-François-Th.-Désiré, mort le 24 fructidor.
 Lecointe Jean-Baptiste.
 Seigle Michel Pierre.

Caen.

Lamy Frédéric.
 Aubin Paul.
 Lance Louis.
 Houelle Pierre.
 Langlois François.
 Mesnil Jean-Baptiste.
 Levesque Charles-François-Hippolyte, supplémentaire.
 Lagoubin Frédéric, remplace Mesnil.
 Lapersonne Nicolas-François, supplémentaire.

Falaise.

Lesueur Jean-Baptiste.
 Lecourt Edouard.
 Rault Frédéric.
 Benjamin Louis.

Pays Claude.
 Charpentier Louis.

Lisieux.

François Pierre.
 Pollin Pierre-Philippe.
 Roulier Jacques-Georges-André.
 Lerebours Pierre-Armand.
 Saussaye François-Charles.
 Laguien Louis — a été renvoyé.

Pont-Chalier.

(ci-devant Pont-l'Évêque).

Leguay François-Nicolas-Noël.
 Tantet Jacques-Paul.
 Isabel Amand.
 Lelièvre Jean-Pierre.
 Fleurigaud Emmanuel.
 Lomone François.

Vire.

Bosniere Jacques.
 Anne Noël.
 Feuillet Julien.
 Leplanquais Joseph.
 Bertaud Louis.
 Marie Pierre.

CANTAL

Aurillac.

Manhès Antoine.
 Picard Antoine-Silvestre.
 Lapeyre Pierre.
 Lacarrière Antoine.
 Olivier Jean-Joseph.
 Rouzières Jacques.

Mauriac.

Veissières Jacques-Pascal.
 Loche Géraud.
 Delmas Pierre-André.
 Escourbaniès Joseph-Martin.
 Rastoil Jean.
 Broquin Christophe.

Murat.

Traverse Laurier-Tin.

Tinel Jean-Auguste.

Ruyne Pierre.

Gautier Antoine.

.

.

Saint-Flour.

Daude Philippe.

Dubois Vital.

Vassal Pierre-Augustin.

Dommergues Jean-Baptiste.

Beaufils Jean-Baptiste.

Pojolat Guy.

Amagat Jacques, "supplémentaire.

CHARENTE

Angoulême.

Tricoche François.
 Desislé Barthélemy.
 Deschamps François.
 Baraud Alexandre.
 Gillibert Nicolas.
 Bassoulet Jean-François.

Barbezieux.

Damour Jean.
 Guinebert Charles.
 Brisson Pierre-François.
 Gazeau Jean-Pierre.
 Potard Paul.
 Gaillardon Jean.

Confolens.

Meturas François.
 Braud Jean.
 Reygondeau Annet.
 Dupet François.
 Besson Léonard.

Cognac.

Fontbonne Jean.

Montcassirs François.

Nisseron François.

Dupuy Jean-Jacques-Victor.

Vauboré Jean.

Beau François-Marie.

La Rochefoucauld.

Callandreau Jean.

Faure François.

Juzeaud Mathieu.

Bourinet Laurent.

Veyret Joseph.

Poumeau François.

Ruffec.

Bony André.

Dindineau François.

Dutillet Pierre-Lambert.

Perrin Pierre.

Guillemot François.

Barillot Joseph-Hilaire.

CHARENTE-INFÉRIEURE

Angely-Boutonne.

(ci-devant St-Jean-d'Angély).

Babin Louis-François.
 Jamet Pierre.
 Tabois Pierre.
 Desiré Jean-Misif.
 Chaignaud Alexandre-Élie.
 Isambert Charles-Jean.

La Rochelle.

Séjourné Henri-Gustave.
 Bineau Pierre.
 Bidault Jean-Elie.
 Cochard Louis.
 Basset Simon-Jérémie.
 Porché François.

Mareennes.

Jeanneau Jean-Auguste.
 Durozé Jacques.
 Bonhomme Michel.
 Dagaud Louis.
 Garnier Jacques.
 Boisrobert Louis-François.

Montlieu.

Mossion Jean-Jacques.
 Geneuil Jean.

Vigent François.
 Corieux Christophe.
 Peltreau Grégoire.
 Ledoux André.

Pons.

Barbreau Jean.
 Rodier Philippe.
 Nollet Louis-Michel.
 Métoyer Jean.
 Hérard Jacques.
 Desgranges François.

Rochefort.

Lemercier Pierre.
 Sauvestre Michel.
 Mazeau Claude.
 Gagnard Jacques.
 Gallet Jean-Nicolas.
 Large Pierre.

Xantes.

(ci-devant Saintes)

Brunaud Julien.
 Apert François-Pierre.
 Barillier Jean.
 Maubeuil Jean.
 Jary Pierre.
 Reiff Louis.

CHER

Aubigny.

Roux Pierre.
 Sagordet François.
 Rimbau Paul.
 Moreau Louis-Gilbert.
 Apard François.
 Despout Louis.

Bourges.

Dubouy François.
 Gauthier Barthélemy.
 Colly Jean.
 Michel Jean.
 Lavau Pierre.
 Labiche Jean-Baptiste.

Libreval.

(ci-devant Saint-Amand)

Berchon Sylvain-Marie.
 Durant François.
 Colin Etienne.
 Bonnefond Baptiste.
 Guimaujoye Louis.
 Thévenard Nicolas-Guillaume.

Sancerre.

Quillier Jean-François.
 Palisson Silvain.
 Bernier Denis.
 Germain Elie.
 Habert André.

Borel François, supplémentaire.
 Giraud Louis-Cap., supplémentaire.

Sancoins.

Bourdaloue Louis.
 Renaudin Sincère.

Geoffroy René.
 Vindrinet Claude.
 Quisset Nicolas.
 Culot Louis.

Tell-le-Grand.

(ci-devant Châteaumeillant)

Jacquier Jean-Philippe.
 Mizier Alexis.
 Desages Luc-Sylvain.
 Pasquet Antoine.
 Lalande Vincent-Remy.
 Fayolle Jean.

Vierzon

Turpin Jean.
 Heray Pierre.
 Bourguoin François.
 Daulon Jacques.
 Bouilliet Joseph.
 Maritier Simon.

CORRÈZE**Brives.**

Durant Joseph.
 Boucharet Simon.
 Pejouand Baptiste.
 Pommier Joseph.
 Lasserre Leonard.
 Audinet Antoine.
 Clozade Jean-Baptiste, supplémentaire.

Tulle.

Terrion Jean.
 Lacombe Antoine.
 Buisson Pierre.
 Lestourgie Antoine.
 Leymarie Etienne.
 Delaire Pierre.

Ussel.

Yvernât Jean-Baptiste.
 Chassin François.
 Vergne Jean-Baptiste.
 Redon Antoine.
 Saugeron Gabriel.
 Salviat Germain.

Uzerche.

Nauche Jacques.
 Boyer Pierre.
 Faurie Joseph.
 Combescot Jean, mort le
 Faugeras François.
 Cournerie Pierre.

COTE-D'OR

Arnay-sur-Arroux.

(ci-devant Arnay-le-Duc).

Gathelot Claude.
 Foudard Sébastien.
 Nevers Benigne.
 Mignon François.
 Verrotte Antoine.
 Mugueret François.

Beaune.

Prost Sabin.
 Fournier Michel.
 Nié Jean-Baptiste.
 Taupenot Jean-François.
 Favelier Claude.
 Duveaux Benoît.

Belle-Défense.

(ci-devant Saint Jean de-Losne).

Pagnon Pierre-Fleury.
 Magnien Pierre.
 Cartaux Jean-Baptiste.
 Rossigneux Jean-François.
 Boisseaux Antoine.
 Blondot Jean.
 Fleutelot Michel, supplémentaire

Chatillon-sur-Seine.

Quinot Alexandre, mort le 20
 fructidor.
 Miel Edme-Marie.
 Lemoine Hubert.

Gommaud Jacques.

Roidot Nicolas.

André Jean-Baptiste, renvoyé le
 7 thermidor pour cause de
 faiblesse de santé.

Scordel Albert, supplémentaire.
 Labbé Claude, remplace J.-B.
 André.

Dijon.

Villot André-Marie-Joseph.
 Borne François-Gabriel.
 Patron Claude-Hubert.
 Mugnier Jean-Louis.
 Vernet Henri.
 Prieur Claude.

Is-sur-Tille.

Refroignet Charles.
 Quarré Léonard-Jean.
 Delery Jean-Baptiste.
 Viard François.
 Borderet Etienne.
 Baffet Prudent.

Semur.

Quignard Claude.
 Theulot Bernard.
 Troussseau Jacques.
 Lionnet Philippe.
 Guichot Claude.
 Bruslé Pierre.

COTES-DU-NORD

Broons.

Gallaud Gilles.
 Moutier Antoine.
 Bourdais Augustin.
 Communier Jacques.
 Rouxel René.
 Josse François.

Dinan.

Valot Jean-Marie.
 Carouge Augustin.
 Rabot Gabriel.
 Nourry Julien.
 Durand Jean.

Dinan *(suite)*

Besnoux Joseph, renvoyé le
28 thermidor pour cause de
maladie.

Guingamp.

Connan Charles-Marie.
Lebihan Joseph-Charles-Marie.
Duédal Louis.
Gorvé Maurice.
Urvoy Jacques.
Lebihan François.

Lamballe.

Mareschal Marie-Louis.
Chemin François.
Legoff Joseph.
Chenu François.
Droguet Joseph.
Droguet Pierre.

Lannion.

Lebellec Denis.
Lezoualch Gabriel.
Urvoas Jean-Marie.
Lemat François.
Allain Jean-Marie.
Lesouder André.

Loudéac.

Gautier David-Alexandre.

Chapelain Pélage-Marie-Fr.
Raimbault Math.-Marie-Amable
Letertre Mathurin.
Lecocq René.
Basset Casimir.

Pontrieux.

Bernard Joseph-Marie.
Lecornec Jean-Marie.
Guégaud Joseph.
Connan Yves-Marie-Emmanuel
Michau.
Meugny Pierre-Marie.

Port-Briec.

(ci-devant Saint Briec).

Cluny Jean-Pierre.
Thomas Pierre-Marie.
Boutier Jean.
Orion Augustin-Antoine.
André Yves-Marie.
Leborgne Louis.

Rostrenen.

Onfray Jean-François.
Guyot Pierre.
Legars Yves.
Goery Yves.
Pelletier Charles.
Lafargue Benoit.

CREUSE

Aubusson.

Boudet Jean-Baptiste, mort le
1^{er} fructidor.
Pelissier Gilles-Etienne.
Bacaud François.
Bozon Pierre-Auguste.
Maume Gabriel-Joseph.
Geumet Jean-Louis.

Bourgageuf.

Migon Joachim.
Champeau Etienne.
Desjaviges Antoine.
Moyssset Jean-Baptiste.
Gareaud Michel.
Desbordes Louis.

Boussac.

Boyron Léonard.
 Peyrot Jean-Baptiste.
 Laborde François.
 Picot Pierre.
 Gallerand Benoît-Nicolas.
 Aupit Antoine.

Evaux.

Vauvret Roch-François.
 Bader Aug.-Ph.-Gabriel.
 Prieuret Jean.
 Camus Alexandre.
 Canon Jean-Baptiste.
 Croc François.

Felletin.

Charles Michel.
 Bergere François.
 Dubost Gabriel.

Cormidet Michel.
 Magnat Pierre.
 Legat Louis.
 Magniadas Joseph, supplém.

Guéret.

Dubrouillet Jean.
 Poissonnier Jean-Baptiste.
 Lobligeois Jean-Baptiste.
 Garlandier Pardoux.
 Chaumanet Léonard.
 Jeangrand Jean-Valéry.
 Malardié J.-B., supplémentaire.

La Souveraine.

Dumont Pierre-André.
 Deslignères Jacques.
 Lorry Léonard.
 Poisson Jean.
 Gerbaud Lucien.
 Berrigaud Jean-Baptiste.

DORDOGNE**Belves.**

Vacquier Pierre.
 Fauvel-Fauvelon François.
 Jarvel Léonard.
 Francès Jean.
 Bonfils Jean.
 Labrousse Jean.

Bergerac.

Jarry Pierre.
 Lacoste Jean.
 Chaumeil Guillaume.
 Foussal Pierre.
 Filhol Jean.
 Casse Pierre.

Excideuil.

Bost Pierre.
 Pelisson Marc.
 Pichon Antoine.

Labrousse Bernard.
 Rudeuil Antoine.
 Gay Antoine.

Montignac.

Lapeyre J.-Baptiste.
 Monnegier Pierre.
 Archambaut Jean.
 Cluzeau Jean.
 Lastouillas Jean.
 Martin Jean.
 Lacoste Elie, supplémentaire.
 Requier Jean, id.
 Gonthier Etienne, id.

Mussidan.

Rousseau Jérôme.
 Dupuy Jérôme.
 Rigaudie Julien.

Mussidan (suite)

Cotte François.
 Seguinaud Jacques.
 Gerardeau Jérôme.

Nontron.

Grolhier Guillaume.
 Granger Henri.
 Champagnac François.
 Durand Pierre.
 Danede Jean.
 Boulestin Pierre.

Périgueux.

Chabrier J.-Baptiste.
 Laterrière Romarin.
 Rouby Jean.
 Gretely Louis.

Joubert Romarin.
 Lalande Jean.

Ribérac.

Brachet Jean.
 Pradier Léonard.
 Saleix Jean.
 Andreaux Jean.
 Goumondie Antoine-Thibault,
 renvoyé le 5 fructidor pour
 cause de faiblesse de santé.
 Morange Henri.

Sarlat.

Verdier Jean.
 Gillet Michel.
 Lagarde Jean.
 Glenudel Pierre.
 Gayot Jean.
 Chaudru Jean-Joseph.

DOUBS

Baume-sur-Doubs.

Beauvais Pierre-Joseph-Philippe.
 Bouvresse Ferdinand.
 Besançon Claude-Charles-Augustin.
 Besson Jacques-Alexandre.
 Semont Quentin.
 Ridnet Victor.

Besançon.

Falconnet Nicolas.
 Charmet Simon.
 Lidoine Jean-Claude.
 Maillet Claude-François.
 Proudhon Claude-Charles-Joseph.
 Morel Claude-François.

Dôle.

Amoudru Laurent.

Kuol Jean-Baptiste.
 Chaffin Claude-Ignace.
 Duparet Philippe.
 Pinaire Henri, mort le 7 brumaire.
 Rigonnaud Claude-François.

Montbéliard.

Goguel Jacques-Frédéric.
 Richardot Georges-David.
 Rolier Charles-Louis.
 Curie Jean-David.
 Cacun Joseph.
 Chevreux Claude-François.

Ornans.

Lallemand Jean-François.
 Bouquet Joseph.
 Guenot Anatole.
 Bereur Claude-Joseph.
 Hébert Louis-Roger.
 Gury Anastase.

Pontarlier.

Bourrier Pierre-François.
 Bérard Claude-François-Marie.
 Crepin Alexandre.
 Paquier Alexandre-Joseph.
 Girod Alexandre.
 Lhomme Athanase.

Quingey.

Travaillot Pierre-Marie.
 Bertin Claude-Etienne.
 Reudet Jean-Baptiste.

Moniot Joseph.
 Cornu Etienne.
 Pourcelot Philippe.

Saint-Hippolyte.

Peujot Jean-Jacques.
 Monnot Maximin.
 Péronne Charles-Joseph.
 Barberot Modeste.
 Graisely François-Conrad.
 Hierle François-Joseph.

DROME**Crest.**

Fournier Dominique.
 Marie Jean-Baptiste.
 Gontier Antoine.
 Achard Moyse.
 Granon Jean-Pierre.
 Morin Antoine.

Die.

Duserre Cyprien-Joseph.
 Guillerin Pierre-Alexandre.
 Lagier Etienne.
 Morin Pierre.
 Béranger Louis-François.
 Rozan Jean-Louis.

Montélimar.

Andreau Louis-Barthélemy.
 Pelisse Xavier.
 Fournier Joseph.
 Roche Joseph.
 Ronat Antoine-François.
 Serret François.

Nyons.

Spoulier Clément.
 Rollin Joseph.

Brusset Joseph-Elzéar.
 Benoist Antoine.
 Vigne Constantin.
 Gresse Andre.

Romans.

Fochier Joseph-François-An-
 toine.
 Brunat Antoine.
 Repiton Stanislas.
 Crozat Jean.
 Paul Alexis.
 Chaucrin François.
 Chevillon Hippolyte, supplé-
 mentaire.

Valence.

Lamontat Jean-Antoine.
 Alliot Jean-Joseph-Marie-An-
 toine.
 Colombier Charles-François-
 Esprit.
 Archet Pierre-Esprit.
 Tournier Pierre-Ambroise.
 Urpin Simon-Bernard.
 Merle Jean, supplémentaire.

EURE

Les Andelys.

Mercier Louis-Martin.
 Le Roux Baptiste.
 Dupont François.
 Luce Pierre.
 Le Roux Jean-Charles.
 Alan Samson-Joseph.

Bernay.

Mahaut Jacques-Joseph.
 Ducaille Jean-Charles.
 Desperois Jacques-Christophe.
 Martin Alexis.
 Morin Jean-Baptiste, mort le
 1^{er} fructidor.
 Nicolas Claude-Barnabé.
 Deschamps Pierre-Robert, sup-
 plémentaire.

Evreux.

Peroche Mathieu-Germain.
 Bitard Louis-Mathieu.
 Dubourg Nicolas-Mathurin.
 Hauteneuve Noël.
 Cauchois Thomas.

Prévost Jean-Paul.

Louviers.

Pape Prosper.
 Fremager Jacques-Guillaume.
 Mouton Pierre-Paul.
 Saint-Aubin Louis.
 Bucquet Jean.
 Langlois Hyacinthe.

Pont-Audemer.

Tousey Jean-Léonor.
 Favier François.
 Lajoie François-Léonor.
 Marié Jean-Baptiste.
 David Jean-Baptiste-Victor.
 Berry Thomas-Jacques.

Verneuil.

Blin Nicolas-Félix.
 Prévost François.
 Agoutin Pierre-Louis-Thérèse-
 Auguste.
 Buhot Jean-Bernard.
 Vimont Claude.
 Nicolas Pierre.

EURE-ET-LOIR

Chartres.

Galot Joseph.
 Gauthier Jean.
 Brossier Pierre-François.
 Adhemar Jean-Augustin.

Cachin François.
 Dividis Jean-François-Etienne.
 Touche Pierre-Alexandre, sup-
 plémentaire.
 Levassor Antoine-Bernard, sup-
 plémentaire.

Dreux.

Devesly Jean-Michel, renvoyé
le 16 messidor par ordre des
représentants.
Baubion Gabriel.
Bury Pierre-Paul.
Salmon Louis.
Chesnel Augustin.
Vassal Gilles.

Dun-sur-Loir.

(ci-devant Châteaudun).

Savigny Jean-Baptiste.
Marchais François-Joseph.
Ménagé François.
Bailly Louis-Antoine.
Barbureau Jacques-Louis.
Gallerne André.

Janville.

Gallois René-Symphorien.
Loury Jean-François.
Gaucher Pierre.

Mesnil Pierre-François.
Leé Claude.
Lalande Pierre-Chrysostome.

Nogent-le-Républicain.

(ci-devant Nogent-le-Rotrou).

Menou Louis-Bernard-Alexis.
Guchery Jacques-Antoine-Georges-François.
Pinot Charles-Auguste.
Morisset Louis.
Perrot René-François-Sébastien.
Gallet Jean-Guillaume.

Puits-la-Montagne.

(ci-devant Châteauneuf-en-Thimerais)

Vimont César-Alexandre.
Darnal Pierre-Antoine.
Dugrès Pierre.
Declerc Nicolas-Jean-François.
Miolay François-Augustin.
Texier François-Marie-Didier.

FINISTÈRE

Brest.

Dorange François.
Legrand
Pondaven Jean.
Chauvau Jean-Pierre.
Hallegouet Hervé, arrivé le 4
vendémiaire et renvoyé au
quartier de santé jusqu'à ce
qu'il soit parfaitement réta-
bli.
Floch François.

Carhaix.

Nouet Thomas-François.
Lanezval Adrien-Marie.
Sigay Benjamin-Marie.
Jourdre François.
Riou Simon.
Blanchard Julien.

Cité-sur-Aône.

(ci-devant Châteaulin)

Fourgny Sébastien.
Marion Jean.
Cogan Louis-Jean-Baptiste.
Lemoigu Pierre-Marie.
Lagnel Yves.
Abaslin Pierre.

Landerneau.

Favier Joseph-Marie.
Lauchon Jean-Louis-Honoré.
Ropers Mathieu.
Klen Emmanuel-Mathieu.
Corvé Henri.
Chopin Pierre.

Lesneven.

Abgrall Guillaume.
Castel Jean.
Roudaut Joseph.
Lescan Yves.
Leborgne Goulvin.
Hilion Yves.

Morlaix.

Boscao Guillaume.
Duval Pierre-Marie.
Leroux Vincent.
Kneau Yves.
Menez Jean.
Choquer François.

Pontcroix

Hervieux Maurice-Eustache.
Kivel Ignace.

Guillon Pierre.
Morvan Joachim.
Mermet Louis-Pierre-Marie.
Forcet Guillaume.

Quimper.

Teurtrois Alexis-Marie.
Ledall Ange-Jacques.
Lamy René.
Barbe Jean-Baptiste.
Tourbies Jean-Baptiste.
Forget Jacques-Marie.

Quimperlé.

Renault Corentin-Hyacinthe.
Bouvier François-Marie.
Lebras Guillaume.
Bidan Samuel-Marie.
Torcy Jean-Franç.-Hyacinthe.
Merrien Jean.

GARD**Alais.**

Portier César.
Ayrat Josué.
Lhotellier Louis-François-Regis
Beauquier François.
Blanc Etienne.
Salaget Auguste-Lazare.

Beaucaire.

Grillet Antonin.
Gybre Joseph.
Marcelin André.
Delisle Maurice.
Chambrette Joseph.
Guiraud Paul.

Nîmes.

Theron André.
Vialla Jean-Louis.
Seve Jean.

Pradel Scipion.
Masson Silvestre.
Rebuffat Jean.

Pont-sur-Rhône.

(ci-devant Pont-Saint-Esprit)

Rivoire Mathieu.
Chave Gabriel.
Fabre François.
Carle Pierre
Lapierre Etienne.
Leydier Jean-Antoine.

Saint-Hippolyte.

Coutelle David.
Bonheure Louis.
Almeras Pierre.
Barrafort François.
Durant Simon.
Gauffre Claude.

Sommières.

Farinière Antoine.
Blanc Pierre.
Mejan Louis.
Chapus Louis.
Arnaud André.
Ruel Pierre.

Uzès.

Valay Tulipe.
Pradin Jeannot.

Bedot Frédéric.
Gibert Pierre.
Boucoiran Jacques.
Reboul Louis.

le Vigan.

Fleissières Benjamin.
Daumet Jacques.
Severac Jacques-Paul.
Combes Pierre.
Mahistre Louis.
Vincens David.

HAUTE-GARONNE

Beaumont.

ou Grenade.

Vignaux Louis.
Bousigues Jean-Pierre.
Saint-Paul Jérôme.
Calmettes Victor-Emmanuel.
Laurens Jean-Baptiste.
Segaud Louis.

Mont-d'Unité.

(ci-devant Saint-Gaudens).

Saux Etienne-Romain.
Mezan Jean-Baptiste.
Degan Joseph.
Camparan Jean-Bertrand.
Sistac Bernard.
Ducos Bernard.

Mont-Sarrazin.

(ci-devant Castel-Sarrazin).

Depeyre Nicolas.
Bourthomieu Raymond.
Dauban Augustin.
Marty Jean-Baptiste.
Buris Jacques.
Fontenié Jean-Baptiste.

Muret.

Rupe Jean - Bapt. - Claire-
Foy.
Jaubert Joseph-Etienne.
Castex Adrien.
Baillard dit Mauset Pierre.
Sarrant Jean-Antoine.
.....

Revel.

Bordes Gabriel-Elisabeth.
Tailhade Paul.
Saint-Amann Jean-Antoine.
Laval François-Isidore.
Palanque Robert-Noel.
Saigné Pierre.

Rieux.

Touzet Jean-Bapt.-Marguerite.
Lançon Joseph.
Francis Jean.
Maury Jean.
Laroque Vivian.
Pailhès Jean.

Toulouse.

Clavet Dominique.
 Lasalle Jean-Marie-Théodule.
 Heille Mathieu.
 Bouilheret Antoine.
 Lezat Raymond.
 Valette François.
 Sabardès Jean-François-Louis,
 supplémentaire.

Villefranche.

Fauré Jacques.
 Trey Charles.
 Gorse Pierre-Louis.
 Chassereau Jean.
 Calès Jean.
 Thil Adrien.

GERS**Auch.**

Gay Bernard.
 Filhot Joseph.
 Faget Joseph.
 Laporte Jean-Baptiste.
 Brunet Louis, renvoyé le 4 ther-
 midor par jugement du tri-
 bunal.
 Delas Bertrand.
 Bacon Jean-Fr., remplaçant.

Condom.

Macarry Jean.
 Dublan Pierre.
 Lajus Bernard.
 Jahard François.
 Jolis Jacques.
 Lagardere Bernard.

l'Isle-Jourdain.

Talzac Jean-Jacques.
 Cornac Jean-Bernard.
 Lanzaç Jacques.
 Breque Etienne.
 Mouchan Joachim.
 Benoist David.

Lectoure.

Maupas Charles.
 Brussaut Jacques.
 Laborde Basile.
 Duluc Joseph.
 Gras Guillaume.
 Locre Joseph.

Mirande.

Fontaud Pierre.
 Soulaud Jean-François.
 Duchemin Denis.
 Lagrave Courtard-Bernard.
 Leseure François.
 Saint-Vignes Louis.

Nogaro.

Lanacastex Pierre.
 Dusser Gabriel.
 Courreges Augustin.
 Lasies Jacques.
 Techoisin Pierre.
 Malartic Jean-François.

GIRONDE

(voir Bec d'Ambès).

HÉRAULT

Béziers.

Boudet Jacques-Aug.-Simon.
 Massot Jacques.
 Ricard Jean-François.
 Andrieu Pierre-Laurent.
 Boussière Antoine.
 Gay Gaspard.

Lodève.

Rigault Ant.-Vincent-Raymond.
 Mellet Pierre.
 Arruzat Guillaume.
 Paulet Pierre.
 Triat Louis.
 Vanier Philippe.

Montpellier.

Vincent Gabriel.
 Bennac Etienne.
 Degrins Jean-Pierre.
 Amulon Guillaume.
 Rouvier Pierre.
 Amonen Joseph.

Thomières.

(ci-devant Saint-Pons).

Coustau Pons.
 Cebe Joseph.
 Souquail Pierre.
 Fil André.
 Mouly Raymond.

.....

ILLE-ET-VILAINE

Bain.

Grellier Jean-Marie.
 Orion Etienne.
 Léger Jean-Marie.
 Hermer Alexandre-Anne.
 Moulin François-Marie-Désiré.
 Lefèvre Pierre-Jean.

Dol.

Belard Jean.
 Gautier Pierre.
 Atoutemps François.
 Dupas Jean.
 Tuffin Pierre.
 Moquet François.

Fougères.

Dorange Armand.
 Ameline François.
 Deffeitz Julien.
 Piel Louis.
 Vannier François.
 Lory Jean.

la Guerche.

Louin François.
 Perrier Louis.
 Morel Jean-Baptiste, renvoyé le
 5 thermidor pour cause de
 faiblesse de santé.
 Havard Louis.
 Franju Louis.
 Garnon Pierre.
 Desbois Jean-Baptiste, rem-
 place le citoyen Morel.

Montfort-la-Montagne.

(ci-devant Montfort-la-Cane).

Desbois Louis.
 Alliou Yves.
 Fougerey Félix.
 Roussau Auguste.
 Blouin Bon.
 Leforestier Mathurin.

Port-Malo.

(ci-devant Saint-Malo).

Morin Servan.
 Guyenet François.
 Linard François.
 Septans François.
 Raison Jean-Émanuel.
 Gautier Henri.

Redon.

Dufau Joseph.
 Leclerc René-François.
 Pavin Henri.
 Lacner Yves.
 Lucas Jean.
 Bocherel Ambroise.

Rennes.

Tesnières Louis.
 Boulemer Nicolas.
 Binet Thomas.
 Lesbaupin Ambroise.
 Guillaume Louis-François.
 Bouvet Joseph.

Vitré.

Antignac Jean.
 Boffinton François.
 Lecas René-Joseph.
 Place Gilles, renvoyé le 5 thermidor pour cause de maladie.
 Métayer Pierre.
 Allot François.
 Behourd Jean, ce citoyen remplace Gilles Place.

INDRE**Argenton.**

Delage François.
 Rochoux Nicolas.
 Nicolas Savin.
 Conet Gabriel.
 Rochoux Gilbert.
 DIVERS Vincent.
 Fontaine Claude-Jacques, supplémentaire.

le Blanc.

Bussy Pierre-Mathias.
 Tournac Louis.
 Boudis Jean.
 Bertin Géry.
 Guillemin Joseph.
 Roi Sylvain.

la Châtre.

Gourse Etienne.
 Marlière Louis-Gabriel.
 Vaulry Jean-Baptiste.
 Dorguin François.

Desprunaux Pierre.
 Chabenat Pierre.
 Cuinat Claude, supplémentaire.
 Canteau Joseph, *id.*
 Peyrot Sylvain, *id.*

Indre-libre.

(ci-devant Châteauroux).

Rocher Denis.
 Viard Denis.
 Suard Henri.
 Quentin Louis.
 Quarré Pierre.
 Ameuille Claude.

Indremont.

(ci-devant Châtillon-sur-Indre).

Petitbon Jean-Baptiste.
 Robin Sylvain.
 Delétang Claude.
 Picardeau Claude.

Indremont (*suite*)

(ci-devant Châtillon-sur-Indre).

Lorillard Pierre, renvoyé le 18
thermidor pour cause de fai-
blesse de santé.
Cartierbrun Honoré.

Issoudun.

Brain Louis.
Popineau Alexandre.
Martin Louis.
Bardet Pierre.
Bonnet Jean.
Vincent Pierre.

INDRE-ET-LOIRE

Amboise.

Vaslin Pierre.
Renon François.
Rocheron Jacques.
Norbert Antoine.
Mahé Charles.
Mabille Michel.

Chinon.

Michel Abraham.
Barboteau Claude.
Desbutes Nicolas.
Cesvet Hercule-Marie.
Chassa Joseph.
Babinet Marc.

Langeais.

Billé François.
Mercier Jean-Benoît.
Baudry Alexandre.
Petit Claude.
Perrou André.
Mercier Pierre.

Loches.

Lesleu Alexandre-Gaetan-Jean.
Rondeau Augustin.
Guyot Jacques.
Languimier Barthélemy.

Bergerat Jacques-Philippe.
Blesve Jean.

Mont-Braine.

(ci-devant Château-Renault).

Hauthois Jean-Toussaint.
Gasnier Nicolas.
Melnau Jacques.
Gaucher Jean.
Courson Pierre, déserté.
Mirault Joseph, renvoyé le 20
thermidor par jugement du
tribunal.

Preuilly.

Grandelle Pierre-Charles.
Loyauté Louis-Jean.
Rousseau Pierre-François.
Texier Antoine-Denis.
Quillet François.
Poirier Georges.

Tours.

Venier Pierre.
Verrat Auguste.
Oudier François.
Barrat François.
Hervé Augustin.
François Louis.

ISÈRE

Grenoble.

Pellerin François.
 Charpin Louis.
 Crozy Marc.
 Dumas Joseph.
 Fabry Louis.
 Sestier Apollinaire.

Les Thermopyles

(ci-devant Saint-Marcellin)

Charaville Joseph-Maurice, mort
 le 24 fructidor.
 Crozet François.
 Lefevre Noel-Marie.
 Vargne Joseph-Pierre.
 Cottin Jean-Joseph.
 Gruizard Etienne.

La Tour-du-Pin.

Chollat François.
 Bejuy Etienne.
 Bonnaviat Jean-Baptiste.
 Pichon Jean-Baptiste.
 Cordelet Joseph.
 Vittoz Jean.

Vienne.

Serronat Sébastien.
 Giraud Jean.
 Barry Pierre.
 Fournier Louis.
 Ligonnet Jean-Claude.
 Sarrazin Juste-Alexandre.

JURA

Arbois.

Coudray Jean-Jacques.
 Raguet Emilien.
 Vouinet, dit La Montagne, Fran-
 çois-Sarrazin.
 Chavassine Jean-Baptiste.
 Griffon Jean-Claude.
 Caire Jean-Denis.

Condat-la-Montagne.

(ci-devant Saint Claude)

Carteron Louis-François.
 Perrier Charles.
 Guichard Charles-Emmanuel.
 Baud Pierre-Marie.
 Vieillard Jean-Joseph.
 Monnet Alexandre.
 Rose dit Lajeunesse, Jean-Bap-
 tiste, supplémentaire.

Lons-le-Saulnier.

Blanchard Jean-Marie.

Lapostol François-Désiré.
 Barry François.
 Bidot Laurent.
 Potard Ferdinand.
 Guillaume Paul-Etienne.

Oigelet.

Drouillet Claude-Louis.
 Buffet Jean-Marie.
 Poupon François.
 Berthier Claude-Etienne.
 Secretan Claude-Antoine.

.

Poligny.

Barrelier Jean-François.
 Desvignes Félix.
 Bourgeois Alexandre-Joseph.
 Fumey Guillaume.
 Grand Théophile-Hippolyte.
 Pinaud Jean-Claude.

LANDES

Dax.

Cabiro Félix.
 Ducasse Jacques.
 Lestage Pierre.
 Guicheney Baptiste.
 Dubois Pierre.
 Lagelouze Jean.

Mont-Adour.

(ci-devant Saint-Sever).

Lacourtiade Jean.
 Paché Charles.
 Maumas Bernard.
 Labeyrie Barthélemy.
 Beaulac Jean-Marie.
 Cledes Jean.

Mont-de-Marsan.

Descuilhès Joseph.
 Hontaus Jean.
 Glize Jean.
 Brettes Gabriel.
 Dubos Romain.
 Bille Bernard.

Tartas.

Besombes Jean.
 Brochon André.
 Laffitte Jean-Joseph.
 Bastial Jean.
 Pomade Etienne.
 Roumegoux Blaise.
 Lauzin Auguste, supplémentaire.

LOIR-ET-CHER

Blois.

Allain Joseph.
 Fay Sylvain.
 Crouin Jean-Baptiste.
 Pinon Pierre.
 Caby Louis.
 Millet Nicolas.

Carismont.

(ci-devant Saint-Aignan)

Bouroi Etienne.
 Chartier Aignan.
 André Jean-Victor.
 Gillet Louis.
 Rigolet Simon-François.
 Thomas Henri.

Mer.

Lenormand Augustin.
 Pean Toussaint.
 Barnon Guillaume.

Aussel Pierre-Louis-Désiré.
 Desmarais François-Colas.
 Gentil Sylvain-François, renvoyé le 15 fructidor pour cause de faiblesse de santé.

Mondoubleau.

Lechable François.
 Fortin Thomas-René.
 Bonnefoy Julien.
 Prince Pierre.
 Rétif Louis.
 Prudhomme François.

Romorantin.

Combarelle Urbain-René.
 Normand Zacharie.
 Robin Claude.
 Berenger Pierre-Joseph.
 Pellé Simon.

Romorantin (*suite*)

Soidé Jean.
Larnaud Alexandre - Etienne,
supplémentaire.

Marganne Antoine.
Guetro Toussaint.
Callu Jacques.
Meunier François.
Gareau Louis.

Vendôme.

Irvoy Etienne.

LOIRE

Commune d'Armes.

(ci-devant Saint-Etienne)

Rozet Jean-Baptiste.
Moulin Mathieu.
Montmain Jean-Louis.
Barbier Sébastien.
Pinmartin Georges.
Beacle Jean-Baptiste.

Montbrison.

Sigean Augustin.
Maillard Jérôme.
Fricourt Claude.

Raymont Louis.
Paret Pierre.
Bouarde Jean.

Roanne.

Lamblot Guillaume, renvoyé le
28 thermidor pour cause de
maladie.
Tréval Antoine.
Guillon Claude-Marie.
Laurent Claude.
Lamblot Jean-Nicolas.
.

HAUTE-LOIRE

Brioude.

Doniol Jean.
Colomb Antoine.
Bukmiller Jacques-François.
Granet Laurent.
Tronchaire Gabriel-Jean.
Pellet Pierre.

Monistrol.

Goubert Amable.
Joubert Guillaume.
Bernard Baptiste.

Izibert Jean-Claude.

Gauchier Jean.
Petre Claude.
Riberon Paul, supplémentaire.

Le Puy.

Lagrange Jean-Ch.-Hyacinthe.
Lafont Antoine.
Exbrayat Baptiste-Ignace.
Bergounhoux François.
Rocher Joseph.
Beraud Jean-Paul-Pascal.

LOIRE-INFÉRIEURE

Ancenis.

Moreau Louis.
 Macé Julien.
 Lorette Benjamin.
 Livenais Pierre.
 Connuel Mathurin.
 Macé Mathurin.

Blain.

Ragaud Charles-Julien.
 Chatelain Antoine.
 Chavalard Jean.
 Gagnard Alexandre.
 Carpentier Jean.
 Huet Jean-Marie.

Chateaubriant.

Aubrée Philippe.
 Piffard Jean.
 Gabory Jean.
 Guibourg Franç.-Marie-Charles
 Desmolons René-François-Jean.
 Galicier Charles.

Clisson.

Bouchaud Pierre.
 Maisdon Pierre.
 Samson Jacques.
 Letourneux Benjamin.
 Besnard Jean.
 Civel Louis.

Guérande.

Lepié Charles.
 Lepeley Alexandre.
 Guinoys Ange-Vincent.
 Sevestre Guillaume.
 Rivière Pierre.
 Lespine Pierre-Marie.

Nantes.

Marchegay Félix.
 Renoux Guillaume.
 Huard Jean-Simon.
 Guillet François.
 Colas Joseph.
 Boissière Jean.

Paimbœuf.

Grouas Jean-Baptiste.
 Audibert Jean.
 Couronné François.
 Savatier Noël.
 Richardeau Jacques.
 Guillon Pierre.

Savenay.

Melu Pierre Joseph.
 Vigneron René.
 Barbet Nicolas-Vincent.
 Le Roy Prudent-Antoine.
 Mathe Jean-Baptiste.
 Bachelet François-Simon.

LOIRET

Beaugency.

Pays François.
 Poussaint Hilaire.
 Boulay Jean-Pierre.
 Guenordeau Louis.
 Venot Daniel.
 Dubois Gabriel.

Bois-Commun.

Coupy Antoine.
 Mathieu Jean-Baptiste.
 Peyty Dominique.
 Ratier Pierre-Georges.
 Pinson Nicolas.
 Cogné Etienne.

Gien.

Deroin Edme.
 Robert Pierre-Julien.
 Lemaire Louis-François.
 Rameau Louis.
 Thion Antoine-Joseph.
 Lannoy Louis.

Montargis.

Leblanc Nicolas-André-François.
 Lioret Pierre.
 Pierron Jérôme.
 Pocquet Denis.
 Miguet Jean.
 Abraham Jean-Baptiste.

Neuville.

Boutet Charles-François-Désiré
 Chatelain Denis-Patrice.
 Chatain François-César.

Granger Symphorien.
 Bonniveau Victor.
 Beauvallet Michel-André.

Orléans.

Beaulieu Jean-Pierre.
 Desnoyers Marie-Joseph-Nicolas.
 Morand Jean-Baptiste.
 Porcher Simon.
 Laforge Jacques.
 Vallée Jacques.

Pithiviers.

Rabatté Pierre.
 Lhuillier Jean-Victor.
 Malezé Louis.
 Guérin François-Médard.
 Herpin Pierre-François.
 Rivet Jean-Baptiste.

LOT**Cahors.**

Capmas Jean-Yves.
 Pallueil Jean-Baptiste.
 Paraire Gabriel.
 Francise Baptiste.
 Jouffreau-Garrigues Pierre-Antoine.
 Combecave Marc.

Figeac.

Vernet Baptiste.
 Pontié Jacques.
 Labro Antoine.
 Auferin Marc.
 Auguié Pierre.
 Baleux Léon.

Gourdon.

Dupuy Hugues.
 Meltadié Pierre.

Bonneval Jean.
 Calmont François.
 Mezon Jean-Jacques.
 Lacoste Jean-Baptiste.

Lauzerte.

Rouquié Dieudonné.
 Poissel Jean-Jacques.
 Falguères Bernard.
 Fabre Jean.
 Valette Jérôme.
 Reygasse Antoine.

Montauban.

Lagentie Etienne.
 Folard Paul.
 Soulié François.
 Loubies Pierre.
 Prunet Jean-Pierre.
 Massip Jean-Pierre.

Franc-Céré.

(ci-devant Saint-Céré)

Bonnassie Jacques.
Frayssé Jean.

Dussol Etienne.
Peylet Guillaume.
Bagau Raymond.
Cathemisse Bertrand.

LOT-ET-GARONNE**Agen.**

Langoumois Bertrand.
Dupont Marcellin.
Duttier Cyprien.
Cornier Géraud.
Boudet Antoine.
André dit Labeure Jean.

Casteljaloux.

Cabanes Augustin.
Pignac Jean.
Guichard Bernard.
Bertrand Pierre.
Labarrere François.
Estenave Jean.

Lauzun.

Mathieu Michel.
Ricard Martial.
Segui Antoine.
Rigot Jean.
Hairaud Joseph.
Tessier Pierre.

Marmand.

Dancy Mathieu.
Martinet Pierre.
Marcus Joseph.
Rouhet François.
Palanque Jean.
Baudichon Jean.

Monflanquin.

Bonnefous Jacques.
Siscaud Mathieu.
Augierre Pierre.

Cassagne François.
Paga Jean.
Amoureux Louis.

Nérac.

Decamps Bernard.
Labeyrie Louis.
Lebe Jean.
Malente Baptiste.
Delpech Pierre.
Fallières Charles.

Tonneins-la-Montagne.

Vaqué Jacques-Denis.
Delivre Jean-Nicolas.
Rey François-Hugues.
Fomentière Frédéric.
Laffitte Louis.
Descons Pierre.

Valence.

Campredon Arnaud.
Toille Pierre.
Dujay Guillaume.
Verdier François.
Despans Jean.
Peros Jean.

Villeneuve-sur-Lot.

Bruguière Jean-Baptiste.
Laudié Joseph.
Lagolse François.
Marie Antoine.
Lebet Raymond.
Campmas Thomas.

LOZÈRE

Florac.

Rodier Jean-François.
 Dhombres Jean.
 Malzac Jean.
 Delpeuch Jean.
 Gaillard Henri.
 Pelet François.

Langogne.

Joyeux Vital-Louis.
 Hilaire Philippe.
 Ollier Joseph.
 Molhe André.
 Coste Joseph.
 Anjourat Antoine.

Marvejols.

Avignon Jacques.
 Hugonet Jacques.
 Lacroix Jean.
 Caussignac François.
 Alla Pierre.
 Alcaix

Meirveys.

Laget Antoine.
 Causse Pierre.
 Rigal Pierre.
 Julien Victor.

Girbes Joseph.
 Carrière Antoine.

Mende.

Avignon Jean.
 Caupert Jacques.
 Guérin Laurent.
 Guyot Athanase.
 Renouard Auguste.
 Tabusse Antoine.

Roche-Libre.

(ci-devant Saint-Chély d'Apcher).

Gaillardon André.
 Molinier Jean-Simon.
 Fabre Jean-Pierre.
 Forges Jean-Pierre.
 Brun Vital.
 Bastard Jacques-Antoine.

Villefort.

Ranc Simon-Maurice.
 Chabert Jean-Antoine, renvoyé
 le 20 thermidor par jugement
 du tribunal.
 Domergues Barthélemy.
 Durand Joseph.
 Cortès François.
 Silvain François.

MAINE-ET-LOIRE

Angers.

Burdine Thomas.
 Perdriau Pierre-Augustin.
 Riotteau Pierre-Augustin.
 Perret Julien, renvoyé le 20
 thermidor par jugement du
 tribunal ; (mais) il a été rendu

un jugement contradictoire
 qui rétablit le citoyen Perret.
 Launay Pierre.
 Gassuan René.

Baugé.

Ossan Pierre.

Baugé (suite)

Lemonnier Joseph.
 Latable Henri-Toussaint.
 Santerre François-Pierre, mort
 le 4^e jour sans-culottide.
 Motreuil Etienne-Florent.
 Château Pierre.

Châteauneuf-sur-Sarthe.

Lemée René-Frédéric.
 Préau André-François.
 Lépine Louis.
 Allard Guillaume.
 Baujean Pierre.
 Gillet René.

Cholet.

(envoyés par Angers).

Lochard Auguste.
 Vincent Bastien.
 Chardon Ambroise.
 Rabouin Ferdinand.
 Auffroy Louis.
 Delalayne Léon.
 Rousseau Jean.
 Lapière Denis.

(envoyés par Cholet).

Rimbault Isaac.
 Quentin Charles.
 Braud Pierre.
 Prudhomme Vincent.
 Prudhomme René.
 Genty Philippe.

Mont-Glone.

(ci-devant Saint-Florent-le-Vieil.)

Berthelot René.
 Oger Olivier.
 Sigogne Pierre-Charles.
 Boullay Mathurin.
 Juteau Louis.
 Hezard Antoine-Joseph.
 Garnereau Philippe-Louis, sup-
 plémentaire.
 Jourdan Joseph, *id.*

Saumur Baudouin.

Bonin Jean.
 Baudouin Louis.
 Peltier Hyacinthe.
 Bongouin François.
 Caillan Jean-Baptiste.
 Dovalle Denis.

Segré.

Boisard Henri.
 Laurent Pierre.
 Rabes Guillaume.
 Bertron Pierre-René.
 Blanchet René.
 Tabourdeau René.

Vihiers.

Soulard Albert-Louis.
 Mañon Louis.
 Tenier René.
 Grangereau Etienne.
 Conin Pierre.
 Pichery Julien.

MANCHE**Avranches.**

Huet Hippolyte-César.
 Loyer Gabriel.

Duchemin René.
 Desboulletz Michel-Ange.
 Baillet René-Alexis.
 Gassot Victor-Pierre.

Carentan.

Tostain Basile-Honoré.
Anquetil Charles.
Cobrun Louis.
Mauger Jacques.
Tarin Louis.
Lefanu Etienne.

Cherbourg.

Mabire Louis.
Lambert Victor.
Baudin Jean.
Hebert Jean.
Grisel Charles-Hervé.
Mauger Joseph.

Coutances.

Letellier Jean-François.
Gallien François-Robert-Pierre.
Godfroy Jean.
Pouret Alexandre.
Leblond Victor.
Lemoine Raphael.

Mortain.

Maucel François.
Louvrier Jean.
Gaulard Jacques.
Belliard Thomas.
Lepauvre Jean.
Surville Thomas.

Rocher de la Liberté.

(ci-devant Saint-Lô).

Conardel Alphonse.
Duprey Augustin-Louis.
Travers Jean-François-Pierre.
Portefer François.
Deschamps Jean-François.
Thomine Jean-Jacques.

Valognes.

Alexandre Nicolas.
Duval Louis-Ignace.
Bazire Pierre.
Lemagnen Charles.
Couppey Pierre-Laurent.
Lemarois Jean.

MARNE**Chalons-sur-Marne.**

Richomme Joseph.
Vadet Pierre-Jean-Baptiste.
Farochon René.
Colson Toussaint.
Vitry Hilaire-Louis.
Regnaud Pierre.
Jacques Pierre, supplémen-
taire.
Adrien Charles-François, sup-
plémentaire.

Epernay.

Mainbournel Louis-Alexandre.
Galopin Jean-Marie-Eléonor.
Boucart Pierre-Brice.
Robert Remy.

Lasson Anne-Léger.
Caumot Jean-Claude.

Montagne-sur-Aisne.

(ci-devant Sainte-Menehould).

Macquart Nicolas.
Burgauld Claude-André.
Guillaume Antoine.
Desprès Nicolas.
Burteaux Pierre.
Dolard Alexis.

Reims.

Lefèvre Jean-Louis.
Herbé Pierre.
Meresse Jean-Nicolas.
Desjardins Jean-Baptiste.

Reims (suite)

Lefèvre Jean-Marie.
Gentil Henri-Marie.

Sézanne.

Langlois Jean-Charles.
Giffey Louis-Prudent-Martin.
Gastebois Henri-Pierre.
Vinet Louis-Théodore.

Huvier Marie.
Gérard Nicolas.

Vitry-sur-Marne.

Chalette Pierre.
Legras Louis.
Vallet Claude-Augustin.
Lacolle Jean-Baptiste.
Monnin Louis-Charles.
Rollet Jean-Théodore.

HAUTE-MARNE**Bourbonne-les-Eaux.**

Hologne François.
Coffin Nicolas.
Garnier Jean.
Massin Etienne.
Vallory François.
Boucheseiche François-Jacques.

Joinville.

Lerouge François-Hubert.
Barbier Hippolyte.
Godin François.
Carteret Louis.
Pepin Louis.
Perrée Jean-Baptiste.

Bourmont.

Rausch Nicolas-Joseph.
Vautrin Joseph.
Page Jean-Baptiste.
Gérard Henri-Vincent.
Masson François.
Maigrot Nicolas.

Langres.

Janninel Jean.
Trottin Jean-Baptiste.
Callais François.
Geoffroi Nicolas-Paul.
Tetevuide Denis.
Vautheny Jean-Baptiste.

Chaumont.

Rougevin Sébastien.
Mariotte François.
Grandjean Jean-Baptiste.
Audancy Hugues.
Thoyot Jean-Nicolas.
Lacaille Jérôme.

Saint-Dizier.

Levasseur Jacques-Nicolas.
Navet Nicolas.
Plique Nicolas.
Colin Jacques François.
Fournier Jean-Baptiste.
Klein Alexandre.

MAYENNE

Château-Gontier.

Boucher Joseph.
 Journeil Jean.
 Ragot Joseph.
 Bigot Isaac.
 Brault François.
 Marion Charles.

Craon.

Margotin Louis.
 Salmon Joseph.
 Desmot Michel.
 Belsœur Jean.
 Thoreau Augustin.
 Chevalier Louis.

Ernée.

Rotureau Jean-Baptiste.
 Levêque Amable.
 Blinière Jean.
 Bouvier Pierre.
 Palli-Boysset Julien.
 Sauvé François.

Evron.

Blossier François.
 Guerrier René.
 Guillemaux Michel.

Barré Pierre-Henri.
 Leroux François.
 Dellion Jacques.

Lassay.

Jullien François.
 Malherbe Pierre.
 Beaulieu Joseph.
 Grudé Basile.
 Bonhomme Julien.
 Guyon Constant.
 Turpin Louis, supplémentaire.

Laval.

Millet Joseph.
 Marçais Joseph.
 Lecomte Pierre.
 Duval Etienne.
 Guédon Pierre.
 Rousseau Jacques.

Mayenne.

Levayer Joseph.
 Contreau Martin.
 Trubert François.
 Barbé Etienne.
 Falasse Julien.
 Bachelot René.

MEURTHE

Blamont.

Lemaire Augustin.
 Roussel François.
 Pinoit Michel.
 Pierson Martin.
 Jalin François.
 Boudot Jean-Baptiste.

Dieuze.

Buquet Joseph-Hyacinthe.
 Temblaire Marie-Nicolas-Ch.
 Maugoin Jacques-Basile.
 Pierre Gabriel.
 Ancelle Jean-Joseph.
 Frache Nicolas-Etienne.
 Aubert Jean-Nicolas, supplémentaire.

Lunéville.

Diettmann Georges-Dominique-Catherine.
 Bauzamy Charles-Hubert.
 Angermann André.
 Majorelle Jean-Baptiste.
 Saxe Pierre-Alexis.
 Gallaud François-Victor.

Nancy.

François François.
 Royer Sébastien.
 Didon Charles-Benoit.
 Leclerc Jean-François.
 Bezu Antoine-Louis.
 Hauger Charles.

Pont-à-Mousson.

Nicolas Guillaume.
 Thiriot François.
 Pierre Antoine.
 Cusset Joseph-Antoine.
 Grandeau Jean-François.
 Hailly Dominique-Nicolas.

Salins Libre.

(ci-devant Château-Salins).

Doyen Marc-Dominique.
 Aubert Jean-Louis-Joseph.
 Camus François.

Gérard François-Nicolas.
 Bouvinet Jean-Louis.
 Jeanbille Pierre.

Sarrebourg.

Dahindre Jean.
 Veber Jean-Baptiste.
 Hemmert Frédéric.
 Lhuillier Jean.
 Fischer Antoine.
 Roset Georges.

Toul.

Pitoy Alexis.
 Ricard Jean.
 Vaillant Jean-Baptiste.
 André Louis.
 Pagel Jean.
 Guillaume Pierre.

Vézélise.

Cottet Gabriel-Pierre.
 Claudotte Nicolas.
 Orelle Didier.
 Humbert Nicolas.
 Bigot Joseph.
 Demanges Nicolas
 Florentin Joseph, supplémen-
 taire.

MEUSE**Bar-sur-Ornain.**

Digout Hyacinthe.
 François Louis-Mansuy.
 Husson François-Louis.
 Vivenot André.
 Mayeur Jean Maximin.
 Collet Charles.

Clermont.

Flamin Jacques.
 Langlois Jean-Baptiste-Noel.

Monet François.
 Mauchauffé Joseph.
 Godet Henri.
 Guillemin Libre.

Commercy.

Collin Jean-Baptiste.
 Defoug Jean.
 Chenel Pierre-Joseph.
 Noel Antoine.
 Thierry Jean-François.

Commercy (suite)

Gentilhomme Jean-Nicolas.
Poirot Barthélemy, supplémen-
taire.

Etain.

Simon Jean-Baptiste.
Plessis Antoine.
Marchal Jean-François.
Collignon Claude-Libre.
Didier Libre.
Mouza Jean.

Gondrecourt.

Dupont Augustin.
Bertin Nicolas.
Chalmandre Joseph-François.
Lestroude Jean.
Minet Stanislas.
Maugras Nabord.

Montmédy.

Bourcet Nicolas-Bernard.
Martin Pierre-François.
Dupont Jean-Nicolas.

Thézard Henry.
Cuny Etienne.
Lejeune François.
Guillaume Jean-François, sup-
plémentaire.

Saint-Mihiel.

Collignon François.
François Antoine-Benoît.
Genin François.
Simon Nicolas.
Chalin François.
Valfard François.

Verdun.

Didier Amand.
Lecocq Nicolas-Joseph.
Collard Jean-Pierre.
Mondon Claude.
Eschmann François.
Magot Charles-Nicolas.
Gromier Noël, supplémentaire.
Couturier Jean-François, sup-
plémentaire.
Jacquemart Pierre - Grégoire,
supplémentaire.

MONT-BLANC**Annecy.**

Roux Jean-Pierre.
Claris Jean-Marie.
Veuilland Jean-Pierre.
Truchet Gaspard.
Brunier Marie-Joseph.
Martin François.

Arc.

(ci-devant Saint-Jean-de-Maurienne).

Bertier François.
Roux Jean-Pierre.

Richard Constantin.
Cechel Mathieu.
Roch Jean.
.....

Carouge.

Despine Jean-Baptiste.
Vachoux Pierre-François.
Chevreux Victor.
Chapon Jean.
Vindret Blaise.
Guerre Jean-François.

Chambéry.

Perret Jean-Pierre.
 Contat François-Joseph.
 Pacquet Louis.
 Davat François.
 Landre François.
 Paccard François.

Cluses.

Ducloz Jean-Michel.
 Decret Eugène.
 Rol Jean-Joseph.
 Choulex Jean-Marie.
 Duboin Jean-Michel, mort le
 2^e jour sans culottide.
 Revu Marie.

Mont-Salins.

(ci-devant Moutiers).

Megalland Marie.
 Bérard Melchior.
 Marin Victor.
 Branche Jean-Baptiste.
 Sales Anthelme.
 Plassiardet Joseph-Marie.

Thonon.

Royer Claude.
 Colly Claude.
 Gobel Aimé.
 Bérard Jean-Louis.
 Favrat Michel.
 Lajoux Joseph.
 Folliet-Claude-Louis-Raymond,
 supplémentaire.

MONT-TERRIBLE**Delémont.**

Gobat Antoine.
 Hennet Louis.
 Monnerat Jean.
 Criste Pierre.
 Odiet Jean-Joseph.
 Cretin Joseph.

Porrentruy.

Fleury Xavier.
 Vette Ignace.
 Dichat Léopold.
 Voisin Ignace.
 Varrere Pierre-Joseph.

MORBIHAN**Auray.**

Legoff Nicolas.
 Colheach Joachim-Adrien.
 Lebras Vincent-Marie.
 Madec Mathurin.
 Ploemet Louis.
 Briene Joseph-Vincent.

Le Faouët.

Penneneach Jean-Marie.
 Guimbert Paul-Marie.

Dauphars Vincent.
 Moru Louis.
 Lefur Joseph.
 Tauguy Vincent, mort en bru-
 maire.

Hennebon.

Charpentier Jean-François.
 Poincart Jean-Baptiste.
 Guillon Toussaint.
 Le Doze Mathurin.
 Corel Jean-Olivier.
 Lesaec Jean.

Josselin.

Boussart Joseph.
 Bourbis Alain.
 Cadiou Armand-François.
 Rotier François.
 Pieche François-Julien.
 Queverdo Vincent.

Ploërmel.

Guyot Jean-François.
 Sochon Jean-Baptiste.
 Ruaud Joseph.
 Hervigo Jacques.
 Malinge Nicolas.
 Payen Jean.

Pontivy.

Termelet Louis.
 Rolland Julien.
 Termelet Jean-Baptiste.
 Floho Jean-Marie.
 Loezic Guillaume.
 Legouallé Joseph.

La Roche-Sauveur.

(ci-devant La Roche-Bernard)

Tranchant François.
 Degisclard François.
 Mallio Louis-Prudent.

Roche-des-Trois.

(ci-devant Rochefort-en-Terre)

Leclainche François-Gabriel.
 Bigari Pierre.
 Gauthier Pierre.
 Boudard François.
 Rinel Alexandre.
 Leclainche Augustin.

Vannes.

Chatel Joseph-Joachim.
 Hourmaud Guinier-Marie.
 Mercier Jean-Joseph.
 Brohan Jean-Mathurin.
 Dupéron Théodore-Marie.
 Huc Michel.

MOSELLE**Bitche.**

Saladin Pierre.
 Grienfelder Georges.
 Bettinger Etienne.
 Schnetz Mathieu.
 Schneider Luc.

Faulquemont.

Martin Pierre.
 Dimanche Joseph.
 Scherma Joseph.
 Schoumaker Conrad.
 Bugnero Jean.
 Bravelet Pierre.

Briey.

Gerardot Libre.
 André Dominique.
 Michel Pierre.
 Guillemain François.
 Chary Charles-François.
 Chopin Jean-Nicolas.

Longwy.

Pomade Joseph.
 Sauerfeld François.
 Giboux François.
 Clesse Joseph.
 Henry Mathurin.
 Froguet Henri.
 Henry Henri, supplémentaire.

Metz.

Pierron Claude.
 Protche Nicolas-Antoine.
 Wissembruck Jacques-Henri.
 Brusseaux Nicolas.
 Desbuissons François.
 Robert Jean-Nicolas.

Sarreguemines.

Sangofsky Georges.
 Bally Jean-Pierre.
 Mey Jean.
 Sadler Jacques.
 Wormes Pierre.
 Joseph Christophe.

Sarrelibre.

(ci-devant Sarrelouis)

Miller François.
 Buchmann Mathurin.
 Frentz Georges.
 Chaumont Jean-Pierre.
 Gerard Jean.
 Frentz Nicolas.
 Lenoir Bastien, supplémentaire.

Thionville.

Leclerc Jean.
 Nicolas Paul.
 Veber François.
 Frireu Gabriel.
 Libel Ferdinand-Ernest.
 Masse Jacques.

NIÈVRE**Brutus-le-Magnanime.**

(ci-devant Saint-Pierre-le-Moutier)

Coignet Louis-Alexandre.
 Bergerot Louis
 Dumoutel Jacques.
 Piquet Jean-Baptiste.
 Charbonnier François.
 Bourdy Pierre.

La Charité.

Andriveau Léonard.
 Guesde Jean-Baptiste.
 Barrat Chrétien.
 Robin Guillaume.
 Coussinat Antoine-Gilbert.
 Loret Marc.

Clamecy.

Rathery Edme-Jacques.
 Gatty Jean.
 Prugneaud Edmond-Jacques.
 Tartarin Jean-Pierre.
 Ebrard Jean-Pierre.
 Chauveau Roch.

Chinon-la-Montagne.

(ci-devant Château-Chinon)

Cottin Jean-Nicolas.
 Bonroux Jean.
 Breugnot Lazare-Etienne.
 Richain Louis.
 Dubois François.
 Devoucoux Pierre-Marie.

Corbigny.

Fontaine Jean-Baptiste.
 Ganeau Michel.
 Barbier Elie.
 Balivet Clément.
 Gudin Louis-François.
 Lenoir Jean.

Cosne.

Fresne Pierre.
 Jondé Charles.
 Jacq Louis.
 Noireterre Edme-Paulin.
 Lefebvre Honoré.
 Jondé Nicolas.

Rocher-la-Montagne.

(ci-devant Decize)

Néron Jean-Baptiste.
 Moreau Claude, renvoyé le 28
 thermidor pour cause de ma-
 ladie.
 Prat Antoine, renvoyé le 28
 thermidor pour cause de
 maladie.
 Fondé Etienne-Rumeau.
 Dubresson Pierre.
 Hougues Claude.
 Gounaut Louis, supplémentaire.

Moulins-la-République.

(ci-devant Moulins-Engilbert)

Moreau Claude, renvoyé le 28

thermidor pour cause de
 maladie.

Boizot Etienne.
 Berrial Etienne.
 Grandjean François.
 Foulon Antoine.
 Gerard Etienne-Guillaume.

Nevers.

Bidolet Henri-Fabricsus.
 Bidault Jacques.
 Ralut François-Pierre.
 Fournier Jean
 Ricroc Léonard.
 Bourgeois Alexandre.

NORD**Avesnes.**

Garin François.
 Serez Dominique.
 Dahirel Joseph.
 Lapersonne Constant.
 Paquet Joseph.

Bergues.

Marcotte Benoit.
 Delahaye Louis-Hubert.
 Dannery Louis.
 Legrand François.
 Sagary Charles.
 Vermesch Florent-Léandre.

Cambrai.

Thiery Jean-Baptiste.
 Lebrun François-Joseph.
 Carrez Pierre-Joseph.
 Besse Georges-Jean-Baptiste-
 Joseph.
 Guyon Sauveur-Henri-Joseph.
 Lemaire Aubert.
 Lande Alexandre (ce citoyen
 remplace Lebrun).

Douai.

Cousin Nicolas.
 Facon Pierre-Joseph.
 Dupuis Constant.
 Mercier Joseph.
 Barbier Charles-Joseph.
 Verrier Julien.

Hazebrouck.

Vandal Joseph.
 Lalain Jean-Baptiste-Joseph.
 Dubois Louis-Ignace.
 Verschote Louis-Joseph.
 Vanneville Louis.
 Caron Benoit-Joseph.

Lille.

Cado Florimond.
 Defeuille François.
 Bellemère Louis-Joseph.
 Gilles Joseph.
 Bernard Joseph-Alexandre.
 Ivoy Amand-Fidèle.

OISE

Beauvais.

Bourguignon Alexis.
 Bertrand Pierre-Alexis.
 Pitre Jean-Baptiste.
 Roguez Jean-Nicolas-Simon.
 Petit André.
 Lefebvre Nicolas.
 Michaux Eustache-Etienne, sup-
 plémentaire.
 Duvivier Antoine-Théodore ,
 supplémentaire.

Breteil.

Barbier Casimir.
 Batonnier Louis.
 Delaforce Bonaventure.
 Cocuel Pierre-Antoine.
 Lacaille Etienne.
 Laporte Pierre.

Chaumont.

Leleu Jean-Louis.
 Tarlay Jean-Louis.
 Desjardins Pierre-Louis.
 Magnier Charles.
 Dhabitz Philippe.
 Dieutegard Jean-Baptiste.
 Fleury Arthur-Alexandre, sup-
 plémentaire.

Clermont.

Leloutre Philippe-Louis-Marie-
 Simon.
 Maupin Jean-François-Blaise.
 Dordain Antoine-Joseph-Marie-
 Charles.
 Lacour Henri-Jean.
 Parmentier Denis-Cyprien, ren-
 voyé le 20 thermidor par
 jugement du tribunal.
 Lelièvre Charles-Théodore.
 Dancourt Louis-Joseph-Gabriel
 renvoyé le 10 messidor par
 ordre des représentants.

Compiègne.

Herbet Victor-Basile, renvoyé
 le 11 fructidor pour cause de
 faiblesse de santé.
 Gorju Benoit.
 Branche Antoine-Jean-Charles.
 Deberle Clément.
 Dutilloy Jean-Baptiste.
 Prévost Pierre-Frédéric.

Crépy.

Herouard Denis.
 Cottereau Antoine-François.
 Mathioux Pierre-Firmin.
 Douy Gabriel.
 Douy François-Florent.
 Debraîne Michel.

Grandvilliers.

Daroux Jean-Baptiste.
 Martin Pierre-Isidore.
 Wallet Antoine-Th.-Eloi.
 Beaurain Ch.-Edme.
 Hertoux F.-Isidore.
 Prudhomme Ch.-Théodore.
 Vannier Antoine-Louis, sup-
 plémentaire.

Noyon.

Hebert Louis-Charles-Auguste.
 Roux Joseph-Sébastien.
 Prévost Joseph.
 Marin Vincent.
 Desfauchaux Médard.
 Bournisien Charles - Antoine.

Senlis.

Noël Jean-Pierre.
 Sauvé François-Gervais.
 Ducerf Charles-Antoine.
 Huglot Jean-Louis.
 Bonnet Louis-Ferdinand.
 Hoctor Louis.

ORNE

Alençon.

Lévêque Jean.
 Goulet François-Michel-Pierre.
 Sourdoire Gabriel.
 Fouquet François-Stanislas.
 Chenet Pierre.
 Collet Théodore.

Argentan.

Vicaire Noel-François.
 Lachenaye Jacques-Lapel.
 Tanqueray Frédéric-Thomas.
 Paris Louis.
 Sauve Jean-Baptiste.
 Lachenaye Lecœur.

Belême.

Manguin Pierre.
 Hervieux Joseph.
 Guespin François.
 Guiot François.
 Haudebourg Pierre.
 Olivier Jean-François-Michel.

Domfront.

Maréchal François.
 Delente Louis.
 Legrain Charles.
 Le Gaudouel Michel.

Garnier Thomas.
 Bertrand Victor.
 Petron Charles-François-André, supplémentaire.
 Le Roy Edouard, supplémentaire.

Laigle.

Coupé Toussaint.
 Martin Louis-Cyprien-César.
 Caillot Pierre.
 Gobart Jean-François.
 Lucas Jean-Pierre.
 Girais Louis.
 Daupley Pierre-Michel-Désiré, supplémentaire.

Mortagne.

Petit Jacques-Jean-Baptiste.
 Provost Marie-François.
 Vavasseur Jacques-Grégoire.
 Verdier Jacques-Jean.
 Bonsens Marie-Nicolas.
 Sublot Pierre-Lambert.
 Dominique Pierre-René, supplémentaire.
 Prévost Jean-Pierre-René, supplémentaire.
 Lecamus Auguste, supplémentaire.

PARIS

Bourg-Egalité.

(ci-devant Bourg-la-Reine)

Beret Joseph.
 Lemoine Joseph.
 Saudrain Jacques-Marie, renvoyé le 25 messidor par ordre des représentants.
 Cadot Jean-Benjamin.

Thiepon Jean-Victor.
 Bertault Pierre Soulanges, renvoyé par ordre des représentants.

Franciade.

(ci-devant Saint-Denis)

Krettly Louis-Alexandre.

Franciade (suite)

(ci-devant Saint-Denis)

Duguet Alexandre-François.
 Biraut Jean-Jacques.
 Feret René-Frédéric.
 Bonard Denis-Louis.
 Deneux François-Michel.

Paris.

Dellevallet Philippe.
 Clément Claude-René.
 Lefebvre François-Hippolyte.
 Pinson Nicolas-Henri.
 Gautier François.
 Durocher Fleury.
 Benoist Nicolas-Louis.
 Boulogne Claude-François.
 Isambert Jean-Auguste.
 Baudon Pierre, renvoyé le 29
 messidor par jugement du
 tribunal.
 François Nicolas-Emmanuel.
 Coupelet Jean-Baptiste.
 Lapie Jean-François.
 Givé Louis-Denis.
 Liger Noël.
 Perdu Dominique.
 Gomaud Franc-Hubert.
 Thomas Joseph.
 Rouvenat Joseph-Nicolas.
 Christophe Pierre-Joseph, ren-
 voyé le 29 messidor par juge-
 ment du tribunal.
 Pommerelle Pierre.
 Jérôme Pierre-Joseph.
 Gilcart Ant.-Jean-Joseph.
 Drigny Jean-Baptiste-Claude.
 Vuilliez Jean-François.
 Barré Pierre-Basile, renvoyé le
 29 messidor par jugement
 du tribunal.
 Vaillant Pierre-M.-Antoine.
 Truffard Jean-Louis.
 Boucher Jean-Baptiste.

Richard Louis-Claude.
 Gudin Ant.-Jean-Gabriel.
 Serret Jacques-Didier.
 Chebrié Barthélemy.
 Brochard Pierre.
 Monnot Auguste-Jean.
 Lelièvre.
 Fromentin Charles-Adrien.
 Jacob Pierre.
 Roux Jean-Baptiste.
 Maillard Jean-Louis.
 Ransonnet Joseph-Jacques.
 Compagnot Ange-Pierre.
 Médard Jean-Jacques.
 Bontrain François-Georges.
 Lemond Michel-Edme.
 Lamarre Louis-François.
 Papillon Guillaume.
 Drion Nicolas.
 Larna Maurice.
 Renault Pierre-François.
 Huzel Jean-Paul.
 Salliez.
 Chambrette Nicolas.
 Boulanger Louis.
 Gréault Jean-Pierre.
 Bricon Charles-Raymond.
 Leclerc Ponce.
 Collot Claude-Dominique.
 Maillet Pierre-François.
 Derastel André-Eugène.
 Chéret Louis-Alexandre.
 Leprince Michel.
 Bardin Gilbert.
 Corsin Louis-Germain, renvoyé
 le 29 messidor par jugement
 du tribunal.
 Millot Lambert.
 Coroy Victor.
 Dubois Dominique - Ezéchiél,
 renvoyé le 21 thermidor par
 jugement du tribunal.
 Delaspe Noël.
 Legrand Pierre-Edme.
 Cailly Jean-Baptiste.
 Sentier Claude.

- Dor Joseph-François.
 Salle Jean-Louis.
 Boudon Jean-Baptiste.
 Rondeau Augustin.
 Aport Jean-Baptiste.
 Roskop Antoine.
 Hostier Jean-Baptiste-Marie.
 Bertrand Jean-Antoine.
 Mouton Jean-Félix.
 Trochon François, supplé-
 mentaire.
 Rostinquot René-Henri, sup-
 plémentaire.
 Tabur Hyacinthe, supplémen-
 taire.
 Crosnier Furcy, supplémen-
 taire.
 Froidure Jean-François-Louis,
 supplémentaire.
 Vigé Louis-Gilbert, supplémen-
 taire.
 Berthet Jacques, supplémen-
 taire.
 Adam Louis, supplémentaire.
 Mineray Jean-Louis, supplé-
 mentaire.
 Carré Laurent-Victor, supplé-
 mentaire.
 Moreau Jean-Jacques, supplé-
 mentaire.
 Campagne Pierre-André, sup-
 plémentaire.
 Parfait-Vitry Jean-Baptiste-
 Basile, supplémentaire.
 Priée Jacques, supplémentaire,
 ce citoyen remplace un des
 élèves qui ont été ren-
 voyés.
 Gonord Mathieu, supplémen-
 taire.
 Derruder Jean-Dominique, sup-
 plémentaire, ce citoyen est
 passé des tambours dans la
 4^e millerie par ordre des re-
 présentant.
 Vinot Gabriel, supplémentaire,
 ce citoyen remplace un de
 ceux qui ont été renvoyés.
 Baudet Louis-Honoré-Domini-
 que, supplémentaire.
 Lepesteur Dominique, supplé-
 mentaire.
 Desormeaux Charles, supplé-
 mentaire.
 Lorrein Laurent, ce citoyen
 remplace un de ceux qui ont
 été renvoyés.
 Lhotte François, *idem*.

PAS-DE-CALAIS

Arras.

- Sayon Jean-Baptiste.
 Darras Philippe-Joseph.
 Vahé Dominique.
 Bécourt Augustin-Antoine-Jo-
 seph.
 Brunel Pierre-Joseph-Alexandre
 Le Bas Louis-Joseph.

Bapaume.

- Théry Alphonse.
 Pajot Adrien.

- Domont André-Joseph.
 Bayard Louis-Joachim.
 Desailly Henri.
 Delmotte Charlemagne.

Béthune.

- Lefort Benoit.
 Catouillart Hippolyte.
 Penin Cosme.
 Gautier Constant.
 Crespin Louis.
 Cubrule Florentin.

Boulogne-sur-Mer.

Delbarre François-Joseph.
Guillot Louis-Henri-Modeste.
Ovion Jacques-Antoine.
Pain Pierre-François-Marie.
Lambert Henri-Auguste-Désiré
Dhaillecourt François.

Calais.

Mallet Jean-Marie.
Chapeau Jacques-Antoine.
Darquer Louis.
Fournet Jean-François.
Maretz Louis.
Marcq Antoine.

Montagne-sur-Mer.

(ci-devant Montreuil)

Defrance Benoit.
Plet François.

Bourgeois François.
Voisin Delphin.
Mahieu Louis.
Toupet Louis-Constant.

Saint-Omer.

Bugat Joseph.
Behague Jean-Baptiste.
Lemaire Séraphin.
Herneley Pierre.
Bouvenois Julien.
Dubois Armand.

Saint-Pol.

Vasseur Louis-Joseph-Alexis.
Brossart Constant-Joseph-Louis
Delsaux Pierre-Constant.
Delattre Jacques-Antoine.
Servais Charles.
Dauvin François-Joseph-Ar-
nould.

PUY-DE-DOME**Ambert.**

Cisternes Pierre.
Dupoyet Marcellin.
Camus Guillaume.
Passebard Antoine.
Roux Jean-Baptiste.
Belon Pierre.

Besse.

Vedrilie François.
Douhet Antoine.
Rahon Guillaume, renvoyé le
29 messidor par jugement
du tribunal.
Guittard Jean.
Rainaud Pierre.
Delbrat Jean.

Lamotte Jean-Nicolas; ce ci-
toyen remplace Rahon.

Billom.

Guiot François-Xavier.
Grimard Sébastien-Antoine.
Aussandon Annet.
Lagardette Gabriel.
Greliche Pierre-Gabriel.
Paschal Amand.

Clermont-Ferrand.

Mallet Antoine.
Mathieu Amable.
Aussandon Jacques.
Cherol Antoine.
Puel Pierre.
Chausson Etienne.

Issoire.

Mainvialle Jean.
 Montcellet François.
 Frédéric Jacques.
 Parrot Guillaume.
 Malsang Antoine.
 Champrousse Antoine-Marie.
 Girard Jean, supplémentaire.
 Bardy Jean, supplémentaire.

Riom.

Bouyon Pierre.
 Robert Charles-François.

Vidal Antoine.
 Bas François.
 Rozier Guillaume.
 Chardon Antoine.

Thiers.

Marlières Gilbert.
 Bourrier Jean.
 Chalmette Guillaume.
 Chalvon Joseph.
 Felut Pierre.
 Lombardy Antoine.

BASSES-PYRÉNÉES**Mauléon.**

Planteroze Julien.
 Rozier Simon.
 Carrère Antoine.
 Beguerie de Licherre Jean-Phil.
 Maisonnave de Domesain Arm.
 Ainguruto Louis.

Mont-Bidouze.

(ci-devant Saint-Palais)

Duhagon Baptiste.
 Bordenave Bernard.
 Garat Laurent.
 Elichague Michel.
 Mendisco Jean.
 Campagne Auger.

Oléron.

Magendie Bernard.
 Monassot Barthélemy.
 Loustalot Pierre.
 Saupurin Jean.
 Laborde Jean.
 Goyhenne Gaspard.

Orthez.

Loustan Jacques Abraham.
 Lèrguier Pierre.
 Mondran Pierre-Henry.
 Minvielle Jacques.
 Dambourgès Jean.
 Dupont Jean.
 Bethebedes Pierre, supplémentaire.

Pau.

Catalogne Joseph.
 Lauronce Bernard.
 Magendie Dominique.
 Montegu Arnaud.
 Duclos Mathieu-Pierre.
 Tonat Pierre.

Ustaritz.

Laleu Casimir.
 Ader Pierre.
 Pagès Bernard.
 Montsempès J.-Baptiste.
 Valet Laurent.
 Paris Pierre.



HAUTES-PYRÉNÉES

Argelès.

Confitte Jacques.
 Crampes Dominique.
 Lacrampe Étienne-Paulin.
 Lacoume Michel.
 Gros Pierre.
 Gourgue Dominique.

Bagnères-Adour.

Laffaille Gabriel.
 Morere Jérôme.
 Perez-Guichard Antoine.
 Barraqué-Bié Jean-Pierre.
 Laffont Bernard.
 Bailac-Menjon Baptiste.

La Neste.

Bize Jean-Pierre.
 Labroquere Bernard-Romain.
 Corregé Jean-Marie-Valentin.
 Blagnan Louis.

Gonaux Guillaume.
 Luchon Jean-Pierre-Martin.

Tarbes.

Rosier Arnaud.
 Lafage Jean-Marie-Antoine.
 Reyant Jean, renvoyé le 4 thermidor par jugement du tribunal.
 Duprat Jean.
 Laporte Laurent.
 Gachassin Joseph.
 Cardeilhac Antoine, ce citoyen remplace Reyant.

Vic.

Seignouret Antoine.
 Lavedan Paul.
 Mondin Philippe.
 Pomadere Jean.
 Lartigue Jean.
 Luro Jacques.

PYRÉNÉES-ORIENTALES

Perpignan.

Moline François.
 Roca François.
 Frigola Claude.
 Delclos Michel.
 Pelegry Jean.
 Combacal Crespin.

Prades.

Lacroix Romarin.
 Just Pierre.
 Taix Pierre.
 Vert Julien.
 Glaudis Jean.
 Lavail Antoine.

BAS-RHIN

Haguenau.

Haffner Jean.
 Ellenberger Jean.
 Kastence Georges.
 Richert Joseph.

Walter Florent.
 Reinbold Nicolas.

Neu-Saarwerden.

Karcher Louis.

Neu-Saarwerden (*suite*)

Meyer Frédéric.
 Herrenschmidt Balthazar.
 Dees Philippe.
 Schmitt Henry.
 Lang Georges.

Carey Claude.
 Widt Jean-Baptiste.
 Kling Jean-Michel.
 Wolf André.
 Baerst Michel.
 Marx-Berr Samson, supplé-
 mentaire.

Schlestadt.

Chambres Antoine.
 Fohr Jacques.
 Burger Joseph.
 Franck Raymond.
 Stockel René.
 Ganibert.

Strasbourg.

Kohler Jean Christophe.

Wissembourg.

Heydenreich Fred.-Auguste.
 Hornus Philippe-Balthazar.
 Herfourth François.
 Apffel Louis-Guillaume.
 Bartholdi Georges-Philippe.
 Gross Louis.

HAUT-RHIN**Altkirch.**

Perret Ferdinand.
 Geist Georges-Didier.
 Gellé Louis.
 Musch Joseph.
 Robert François-Michel.
 Ackly Martin-Antoine.

Fenier Xavier.
 Grosjean Nicolas, supplémen-
 taire.
 Lapostolet François, supplé-
 mentaire.
 Douellet Charles, supplémen-
 taire.

Belfort.

Brollemann Claude-François.
 Antonin François-Xavier.
 Béchaud Pierre-Joseph.
 Digne François-Meinrad.
 Millet François.

Colmar.

Schmitt Thomas.
 Rippert Jean-Jacques.
 Boldeveck Mathieu.
 Keller François-Antoine.
 Dietrich Jacques.
 Zenner Georges.

RHONE**Commune-Affranchie.**

(ci-devant Lyon)

Hardy Jacques.
 Gauthier Benoit.

Gabet Guillaume.
 Guillot Jean-Baptiste.
 Charpiot Bernard.
 Rousset Gaspard.

Genis-le-Patriote.

(ci-devant Saint-Genis-Laval)

Ferrand Antoine.
 Foret Antoine.
 Palut Jean-Antoine.
 Guigaud Jean-Louis.
 Gripard Jean-Antoine.
 Vaganet Niziere.

Villefranche.

Dutaud Balthazar.
 Lagay Jérôme-François.
 Farges Jean.
 Accarie Pierre.
 Joudrioux Jean-François-Esprit.
 Favret Antoine.

HAUTE-SAONE**Champlitte.**

Romain-Joseph.
 Edme Etienne-François.
 Petitjean Jérôme-François.
 Guyon Simon.
 Vendeur Claude-Etienne.
 Magnet Christophe.

Gray.

Lefaivre Nicolas.
 Husson Louis-Joseph.
 Garnier Claude-Charles.
 Fouvent Charles-Christin.
 Bacoulon Claude-François.
 Rochefrette Bernard.

Jussey.

Liegot François.
 Charpentier Pierre.
 Mottet Valère.
 Journey Claude.
 Thomas Mathieu.
 Maillot Jacques-Antoine.

Lure

Briseaux Claude-Antoine.
 Cernesson Etienne.
 Trahin Pierre-François.
 Pichon Desle-Agathe.
 Grandjean Jean-Germain.
 Gossin Jean-François.
 David Cyprien, supplémentaire.
 Perdrizet Philippe, *id*

Luxeuil.

Prevost Pierre-Joseph.
 Laurent Pierre-Joseph.
 Thierry Charles-Julien.
 Viette Pierre.
 Cosson Ambroise.
 Boiteux Jean-Baptiste.

Vesoul.

Boudot Louis.
 Bournier Claude-François.
 Briffaut Nicolas.
 Mouroz Servais.
 Humbert Jean.
 Rebillet Antoine.

SAONE-ET-LOIRE**Autun.**

Changarnier Jules-Alexandre.
 Pichard François-Philibert.

Perret François.
 Aubert Luc.
 Boillot Nicolas.
 Favat Joseph.

Bellevue-les-Bains.

(ci-devant Bourbon-Lancy)

Lambert Michel.
 Gauthey Antoine.
 Gay Charles-Louis.
 Perrin François.
 Commeau Philibert.
 Tissier Barthélemy.

Châlon-sur-Saône.

Logéa Antoine.
 Raumé Thorin.
 Dubois Jean-Baptiste.
 Bourguignon Claude.
 Pelletier Jean.
 Gault Pierre.

Charolles.

Alban Thomas.
 Deschizeaux Pierre.
 Geoffroy Claude.
 Moretain Nicolas.
 Pierre Jean-Joseph.
 Quarré Primevère.
 Auduc Claude, supplémentaire.

Louhans.

Féaux Claude.
 Tissot Joseph.
 Chamissot Martin.
 Guillermin Henri.
 Bourgeon Jean.
 Bonnet Claude.

Mâcon.

Millon Luc.
 Chatain Jean-Baptiste.
 Jourdain Louis.
 Tournier Jacques.
 Décole André.
 Laroche François.

Marcigny.

Desgranges Lazare.
 Boussant François.
 Miller Claude.
 Machillot Claude.
 Lagrange Pierre.
 Durocher Jean.

SARTHE**La Ferté-Bernard.**

Pean Charles.
 Jouanneau Thomas.
 Rocher François.
 Lhommeau Louis-René.
 Lebrun Denis-Pierre.
 Martel Jean.
 Pollin Pierre, supplémentaire,
 renvoyé pour cause de fai-
 blesse de santé.
 Lecomte René, supplémentaire,
 renvoyé pour cause de fai-
 blesse de santé.
 Pesche Julien, supplémentaire.

La Flèche.

Lefranc Pierre.

Esnault Charles.

Lenoir Louis.

Hubert Antoine-Pierre.

Branchu Alexandre.

Beaufils Alexandre.

Girard Julien-François, sup-
 plémentaire.

Fresnay.

Lelong François.

Dufour Jacques.

Lefebvre Jean.

Rousseau Antoine.

Toretton Hilaire-François.

Voisin Maurice.

Rousseau Ambroise, supplé-
 mentaire.

Mamers.

Legué Jacques.
 Lorier Nicolas.
 Maufay François.
 Dugast Julien.
 Tetedhomme Corentin.
 Mohin Michel, renvoyé le 20
 thermidor par jugement du
 tribunal.

Demeude François, supplémen-
 taire.

Trimouille Pierre, supplémen-
 taire.

le Mans.

Lecomte François.
 Morancé François.
 Pezard Charles.
 Roquet Jean-Pierre.
 Roulois Michel-François.
 Bedeau Pierre.
 Bellot Jean, supplémentaire.

Mont-sur-Loire.

(ci-devant Château-du-Loir)

Jouanneau Jacques.
 Dagoreau Vincent.
 Millois Charles.
 Berneux Simon.
 Gasnot Mathieu.
 Houdayer Michel.

Sablé.

Troussard Mathurin.
 Loyaud Mathieu.
 Poulet Guy.
 Bellot Nicolas.
 Davy Louis.
 Bellanger Julien.

Saint-Calais.

Champoiseau Gilbert.
 Dapres Jean-Jacques.
 Pelletier Jean.
 Moineard Jean-René-Nicolas.
 Quentin Pierre.
 Savard Jean-Baptiste-Gervais.
 Tironneau Michel, supplémen-
 taire.
 Megret Thomas, supplémen-
 taire.

Sillé-la-Montagne.

(ci devant Sillé-le-Guillaume)

Bachelier Thomas-Jacques.
 David Jacques-Michel.
 Chameaux Nicolas-Constant.
 Chauveau René.
 Poirier Joseph.
 Maignan Joseph, mort le 10
 fructidor.

SEINE-ET-MARNE**Meaux.**

Messenger Pierre-Nicolas.
 Schmitz Antoine.
 Baudoin Julien.
 Ferrand Louis-Henri Denis.
 Hude Jean-Baptiste.
 Villecoq Jean-Baptiste-Vincent.
 Cuinat François, supplémentaire

Melun.

Liger Auguste-René.
 Lamaury Armand-Nicolas.
 Deschamps Jean-Mathurin.
 Gaudray Antoine.
 Charlot Jean-Marie.
 Dumesnil Pierre.

Nemours.

Gudin Laurent.
 Lamy Jean.
 Callé Jean-François.
 Cochain Louis-Henry, renvoyé
 le 18 thermidor pour cause
 de faiblesse de santé.
 Blanchet Marie, renvoyé le 18
 thermidor pour cause d'épi-
 lepsie.
 Mérienne Jean-Louis.
 Giboutel Jean-François, supplé-
 mentaire.
 Hamelin Etienne, remplaçant.
 Herbillon Jean-Michel-Marie,
 remplace Blanchet.

Provins.

Longuet Savinien-Toussaint.

Nadrot Jean-Pierre.
 Fabre Noël-Cyprien.
 Millière Jacques-Benoît.
 Ragon Charles-Frédéric.
 Jarry Etienne.

Rozay.

Dubois Charles.
 Lefebvre Julien.
 Beaurepaire Nicolas.
 Lescuyer Louis-Marie.
 Regnier Nicolas.
 Fahy Etienne-François.
 Colleau Christophe, supplé-
 mentaire.
 Destrés François - Ferdinand,
 supplémentaire.

SEINE-ET-OISE**Corbeil.**

Laigre Joseph-François.
 Renault Crépin-François.
 Motteau Philippe.
 Salmé Louis-Claude.
 Mozard Henri.
 Montroux Louis-Marie.
 Duval Pierre, supplémentaire.
 Précloux Jean-Pierre, supplé-
 mentaire.

Dourdan.

Vial Jean-François.
 Vazier François-Eloi.
 Rouget Jean.
 Jauneau Pierre-Etienne.
 Ozanne Julien.
 Simonneau Louis-Mathurin.

Etampes.

Ménage Augustin.
 Subtille Jacques.
 Le Roux Jean-René-Madelin.

Goblet Antoine-Nicolas.
 Savoye Jean-Louis.
 Vieille Jacques.

Gonesse.

Lutton Henri-Joseph, renvoyé
 le 1 thermidor par ordre des
 représentants.
 Godard Jean-Pierre.
 Lebrun Antoine.
 Gilles Louis-Didier.
 Metas Alexis-Prudent.
 Robquin Charles.
 Hubert Joseph, ce citoyen rem-
 place Lutton.

Mantes.

Frichet Charles-Alexandre.
 Leclerc Jean-Baptiste-Laurent.
 Dolnet Noël-Alexandre.
 Larget Louis-Isaac.
 Hillemand Jean.
 Blaise Pierre-Alexandre.

Montagne-du-bon-Air.

(ci-devant Saint-Germain-en-Laye).

Kalhoph Jean.
 Lécuyer Louis-René.
 Dubreuil Denis-Pierre.
 Le Brun Etienne.
 Aubrun François-Joseph.
 Pintré Jean-Augustin.

Montfort-le-Brutus.

(ci-devant Montfort-l'Amaury).

Carrot Barthélemy.
 Gilbon Jacques.
 Lamy Laurent-François.
 Thuvin Gilles.
 Langlois Pierre-Denis.
 David Alexandre.

Pontoise.

Lacroix Henri-Gabriel.
 Trotin Antoine-Xavier.
 Jacquin Jean-Baptiste.
 Aubert François-Auguste.
 Legrand Charles.
 Deljeuze Jean-François-Rigobert.

Versailles.

Sorreau Charles-Alex.-Louis.
 Laurent Antoine.
 Desauges Louis-Jacques.
 Pagnon Joseph-Charles.
 Dissey Guillaume, congédié le
 21 fructidor et retourné dans
 ses foyers.
 Brunet Marie-Antoine.
 Lefebvre Joseph-Hippolyte, sup-
 plémentaire.

SEINE-INFÉRIEURE**Brutus-Villiers.**

(ci-devant Montivilliers).

Poret Pierre.
 Hurault Michel-Emmanuel.
 Allais Pierre-Nicolas.
 Levillain Jean-Baptiste.
 Madeleine Jean-Félix.
 Leboullanger Jean-Charles.

Cany.

Lejeune Simon.
 Aubert Charles.
 Boulard Laurent.
 Mérienne Dominique.
 Perrier Tranquille.
 Gaudu Pierre.

Dieppe.

Tourtelle Jacques.
 Langlet Nicolas-François.
 Fournot Pierre-Juste.

Goudré Joseph.
 Conseil Michel.
 Claire François-Alexandre.

Gournay.

Chantrelle Gabriel - Michel -
 Marie.
 Thibault Martin.
 Dallais Charles-Guillaume.
 Gromas Jean-François.
 Cauchois Louis-Pierre-Honoré.
 Blainville François-Antoine.

Neufchâtel.

Delean Pierre-François.
 Hennocque Nicolas-Stanislas.
 Cordier François.
 Dubois Pierre-Elie-Cyprien.
 Dubus Jean-Nicolas.
 Poulain Antoine-Claude.

Rouen.

Lemachois Alexandre.
 Dantan Joseph-Victor.
 Jaillet Etienne.
 Thuilier Jean.
 Petit Pierre.
 Leroy Jacques.
 Drouet Jean-Louis, supplémen-
 taire.

Yvetot.

Pichot Charles-Guillaume.
 Née Pierre.
 Sannois Jean-Louis-Grégoire.
 Hauchecorne Jean-Baptiste.
 Guérin Jean-Baptiste.
 Hervé Pierre-René.

DEUX-SÈVRES**Bressuire.**

Leclerc Jean-Baptiste.
 Bienvenu Charles.
 Chaulouineau Daniel.
 Couturier Pierre-René.
 Savary Louis.
 Merle François.

Niort.

Hipaux Louis-Aimé.
 Foucaud Jean.
 Ferré Nicolas-André.
 Bremaud Marie.
 Poncet Hilaire.
 Gallois François.

Maixent.

(ci-devant Saint-Maixent).

Berton Jean.
 Grasseau Alexandre.
 Teneguy Etienne.
 Ferru Louis.
 Charretier Pierre.
 Papot Pierre.

Parthenay.

Feret François.
 Blumeau François.
 Lorfrais Jacques.
 Bachelier Jacques.
 Moulin Charles.
 Grangereau François.

Melle.

Emont Pierre-Alexandre, ren-
 voyé le 2 fructidor pour cause
 de faiblesse de santé.
 Cavier Jean.
 Charrière Pierre.
 Perrot Louis.
 Martin François-Hippolyte.
 Faucher Jacques.

Thouars.

Sabourin Pascal, renvoyé le 27
 fructidor par ordre des re-
 présentants.
 Lanoue Jean-Jacques.
 Cherbonneau Jacques.
 Roy Augustin
 Herbault Jean.
 Montault Jacques.

SOMME**Abbeville.**

Genint Benoît.
 Depoilly André-Vulfran-Franç.
 Herouart Auguste-Lambert.

Dumoulin Jean-Louis-Mathurin
 Petit Jean-Baptiste-Nicolas.
 Baillet Joseph-Ant.-Alexandre.

Amiens.

Bizet Philippe.
 Legendre Amb.-Gust.-Alexis.
 Thierry Victor.
 Laruelle Libre.
 Laurent Norbert-Frédéric.

Doullens.

Gallet Louis.
 Gaudry Joseph.
 Wasse Jean-Baptiste.
 Laurent François.
 Pouchart Jean-Baptiste.
 Ausquin Philippe-Joseph.

Alby.

Toulze Antoine.
 Julia Jean.
 Mahuziez Marc.
 Lemozy François-Auguste.
 Pujol François.
 Puel André.

Castres.

Dejean Paul.
 Chayla Jean.
 Cabrol Jean-Louis-Vincent.
 Pasturin Marc-Antoine.
 Caragail Antoine-Marc.
 Pebernard Pierre.

la Caune.

Esperon Philippe.
 Chabert Jean.

Montdidier.

Ranson Etienne.
 Foulloy Hyacinthe.
 Hebert Jean-Melchior.
 Catonnet Isidore.
 Le Roy Louis-Auguste-Nicolas.
 Forget Louis-François.

Péronné.

Debrye Alexandre-Louis-Jos.
 Ruault Pierre-Louis-Joseph.
 Hocquet Fr.-Louis-Paul-Aug.
 Bourdon Jacques-François.
 Féret Jean-Pierre-Auguste.
 Jamart Pierre-Honoré.

TARN

Cabanne François.
 Gardes Paul.
 Bonifas Philippe.
 Julien Paul.

Gaillac.

Pigeron Hippolyte.
 Capelle Pierre.
 Rodier Pierre.
 Briel Antoine.
 Delrieu Jacques.
 Lannes Christophe.

Lavaur.

Viyer Jean-Pierre.
 Guarigues Pierre.
 Mauriès Joseph.
 Daure Jean-Jacques.
 Ramond Antoine.
 Davach Antoine.

VAR**Barjols.**

Faubert Jean-Antoine.
 Gérard François.
 Mossy Paulin Jean-Joachim.
 Estève Joseph.
 Blanc Basile-Pierre-Honoré.
 Reynouard Jean-Baptiste-Noel.

le Beausset.

Gardon Jacques.
 Ganteaume Lazare.
 Roubin Antoine-Joachim.
 Keriot Balthazar.
 Roubin Sauveur.
 Cayral Antoine.

Brignoles.

Girault Joseph-Athanase.
 Bayol Jean-Baptiste.
 Borme Paul.
 Aubert François.
 Reynouard Louis-Grégoire.
 Blanc Pierre-Dominique.

Draguignan.

Lious François.
 Gastinel François.
 Monoyer Joseph-François.
 Anne Jean-Baptiste.
 Fassy François-Esprit.
 Bernard Joseph.

Fréjus.

Lambert Auguste.
 Meifredy Joseph-François.
 Abeille Simon.
 Arnaud Jean.
 Gasignare Joseph.
 Cauvin Pierre.

Grasse.

Trabaud Blaise-Antoine.
 Daumas François.
 Cresp Joseph.

Gillette Antoine.
 Maure Jean-François.
 Gras Jean-Joseph.

Marathon.

(ci-devant Saint-Maximum).

Recubert Louis-Henri.
 Saurin Jean-Mathieu.
 Monnier Pierre.
 Martin Paul
 Seivant François.

Saint-Paul-du-Var.

Rapet Claude-Joseph.
 Siloi Thomas.
 Issert Etienne.

Solliès.

Molière Clair.
 Martin Dominique.
 Courme Victor-Antoine.
 Cavalier Jacques.
 Baude Joseph.
 Roubaud Dominique.

VAUCLUSE**Apt.**

Mouret Augustin-Joseph.
 Jonval Frédéric-Grégoire.
 Fouret Joseph.
 Granier Guillaume.
 Guérin Jean-François.
 Vilary André.

Avignon.

Yautier Agricol.
 Dumas Germain-Sulpice.
 Bonfils Jean-Pierre.
 Jullian Jean-Pierre.
 Léonard Jean-François-Marie.
 Pourpre Alexis.

Carpentras.

Sarrobot Casimir-François.
 Gavary Louis.
 Arnaud Joseph.
 Floquet François-Michel.
 Quinquin Abdon-Joseph.
 Villelongue Antoine-Augustin.

Orange.

Sisteron Jean-Joseph.
 Chaix Joseph.
 Espenon Jean-André.
 Filanchier François.
 Chabrol Auguste-Dominique.
 Armand Victor.

DÉPARTEMENT VENGE

(ci-devant Vendée).

Challans.

Moiseau Antoine.
 Bonnin François.
 Yvon Jean.
 Saurin Jacques-Marie.
 Bonnet Claude.
 Besscau Marie.

la Châteigneraye.

Gautrin Jean.
 Fauconnier François.
 Filauseau Samuel.
 Gourmand René.
 Robin Pierre-Jacques.
 Chalan Jean.

Fontenay-le-Peuple.

(ci-devant Fontenay-le-Comie).

Martineau Etienne.
 Fauger Romain.
 Poineau Vincent.
 Devau Benjamin.
 Pilleau Jean-Louis.
 Cardin Pierre.

Châtellerault.

Brunet Joseph-Henri.
 Habert Pierre-Alexis.
 Papillaud Joseph-Fortuné.
 Larivierre Anselme.
 Brunet Alexis.
 Augeard Alexis.

Civray.

Cante Antoine.
 Desvignes Pierre-Hilaire.
 Malapert Jean-Baptiste.

Montaigu.

Conchon Antoine.
 Malsang Antoine.
 Boisset Antoine.
 Cottin Gilbert.
 Camus Gilbert.
 Peitre François.

la Roche-sur-Yon.

Allaire Alexandre.
 Merlaud Benjamin.
 Baranger Louis.
 Bernard François.
 Charrier Félix.
 Genoie François.

les Sables-d'Olonne.

Boursier Louis-Pierre-Victor.
 Roudenet Jean-Benjamin.
 Bouard Jean-Jacques Benoit.
 Fruchard Fidèle.
 Veillon Louis-Jaques-Martial.
 Marvilleau Jean-Jacques.

VIENNE

Devoye Etienne.
 Montaut Louis.
 Meminot Pierre.

Loudun.

Fabry Victor.
 De la Pierreplatte-Remy (1).
 Come Cornil.
 Cornai Jean-Baptiste.
 Dupré Joseph.
 Lafond Vincent.

(1) Le 20 août, le Comité de salut public arrête que Remy de la Pierreplatte sera transféré jusqu'à nouvel ordre dans la maison de détention dite des Carmes.

Lusignan.

Phelippeaux Pierre-Eléonor-Prosper.
Violette André.
Bernard Paul.
Rivault Pierre.
Simon Charles.
Morand Jacques.

Montmorillon.

Babert Jacques-Henri.
Bonneset J.-Ch.-Aug.-Jacques.

Amable François.
Bouret Jean-Bapt.-Théophile.
Joyeux Jacques.
Bernard Léonard-Vincent.

Poitiers.

Roussereau Louis-Augustin.
Arnaud Pierre-Jacques.
Duclos Nicolas.
Bonnet Jean-Marc.
Chiron Alexandre.
Deméré Jean-François.

HAUTE-VIENNE**Bellac.**

Monnier François-Yves.
Morichon Pierre.
Senemaud Alexis.
Arbellot Jean.
Vidal Léonard.
Jourdeaneau Théobald.

le Dorat.

Bonnet Jean.
Bouquet Benoît.
Decressac Louis-Joseph.
Dumas-Mathieu.
Desbouiges Pierre.
Gaucherand Jean-Baptiste.

Limoges.

Bordas Jean.
Pallotte Simon.
Lavaud Jean-Baptiste.
Picat Jean-Baptiste.
Grenier François.
Clément Simon.

Saint-Junien.

Hacquard Joseph.
Fougeras Amand.
Bernard Jacques.
Delias Martial.
Dervaux Jean.
Valade François.

Saint-Léonard.

Martinot Jacques.
Caffiot Jacques.
Mosnier Jacques.
Bretoniche Antoine.
Mignon Baptiste.
Faucillon Léonard.

Yrieix-la-Montagne.

Catolle Pierre.
Bonnet Pierre.
Bonnet Bernard.
Teytu Pierre.
Bordas Elie.
Girardin Pierre.

VOSGES**Bruyères.**

Valentin Jean-Baptiste.
Bernard Jean-Baptiste.

Ranfaing Claude-Benoît.
Lhote Jean-Nicolas.
Forestier Nicolas-Joseph.
Romary Jean-Nicolas.

Darney.

Gothevatz Nicolas.
Tisserand Dominique.
Aubry Nicolas.
Brocheret François.
Bouchev Claude.
Daubiez Louis-Nicolas.

Epinal.

Robinot Jacques-Nicolas.
Lambert Dominique.
Rattaire Jean-Baptiste.
Collin Etienne-Louis.
Ferry Jean-Baptiste.
Lervat Charles.

Lamarche.

Larcher André.
Poirson Charles.
Gaspard Joseph.
Renaud Alexis.
Thevenin Jean-Baptiste-Basile.
Dunaut Antoine.

Libremont.

(ci-devant Remiremont).

Brisac Pierre-Nicolas-Josué.
Lallemand-Jean-Nicolas.
Paget Jean-Claude.
Bagré Joseph-Claude-Simon.
Cuny Claude-Antoine.
Bouteille Claude-François-Tous-
saint.

Mirecourt.

Belfoy Louis-Christophe.
Bailly Jean-Claude.
Morel Pierre-Louis.
Gajet Charles-Louis-Alexandre.
Lété Charles-Nicolas.
Laforge Nicolas.

Mouzon-Meuse.

(ci-devant Neufchâteau).

Godard Nicolas-Joseph.
Robin Jean-Baptiste-Félix.
Godard Joseph.
Najean Nicolas-François.
Plumerel Claude-Hilaire.
Boulangier Gaspard.
Lambert François-Etienne, sup-
plémentaire.

Ormont.

(ci-devant Saint-Dié).

André Nicolas-Thomas.
Granaye Jean-François.
Quirin Nicolas.
Colin François.
Frick Charles.
Humbert Jean-Joseph.

Rambervillers.

Lahalle Jean-Baptiste.
Richard Etienne.
Henry Antoine.
Michel Claude-Joseph.
Husson Joseph.
Claudé Claude.

Senones.

Claude Joseph.
Cuny Nicolas, renvoyé le 4 ther-
midor pour cause d'épilepsie.
Monbreau François-Marie.
Guillemette Sébastien.
Richard Jean-Baptiste, renvoyé
le 4 thermidor pour cause
d'infirmités.

Gaury Tite-Augustin.

Humbert Joseph. } ils remplacent
Saintin Joseph. } les 2 jeunes gens
 } du même district
 } qui ont été ren-
 } voyés.

YONNE

Auxerre.

Hélie Laurent.
 Bergère Henri.
 Goubillon Lazare.
 Breon Etienne.
 Valotte Hubert.
 Defrance Germain.
 Thévenot Edme, supplémen-
 taire.

Avallon.

La Doucette François-Denis.
 Guyot Edme-Siméon, renvoyé
 le 18 messidor par ordre des
 représentants.

Bray Antoine.
 Thibault Pierre-François.
 Chatelain Pierre-Charles.
 Rollet François-Marie.
 Baudouin Benigne, remplace
 Guyot.

Joigny.

Thomas Germain.
 Lecocq Guillaume.
 Marlot Jean-Louis.
 Robert Antoine.
 Triboulet Vincent.
 Hesme Louis-Joseph.

Mont-Armance.

(ci-devant Saint-Florentin).

Robert Nicolas.

Dhard Alexandre.
 Fleury Nicolas-Morin.
 Charlois Nicolas-Etienne.
 Darlot Alexandre.

.....

Saint-Fargeau.

Pautras Jean-Antoine.
 Pouillet Jean.
 Bezace Pierre.
 Chambard François.
 Michot Edme.

.....

Sens.

Billard Etienne.
 Gasserand Julien Marie.
 Lapointe Jacques.
 Pichard Pierre.
 Clairain Louis.
 Bourdin Sébastien.

Tonnerre.

Marmignat Edme.
 Menetrier Louis-Nicolas.
 Forgeot Edme-Jean-Claude.
 Colin Jacques-Céleste.
 Milot Joseph.
 Arnon Pierre.

II

Noms et Notes des Instructeurs

(Liste dressée par le représentant Moreau)

Noms des instructeurs qui ont été employés dans les différentes armes de ladite Ecole, avec des notes sur leurs mœurs et leurs talents militaires.

Instructeurs	Age	GRADE	OBSERVATIONS
Conseil d'instruction			
CHANEZ.	48 $\frac{1}{2}$	Général.	
BLANG.	40	Millierion adjoint au général.	
DEVAUX.	44	Chef de la 1 ^{re} millerie.	
LÉCAILLETTE.	48	Chef de la 2 ^e millerie.	
CONSTANTIN.	48	Chef de la 3 ^e millerie.	
CUDEY.	50	Chef de la 4 ^e millerie.	
CHOPPIN.	51	Chef des piquiers.	
RIVEROT.	46	Chef de l'artillerie.	
BIZOT.	40	Chef du génie.	
FISCHER.	38	Chef de la cavalerie.	
Infanterie			
<i>1^{re} Millerie</i>			
CALLON.	28	Centurion.	Bon instructeur, a donné bon exemple aux élèves, en état de faire un bon capitaine.
BROCARD.	40	Décursion.	Bon instructeur au détail, bonne conduite.
HANQUIER.	42	Id.	Id.
VANNACQUE.	29	Id.	Id.

Instructeurs	Age	GRADE	OBSERVATIONS
TILLOY.	53	Centurion.	Bon instructeur de détail, a bien tenu sa centurie.
MARTIN.	36	Décurion.	Médiocre instructeur, bonne conduite.
POISSON.	54	Id.	id.
BAILLY.	34	Id.	id.
SELLIER.	28	Centurion.	Bon instructeur, a donné bon exemple, peut faire un bon capitaine.
AUBRY.	31	Décurion.	Instructeur des piquiers, bonne conduite.
FAUVEAU.	28	Décurion.	Bon instructeur au détail, bonne conduite.
ROUILLER.	35	Décurion.	id.
PETIT.	28	Centurion.	Faible instructeur, a bien rempli ses autres devoirs.
TOFFIER.	43	Décurion.	Médiocre instructeur, bonne conduite.
DÉVOISIN.	58	Décurion.	id.
ESCHARD.	35	Décurion.	Mauvais instructeur, donnant mauvais exemple par sa conduite.
PERRET.	40	Centurion.	Bon instructeur au détail, a rempli ses devoirs avec zèle.
GRÉVEDON.	25	Décurion.	Mauvais instructeur, insouciant, donnant mauvais exemple.
CANIVET.	40	Décurion.	Médiocre instructeur, peu de fermeté, bonne conduite.
CHENEL.	30	Décurion.	Faible instructeur, bonne conduite.
POUJET.	51	Décurion.	Bon instructeur, ancien militaire, d'une très bonne conduite, donnant bon exemple, désire sa retraite.
DÉRIOT.	29	Centurion.	Bon instructeur, conduite ferme et soutenue, propre à faire un bon capitaine.
BLANCHARD.	41	Décurion.	Bon instructeur, mais manque de fermeté.
RÉNÉ.	38	Décurion.	Faible instructeur, point de fermeté.

Instructeurs	Age	GRADE	OBSERVATIONS
DEVERNINE.	27	Centurion.	Bon instructeur, instruit en état d'être employé, mais s'est mis quelque fois à la tête des cabales.
MANIÈRE.	39	Décurion.	Faible instructeur, bonne conduite.
CHARLOIX.	22	Décurion.	Bon instructeur au détail, montrant du zèle.
VIGNAT.	29	Décurion.	Faible instructeur, paresseux.
MONNIN.	41	Centurion.	Faible instructeur, a d'ailleurs bien conduit sa centurie, quelques reproches sur sa conduite particulière.
CANUT.	22	Décurion.	Ayant des dispositions, mais aime les plaisirs.
PERNOT.	28	Décurion.	Médiocre instructeur, bonne conduite.
BÉGAT.	50	Centurion.	Bon instructeur au détail, a donné bon exemple aux élèves.
SERVIN.	30	Décurion.	Bon instructeur, bonne conduite.
GIRAULT.	36	Décurion.	Faible instructeur, grossier, jureur.
FURIN.	40	Décurion.	Bon instructeur, beaucoup de zèle, bonne conduite.
GIRARDOT.	36	Centurion.	Faible instructeur, peu de fermeté, médisant.
HÉBERT.	47	Décurion.	Faible instructeur, négligent.
PÉCHINET.	27	Décurion.	Bon instructeur au détail, du zèle, de la conduite, a servi dans la dernière garde de Capet.
LEVALLOIS.	35	A fait les fonctions de quartier-maître	avec beaucoup de zèle et d'intelligence, bon instructeur au détail, conduite exemplaire.
COLIN.	29	A fait les fonctions d'adjutant-major	avec zèle et intelligence, bon instructeur.
<i>2^e Millerie.</i>			
DUCEUF.	52	Centurion.	Ancien militaire, bon instructeur, ferme et intelligent.

Instructeurs	Age	GRADE	OBSERVATIONS
DEPIERRE.	27	Décurion.	Bon instructeur de détail, bonne conduite.
LALLEMENT.	40	A fait les fonctions de quartier-maître	avec beaucoup de zèle et d'intelligence, bon instructeur, bonne conduite.
CHAUDRON.	44	Centurion.	Bon instructeur, intelligent, a bien conduit sa centurie.
BRÉARD.	23	Décurion.	N'a pas profité des leçons de l'École, bonne conduite.
VAUCORBEIL.	50	Décurion.	Faible instructeur, bonne conduite.
TOFFIER.	30	Décurion.	Bon instructeur de détail, bonne conduite.
JAMBE.	33	Centurion.	Excellent instructeur, a donné bon exemple aux élèves, peut être employé aux armées avantageusement.
HENRIOT.	37	Décurion.	Bon instructeur de détail, de l'intelligence et de la conduite.
BEAUGRAND.	34	Décurion.	Instructeur médiocre, de la conduite.
LUDEAU.	22	Décurion.	Très faible instructeur, n'a point profité des leçons.
CHATON.	55	Centurion.	Ancien militaire, bon instructeur de détail, a donné bon exemple.
BLUSSAND.	27	Décurion.	Bon instructeur de détail, a donné bon exemple.
LABOUR.	27	Décurion.	Faible instructeur, bonne conduite.
JOYEUX.	29	Décurion.	Bon instructeur de détail, bonne conduite.
ROGEAT.	31	Centurion.	idem.
LAMARCHE.	27	Décurion.	Très faible instructeur, n'a point profité des leçons.
PROVINS.	42	Décurion.	Passable instructeur, bonne conduite.
DUCHESNE.	40	Centurion.	Bon instructeur de détail, a bien conduit sa centurie.

Instructeurs	Age	GRADE	OBSERVATIONS
LASOURDERIE.	52	Décurion.	Bon instructeur de détail, bonne conduite.
CHANSON.	34	Décurion.	Médiocre instructeur ; bonne conduite.
PILLON.	34	Décurion.	Bon instructeur de détail, de l'intelligence, a donné bon exemple.
FLANDRE.	40	Centurion.	Très bon instructeur, a bien conduit sa centurie.
PETIT.	26	Décurion.	Bon instructeur de détail, du zèle et de la conduite.
MARTIN.	35	Décurion.	id.
DEFER.	50	Centurion.	Bon instructeur de détail, a bien conduit sa centurie.
MARTELET.	49	Décurion.	Bon instructeur de détail, bonne conduite et de l'intelligence.
BONNING.	41	Décurion.	Faible instructeur, n'a pas autant de moyens que de bonne volonté.
OULÈS.	29	Décurion.	Bon instructeur de détail, bonne conduite.
RAUX.	33	Centurion.	Bon instructeur de détail, a fort bien conduit sa centurie.
STUREL.	25	Décurion.	Instructeur médiocre, bonne conduite.
GOUJET.	37	Décurion.	idem.
CHAPEAU.	28	Centurion.	Faible instructeur, n'a pas su conduire sa centurie faute de fermeté.
CORRÉE.	29	Décurion.	Bon instructeur de détail, bonne conduite.
CHARLES.	28	Décurion.	Faible instructeur, bonne conduite.
CARRÉ.	30	Décurion.	Faible instructeur, a donné mauvais exemple.
MICHELOT.	30	Centurion, a fait les fonctions d'adjudant-major.	A bien conduit sa centurie, du zèle, de l'intelligence.
MILLOT.	26	Décurion, a fait les fonctions d'adjudant-major.	Idem.

Instructeurs	Age	GRADE	OBSERVATIONS
CORNIBERT.	30	Décurion.	Instructeur médiocre. Bon instructeur de détail, bonne conduite.
PALLANCHON.	40	Décurion.	
<i>3^e Millerie.</i>			
COUSIN.	37	Centurion.	Excellent instructeur, a donné bon exemple, peut être employé avantageuse- ment aux armées.
COLLIN.	36	Décurion.	Insouciant, paresseux.
DAILLY.	42	Décurion.	Faible instructeur, bonne conduite.
LÉGER.	36	Décurion.	Idem.
SENTERRE.	43	Centurion.	Bon instructeur de dé- tail, a bien conduit sa cen- turie.
REGNIER.	40	Décurion.	Bon instructeur de dé- tail, du zèle et de l'intelli- gence.
FÉDÉRIQUE.	37	Décurion.	Idem.
VIGEY.	36	Décurion.	Idem.
DIGARD.	20	Décurion.	Bon instructeur de dé- tail, instruit, bonne con- duite.
HEURTEAUX.	32	Centurion.	Excellent instructeur, zèle infatigable, bon exem- ple, peut être employé aux armées avantageusement.
HARDY.	54	Décurion.	Faible instructeur.
DEVICQ.	41	Décurion.	Bon instructeur de détail, bonne conduite.
FLANDRIN.	21	Décurion.	Mauvaise tête, paresseux.
LECOSTÉ.	22	Décurion.	Médiocre instructeur, bonne conduite.
LA CROIX.	33	Centurion.	Faible instructeur, a né- gligé sa centurie.
BABELON.	38	Décurion.	Bon instructeur de dé- tail, du zèle.
GROSSIN.	44	Décurion.	Faible instructeur, sans mauvaise volonté.
DELANOÉ.	25	Décurion.	Instructeur passable, sans conduite.
LEGRAND.	34	Centurion.	Faible instructeur, bonne conduite.

Instructeurs	Age	GRADE	OBSERVATIONS
COURTAT.	29	Décurion.	Instructeur de détail, bonne conduite.
RENOIRD.	31	Décurion.	Idem.
DUFAUT.	30	Décurion.	Idem.
PARIS.	44	Centurion.	Bon instructeur de détail, très exact à remplir ses devoirs.
HUSSON.	29	Décurion.	Instructeur de détail, bonne conduite.
THIERRY.	34	Décurion.	Idem.
BARBIER.	29	Décurion.	Bonne conduite, n'est pas en état d'instruire.
ADAM.	34	Décurion.	Instructeur de détail, du zèle, bonne conduite.
ROUGEAULT.	30	Centurion.	Bon instructeur de détail, bonne conduite.
LEROUX.	32	Décurion.	Faible instructeur, bonne conduite.
SIGONNET.	29	Décurion.	Instructeur de détail, de l'inconduite.
MASSON.	44	Décurion.	Passable instructeur, bonne conduite.
GARRIÉPUY.	30	Centurion.	Bon instructeur, de la fermeté, a bien conduit sa centurie.
GARRY.	32	Décurion.	Passable instructeur, bonne conduite.
MORIN.	36	Décurion.	Insouciant.
PATRIS.	55	Décurion.	Faible instructeur, bonne conduite.
VOUGNY.	25	Centurion.	Instructeur de détail, paresseux, a mal conduit sa centurie.
ROUSSELET.	35	Décurion.	N'est pas en état de commander, bonne conduite.
LAPPEL.	33	Décurion.	Faible instructeur, mauvaise santé.
BERTRAND.	35	Décurion.	Faible instructeur, bonne conduite.
DUVAL.	44	Décurion.	Faible instructeur.
ANSEMAN.	32	Décurion.	Instructeur passable, du zèle, bonne conduite.
REVERCHON.	34	Décurion.	Idem.
MILLOT.	25	Décurion.	Faible instructeur, bonne conduite.

Instructeurs	Age	GRADE	OBSERVATIONS
MERREL.	40	Centurion, a fait les fonctions de quartier-maître	avec zèle et intelligence, bon instructeur.
LALLEMAND.	42	Décurion, a fait les fonctions d'adjudant-major	avec beaucoup de zèle et d'intelligence, bon instructeur, bonne conduite.
HUBERT.	30	Décurion.	Faible instructeur, bonne conduite.
CHEVALLIER.	28	Décurion.	Bon instructeur, a donné mauvais exemple par son inconduite.
Cavalerie.			
FELDENHEIM.	32	Centurion.	Bon instructeur, bonne conduite.
VALLIARD.	51	Centurion.	Bon instructeur, de la conduite, de l'assiduité, mais incommodé.
DARD.	28	Centurion, a fait les fonctions d'adjudant.	Bon instructeur, du zèle et de l'intelligence.
PIOT.	33	Décurion.	Bon instructeur, bonne conduite.
MARTINET.	34	Décurion.	Idem.
GUICHE.	37	Décurion.	Idem.
JALET.	51	Décurion.	Faible instructeur.
MALAVAL.	45	Décurion.	Idem.
PRADIER.	29	Décurion.	Bon instructeur, du zèle.
CASSIN.	57	Décurion.	Faible instructeur.
SOREL.	38	Décurion.	Bon instructeur, de la conduite.
BONNET.	32	Décurion.	Faible instructeur, négligent.
DOUVENER.	38	Décurion.	Bon instructeur, bonne conduite.
LASSERRE.	58	Décurion.	Idem.
ARMANET.	51	Décurion.	Idem.
PERSON.	46	Décurion.	Faible instructeur, bonne conduite.
RENEY.	24	Décurion.	Idem.
CARABILLE.	24	Décurion.	A toujours été malade.
LEGROS.	41	Décurion.	Bonne conduite, ne connaît point les manœuvres.
AIMÉE.	34	Décurion.	Bon instructeur.

Instructeurs	Age	GRADE	OBSERVATIONS
DESMAREST.	36	Centurion, adjudant du camp.	A été chargé particulièrement d'assembler la garde, des différentes distributions des fournitures, s'en est acquitté avec beaucoup de zèle, s'est peu occupé de l'instruction.
GRANDJEAN.	45	tambour-major.	S'est acquitté de sa mission avec plus de zèle que d'intelligence, quant aux exercices ; mais de la conduite ; il a fort bien tenu ses tambours.

Artillerie.

CHOVOT.	29	A fait les fonctions de quartier-maître	Bon instructeur, du zèle et de l'intelligence.
MISNARD.	39	Centurion.	Idem.
VERNIER l'aîné	26	Décurion.	Du zèle, a besoin de se perfectionner pour l'instruction.
VERNIER jeune	25	Décurion.	Idem.
LOISEL.	22	Décurion.	Instructeur d'artillerie légère.
H.-J. GROBERT	22	Décurion.	Idem.
PUSSOT.	30	Décurion.	Bon instructeur, beaucoup d'intelligence.
BENOIT.	29	Centurion.	Idem, demande à retourner à l'armée.
VERDUN.	26	Centurion.	Bon instructeur.
LECLERCQ.	35	Centurion.	Idem.
HÉBERT.	52	Garde-magasin.	Intelligent.

Génie.

(L'état des instructeurs du génie a été envoyé en particulier)

Tribunal militaire.

LEMAIRE.	51	Juge.	Du zèle, mais d'humeur difficile, peu instruit, mais de la bonne volonté.
JÉRÔME.	46	Juge.	Actif, exact, plein de bonne volonté, mais ayant peu de moyens.
VERGNET.	40	Juge.	Meilleur dans un poste fixe militaire que dans un tribunal, plein de zèle, de douceur et de bonne volonté.

Instructeurs	Age	GRADE	OBSERVATIONS
BAILLY.	45	Juge.	Instruit, exact, zélé, de mœurs douces avec fermeté et propre à remplir les fonctions judiciaires.
DEHAYE.	30	Juge.	Plus propre à l'emploi des bureaux, honnête, actif, zélé.
LÉVESQUE.	46	Juge.	Il a des connaissances judiciaires; il est minutieux, mais zélé et actif.

Fait au camp des Sablons, 13 brumaire an III de la République.

MOREAU.

État des Instructeurs des Fortifications

NOMS	FONCTIONS	OBSERVATIONS
BIZOT.	Instructeur principal.	
BOUCHER	Adjoint à l'instructeur principal.	Capitaine du génie, s'est employé avec zèle dans toutes les circonstances à donner aux élèves des instructions sur les fortifications et à les diriger dans les travaux.
GIRAUD.	Adjoint à l'instructeur principal.	Ancien officier du génie, joint aux connaissances particulières du service de cette arme des talents dans le dessin ; il s'est occupé particulièrement des objets d'instruction relatifs au lever des plans et aux reconnaissances des terrains sur lesquels on a exécuté de grandes opérations militaires, et a prouvé le plus vif désir d'être utile à la République.
EYNARD.	Instructeur de centurie.	Capitaine adjoint à l'état-major de l'armée, a coopéré au développement de plusieurs articles du cours révolutionnaire de l'art militaire dans lequel il est très versé, ainsi que dans la partie des reconnaissances, du lever et du dessin à vue pour faire connaître avec promptitude les avantages et les difficultés qu'offre un pays. Ce citoyen a dessiné plusieurs des cartes qui seront remises au Comité, et a toujours rempli en républicain les fonctions dont il a été chargé à l'École de Mars.
LAVOCAT.	Instructeur de centurie.	A été employé pendant dix-huit mois en qualité d'adjoint au service des fortifications de Thionville où, avec des connaissances dans la théorie et la pratique des constructions civiles et militaires, il s'est distingué par son zèle, son intelligence et son activité. Il est venu subir à Paris un examen d'après lequel il a été admis dans le corps du génie et requis pour être ins-

NOMS	FONCTIONS	OBSERVATIONS
LEVASSEUR.	Instructeur de centurie.	Constructeur de fortifications à l'École de Mars. Il a été sans cesse occupé des détails de discipline des élèves du génie, à diriger ceux-ci dans les travaux militaires et à leur donner des leçons de mathématiques.
GENTON et HÉBERT.	Centurions.	A suivi les travaux militaires des élèves du génie autant que sa santé a pu le lui permettre. Ces deux citoyens, primitivement centurions dans la 4 ^e millerie qui a été dissoute, ont été attachés aux deux centuries des élèves du génie à leur organisation, et se sont occupés avec exactitude de la discipline et des besoins des élèves ainsi que de leur instruction dans la partie concernant les manœuvres de l'infanterie.
DURAND.	Décursion avec traitement de capitaine.	Ce citoyen, recommandable par l'intelligence, le zèle et l'activité qu'il a montrés dans son service, est destiné par la commission des travaux publics à la partie télégraphique.
VINCENT et GODEFROY.	Décursions.	Ces deux citoyens ont été exacts dans leurs fonctions et n'ont mérité aucun reproche dans leur conduite.
LAJOYE. BLESSAY. PLANTIN et RIVIÈRE.	Décursions.	Requis comme terrassiers, ont été très utiles pour montrer aux élèves la manière de travailler, étant toujours eux-mêmes en action et montrant partout un zèle républicain.
MENNEGUIN. PAYEN. AUBURTIN et BOILEAU.		Décursions.

Au camp des Sablons, le 6 brumaire an III.

D.-F. BIZOT.

Vu :

CHANEZ.

Général du camp des Sablons.

Nous attestons que les notes ci-dessus sont exactes et contiennent la vérité, et nous certifions que le citoyen Bizot mérite, par son zèle, sa modestie et son civisme ainsi que par ses talents, d'être employé par la République.

BOULLEROT. — MOREAU.

IV

**Officiers de santé de l'hôpital des élèves
de l'École de Mars**

~~~~~  
**Chirurgiens.**

*1<sup>re</sup> classe.*

SOUBERBIELLE, rue Honoré, n° 87.

*2<sup>e</sup> classe.*

GAVARD, élève de l'hospice de l'Humanité.

LALLEMANT, chirurgien en chef de la Salpêtrière.

*3<sup>e</sup> classe.*

|             |   |                      |
|-------------|---|----------------------|
| CRECIAT.    | } | élèves de Lallemand. |
| CHAUVALLON. |   |                      |
| CRICQUET.   |   |                      |
| VILLENEUVE. |   |                      |

FOUQUIER, cousin de l'accusateur public.

LACOMBE, fils du membre du comité révolutionnaire de la section des Tuileries.

**Pharmaciens.**

*1<sup>re</sup> classe.*

NÉRET, rue Honoré, n° 89.

*2<sup>e</sup> classe.*

MABIRE, élève à l'hôpital de Foigny.

*3<sup>e</sup> classe.*

BEZER, dit Théophile, rue de Poitou, n° 7.

PLANCHE, rue de Poitou, n° 7.

DAURE, élève à l'hôpital de Jully.

MABIRE, jeune élève à l'hôpital de Foigny.

**Garçon de pharmacie.**

GAUTHIER, rue de Chartres, n° 336.

**Infirmier-major.**

TROUVÉ, rue de la Calandre, n° 17.

**Infirmiers.**

MARIÉ, quai des Ormes, n° 47.

NAUDU, sous le Louvre.

JAMMOT, rue Antoine, n° 341.

MURET, section des Gravilliers.

BALTRIX, rue Traversière, n° 814.

BRULÉ, rue Thomas, n° 246.

PEPIN, rue Thomas, n° 250.

BOURDILLOTTE, rue Germain-l'Auxerrois, n° 19.

Présentés aux représentants du peuple près de l'École de Mars  
par les citoyens SOUBERBIELLE et NÉRET.

Total .. 25.

Approuvé par le Comité de salut public, 1<sup>er</sup> messidor an II.

BILLAUD-VARENNE. B. BARÈRE. C.-A. PRIEUR.

## IV bis

## Organisation et administration de l'hôpital

Noms des employés.

|                                                                                                                                             |   |                                                                                                                                                                                                                                                                         |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| BIGUET, qui dans ce moment est commis aux entrées de l'hôpital de Senlis, proposé par le citoyen Nicolas, juré du tribunal révolutionnaire. | } | Il y aura un économe chargé de tous les genres d'approvisionnements des objets relatifs au service de l'hospice, de la surveillance économique, tant pour ce qui concerne le service direct des malades que relativement à l'entretien et à la conservation des effets. |
| GAUT, proposé par le même citoyen.                                                                                                          |   | Un commis particulièrement chargé de la tenue des registres, ainsi que des billets d'entrée et de sortie et des feuilles de mouvement.                                                                                                                                  |
| PIERRE, proposé par Geoffroy, représentant du peuple.                                                                                       | } | Un garde-magasin, chargé du soin des effets et des livres et autres, pour le service de l'hôpital.                                                                                                                                                                      |
| RUBATTO, proposé par Deschamps au citoyen Le Bas, représentant du peuple.                                                                   |   | Un dépensier chargé de la distribution journalière des aliments.                                                                                                                                                                                                        |
| CHARRONAT, proposé par Cellier, commissaire des guerres.                                                                                    | } | Un cuisinier.                                                                                                                                                                                                                                                           |
|                                                                                                                                             |   | Un garçon de cuisine.                                                                                                                                                                                                                                                   |

Fait au camp de l'École de Mars, le 2 messidor an II de la République française, une et indivisible.

*Le Commissaire des guerres.*

COLLET.

Approuvé par le Comité de salut public, 2 messidor an II.

BILLAUD-VARENNE. B. BARÈRE. C.-A. PRIEUR.

## V

## Liste alphabétique des Instructeurs de l'École.

Nous donnons ici la liste alphabétique des instructeurs en ajoutant à certains noms les renseignements que nous avons trouvés au cours de nos recherches.

### Infanterie.

#### *Centurions.*

#### BÉGAT.

CALLON, alors âgé de 28 ans, grenadier au régiment du Roi, assure avoir « supporté une prison de cinq mois » infligée par le « traître » Bouillé, capitaine au 1<sup>er</sup> bataillon de Gonesse jusqu'à l'incorporation de ce bataillon ; nommé lieutenant au 2<sup>e</sup> bataillon de la Sarthe (15 février 1795).

CHAPEAU (Robert), lieutenant au 2<sup>e</sup> bataillon de la République formé à Cambrai, et lorsque ce corps fut licencié à Valenciennes, capitaine instructeur au 16<sup>e</sup> bataillon de Paris (1<sup>re</sup> réquisition) alors à l'armée des côtes de Cherbourg. Il commandait à l'École de Mars la 10<sup>e</sup> centurie de la 2<sup>e</sup> millerie. Ses élèves, au nombre de vingt cinq, lui donnèrent le certificat suivant : « Nous, élèves de ladite centurie, certifions à tous ceux qu'il appartiendra que le citoyen Chapeau, notre centurion, s'est toujours conduit en vrai républicain et nous a toujours donné l'exemple de la discipline et de la subordination ». Sous-lieutenant à la 92<sup>e</sup> demi-brigade (24 août 1795), plus tard, capitaine au 9<sup>e</sup> bataillon de sapeurs et adjudant de place à Ypres.

CHAUDRON, capitaine à la 2<sup>e</sup> division de gendarmerie organisée à Lunéville.

#### COUSIN.

DÉRIOT (voir la pièce X).

#### DESMAREST.

DEVERNINE (Bertrand), né à Ribérac : sert au 31<sup>e</sup> régiment d'in-

fanterie depuis le 1<sup>er</sup> mars 1784, sergent, se marie à Tabago, secrétaire-greffier de la municipalité de Tabago formée au commencement de 1793, fait prisonnier par les Anglais, échangé, arrêté à Saint-Malo par ordre du représentant Le Carpentier, arrivé à Paris où il se présente à la Convention qui lui accorde un secours de 400 livres.

DUCERF.

DUCHESNE, sert en France de 1776 à 1781; capitaine des troupes liégeoises lors de la première insurrection, expatrié, lieutenant dans l'armée belge en 1792, capitaine au 79<sup>e</sup> régiment (6 avril 1795).

FLANDRE.

GARRIÉPUY.

GIRARDOT (Michel), né le 23 mars 1759 à Aubepierre, dans la Haute-Marne, ancien soldat au régiment du Roi, sous-lieutenant au 19<sup>e</sup> bataillon de Paris au bataillon de Pont-Neuf, second chef du bataillon (23 septembre 1792), suspendu (12 juin 1793) après Arlon, centurion à l'École de Mars (26 juin 1794), nommé par la Convention capitaine au 7<sup>e</sup> bataillon du Bas-Rhin (6 avril 1795) qui devient la 68<sup>e</sup> demi-brigade, fait prisonnier de guerre (7 mai 1800), mort au retour de captivité à l'hôpital militaire de Nice (1<sup>er</sup> novembre 1800).

HEURTAUX, adjudant-major au 107<sup>e</sup> régiment ci-devant des îles avec rang de capitaine, faisant le service de la place de Rochefort, chef de bataillon.

JAMBE.

LA CROIX.

LEGRAND, capitaine adjudant-major au 1<sup>er</sup> bataillon de Cambrai, instructeur d'un bataillon de réquisition, nommé, après la levée du camp, sous-lieutenant au 13<sup>e</sup> bataillon de la formation d'Orléans (15 février 1795).

MERREL.

MICHELOT, sous-lieutenant au 40<sup>e</sup> régiment, lieutenant à la 144<sup>e</sup> brigade.

MONNIN (Claude), vétéran, lieutenant au 1<sup>er</sup> bataillon des chasseurs du Hainaut, venu à Paris en mars 1794, nommé lieutenant au 7<sup>e</sup> bataillon de Paris (15 février 1795).

PARIS.

PERRET.

PETIT.

RAUX.

ROGEAT (Godefroy), né à Mâcon le 22 mars 1764, soldat au régiment de Berry (7 janvier 1780-1<sup>er</sup> janvier 1789), employé à l'arsenal de Paris comme ouvrier d'artillerie (15 mars 1790), centurion à l'École de Mars (13 juillet 1794), sous-lieutenant au 4<sup>e</sup> bataillon de l'Ariège (15 février 1795) sur la recommandation de son compatriote Roberjot, capitaine (19 juin 1795), incorporé à la 27<sup>e</sup> demi-brigade d'infanterie légère à la fin de 1796, capitaine à la 104<sup>e</sup> (17 février 1799), réformé en l'an XI.

ROUGEAULT.

SELLIER (François), lieutenant instructeur au 10<sup>e</sup> bataillon de la Manche (emploi supprimé lors de l'embrigadement), centurion à l'École de Mars, lieutenant au 12<sup>e</sup> bataillon du Bec-d'Ambès (15 février 1795).

SENTERRE.

TILLOY.

VOUGNY (Nicolas), maréchal des logis de la 31<sup>e</sup> division de gendarmerie, rentré dans son corps après la levée du camp des Sablons.

#### *Décourions.*

ADAM (Gaspard-Louis-Charles), né à Paris, soldat au 90<sup>e</sup> ci-devant Chartres (1<sup>er</sup> octobre 1778-7 décembre 1786), breveté sous-lieutenant au 93<sup>e</sup> (12 janvier 1792), lieutenant (1<sup>er</sup> octobre 1792), remplacé selon un arrêté général des représentants pour avoir quitté l'armée du Rhin, nommé capitaine aux Invalides (3 janvier 1796), puis, le 5 février suivant, capitaine de la 143<sup>e</sup> compagnie de vétérans nationaux à la citadelle de Lille — grâce à Aubert Dubayet qui l'avait connu à Worms — condamné à six mois d'emprisonnement et destitué par jugement du 2<sup>e</sup> conseil de guerre permanent des 1<sup>re</sup> et 16<sup>e</sup> divisions militaires pour avoir soustrait à la caisse du conseil d'administration une somme de 332 fr. 80, entré comme sergent au 2<sup>e</sup> régiment de la garde de Paris (21 mai 1803), réformé (1<sup>er</sup> mars 1807), demande en vain le 4 août 1819 et le 5 octobre 1824 sa réintégration dans son grade de capitaine aux Invalides et la faveur d'exécuter en marbre le buste du prince de Condé.

ANSEMAN.

AUBRY.

BAILLY.

BARBIER, lieutenant au 1<sup>er</sup> bataillon de la République formé à

Cambrai et licencié par Dampierre à Valenciennes, nommé instructeur et envoyé à Dijon, s'était trouvé au siège de Lyon ; sous-lieutenant au bataillon des chasseurs de Cassel (15 février 1795).

BEAUGRAND, sergent au 55<sup>e</sup> régiment ; avait fait les dernières campagnes en Amérique et dans l'Inde ; écrit au Comité qu'il a « souffert (à l'armée du Rhin) sous la tyrannie des traîtres Le Bas et Saint-Just » et passé « huit mois dans les maisons de détention à Paris » ; mais « ayant été reconnu innocent, vous me fîtes recouvrer ma liberté et me mîtes en requisition pour être instructeur à l'École de Mars » ; nommé sous-lieutenant au bataillon des grenadiers de la Côte-d'Or (15 février 1795).

BERTRAND.

BLANCHARD.

BLUSSAND, soldat au 29<sup>e</sup> régiment (1785-1789), gendarme dans la 31<sup>e</sup> division.

BONNING, gendarme à pied, rentré dans son corps après la levée du camp des Sablons.

BRÉARD (Charles-François), soldat au régiment d'Angoulême, capitaine au bataillon du Contrat Social, incorporé comme fusilier au 5<sup>e</sup> bataillon des Vosges, caporal, blessé le 29 avril 1794 entre Landrecies et Maubeuge ; le 11 novembre, Carnot annote ainsi sa pétition : « renvoyé au bureau des renseignements pour faire droit le plus tôt possible ».

BROCARD.

CANIVET, vétéran, reçoit sa retraite après la levée du camp des Sablons.

CANUT (Pierre), servait comme sous-officier dans la 72<sup>e</sup> demi-brigade.

CARRÉ, ancien soldat au 52<sup>e</sup> régiment d'infanterie, garde national à Paris et marbrier, ne fut pas remplacé.

CHANSON.

CHAPPUIS.

CHARLES.

CHARLOIS (Edme) était instructeur à l'armée des côtes de Cherbourg ; nommé, après la levée du camp des Sablons, sous-lieutenant au 13<sup>e</sup> bataillon des Vosges ; le représentant Moreau avait dit de lui : « il servira bien la République, sa conduite au camp en est un garant ». Nommé sous-lieutenant au 13<sup>e</sup> bataillon des Vosges (15 février 1795).

CHATON (Cristophe-Gabriel), avait servi neuf ans au régiment d'Aquitaine, et fait les guerres de Hanovre, entré depuis aux

gardes françaises où il resta vingt et un ans — dont quatorze comme sergent — capitaine au 1<sup>er</sup> bataillon de la Montagne Républicaine (15 février 1795).

CHENEL.

CHEVALLIER, servait depuis 1787, blessé à Saumur le 9 juin 1794, gendarme près les tribunaux, rentré dans son corps.

COLIN.

COLLIN.

CORNIBERT, gendarme près les tribunaux, rentra dans son corps après la levée du camp.

CORRÉE.

COURTAT (Henry), né à Dallez dans le district de Porrentruy, avait servi près de trois ans aux gardes suisses, entré en 1789 dans la garde nationale parisienne, caporal à la 6<sup>e</sup> compagnie de chasseurs et parti avec elle pour l'armée de la Moselle (18 juillet 1792) lorsqu'elle fut formée en bataillon d'infanterie légère, malade et revenu à Paris, lieutenant de la 6<sup>e</sup> compagnie de la section de la République (ci-devant du Roule) dans l'armée révolutionnaire, gendarme près les tribunaux, décurion à l'École de Mars, sous-lieutenant au 45<sup>e</sup> régiment (15 février 1795).

DAILLY, demandait, après la levée du camp des Sablons, un emploi dans la gendarmerie du district de Versailles.

DEFER.

DELANOÉ.

DEPIERRE (Jean-Marie), né à Castelnaudary, soldat depuis le 24 janvier 1782, gendarme près les tribunaux de justice de Paris, instructeur d'infanterie, lieutenant au 1<sup>er</sup> bataillon de Jemappes (15 février 1795), puis à la première division de gendarmerie organisée à Lunéville.

DEVICQ, servait depuis 1774, sous-lieutenant dans l'armée révolutionnaire, sous-lieutenant à la 14<sup>e</sup> demi-brigade *bis* (15 février 1795).

DEVOISIN.

DIGARD.

DUFAUT.

DUPUIS, était après la levée du camp des Sablons, à Vincennes, aux dépôts.

DUVAL (Charles), natif de Rouen, quartier-maître du 4<sup>e</sup> bataillon de la Seine-Inférieure (18 septembre 1792-23 juillet 1794), puis quartier-maître adjoint et demeuré sans fonctions lors de l'embrigadement de son corps; nommé, après la levée du camp



des Sablons, lieutenant au 1<sup>er</sup> bataillon de la Sarthe (15 février 1795).

ESCHARD (Jacques-Nicolas), né au Tillay (Seine-et-Oise) le 20 janvier 1757, soldat au régiment de Neustrie et aux gardes françaises, capitaine au bataillon de la Butte des Moulins (4 septembre 1792), aide de camp du général Huché (23 novembre 1795), adjoint à l'adjudant général Macheret (24 juin 1796), capitaine à la 90<sup>e</sup> brigade (21 décembre 1798), réformé pour mauvaises notes (8 février 1801), obtint pourtant une place de lieutenant dans la compagnie du Léman.

FAUVEAU.

FÉDÉRIQUE.

FLANDRIN.

FURIN.

GARRY.

GIRAULT (François-Antoine), né à Levesville-la-Chenard (Eure-et-Loir), garde-française (11 janvier 1777), sergent dans la garde nationale soldée (1<sup>er</sup> septembre 1789), adjudant-major dans la garde-nationale, au bataillon des Feuillants, lieutenant dans la gendarmerie (1<sup>er</sup> septembre 1792), adjudant-major dans la 31<sup>e</sup> division (1<sup>er</sup> novembre 1792), puis dans la 30<sup>e</sup>, traduit devant le tribunal révolutionnaire à Cambrai et acquitté; autorisé par le représentant Richard à se rendre à Paris pour obtenir un secours ou un emploi, décurion à l'École de Mars, adjoint avec le grade de lieutenant à l'adjudant général Macheret à l'armée du Rhin, capitaine de cavalerie légère à la suite et aide de camp du général Mathieu Dumas (29 avril 1800).

GOUJET.

GREVEDON.

GROSSIN (Nicolas-Thomas), capitaine d'infanterie dans l'armée révolutionnaire, ne fut pas remplacé; « il n'y a pas lieu, dit le Comité, à délibérer sur sa demande. »

HANQUIER (Pierre), sergent-major au 32<sup>e</sup> régiment d'infanterie, expulsé de la Martinique par Béhague en septembre 1792, reçoit de la Convention un secours provisoire de 300 livres (21 avril 1794), sous-lieutenant de la compagnie de grenadiers dans le 2<sup>e</sup> bataillon de Bordeaux, instructeur des bataillons de réquisition à l'armée du Rhin.

HARDY.

HÉBERT.

HENRIOT.

HUBERT, gendarme à cheval à Paris, rentré dans son corps après la levée du camp des Sablons.

HUSSON.

JOYEUX.

LABOUR, sergent au 75<sup>e</sup> régiment, qu'il a quitté pour des blessures qui passaient pour incurables, guéri et entré à l'École de Mars, proposé pour une sous-lieutenance, déclaré propre au service de la légion de police.

LABRUT, caporal pendant neuf ans au 8<sup>e</sup> régiment d'infanterie blessé à Menin le 13 septembre 1793.

LALLEMAND.

LALLEMENT (Philippe), né le 26 juillet 1775, soldat aux gardes-Suisses (6 septembre 1775), caporal (25 mars 1779), caporal fourrier (3 mai 1779), sergent (14 juin 1789), sous-lieutenant au 7<sup>e</sup> bataillon de la garde nationale soldée de Paris (1<sup>er</sup> août 1789), lieutenant au 103<sup>e</sup> régiment (3 août 1791), adjudant-major (12 octobre 1794).

LAMARCHE (Jacques).

LAPPEL.

LASOURDERIE.

LAURENT.

LECOSTÉ, lieutenant au 2<sup>e</sup> bataillon de la République licencié par Dampierre, envoyé à l'armée des côtes de la Rochelle dans un corps de pionniers qui ne fut pas formé, commande les « évacués » de plusieurs cantons; nommé sous-lieutenant au 14<sup>e</sup> bataillon d'élite formé à Orléans (15 février 1795).

LÉGER.

LEROUX (Jean-Baptiste), sert huit ans au régiment de Rouergue, gendarme à pied, rentre dans son corps à la levée du camp des Sablons.

LEVALLOIS.

LUDEAU.

MANIÈRE (Pierre-Jean), né à Chagny, soldat au 43<sup>e</sup> régiment d'infanterie (1<sup>er</sup> mai 1775-15 octobre 1778), puis dans la garde nationale soldée de Paris (12 septembre 1789-10 janvier 1792), brigadier-fourrier de la 32<sup>e</sup> division de gendarmerie, blessé à Hondschoote, destitué pendant qu'il était à l'hôpital (28 septembre 1793), incorporé dans la 33<sup>e</sup> division en vertu de la loi du 26 frimaire.

MANSUY, gendarme dans la 32<sup>e</sup> division, décurion de la 3<sup>e</sup> cincurie de la 4<sup>e</sup> millerie, comptait dix ans de services; il a, disait la

centurion Monnin, « commandé la centurie en mon absence comme le plus intelligent des décurions et s'est acquitté fidèlement de sa mission » ; nommé sous-lieutenant au 5<sup>e</sup> bataillon de l'Hérault (1<sup>er</sup> février 1795) :

MARTELET.

MARTIN.

MARTIN (Antoine), né à Avesnes, garde-française, sert dans la garde-nationale soldée de Paris (15 décembre 1790), puis aux chasseurs brabançons (décembre 1791), sous-lieutenant après le siège de Lille, nommé instructeur des volontaires de première réquisition par les districts de Lille et de Béthune en 1793 après la retraite de Dumouriez, gendarme de Paris, recommandé par Laurent du Bas-Rhin et Bentabole. « Les bataillons, dit Bentabole, auxquels il était attaché à Lille comme instructeur me parurent les mieux disciplinés et les mieux en ordre, et il m'a été rendu alors les meilleurs témoignages de son patriotisme et de sa capacité. » Sous-lieutenant au 9<sup>e</sup> régiment de chasseurs à cheval (15 février 1795).

MASSON.

MILLOT.

MILLOT (Claude), né à Beaune, a servi vingt mois dans le 1<sup>er</sup> bataillon de la Côte-d'Or, capitaine au 1<sup>er</sup> bataillon de la République, et après la dissolution de ce corps, au 4<sup>e</sup> bataillon des côtes maritimes ; blessé à Port-Vendre ; venu à Paris après sa guérison ; nommé capitaine au 8<sup>e</sup> bataillon de Paris (15 février 1795).

MORIN (Charles), sert quatre ans au 60<sup>e</sup> régiment, quatre ans au 9<sup>e</sup>, six ans dans la gendarmerie, un an à l'armée du Rhin. « Il s'est, dit Peyssard, constamment comporté en zélé militaire est en bon républicain. »

OULÈS (Jean-Baptiste), âgé de vingt ans, né à Paris, soldat au 78<sup>e</sup> régiment (6 mai 1784), entré dans la garde nationale soldée de Paris (12 septembre 1789), gendarme dans la 36<sup>e</sup> division (6 mai 1793), adjudant-major au 5<sup>e</sup> bataillon de la formation de Doué (27 septembre 1793), décurion de la 8<sup>e</sup> centurie de la 2<sup>e</sup> millerie ; lieutenant au 3<sup>e</sup> bataillon des Ardennes.

PALLANCHON (Jean-Baptiste), né à Cuisery en Saône-et-Loire, garde-française en 1780, caporal dans la garde nationale soldée de Paris, sergent instructeur au 102<sup>e</sup> régiment, instructeur des recrues à Metz (18 septembre 1792), gendarme national caserné au Luxembourg ; décurion à l'École de Mars ; sous-lieutenant au 4<sup>e</sup> bataillon de l'Oise (15 février 1795).

PATRIS.

PÉCHINET.

PERNOT.

PETIT.

PILLON.

POISSON (Jean-Baptiste), alors âgé de cinquante-deux ans, avait servi vingt deux-ans dans le 9<sup>e</sup> régiment d'infanterie et fait comme lieutenant une campagne à l'armée de l'Ouest: il assure qu'il « s'est partout comporté en homme de probité et comme un brave soldat », nommé sous-lieutenant à la 144<sup>e</sup> demi-brigade (15 février 1795).

POUJET.

PROVINS.

REGNIER.

REMY (Charles-Achille), né à Doullens, soldat aux gardes françaises, caporal-instructeur (1<sup>er</sup> octobre 1785), sergent dans la garde nationale soldée de Paris, parti pour la Vendée comme capitaine dans un bataillon de levée extraordinaire; il a été, dit Peyssard, « renvoyé du camp pour avoir servi dans la ci-devant garde de Capet, et a fait d'ailleurs son service avec zèle et intelligence »; lieutenant au 79<sup>e</sup> régiment (6 avril 1795).

RÉNÉ.

RENOIRD, capitaine au 2<sup>e</sup> bataillon de Cambrai supprimé à Valenciennes, et instructeur de différents bataillons; nommé lieutenant au 1<sup>er</sup> bataillon de la Vendée (15 février 1795).

REVERCHON (Claude), soldat aux gardes-françaises (1784-1789), puis dans la garde nationale soldée de Paris, sergent au 103<sup>e</sup> régiment, gendarme dans la 32<sup>e</sup> division.

ROUILLER (Gaspard), alors âgé de trente-cinq ans, né à Lyon, fusilier au régiment de la Guadeloupe (12 juillet 1775), sergent-major, obligé de passer à Tabago pour se soustraire à la tyrannie de ses officiers, capturé par les Anglais, revenu en France avec Hanquier (voir ce nom), décurion à l'École de Mars, sous-lieutenant au 12<sup>e</sup> bataillon du Bec d'Ambès (15 février 1795).

ROUSSELET (Pierre).

SERVIN, estropié de la main gauche, demandait, après la levée du camp, une place de concierge dans une maison nationale ou de garçon de bureau dans une administration.

SIGONNET.

STUREL, entré dans la garde nationale soldée de Paris, puis au 104<sup>e</sup> régiment, puis dans la gendarmerie — après avoir fait la

campagne de 1792 — caporal-fourrier des canonniers qui partirent avec lui pour combattre le fédéralisme du Calvados, nommé à Caen adjudant au parc d'artillerie de l'armée des côtes de Cherbourg, réformé lorsque cette armée fut réunie à celle des côtes de l'Ouest, revenu à Paris, requis pour l'École de Mars, nommé sous-lieutenant au 4<sup>e</sup> bataillon de la Haute-Saône (15 février 1795).

THIERRY, avait servi huit ans dans un régiment de ligne et deux ans dans la gendarmerie nationale, gendarme à cheval à Bondy, nommé sous-lieutenant à la 40<sup>e</sup> demi-brigade (15 février 1795).

TOFFIER (Ange-Louis), né à Paris le 2 mars 1752, vétéran à la 84<sup>e</sup> compagnie (16 juin 1793), décurion à l'École de Mars (14 juillet 1794), réadmis vétéran à la 96<sup>e</sup> compagnie (19 juillet 1795), lieutenant à l'hôtel des Invalides (12 janvier 1796), lieutenant à la suite de la 94<sup>e</sup> compagnie des vétérans (8 juin 1796), réformé avec une pension de trois cents francs (19 juin 1797), admis aux Invalides le 14 octobre 1813 après une demande où il exposait qu'un de ses fils avait été tué à Austerlitz dans le 1<sup>er</sup> régiment de la garde de Paris et que l'autre, musicien dans les cheveau-légers polonais de la garde nationale, était présumé prisonnier de guerre en Russie ; mort aux Invalides le 29 octobre 1817.

TOFFIER (Charles-François), né à Paris le 29 août 1764, garde-française (26 novembre 1776-18 mai 1782), entré à Savoie-Carignan (1<sup>er</sup> mai 1782-15 octobre 1788), retiré avec congé de réforme, caporal dans la garde nationale parisienne au bataillon des Ports (15 novembre 1788-16 juin 1792), gendarme des tribunaux, décurion (19 juillet 1794), sous-lieutenant à la 51<sup>e</sup> demi-brigade (15 février 1795), réformé en l'an IV, remis en activité à la 90<sup>e</sup> demi-brigade (18 novembre 1798), lieutenant (22 mars 1800), capitaine (24 juin 1802), capitaine au 86<sup>e</sup> régiment d'infanterie (1<sup>er</sup> mars 1806), mis à la retraite (17 mai 1810), capitaine à la 66<sup>e</sup> cohorte (28 juillet 1812), capitaine au 6<sup>e</sup> bataillon de la garde nationale d'élite de Seine-et-Oise (9 juin 1815).

VANNAQUE (Jean-Pierre), né à Ressons (Oise), le 2 octobre 1765, soldat au régiment de Flandre (17 juillet 1782), caporal (15 octobre 1785), capitaine au 1<sup>er</sup> bataillon de la République (7 avril 1793), classé au 5<sup>e</sup> bataillon des Côtes Maritimes, puis au bataillon de la Réunion ou des Arcis en l'an II, décurion (15 juillet 1794), lieutenant au 31<sup>e</sup> bataillon de la réserve (15 février 1795), réformé (18 juin 1797), lieutenant à la 91<sup>e</sup> demi-brigade (16 octobre 1798), incorporé au 2<sup>e</sup> de ligne (21 février 1804), capitaine (1<sup>er</sup> avril 1807), classé au 42<sup>e</sup> (28 juin 1808), juge mili-

taire à la cour spéciale du département de Marengo (15 novembre 1811), mis en non-activité (14 février 1814), ne sert pas sous les Cent Jours, est, d'après une lettre de 1819, maire du village de Remy dans l'arrondissement de Compiègne depuis quatre ans.

VAUCORBEIL.

VIGÉY.

VIGNAT, avait servi dans les gardes françaises, dans la garde nationale soldée de Paris et dans la 32<sup>e</sup> division de gendarmerie; nommé sous-lieutenant après la levée du camp des Sablons, au 3<sup>e</sup> bataillon de Paris, formation de 1793.

### Cavalerie.

#### *Centurions.*

DARD (voir la pièce XII).

FELDENHEIM (Laurent), né à Colmar le 12 juin 1763, soldat au 3<sup>e</sup> régiment de hussards (22 décembre 1781), brigadier (1<sup>er</sup> novembre 1782), maréchal des logis (1<sup>er</sup> juin 1793), sous-lieutenant au 16<sup>e</sup> chasseurs (1<sup>er</sup> août 1793), capitaine au 24<sup>e</sup> chasseurs (17 janvier 1795), chevalier de la Légion d'honneur (15 juin 1804), retiré (8 mai 1807), avait fait treize campagnes, mort le 14 janvier 1808.

VALLIARD.

#### *Décurions.*

AIMÉE, sous-lieutenant au 7<sup>e</sup> régiment de hussards, avait obtenu sa retraite à la maison des Invalides, lorsqu'il fut requis à l'École de Mars.

ARMANET, nommé lieutenant au 2<sup>e</sup> bataillon de la Réunion, de Paris (28 juillet 1795).

BONNET.

CARABILLE, brigadier au 14<sup>e</sup> chasseurs à cheval; adjudant-major, puis commandant du 2<sup>e</sup> bataillon du district d'Angoulême.

CASSIN.

DOUVENER.

GUICHE.

JALET (Antoine), dit Braye, avait servi au régiment de Hainaut-infanterie (1760-1761), à Berry-cavalerie (1762-1763), aux carabinières (1763-1771), au 22<sup>e</sup> cavalerie où il avait été fait appointé (27 juillet 1793); fut placé dans la gendarmerie.

LASSERRE.

LEGROS.

MALAVAL.

MARTINET (Antoine), sous-lieutenant au 12<sup>e</sup> régiment de dragons.

MASSON, recommandé par le conventionnel Talot, lieutenant au 11<sup>e</sup> chasseurs à cheval, où il retourne après la levée du camp.

PERSON.

PIOT (Alexandre), nommé, après la levée du camp, sous-lieutenant au 24<sup>e</sup> régiment de chasseurs.

PRADIER, avait douze ans de service comme dragon et cavalier, nommé depuis officier-adjoint à l'état-major dans l'armée de la Vendée, lieutenant au 18<sup>e</sup> régiment (6 avril 1795).

RENEY (Jean-Baptiste), sous-lieutenant au 4<sup>e</sup> cavalerie.

SOREL.

### Artillerie.

#### *Centurions.*

BENOIT.

CHOVOT.

LECLERCQ (Maurice), né à Soissons le 15 avril 1760, entré au service dans le 3<sup>e</sup> régiment d'artillerie (27 février 1778), sergent (1<sup>er</sup> juin 1792), adjudant sous-officier (10 août 1793), adjudant général chef de bataillon (4 mars 1794), capitaine d'artillerie (5 mars 1795), capitaine titulaire au 6<sup>e</sup> régiment de l'arme (23 octobre 1800).

MISNARD.

VERDUN.

#### *Décurions.*

GROBERT.

HÉBERT.

LOISEL.

PUSSOT (Charles-Louis), né à Besançon, grenadier au 30<sup>e</sup> régiment d'infanterie, sergent (19 septembre 1789-1<sup>er</sup> avril 1792), canonnier au 1<sup>er</sup> bataillon de la 32<sup>e</sup> division de gendarmerie nationale (29 août 1792-23 septembre 1793), blessé devant Anvers et Dunkerque, envoyé comme instructeur de deux compagnies de canonniers à Vernon (30 novembre 1793), requis au camp de Mars (16 juillet 1794) où, dit le représentant Moreau, il se rendit très utile par ses talents et sa conduite, nommé, après la levée du camp, deuxième lieutenant au 3<sup>e</sup> régiment d'artillerie.

VERNIER.

VERNIER.

## VI

**Bertèche** (p. 33).

Louis-Florentin Bertèche, né à Sedan le 13 octobre 1764, enrôlé en 1775 au corps des volontaires étrangers de la marine qui devint légion de Lauzun, nommé sous-lieutenant dans cette légion à l'île de La Grenade (21 janvier 1781), passé avec le même grade au régiment de la Martinique (18 mars 1784), donne sa démission pour cause de maladie (20 mars 1786), entre comme gendarme à la compagnie écossaise (14 mars 1787) et lorsque le corps de la gendarmerie est réformé (1<sup>er</sup> avril 1788), regagne ses foyers. Lieutenant dans la compagnie de gendarmerie des Ardennes (19 juin 1791), capitaine à Jemappes (6 novembre 1792), lieutenant-colonel de la 1<sup>re</sup> division de gendarmerie (7 mars 1793) colonel du 22<sup>e</sup> régiment de chasseurs à cheval qui devient bientôt le 16<sup>e</sup> (7 mars 1793), général de l'École de Mars (17 mai 1794), retourné à ses fonctions de chef de brigade (23 décembre 1794), autorisé à se rendre dans ses foyers (26 juin 1796), capitaine de la 186<sup>e</sup> compagnie de vétérans (13 octobre 1797), puis de la 155<sup>e</sup> (21 mars 1798), puis dans la 6<sup>e</sup> demi-brigade de vétérans (22 novembre 1800), il fut mis à la retraite le 28 février 1805 avec 2.960 francs 20 de pension (1.500 francs pour blessures et 1.460 fr. 20 pour 19 ans 5 mois et 19 jours de services). Il avait été fait le 26 novembre 1804 chevalier de la Légion d'honneur. Chargé de commander la levée en masse dans l'arrondissement de Rethel (2 mai 1814) et de commander en second la place de Sedan sous les ordres du maréchal de camp Choisy (15 juin 1815). Bertèche mourut à Iges le 29 décembre 1841.



## VII

Collet (p. 37).

Ferdinand-Marie Collet, né à Versailles le 20 février 1759, entre dans les bureaux de la guerre en 1774 et devient élève commissaire au bureau de d'Avrange en 1776. Il est en 1779 commissaire des guerres surnuméraire dans la généralité de Paris : il avait acheté trente mille livres la charge du sieur Louis de Rousière qui était à la nomination de Monsieur. Envoyé dans l'année 1780 en Normandie, au département de Granville, « parce que la reine et Monsieur l'honoraient de leur protection », il fut rappelé après la guerre à Paris (1783) et y servit sans interruption. Sous la Révolution, il appartient à la garde nationale de Versailles, en 1789, comme capitaine, et de 1790 à 1792 comme simple fusilier. Le ministre Servan le plaça au camp de Meaux en septembre 1792. Le 24 novembre suivant, Collet recevait une lettre datée du 30 septembre et signée de Servan qui lui annonçait sa destitution. Mais Servan reconnut que sa religion avait été surprise et sur la recommandation d'Aubry et d'autres députés, sur une lettre de Santerre, Collet fut réintégré. On l'employa comme auditeur à Paris (1<sup>er</sup> mars 1793) où il fut accablé de besogne, chargé notamment de la police des charrois et de celle de tous les militaires détenus dans les prisons. Le 6 juin 1794, il était nommé à l'École de Mars. Après la levée du camp, il fut ordonnateur-adjoint (24 novembre 1795) avec mission de surveiller dans toutes ses parties le service des transports militaires. Le 4 mai 1798 le ministre le fit simple commissaire des guerres à Lille en lui recommandant de « mettre plus de circonspection et moins d'arbitraire dans l'exercice de ses fonctions ». Il quitta Lille (1<sup>er</sup> octobre 1799) pour accompagner Beurnonville, inspecteur général des troupes à cheval, dans les divisions de l'intérieur. Mais il n'était pas encore commissaire ordonnateur, malgré les demandes qu'il avait faites à diverses époques, et Bonaparte écri-

vait le 9 décembre 1799 sur le rapport du ministre : « Il faut qu'il serve activement à la guerre afin de pouvoir être avancé. » Il fut réformé (24 septembre 1800). Toutefois, cinq ans plus tard, il était remis provisoirement en activité pour exercer les fonctions de commissaire des guerres dans le département de Seine-et-Oise. Le 5 février 1806, il remit ce service à un autre. Mais quelques mois après (9 octobre 1806), il fut attaché avec le même titre à la commission chargée d'examiner la comptabilité de l'ancienne demi-brigade helvétique. Enfin, le 14 mai 1808 il recevait l'ordre de partir sous vingt-quatre heures et de se rendre en toute diligence à l'armée d'Espagne, à Madrid. Il exerçait près du quartier-général du roi Joseph les fonctions d'ordonnateur chargé des transports militaires et de la police supérieure des hôpitaux lorsqu'il mourut de la fièvre à Madrid, le 12 avril 1809. Un décret du 20 septembre suivant donna à sa veuve une pension de 600 francs.

## VIII

**Blanc** (p. 96).

Blanc (Joseph), né le 4 février 1755, soldat au régiment de Forez (1<sup>er</sup> novembre 1770-17 septembre 1777), entré aux gardes françaises (8 mars 1778), sergent (3<sup>e</sup> mai 1787), sous-lieutenant au premier bataillon de la 2<sup>e</sup> division de la garde nationale parisienne soldée (6 novembre 1789), lieutenant au 103<sup>e</sup> régiment (3 août 1791), adjudant-major (9 mars 1793), capitaine (30 octobre 1793), inscrit et proposé le 2 mai 1795 par le Comité de Salut public pour un emploi de chef de bataillon ou un commandement temporaire de place.

## IX

## Cudey (p. 98).

Etienne Cudey, né à Courchapon (Doubs), le 1<sup>er</sup> septembre 1744, fusilier au régiment provincial de Besançon (8 septembre 1763), incorporé au régiment des gardes françaises (14 novembre 1764) où il devient sergent, sorti des gardes françaises pour être lieutenant dans une compagnie du centre de la garde nationale parisienne soldée (1<sup>er</sup> septembre 1789-31 décembre 1791), retiré avec la totalité de ses appointements — 1800 francs — pour pension de retraite, rentré au service comme adjudant général chef de bataillon de la garde nationale parisienne (30 septembre 1793) et envoyé à l'armée des côtes de la Rochelle, se trouve aux affaires de Saumur, de Doué, de Pont-de-Cé sous les ordres de Santerre et à la bataille de Coron, où il est légèrement blessé à la jambe, mis en réquisition comme millerion à l'École de Mars, réintégré sur la proposition du général Muller qui le recommande à Reubell comme un brave militaire et excellent républicain (29 août 1798) et admis à jouir du traitement d'officier réformé en attendant un emploi de chef de bataillon dans une demi-brigade de nouvelle levée (10 octobre 1798), mis à la retraite avec 600 francs de pension (23 septembre 1799), réemployé comme capitaine adjudant à l'état-major de la place de Paris, meurt de la fièvre à l'hôpital du Val-de-Grâce le 19 avril 1805.

## X

## Dériot (p. 99).

Albert-François Dériot, fils d'un laboureur, né le 17 janvier 1766 à Clairvaux (Jura). Soldat aux gardes françaises (3 sept. 1784), fourrier des grenadiers dudit régiment en 1789, passé dans la garde nationale soldée de Paris (2 sept. 1789), brigadier à la 30<sup>e</sup> division de gendarmerie (2 janv. 1792), maréchal des logis (21 décembre 1793), lieutenant au 1<sup>er</sup> bataillon des chasseurs de Saône-et-Loire (15 février 1795), adjudant-major (29 juin 1795), capitaine-adjoint à l'adjudant général Chénier (2 mars 1796), chef de brigade-adjoint à l'état-major général (14 octobre 1798), chef de brigade commandant les guides à l'armée d'Orient (18 février 1800), adjudant supérieur du palais du gouvernement (21 janvier 1802), chef de la 23<sup>e</sup> demi-brigade d'infanterie (30 décembre 1802), sous-gouverneur du palais de Fontainebleau (20 novembre 1804), admis à la solde de retraite (9 mars 1806) et nommé le lendemain, 10 mars, sous-gouverneur du palais de Versailles, chef d'état-major de la garde impériale (29 janvier 1808), général de brigade dans la garde (6 août 1811), général de division (24 décembre 1812), chambellan de l'Empereur (15 décembre 1813), mis en non-activité (1<sup>er</sup> septembre 1814), chef d'état major de la garde impériale (19 avril 1815), retraité (9 septembre 1815). Il était commandant de la Légion d'honneur (15 juin 1804) et baron de l'Empire (15 août 1809). Mort à Paris le 30 janvier 1836.

## XI

**Fischer** (p. 104).

André Fischer, né à Vesoul le 12 mars 1759, engagé au 3<sup>e</sup> hussards (1<sup>er</sup> janvier 1771), brigadier (17 mai 1781), maréchal des logis (4 septembre 1784), maréchal des logis en chef (6 septembre 1789), lieutenant au 16<sup>e</sup> régiment de chasseurs (8 juillet 1793), chef d'escadron de l'armée révolutionnaire du département de Paris (15 août 1793), avait été nommé, le 22 mai 1794, commissaire du dépôt général des troupes à cheval établi à Aix au traitement de quatre mille livres par an; mais le 17 juin il écrivait à Pille qu'il venait d'être requis par le Comité de salut public pour l'Ecole de Mars et que les représentants Le Bas et Peyssard feraient remplir provisoirement par un autre la place de commissaire du dépôt d'Aix. Au sortir de l'Ecole, il rentra, de par un arrêté du Comité (29 décembre 1794) à son corps « où il prit le rang et le grade qui lui appartiendraient s'il eût toujours été présent. » Il n'était donc que lieutenant au 16<sup>e</sup> chasseurs, mais le 12 janvier 1795 une place de capitaine vaquait au régiment, et le conseil d'administration nomma Fischer comme le plus ancien lieutenant. Depuis, il demanda vainement (notamment dans une lettre à Ney, datée de Saint-Mihiel le 26 janvier 1802) le grade de chef d'escadron.

## XII

## Dard (p. 105).

François Dard, né à Thiers, dans le Puy-de-Dôme, le 14 avril 1769, gendarme à pied dans la 32<sup>e</sup> division (4 octobre 1792), lieutenant au 3<sup>e</sup> escadron de cavalerie nationale levée dans le département de Paris (22 septembre 1793), centurion de cavalerie à l'École de Mars (19 juin 1794), sous-lieutenant au 14<sup>e</sup> dragons (15 février 1795), lieutenant à la suite (21 mars 1797), lieutenant en pied (15 février 1799) et officier d'ordonnance de Bernadotte, capitaine (21 septembre 1799), passé en cette qualité dans les gardes du général en chef Murat (17 mars 1802), capitaine avec rang de chef d'escadron (3 mars 1803), chef d'escadron (3 octobre 1803), chef d'escadron titulaire au 24<sup>e</sup> dragons (6 avril 1804), major au 23<sup>e</sup> dragons (23 novembre 1807), colonel en second de cavalerie (14 octobre 1811), colonel du 18<sup>e</sup> dragons (11 octobre 1812), baron de l'Empire (21 janvier 1814), maréchal de camp (29 mai 1815), non reconnu par la Restauration et mis en demi-solde comme colonel, nommé colonel des dragons de la Saône (29 janvier 1819), admis au traitement de réforme pour manque de fermeté (6 novembre 1822) mais avec cette réserve que le ministre présenterait au roi le plus promptement possible les moyens de le réemployer convenablement, colonel délégué pour le recrutement de la Haute-Loire (19 décembre 1827), mis à la retraite (1<sup>er</sup> août 1828), mort au Puy le 10 novembre 1828. Il avait fait les campagnes des années III et IV à l'armée de Sambre et Meuse, celles des années V et VI en Italie, celles des années VII, VIII, IX et X en Egypte, des années XIV et 1806 en Italie, 1809 à la Grande Armée, 1811-1812 en Espagne, 1813 en Espagne et à la Grande-Armée, 1814 en France. Son plus beau fait d'armes, raconté par lui-même, est peut-être le suivant : « Dans la campagne de l'an XIV, le chef d'escadron Dard a été détaché de l'armée pour suivre le corps du prince Jean qui se retirait du Tyrol : il le poursuivit en Carinthie, et pendant cette course, avec 80 chevaux, il a fait à l'ennemi au moins 600 prisonniers, s'est emparé de Klagenfurt et par cette marche a communiqué avec la Grande-Armée. »

## XIII

**Bizot-Char moy** (p. 113).

## I

Denis-Félicité Bizot-Char moy, né à Saint-Jean de Pontailler sur-Saône (Côte-d'Or) le 12 juin 1757, sous-lieutenant à l'école du génie de Mézières (1<sup>er</sup> janvier 1780), aspirant lieutenant en second (1<sup>er</sup> janvier 1782), lieutenant en premier (4 août 1785), capitaine (1<sup>er</sup> avril 1791), sert en 1792 et en 1793 à l'armée de la Moselle, puis aux armées du Rhin, de Rhin et Moselle de Mayence et du Danube sous Michaux, Pichegru, Hatry, Jourdan et Muller. Le 3 décembre 1794, Merlin de Thionville le nomme chef de bataillon dans l'arme du génie, et le 26 février 1795 le Comité de salut public le confirme dans ce grade « pour satisfaire le représentant du peuple Merlin de Thionville et récompenser en même temps les services rendus par le citoyen Bizot tant à la défense de Thionville, où il s'est distingué, qu'à l'armée devant Mayence où il a été appelé par arrêt du Comité de salut public après la levée du camp des Sablons à la suite duquel il a été employé en qualité d'instituteur en chef pour la partie des fortifications. » Malade de la fièvre qu'il prend au bord du Rhin pendant une partie de l'hiver et tout l'été de l'an IV, il commande le 26 septembre 1796 le génie à Bitche et appartient (3 mai 1797) à la commission chargée d'organiser à Metz l'école du génie. Durant les ans VII et VIII il dirige en chef le service de Mayence et de Kastel. Puis (19 avril 1800-21 janvier 1802), il commande en second l'école du génie de Metz. Promu chef de brigade (23 juillet 1801), il devient successivement directeur provisoire des fortifications à Rheinsberg (26 mai 1802), directeur titulaire à Sarrelouis (18 décembre 1802), directeur à Cologne (8 avril 1806), Vient l'année 1812 : le 1<sup>er</sup> mai, il commande le génie à Magdebourg ; le 4 août, il est mis à la tête du génie du 9<sup>e</sup> corps de la



Grande Armée; il meurt pendant la retraite. On l'a quelquefois confondu avec ses deux frères : il y avait trois frères Bizot dans l'armée française, Bizot-Ducoudray, Bizot-Brice et Bizot-Char moy.

## II

*Nomination de Bizot-Char moy à l'École de Mars.*

Le 30 thermidor an II.

Le Comité de salut public arrête que Bizot-Char moy, officier du génie, est nommé instructeur principal pour les fortifications à l'École de Mars, pour en remplir les fonctions conformément aux arrêtés du Comité de salut public : en conséquence, il jouira des appointements de commandant de bataillon affectés à cet emploi, à compter du 26 messidor, jour auquel il s'est rendu aux ordres du Comité pour commencer le travail relatif à ses fonctions.

COLLOT d'HERBOIS, BILLAUD-VARENNE, R. LINDET, CARNOT, C.-A. PRIEUR, B. BARÈRE, ESCHASSERIAUX, P.-A. LALOY, THURIOT, BRÉARD, TREILHARD, TALLIEN.

## XIV

**Eynard** (p. 115).

Etienne Eynard, né en 1750 à Grenoble, employé cinq ans, dans sa ville natale, au bureau de l'ingénieur en chef Bouchet, élève de l'École des ponts-et-chaussées dirigée par Perronnet (1771-1774), sous-lieutenant en 1779 dans les volontaires étrangers de la marine à La Martinique, ingénieur des colonies avec rang de lieutenant à Saint-Domingue en 1780, perdant son état en 1781 lors de la suppression des troupes du génie et de l'artillerie des colonies, fait prisonnier à son retour en France et conduit à New-York (1782), envoyé à Constantinople sous les ordres de Chabeau pendant l'ambassade de Saint-Priest (1783), attaché aux nouvelles constructions de l'artillerie avec rang de capitaine à la suite de cette arme sous Barberin (1784), capitaine au 56<sup>e</sup> régiment d'infanterie et adjoint aux adjudants-généraux et comme tel employé au dépôt de la guerre qu'il quitte le 18 août 1794, instructeur des fortifications à l'École de Mars le 17 septembre suivant, chef de bataillon du génie en l'an III, chargé en chef, puis sous les ordres de Rognat, du service de la place de Valence et autres places de la Drome, réformé par l'arrêté des Consuls du 18 vendémiaire an X.

## XV

**Lavocat** (p. 116).

Léopold-Gabriel Lavocat, né le 22 octobre 1756 à Champigneulles, dans la Meurthe, adjoint du génie (19 juin 1793), élève sous-lieutenant (28 septembre 1794), lieutenant (29 octobre 1794), capitaine (21 mars 1795), admis à la retraite comme chef de bataillon le 1<sup>er</sup> août 1815. Il avait sous les Cents jours demandé un grade supérieur : on répondit qu'il ne comptait qu'une seule campagne, celle de l'an II à l'armée de la Moselle, qu'il n'avait eu que des fonctions peu importantes dans les places et que l'empereur venait de le nommer chevalier de la Légion d'honneur. A plusieurs reprises, même en 1830, il pria le ministre de le confirmer chef de bataillon du génie et de l'employer. Mais en 1819, le chef du bureau, Schillemans, avait dit que Lavocat « n'avait jamais joui d'une grande considération dans le corps du génie, qui s'en était débarrassé le plus tôt qu'il avait pu ».

## XVI

**Victor Levasseur** (p. 116).

Victor Levasseur, fils de Jean-Louis Levasseur et de Marguerite Stôt, né le 7 mars 1772 à Caen, sous-lieutenant de la compagnie de canonniers du 4<sup>e</sup> bataillon des volontaires du Calvados (11 septembre 1792), adjoint provisoire à l'adjutant-général Kleber (28 juin 1793), capitaine (1<sup>er</sup> juillet 1793) et retiré du service pour cause de blessure (5 novembre 1793), instructeur d'artillerie à l'École de Mars (30 juin 1794), instructeur de centurie pour les fortifications (17 septembre 1794), employé à l'armée du Rhin (28 octobre 1794), adjudant général chef de bataillon (17 novembre 1794), attaché à l'École Centrale des travaux publics (23 février 1795) durant deux mois, adjudant général chef de brigade (13 juin 1795) à l'armée de Rhin et Moselle, démissionnaire pour raisons de santé et traité comme officier réformé (2 avril 1797), remis en activité et employé successivement dans la 20<sup>e</sup> division militaire (30 octobre 1797), à l'armée d'Angleterre (12 janvier 1798), à l'armée du Rhin (12 février 1800), nommé par Moreau sur le champ de bataille général de brigade (16 mai 1800) et confirmé dans ce grade (26 octobre 1800), commandant le département du Mont-Tonnerre (26 août 1802), employé de nouveau aux armées, au camp de Saint-Omer (28 mars 1805), à la 3<sup>e</sup> division du 4<sup>e</sup> corps de la Grande Armée (29 août 1805), à l'armée de réserve (5 mars 1807), au corps d'observation des côtes de l'Océan (27 mars 1808), commandant le département de la Manche (23 mai 1809), mort à Valognes le 13 septembre 1811. Il avait été blessé à Mayence, à Neumühl, à Kehl, à Eylau, et il était commandant de la Légion d'Honneur et baron de l'Empire.

## XVII

**Hébert et Genton** (p. 117).

Jean Hébert, né à Savigny (Cher) le 19 février 1770, sert aux gardes françaises (13 mai 1782-31 août 1789), devient instructeur au bataillon de la garde nationale de la section des Filles-Saint-Thomas (31 août 1789) et chef de bataillon de la réquisition des sections des Gardes-Françaises et du Muséum (8 novembre 1793), soldat à la 35<sup>e</sup> demi-brigade (8 janvier 1794), et au bout d'un mois au 16<sup>e</sup> régiment de chasseurs à cheval (2 février 1794), centurion à l'École de Mars (17 juillet 1794), sous-lieutenant à la 5<sup>e</sup> demi-brigade (6 avril 1795), aide de camp du général Liebert (12 novembre 1796), adjoint à l'adjutant-général Mallerot (12 novembre 1797-23 septembre 1800), et employé notamment à la poursuite des réquisitionnaires et conscrits dans le département de l'Hérault, capitaine-adjoint (11 mai 1799), réformé par arrêté du 21 août 1800, envoyé à l'état-major de l'île d'Elbe (30 juin 1803) et à l'armée de Naples (28 mars 1806).

Sur Genton (Pierre), qui fut, comme Hébert, capitaine et adjoint aux adjudants-généraux, voir *les Volontaires de Paris*, par Chassin et Hennet, I, p. 202.

## XVIII

## Chanez (p. 168)

Jean-Baptiste-Victor Chanez, né à Bar-sur-Seine, le 11 avril 1746, entré au régiment des gardes françaises (28 juillet 1762), passé aux grenadiers (18 mai 1763) et fait caporal la même année, sergent (20 juin 1767), sergent-fourrier (9 février 1774), sergent-major (1 mai 1780), sergent des Douze (10 juillet 1788), adjudant surnuméraire (10 juillet 1789), et en cette qualité d'adjudant mis, après le licenciement, comme les officiers, à la suite de l'armée par ordonnance du roi et touchant ses appointements jusqu'au 10 août 1792, commandant de la garde-nationale de la section de la Halle aux Blés (1<sup>er</sup> septembre 1792), instructeur au camp des Sablons, puis commandant de ce camp (du 9 thermidor an II au 30 brumaire an III), adjudant-général de la garde nationale parisienne et adjoint au commandant de la place de Paris (13 juillet 1795), adjudant général chef de brigade (14 août 1795), commandant la place de Paris par nomination de Bonaparte (14 novembre 1795), général de brigade (2 février 1796) — vu que son prédécesseur, Raffet, nommé commandant temporaire de Paris, avait été promu général de brigade et ses adjoints, adjudants généraux — commandant de la subdivision de Seine-et-Oise (22 août 1797) et celle de Seine-et-Marne (17 novembre 1800). En 1814, le 15 février, il évacue Melun sur l'ordre d'Oudinot, reçoit le lendemain le commandement de la place de Meaux qu'il cède ensuite au général Drut, et revient à Melun qui se trouve dégagé. Les Bourbons lui confient le département de l'Aisne (8 juin 1814), puis le mettent à la retraite avec pension de quatre mille francs (31 août 1814) après 50 ans 6 mois et 11 jours de services. Sous les Cent jours il se contente de demander à Napoléon la présidence du Conseil de révision dont il a été pourvu depuis plus de dix ans. Il avait été en 1807 élu par l'arrondissement de Bar-sur-Seine candidat au Corps législatif, sans être appelé à y siéger. Mort à Paris, le 30 mars 1825.

# TABLE DES MATIÈRES

---

|              |   |
|--------------|---|
| PRÉFACE..... | 1 |
|--------------|---|

## CHAPITRE PREMIER

### La Méthode révolutionnaire

|                                                                                                                                                                                                                                  |   |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---|
| L'Ecole des armes. — La méthode révolutionnaire. — L'Ecole d'agriculture. — L'Ecole normale. — L'Ecole de navigation. — Idée de l'Ecole de Mars. — Barère et Robespierre. — L'Ecole, pépinière d'émules de Bara et de Viala..... | 5 |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---|

## CHAPITRE II

### Le décret du 1<sup>er</sup> juin

|                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |    |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----|
| Rapport de Barère (1 <sup>er</sup> juin 1794). — Proposition de fonder l'Ecole de Mars. — Caractère républicain de l'institution. — Ses différences avec l'Ecole royale militaire. — Côté réel et positif du nouvel établissement. — La langue des signes. — Décret de la Convention. — Six élèves par district. — Les représentants du peuple près l'Ecole de Mars. — Peyssard et Le Bas. — Le général de l'Ecole. — Bertèche. — Le commissaire de l'Ecole. — Collet..... | 20 |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----|

## CHAPITRE III

## L'ouverture de l'École

Les choix des agents nationaux des districts. — Rôle des clubs. — Patriotisme des élèves. — Les districts de Colmar, de Troyes, de Remiremont, de Versailles, de Mirecourt, de Couvin. — Les suppléants. — Choix de l'agent national du district de Paris. — Les élèves de Paris à la Convention et au club des Jacobins. — Les élèves du district de Saint-Maixent aux Jacobins. — Arrivée des élèves au camp. — Devesly, du district de Dreux. — Ouverture solennelle de l'École (8 juillet). — Premières réprimandes de Bertèche. — Le tambour Derudder. — Beaurepaire, Danton, Le Bas, Marx-Berr..... 40

## CHAPITRE IV

## Le régime de l'École

Emplacement de l'École de Mars. — Milleries, centuries, décuries. — Millerions, centurions, décurions. — Répartition des élèves. — Les commandements tirés au sort. — Le coucher sous la tente. — Coupe de cheveux. — Equipement provisoire. — Uniforme. — Nourriture. — Régime sanitaire. — L'hôpital et son personnel. — Le tribunal militaire. — Le lever. — La journée. — Les patrouilles. — Lecture des journaux. — Franconi..... 65

## CHAPITRE V

## Exercices et cours

L'adjoint Blanc. — Les millerions Devaux, Lécaillotte, Constantin, Cudey, Choppin. — Les centurions. — Dériot. — Les décurions. — Maniement du fusil et manœuvres d'infanterie. — Exercice de la pique. — Cours d'équitation. — Fischer, Feldenheim et Dard. — Le manège. — Lavard, Coupé, les



|                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |    |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----|
| deux Jardin, Giroux. — Les trompettes. — Cours d'artillerie. — Leclercq. — Rivereau. — Exercices à feu. — Travaux de fortification. — Bizot-Char moy. — Eynard, Lavocat, Levasseur, Hébert. — Les élèves du génie. — La grande baraque. — Cours d'art militaire. — Cours d'administration militaire. — Hassenfratz. — Cours d'hygiène. — Chaussier. — Tirades patriotiques..... | 95 |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----|

## CHAPITRE VI

## Le 9 Thermidor

|                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              |     |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----|
| Les premiers jours de l'Ecole. — Punitions. — Lettre de Lafaille à la jeunesse d'Avesnes. — Programme de la fête du 28 juillet. — Proclamation de Peyssard. — Le 9 Thermidor. — Arrestation de Bertèche. — Bentabole et Brival au camp des Sablons. — Les jeunes patriotes devant la Convention. — Légende sur le rôle des élèves de Mars au 9 Thermidor. — Alexandre Dumas général de l'Ecole. — Chanez.... | 147 |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----|

## CHAPITRE VII

## Après le 9 Thermidor

|                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               |     |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----|
| Peyssard et Brival. — Peyssard et Guyton. — Zèle de Peyssard. — Anniversaire du 10 août. — L'incendie de Saint-Germain-des-Près. — L'explosion de la poudrière de Grenelle. — Adresses de Clamecy et de Cahors. — Moreau et Bouillerot. — Fête de Marat (21 septembre). — Exercices à feu (30 septembre). — Grandes manœuvres aux environs de Poissy (5-15 octobre). — Fête des Victoires (21 octobre). — Sentiments des élèves. — Harangues de Peyssard et de Liégeard. — Projets du nouveau Comité. — Nouvelles écoles. — Ignorance des enfants de Mars. — Thermidoriens et montagnards. — Discours de Tallien et articles de Fréron contre l'Ecole de Mars. — L'Ecole passe pour jacobine. | 175 |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----|

## CHAPITRE VIII

## Fermeture de l'Ecole

|                                                                                                                                                                                                  |     |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----|
| Rapport de Guyton et levée du camp des Sablons (23 octobre).                                                                                                                                     |     |
| — Départs successifs des élèves. — Leur députation à la Convention. — Dolart. — Manhès, Portier, Ransonnet. — Les canonniers. — Les malades. — Les instructeurs. — Les bâtiments de l'Ecole..... | 221 |

## CHAPITRE IX

## Conclusion

|                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |     |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----|
| Les Ecoles de Mars. — Résultats de l'établissement de 1794. — Les conscrits de l'an VII. — Destinée de quelques élèves. — Les généraux : Manhès, Lemarois, Morio et Laffaille. — L'Intendant Fromentin de Saint-Charles — Husson — Ransonnet — Dieltmann — Victor Dupuy — Chatain — Coffin Lamotte — Charmet — Vimont — Labeyrie — Heydenreich — Majorelle — Bardin — Chenel — Savoye — Soulard — Apffel — Langlois..... | 236 |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----|

## PIÈCES ET NOTICES

|                                                                                      |     |
|--------------------------------------------------------------------------------------|-----|
| I. — Liste des élèves de l'École de Mars par départements et districts.....          | 253 |
| II. — Noms et notes des Instructeurs (Liste dressée par le représentant Moreau)..... | 317 |
| III. — Etat des Instructeurs des Fortifications.....                                 | 327 |
| IV. — Officiers desanté de l'hôpital des élèves de l'École de Mars.....              | 329 |
| IV bis. — Organisation et administration de l'hôpital...                             | 331 |
| V. — Liste alphabétique des Instructeurs de l'Ecole.....                             | 332 |
| VI. — Bertèche (p. 33).....                                                          | 344 |
| VII. — Collet (p. 37).....                                                           | 345 |

|                                        |     |
|----------------------------------------|-----|
| VIII. — Blanc (p. 96).....             | 347 |
| IX. — Cudey (p. 98).....               | 348 |
| X. — Dériot (p. 99).....               | 349 |
| XI. — Fischer (p. 104).....            | 350 |
| XII. — Dard (p. 105).....              | 351 |
| XIII. — Bizot-Charmoy (p. 113).....    | 352 |
| XIV. — Eynard (p. 115).....            | 354 |
| XV. — Lavocat (p. 116).....            | 355 |
| XVI. — Victor Levasseur (p. 116).....  | 356 |
| XVII. — Hébert et Genton (p. 117)..... | 357 |
| XVIII. — Chanez (p. 168).....          | 358 |



## A LA MÊME LIBRAIRIE :

**Mes Souvenirs**, par Jacob-Nicolas MOREAU, né en 1717, mort en 1803, historiographe de France, bibliothécaire de la reine Marie-Antoinette, premier conseiller de Monsieur, frère du Roi (depuis Louis XVIII), secrétaire de ses commandements, conseiller à la Cour des comptes, aides et finances de Provence; collationnés, annotés et publiés par Camille HERMELIN, membre de la Société des sciences historiques naturelles de l'Yonne.

PREMIÈRE PARTIE (1717-1774). Un vol. in-8° avec un portrait en héliogravure. Prix. . . . . 7 fr. 50

**Lettres de l'abbé Morellet**, de l'Académie française, à lord **Shelburne**, depuis marquis de Lansdowne, 1772-1803, avec introduction et notes par Lord Edmond FITZMAURICE, auteur de la *Vie de lord Shelburne*. Un vol. in-18. Prix. . . . . 3 fr. 50

**Autour de la Révolution**, par LOUIS BONNEVILLE DE MARSANGY. Un vol. in-18. Prix. . . . . 3 fr. 50

**Mémoires et notes de Choudieu**, représentant du peuple à l'Assemblée législative, à la Convention et aux armées (1761-1838), publiés d'après les papiers de l'auteur, avec une préface et des remarques, par Victor BARRUCAND. In-8°. . . . . 7 fr. 50

**Le Roman d'un royaliste sous la Révolution**. Souvenirs du comte de Virieu, par le marquis COSTA DE BEAUREGARD, de l'Académie française. 3<sup>e</sup> édition. Un vol. in-8° avec deux portraits. Prix. . . . . 7 fr. 50

**Mémoires de M<sup>me</sup> la duchesse de Tourzel**, gouvernante des Enfants de France pendant les années 1789, 1790, 1791, 1792, 1793, 1795, publiés par le duc DES CARS. Ouvrage enrichi du dernier portrait de la Reine. 3<sup>e</sup> édit. Deux vol. in-8°. 15 fr.

**Une Famille noble sous la Terreur**, par Alexandrine DES ÉCHEROLLES. 3<sup>e</sup> édition. Un vol. in-18. Prix. . . . . 4 fr.

**Journal des prisons de mon père, de ma mère et des miennes**, par la duchesse DE DURAS, née Noailles. 2<sup>e</sup> édition. Un vol. in-18. Prix. . . . . 3 fr. 50

**Les grands terroristes. Carrier à Nantes (1793-1794)**, par le comte FLEURY. Un vol. in-8°. Prix. . . . . 7 fr. 50

**Les Grandes Journées révolutionnaires. Histoire anecdotique de la Convention nationale (21 septembre 1792-26 octobre 1795)**, par Paul GAULOT. Ouvrage orné de gravures. Un vol. in-8°. Prix. . . . . 6 fr.

**Le Comité de salut public de la Convention nationale**, par J. GROS. Un vol. in-18. Prix. . . . . 3 fr. 50